

1763  
198

УНИВ. БИБЛИОТЕКА  
Р. И. Бр. 11280

UN AGENT DES PRINCES PENDANT LA RÉVOLUTION

LE  
**MARQUIS DE LA ROUËRIE**

ET LA  
**CONJURATION BRETONNE**

**1790-1793**

d'après des documents inédits

PAR  
**G. LENOTRE**



Librairie académique PERRIN et C<sup>o</sup>.

IL A ÉTÉ IMPRIMÉ :

10 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS SUR PAPIER DE HOLLANDE VAN GELDER



LE  
MARQUIS DE LA ROUËRIE  
ET LA  
CONJURATION BRETONNE



- 
- La Guillotine** pendant la Révolution, d'après des documents inédits tirés des archives de l'Etat. 1 beau volume in-8° avec deux gravures..... 7 fr. 50
- Le vrai Chevalier de Maison-Rouge.** A.-D.-J. Gonze de Rougeville, 1761-1814, d'après des documents inédits. 1 volume in-16 avec deux gravures..... 3 fr. 50
- Un conspirateur royaliste pendant la Terreur. Le baron de Batz* (1792-1795), d'après des documents inédits. 1 volume in-8° orné de deux portraits en héliogravure..... 7 fr. 50
- Paris révolutionnaire.** (*Ouvrage couronné par l'Académie française.*) Nouvelle édition illustrée. 1 volume in-16. 3 fr. 50
- La Captivité et la Mort de Marie-Antoinette.** — *Les Feuillants.* — *Le Temple.* — *La Conciergerie*, d'après les relations de témoins oculaires et des documents inédits. 1 volume grand in-8°, orné d'un portrait en héliogravure, de dessins et de plans..... 8 fr.
- Les Quartiers de Paris pendant la Révolution.** 1 volume in-folio ..... 60 fr.
-





CHARLES ARMAND TUFFIN DE LA ROUÉRIE

*D'après une miniature de L'Époque*

Imp. Ch. Wilmont



UN AGENT DES PRINCES PENDANT LA RÉVOLUTION

---

LE

# MARQUIS DE LA ROUËRIE

ET LA

## CONJURATION BRETONNE

1790-1793

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

**G. LENOTRE**

---

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER

**PERRIN ET C<sup>ie</sup>, LIBRAIRES-ÉDITEURS**

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1899

Tous droits réservés



A

M. P. DELARUE, D'ANTRAIN

*en témoignage d'affection et de  
reconnaissance.*

G. L.

En écrivant le nom du marquis de la Rouërie au titre de ce livre, nous percevons combien la renommée est injuste et capricieuse.

Nul homme plus que celui-là ne s'est dévoué à une grande cause : son existence n'a été qu'agitation et aventures ; il a connu l'orgueil du commandement et l'ivresse de la popularité ; il a compté des milliers de partisans fidèles jusqu'à la mort ; il a traité avec les princes et combattu pour la liberté ; les circonstances mêmes de sa fin tragique étaient de nature à lui assurer la seule récompense qu'il eût jamais ambitionnée, la célébrité ; en mourant il pensait, sans doute, avoir assez fait pour que son nom, tout au moins, fût connu de la postérité... Et ce nom est resté ignoré : son rêve de gloire,



comme tous ceux qu'il avait conçus, était voué à l'avortement. C'est à peine si les historiens lui ont, en passant, accordé l'aumône d'une citation estropiée: *La Rouerie, aventurier célèbre*, note dédaigneusement Louis Blanc; — *Un agent royaliste, Tuffin de la Rouërie, personnage équivoque*, écrit Michelet...

Nous n'avons pas l'illusion de réformer ces jugements injustes ou, tout au moins, trop hâtifs : quand un personnage historique est classé parmi les disparus, il est tout aussi impossible de lui rendre la place à laquelle il a droit que de détruire une légende promue à la dignité de vérité. Il semble que l'esprit des lecteurs n'est capable d'absorber qu'un certain nombre de faits et sous une certaine forme; depuis longtemps la mesure est comble; on n'y peut plus rien changer ni ajouter, si ce n'est, peut-être, un assaisonnement.

Sans concevoir l'espoir de déranger en rien ce qu'on sait de la Révolution, ni même de faire un sort à la mémoire du marquis de la Rouërie, il n'est pas interdit d'attirer l'attention sur cette

étrange figure, aussi attachante par son originalité qu'elle est séductrice par sa fougueuse et sincère allure. D'ailleurs, si la renommée du marquis est nulle, il n'en a pas moins eu son heure de prépondérance et, sans doute, notre indolent dilettantisme d'aujourd'hui prendra-t-il plaisir à évoquer le fantôme de ces Français rétifs et susceptibles d'autrefois, qui tiraient l'épée pour un mot, soulevaient tout un peuple et se mettaient bravement à sa tête quand les choses n'allaient pas à leur idée. Grâce au ciel, cent ans d'expérience, de sagesse et de déboires nous ont, sur ce point, enseigné la résignation : nous ne prenons plus les armes pour défendre nos opinions, peut-être parce que nous sentons qu'elles ne valent pas la peine d'un si grand effort; parmi ceux que la politique intéresse encore, les plus ardents se contentent de gémir et riraient au nez de l'apôtre qui viendrait leur prêcher, comme à nos pères, que *l'insurrection est le plus saint des devoirs*.

Armand de la Rouërie n'a rien fait d'autre que de mettre ce précepte en pratique. Nous ne

sommes, bien entendu, ni son apologiste, ni son accusateur ; nous essaierons simplement de le montrer tel qu'il nous est apparu, royaliste fanatique, fidèle ami, jaloux de rendre service, âme tendre, tête folle, jetant sa bourse au vent, son cœur aux femmes, sa vie à tout.

Après avoir lu le récit de ses luttes et de ses malheurs, il est un titre que, du moins, on ne lui contestera plus.

Chateaubriand se trouvant, en 1793, à Londres, dans l'antichambre d'un des pontifes de l'émigration, encombrée de ces défenseurs platoniques du trône et de l'autel qui battaient les pavés de Piccadilly, et d'une foule de chevaliers d'industrie ou d'aventuriers belges, allemands, irlandais, vendeurs de contre-révolution, remarqua, sur une banquette de ce parloir, un homme qu'on ne regardait point et qui ne faisait lui-même attention qu'à une gravure appendue à la muraille. Chateaubriand s'informa : un de ses voisins lui répondit : « Ce n'est rien, c'est un paysan vendéen porteur d'une lettre de ses chefs. »



Et, dans la cohue de cette antichambre, le futur auteur des *Martyrs* se mit à considérer cet homme *qui n'était rien*, ce paysan qui avait pris part à la grande guerre, « qui avait assisté à deux cents prises et reprises de villes, villages et redoutes, à sept cents actions particulières, à dix-sept batailles rangées : cet homme, *qui n'était rien*, avait traversé les colonnes infernales commandées par des Conventionnels ; il s'était trouvé au milieu de l'océan de feu qui, à trois reprises, roula ses vagues sur les bois de la Vendée ; il avait vu périr trois cent mille Hercules de charrue, ses compagnons d'armes et se changer en un désert de cendres cent lieues carrées d'un pays fertile. »

Ce rustre, parmi les jeunes émigrés sénilants et bavards, gardait l'air indifférent du sauvage ; son regard était grisâtre et inflexible ; sa lèvre inférieure tremblait sur ses dents serrées ; ses poignets rugueux étaient tailladés de coups de sabre ; « il ne parlait pas plus qu'un lion ; il se grattait comme un lion ; bâillait comme un lion ennuyé ; se mettait sur le flanc



comme un lion et rêvait apparemment de sang et de forêt ».

Eh bien ! ces agrestes héros, dont Chateaubriand a tracé un si fier burin, c'est le marquis de la Rouërie qui les a créés. Lui, le premier, comprit ce qu'on pouvait attendre de ces Bretons parmi lesquels il avait vécu ; le premier, il songea à les enrégimenter, à organiser leurs bandes légendaires, à leur inspirer le sentiment de l'indépendance, la confiance en la force de leurs bras, en l'intrépidité de leurs cœurs. Il fit passer en eux son enthousiasme, sa ténacité, sa folie : c'est lui qui aiguïsa les griffes de ces lions : il conçut le projet de les lâcher sur la Révolution, et, tandis qu'ils la serraient à la gorge, — c'est aux *Mémoires d'outre-tombe* que nous empruntons cette image, — de crier aux alliés : « Ne craignez rien, accourez ; elle ne bougera pas, je la tiens ! »

Mais ceux-ci eurent peur et se sauvèrent.

Le marquis de la Rouërie est le créateur de la Chouannerie ; il est le premier des *Brigands*, pour nous servir d'un terme consacré. — *Bri-*

*gands* est vite dit : toute l'éloquence de Michelet est impuissante à nous persuader que le prix de brigandage revient à ces villageois mal éclairés et non aux Carrier, aux Lebon, aux Chabot, aux Javogue, ou, pour ne point sortir de notre sujet, à d'autres personnages tels que Lalligand et Chévetel, qu'on verra jouer un rôle dans notre récit.

En suivant la Rouërie dans ses infortunes, nous avons fait rencontre de ces deux comparses, et nous les avons étudiés de près, car les personnages de ce genre tiennent, dans le drame de la Terreur, une place plus importante qu'on ne pense.

On pourrait comparer l'histoire de la Révolution à un tableau qui a besoin d'être rentoilé : il a été si souvent peint et repeint ; chacun s'est si bien appliqué à le charger de couleurs ; on l'a renforcé de tant de glacis dans le louable but d'en atténuer les ombres, que, finalement, l'esquisse primitive a perdu toute sincérité. Pour en retrouver les dessous, c'est par l'envers qu'il faut prendre le tableau, détacher la trame

fil par fil et dégager la peinture originale. Nous avons ainsi découvert deux figures jusqu'ici inaperçues, Chévetel et Lalligand : ils prendront place dans cette galerie de gens à noms sinistres, tels que Gautherot, Héron, Manini, Maillard, Dossonville, Haupt, Sénard, faisant partie de la domesticité révolutionnaire et qui, tous, eurent l'habileté de disparaître lorsque sonna, pour leurs patrons, l'heure des difficultés.

Quand on épiloguerait pendant mille ans sur les idées politiques de Robespierre, qui, d'ailleurs, n'en avait pas, sur la légalité du jugement du Roi, sur les causes officielles de la chute des Girondins, on n'en connaîtrait pas mieux la Révolution ; il faut plonger hardiment dans les bas-fonds : ce qu'on y trouve vaut d'être mis en lumière.

Les chefs de partis, portés sur le pavois avec mission de régénérer le monde, arrivaient au pouvoir n'ayant pour tout bagage que trois mots : *Liberté, Égalité, Fraternité*... Tout le reste était à faire : il leur fallait donc des outils

et, derrière eux, montait une horde de déclassés faméliques, prêts à tout, qui, tandis que péroraient les grands hypocrites, retournaient bravement leurs manches et se mettaient à la besogne. Ils étaient ce qu'on appelle en terme de coulisses des *utilités*. Et, comme dans les pièces de l'ancien répertoire où se trouvait toujours un personnage de second plan, montrant grossis et caricaturés les travers du premier rôle, ceux-ci reflétaient cyniquement les aberrations de leurs chefs de file : l'incapacité ambitieuse, la haine féroce de l'ordre et de la liberté, le culte de la force brutale.

Ils arrivaient à la curée, insatiables et nombreux, ces fils de Figaro qui n'avaient de leur père que les vices : ils prenaient possession, comme d'une terre conquise, de ce « *doux et plaisant royaume de France* ».

Et se représente-t-on ce qu'un bohème comme Fabre d'Églantine, par exemple, s'installant à la Chancellerie, doit traîner derrière soi de connaissances de café, d'amis recrutés dans les tri-pots, de relations ébauchées dans la claque des

petits théâtres ? Il faut caser tout cela ; voyant la société par terre, tous aspirent au premier rang, les convoitises sont lasses de se contraindre et les appétits sont exigeants.

Voilà le monde étrange qu'on doit reconstituer si l'on veut peindre la révolution ressemblante, car la place qu'il s'y arrogea fut immense.

Le 8 floréal an III, le théâtre de la Cité annonçait une comédie de Ducancel, l'*Intérieur des Comités révolutionnaires*. La salle était comble ; le rideau se lève : et, au lieu des législateurs et des proconsuls qu'il attend, le public voit entrer sur la scène, vêtu de la carmagnole de rigueur, *Aristide, ancien chevalier d'industrie, président du Comité* ; surviennent *Caton, ancien laquais escroc*, et *Scévola, coiffeur, membres du Comité*, que suit *Torquatus, rempilleur de chaises, également membre du Comité* ; ces farouches imbéciles pérorent, discutent, trafiquent de la vie des gens, empochent des assignats saisis, dressent des listes pour le bourreau, falsifient des interrogatoires, mentent, larronnent, dénoncent, proscrivent... Toute la

salle halète de joie : elle reconnaît les révolutionnaires ! Elle crie : *les voilà !* Elle les soufflette de bravos frénétiques ; elle rit, elle trépigne, elle hurle de plaisir. Le lendemain, un sexagénaire qui avait été incarcéré pendant toute la Terreur vint louer une loge de baignoires pour assister à toutes les représentations de la pièce. « Il assistera à toutes, et, ne pouvant tenir sur sa banquette, se tordant de contentement, il criera cent fois, cent soirs de suite : « — Oh ! comme je me venge de ces coquins-là ! »

Tel est le témoignage des contemporains ; nous le rapportons par simple mesure de précaution et pour qu'on ne juge pas inacceptables les deux personnages que nous produisons. Lalligand et Chévetel étaient, à l'époque, des types de monnaie courante et non point des exceptions. Du reste, nous nous sommes scrupuleusement efforcés de ne rien avancer qui ne soit appuyé d'une référence : les documents nous sont venus de toutes parts avec une abondance qui nous a permis de multi-

plier les citations et nous ne saurions trop témoigner notre reconnaissance à ceux qui nous les ont obligeamment procurés : nous devons, en premier lieu, nommer M. P. Delarue, qui, avec un zèle passionné, a guidé nos recherches dans les archives des communes du pays d'Antrain et a pris la peine de dépouiller pour nous les registres des moindres villages. Nous n'avons cru pouvoir mieux l'en remercier qu'en inscrivant son nom à la première page de ce livre. M<sup>lle</sup> Mathilde de la Guyomarais a bien voulu nous autoriser à mettre à profit ses précieux souvenirs de famille ; nous lui en exprimons ici notre respectueuse gratitude, ainsi qu'à M. Barbier, propriétaire actuel du château de la Rouërie, à tous ceux dont la compétence ou le bon vouloir nous ont facilité la tâche d'écrire cette narration, sinon complète, du moins sincère, d'un des drames les plus poignants de la révolution.

---



# LE MARQUIS DE LA ROUËRIE

---

## PREMIÈRE PARTIE

---

### I

#### UN GENTILHOMME D'AUTREFOIS

Le 18 novembre 1766, l'Académie de Musique donnait la première représentation de *Silvie*<sup>1</sup>. Sophie Arnould interprétait le principal rôle qu'elle abandonna, d'ailleurs, après la troisième représentation, l'ouvrage n'ayant eu qu'un succès tempéré<sup>2</sup>. Elle y fut remplacée par une débutante, M<sup>lle</sup> Beaumesnil, « jeune actrice de dix-sept ans<sup>3</sup>,

1. *Silvie*, opéra-ballet en trois actes avec un prologue, par M. Laujon, musique de MM. Berton et Trial. — *Archives de l'Opéra*.

2. L'Académie de Musique donne, à la non-satisfaction du public, l'opéra de *Silvie*, pastorale froide et compassée qui a été jouée à la Cour en 1765 pendant le voyage de Fontainebleau. — *Correspondance de Grimm*, janvier 1767.

3. C'est une erreur : M<sup>lle</sup> Beaumesnil avait dix-neuf ans, étant née le 31 avril 1748. Elle se nommait Henriette-Adélaïde Villard. — *Archives de l'Opéra*.



écrivait Grimm, jolie comme une fleur, quoiqu'elle n'ait pas l'élégance, la grâce et le caractère théâtral de la figure de M<sup>lle</sup> Arnould ». Et le gazetier ajoutait : « M<sup>lle</sup> Beaumesnil relève de couches... ainsi c'est une personne des plus formées pour son âge. Je crois que jamais actrice n'a débuté avec autant d'aisance... Elle a eu le plus grand succès : si elle avait paru dans un rôle moins mauvais, elle aurait tourné la tête à tout Paris<sup>1</sup>. »

Elle tourna du moins celle d'un abonné de l'Opéra, M. de la Belinaye<sup>2</sup>. C'était un gentilhomme breton déjà mûr ; pendant trente ans il avait vécu à son régiment ou dans sa province<sup>3</sup>, pestant contre la modicité de sa fortune, qui l'obligeait à la retraite. Gratifié sur le tard d'un héritage considérable, il songea à regagner le temps perdu, fit

1. Sur le portrait de M<sup>lle</sup> Beaumesnil, gravé par Vidal, on lit ce quatrain :

Est-ce une Muse, est-ce une Grâce  
Qui tient la lyre d'Apollon ?  
C'est toutes deux ; Tibulle en instruit le Parnasse,  
Et Beaumesnil leur a prêté son nom.

2. Charles-René, comte de la Belinaye, né le 11 décembre 1735, à Fougères. Entré aux Gardes Françaises, en qualité de gentilhomme à drapeaux, le 24 décembre 1744 ; deuxième enseigne, le 23 novembre 1749 ; premier enseigne, le 2 septembre 1753 ; sous-lieutenant, le 5 juin 1757 ; lieutenant, le 5 octobre 1766 ; colonel du régiment de Condé, le 3 janvier 1770. Cette promotion subite nous indique peut-être la date de son changement de fortune et, par conséquent, du début de ses relations avec M<sup>lle</sup> Beaumesnil.  
— *Archives du Ministère de la Guerre.*

3. La terre de la Belinaye est voisine de Montours, dans les environs de Fougères.

l'acquisition d'un hôtel, monta luxueusement sa maison et devint l'habitué des lieux de plaisir<sup>1</sup>; recherchant tous les moyens agréables de dépenser sa fortune et séduit par la jeunesse de M<sup>lle</sup> Beaumesnil qu'on disait d'une vertu accessible, il lui offrit sa protection, agrémentée d'une pension mensuelle de mille écus : l'actrice ne se montra point sévère et bientôt rien ne manqua plus à la félicité de M. de la Belinaye.

Il s'était, par surcroît, institué le mentor d'un de ses neveux, Charles-Armand Tuffin de la Rouërie<sup>2</sup>, enseigne-drapeau au régiment des Gardes françaises, et il s'appliquait à l'initier aux douceurs de la vie parisienne. Le jeune homme fut élève docile, étant à l'âge où l'on apprend vite : il avait, en effet, lorsqu'il arriva à Paris, dix-sept ans<sup>3</sup>, un cœur sensible et généreux, un

1. Le récit des aventures amoureuses de la Belinaye se trouve dans la 2<sup>e</sup> édition du *Dictionnaire des Anecdotes historiques de l'Amour depuis le Commencement du Monde*, Troyes, 1811, t. VII, p. 223 et suiv. On y rencontre bien des détails de pure fantaisie ; nous n'en retenons que ce qui concorde avec des témoignages moins apocryphes.

2. En Bretagne le nom se prononçait et se prononce encore *la Rouarie*. On écrit ordinairement *la Royrie* ou *la Rouairie*. Nous adoptons cependant l'orthographe des pièces officielles.

3. Extrait des registres de la paroisse de Saint-Léonard-de-Fougères, diocèse de Rennes, province de Bretagne :

« Armand-Charles, fils légitime de messire Anne-Joseph-Jacques Tuffin, chevalier, seigneur comte de la Rouërie et de dame Thérèse de la Belinaye, ses père et mère, né du jour d'hier, a été baptisé ce jour, 14 avril 1750. Parrain messire Armand-Magdeleine de la Belinaye, chevalier, seigneur comte dudit lieu ; mar-

esprit aimable<sup>1</sup>, le regard vif, la figure agréable, quoique peu régulière<sup>2</sup>, une tournure avantageuse : encore enfant quand il perdit son père, élevé par sa mère, jeune femme jolie et coquette, il avait reçu une instruction plus brillante que solide, parlait très bien l'anglais et l'allemand, excellait dans la danse<sup>3</sup> ; bref, il aurait été le modèle des enseignes s'il eût su réprimer les emportements de sa nature ardente et exaltée<sup>4</sup>. M. de la Belinaye se chargea de compléter son éducation<sup>5</sup>.

A force d'accompagner celui-ci à l'Opéra, de l'entendre vanter la beauté et les charmes de M<sup>lle</sup> Beaumesnil, le jeune officier aux Gardes, d'autant plus attentif à ces louanges qu'il ignorait les relations de son oncle avec la chanteuse, se prit à rêver d'elle plus qu'il ne convenait à son imagination inflammable, et il devint irrésistiblement amoureux. Comme il n'était pas homme à

raine dame Bonne-Charlotte de Pont-Farcy, marquise de Bois-Février, qui ont signé. La cérémonie faite par vénérable et discret messire Maurice Frain de la Villegontier, prêtre, docteur de Sorbonne et prier de la chapelle du château. — *Archives du Ministère de la Guerre.*

1. Notes inédites de M<sup>me</sup> de Langan de Bois-Février, publiées par M. le vicomte le Bouteiller. — *Journal de Fougères*, 1892.

2. *Récit de Chévetel.*

3. *Idem.*

4. Notes de M<sup>me</sup> de Langan de Bois-Février.

5. « La Rouërie fut mis très jeune au régiment des Gardes, sous la surveillance d'un de ses oncles, qui était peu digne de le guider et dont l'exemple contribua à l'entraîner dans des égarements vers lesquels sa nature ardente et exaltée ne le portait que trop. » — Notes de M<sup>me</sup> de Langan de Bois-Février.

se laisser dépérir de langueur, il se présenta, certain soir, après le spectacle, à la loge de la Beaumesnil, qui le congédia sans vouloir l'entendre. Cette défaite exalta son désir : il fit savoir à l'actrice qu'il était prêt à toutes les folies, et il lui offrit, le plus sérieusement du monde, sa main et son nom, faisant valoir qu'il serait riche un jour, étant le seul héritier d'un certain monsieur de la Belinaye...

La Beaumesnil apprit ainsi que l'amoureux enseigne était le neveu de son protecteur. Soit qu'elle fût bonne fille et n'eût pas d'ambition, soit qu'elle craignît d'échanger une situation assurée contre un avenir aléatoire, elle adressa au jeune officier un sermon quasi-maternel et, sans rien révéler de sa liaison avec la Belinaye, lui représenta qu'un tel mariage compromettrait à tout jamais sa situation dans l'armée et mettrait sa famille au désespoir. Sa conclusion fut qu'elle lui fermait sa porte et lui interdisait de la revoir.

Avec une ténacité d'illusions peu commune, la Rouërie porta ce refus au compte de la vertu et de la délicatesse de sa belle, et son amour s'en accrut. Une nuit, il se dirige, escorté de deux couvreurs, portant une échelle vers la maison qu'elle habite<sup>1</sup> ; elle lui a défendu sa porte, il entrera

1. *L'Almanach des spectacles* nous indique les logements successifs de M<sup>lle</sup> Beaumesnil : rue Traversière, quartier Saint-Honoré,

par la fenêtre, et le voilà escaladant le balcon, frappant aux vitres de l'actrice, qui par hasard est seule. Tout émue, elle consent à le recevoir, car il menace de se jeter sur le pavé si elle s'obstine dans sa rigueur; mais, dès qu'elle le voit à ses pieds, elle le conjure de s'éloigner, lui avouant qu'un secret est entre eux, que son insistance la perd et que jamais elle ne sera à lui.

L'officier, dont l'affliction est extrême, se laisse pousser dehors et sort par l'escalier dérobé, juste au moment où M. de la Belinaye frappe en maître à la porte de la maison. Il venait de rencontrer dans la rue les couvreurs remportant l'échelle: croyant à quelque incendie, il s'était renseigné et n'avait pas appris, sans inquiétude, que ces braves gens s'en retournaient après avoir prêté assistance à un militaire pour entrer par la fenêtre dans telle maison qu'ils désignèrent. Les soupçons que ce récit fit naître dans l'esprit de la Belinaye se confirmèrent lorsqu'il entra chez sa maîtresse: il la trouva fort émue, l'interrogea sévèrement, s'exaspéra de ses réticences, le prit de très haut et, finalement, sortit de la maison en jurant qu'il n'y reparaitrait jamais.

Le lendemain, il partait pour la Bretagne, où il

de 1768 à 1770; en 1771, rue de Mousseaux, faubourg Saint-Honoré. Elle revient rue Traversière de 1772 à 1777; enfin on la trouve, en 1780, à la Chaussée d'Antin.



se confina dans son château, boudant le monde, vivant dans une retraite farouche : il ne fut même pas informé de la disparition de son neveu, qui, le même jour, avait quitté Paris et, d'une traite, avait couru s'enfermer à la Trappe, bien résolu à y finir ses jours.

— Sans doute, mon frère, c'est Dieu que vous cherchez ? lui dit dom Lepé, père portier du couvent, lorsqu'il se présenta.

— Non, répondit brusquement la Rouërie, ce sont les hommes que je fais<sup>1</sup>.

Mais le hasard voulut que le comte de la Belinaye, chassant, quelques jours plus tard, aux environs de Soligny, rencontra les moines du couvent qui travaillaient dans les champs. Il s'approcha de l'un d'eux pour demander son chemin et pensa tomber de surprise... Sous le capuchon de bure il avait reconnu son neveu ! On s'explique ; le jeune homme fait part de ses déboires amoureux : une fille d'opéra l'a repoussé par un scrupule inexplicable.

— Son nom ?

— C'est la Beaumesnil.

La Belinaye comprend : sa maîtresse a voulu lui rester fidèle ; un si beau trait enflamme son imagination ; il se reproche son injustice, entraîne le

1. *Biographie bretonne*, par Levot.



novice, l'emmène à Paris, et tous deux vont se jeter aux genoux de l'actrice et solliciter d'elle le pardon de leurs odieux soupçons<sup>1</sup>.

La Beaumesnil, à bout de vertu, pardonna à l'un et à l'autre : l'amoureux officier eut tout lieu de se féliciter de cette absolution, et la Belinaye, sûr à présent de l'attachement de sa maîtresse, citait à tout venant ce cas de fidélité, unique alors dans les Annales de l'Opéra.

Cette anecdote n'aurait qu'un assez mince intérêt, si l'un des personnages qu'elle met en scène et qui sera le héros de ce récit ne s'y révélait tel qu'il demeurera au cours de la singulière épopée que nous allons raconter. Armand de la Rouërie restera jusqu'à la fin l'utopiste exalté que nous montre son aventure avec la Beaumesnil : se lançant dans la plus sérieuse entreprise avec une incompréhensible légèreté, emporté d'abord, moins

1. Voici comment Bachaumont raconte cette aventure, à la date du 3 janvier 1777 : « Un jeune officier aux Gardes, nommé M. de la Belinaye de la Roirie, est devenu éperdument épris de M<sup>lle</sup> Beaumesnil de l'Opéra et l'a enlevée à son oncle, qui l'entretenait. Non content de cet exploit, il a voulu se lier à elle d'un nœud indissoluble et l'épouser. L'actrice s'y est refusée généreusement, en lui faisant sentir l'éclat scandaleux que cet hymen ferait dans le monde, le tort qui en résulterait pour lui, forcé de quitter son emploi et le dégoût qu'il pourrait prendre d'elle ensuite, ce qui les rendrait malheureux l'un et l'autre. Ce discours sévère n'a fait que l'enflammer davantage, et, rien n'ayant pu vaincre son amante, il s'est retiré à la Trappe : aventure qui fait l'objet des conversations du jour. »

par noble enthousiasme que par besoin d'activité ou amour du romanesque ; à mesure que naîtront les difficultés qu'il n'aura pas prévues, sa ténacité lui tiendra lieu d'expérience, sa folle énergie sera toute sa politique, jusqu'au jour où, dégagé du tumulte de ses irrésolutions, étonné lui-même de la gravité des circonstances et de la grandeur de son œuvre, il tombera, odieusement trahi, vaincu, entraînant ses amis dans sa chute et léguant à son pays de grandioses catastrophes.

La Rouërie est la personnification complète des gentilshommes de l'ancien régime : il résume en lui leurs qualités et leurs défauts, la facilité des mœurs, l'insouciance, la bravoure, la hautaine et naïve imprudence, l'enthousiasme chevaleresque et l'héroïque mépris de la mort.

Ces gens étaient doués d'une étrange souplesse vitale : pour eux l'apprentissage avait été nul, et la tâche fut terrible. Au cours de la tempête révolutionnaire, ils firent preuve d'un courage, d'une fierté, d'un stoïcisme qu'on s'étonne de rencontrer chez des hommes qu'une existence frivole n'avait préparés qu'au plaisir et à la mollesse.

Sous l'influence de M<sup>lle</sup> Beaumesnil, la Rouërie devint le plus élégant des mauvais sujets, le plus turbulent des désœuvrés : il maniait, comme Léonard, le fer à papillottes et appointa une fleuriste en renom pour qu'elle lui apprît à faire des

bouquets<sup>1</sup> ; il commit l'extravagance de danser en public, avec sa maîtresse, un pas de ballet sur la scène de l'Opéra<sup>2</sup> ; il connut des succès de toutes sortes et des avanies de tout genre ; il eut des querelles, des dettes, des duels, voulut tâter de tout, même du mariage, et demanda la main de la fille d'un gentilhomme breton, Ranconnet de Noyan, son voisin de campagne<sup>3</sup>, qui, d'ailleurs, l'éconduisit ; enfin une rencontre malheureuse avec le comte de Bourbon-Busset<sup>4</sup> mit fin au prologue de cette existence mouvementée : la Rouërie blessa grièvement son adversaire, qui, pendant dix jours, passa pour mort. Le roi apprit la chose, — Bourbon-Busset était son cousin<sup>5</sup> ; — dans un mouve-

1. Notes inédites de M<sup>me</sup> de Langan de Bois-Février, publiées par M. le vicomte le Bouteiller. — *Journal de Fougères*, 1892.

2. *Récit de Chévetel*.

3. *Archives nationales*, W, 274. — *Portraits de Famille*, par le comte de Sainte-Aulaire.

4. Louis-François-Joseph, comte de Bourbon-Busset, né en 1749, mousquetaire du roi le 20 juin 1764, capitaine au régiment de Royal-Piémont le 26 décembre 1766, mestre de camp le 13 février 1764. — *Archives du Ministère de la Guerre*. Il avait épousé Elisabeth-Louise de Boynes. Ce duel tragique eut pour motif une divergence de vues entre la Rouërie et le comte de Bourbon-Busset touchant le degré de cuisson d'un poulet. — *Renseignements particuliers*.

5. Nous trouvons, dans la *Correspondance secrète* publiée par M. de Lescure, cette note : « Le comte de Bourbon-Busset, qui a épousé M<sup>lle</sup> de Boynes, mène une vie très scandaleusement dérangée. Le roi, dont il avait été le menin et qui l'aimait, lui avait témoigné son mécontentement de sa conduite. Le désordre continua, et il s'éloigna de la cour pendant quelque temps. La semaine passée, il parut à Versailles ; mais Sa Majesté, l'ayant aperçu,



ment d'humeur, il menaça de faire pendre le turbulent Breton, dont les désordres défrayaient les gazettes. La Rouërie, se sentant perdu, voulut mourir : il absorba une forte dose d'opium, fut secouru à temps, s'enfuit à Genève, d'où il envoya sa démission<sup>1</sup> ; enfin, subitement résolu à racheter par quelque action d'éclat les désordres de sa jeunesse, il revint à la Rouërie, fit ses adieux à sa mère et, accompagné de trois domestiques, s'embarqua pour l'Amérique, où il arriva à la fin d'avril 1777<sup>2</sup>. Il laissait en France un fils naturel, auquel il avait donné son nom et qui reparaitra au cours de notre récit.

C'est un symptôme bien remarquable que cet enthousiasme de la noblesse française pour la révolution d'Amérique. Il semble que, tout à coup, d'une porte ouverte à l'horizon du vieux monde, soufflèrent des bouffées d'indépendance et de nouveauté, et les gentilshommes, étouffant dans la vieille société, où, pourtant, ils avaient toutes leurs aises, se précipitèrent pour aspirer cet air vivi-

ordonna au ministre de le faire arrêter par forme de correction. En conséquence, dès le lendemain, il fut conduit au château de Dourlans (24 mai 1785). »

1. Régiment des Gardes Françaises. Le sieur la Rouërie, sous-lieutenant, demande l'agrément de vendre sa sous-lieutenance. Le roi donne l'agrément d'acheter la sous-lieutenance de la compagnie de Radepont, vacante par la retraite du sieur la Rouërie, au sieur Deshurlières, enseigne des grenadiers de la compagnie de Fontenu. — *Archives du Ministère de la Guerre.*

2. *Archives du Ministère de la Guerre.*



fiant qui les enivra. On citait comme admirable ce trait des Américains, faisant fondre la statue de bronze de Georges III pour en fabriquer des canons; on s'extasiait d'une cloche nouvellement placée dans la tour de Philadelphie, sur laquelle étaient gravés ces mots : *J'annonce à la patrie la liberté*<sup>1</sup>. C'était de l'engouement plutôt qu'une adhésion mûrement réfléchie; mais ces impressions superficielles passaient dans le peuple, qui les prenait au sérieux. Ah! si l'on avait su diriger cette noble ardeur; si quelque homme de génie et d'action s'était trouvé pour tourner au profit de la France cet enthousiasme de la jeune noblesse, cette généreuse exubérance, ce besoin de dévouement et d'abnégation! Mais, au lieu d'une ligne politique sagement étudiée, cet amour subit de la liberté n'était, chez ces gentilshommes, qu'un sport dont la vogue s'empara: on vit des officiers d'avenir solliciter du Ministre des congés illimités afin de rejoindre les insurgents; et, si la permission leur en était refusée, ils rendaient leur épée et s'embarquaient en dépit des ordres de leurs chefs.

Le marquis de la Rouërie fut des premiers à gagner le nouveau monde: il était en Amérique avant même que Lafayette eût quitté la France. Il venait là chercher l'indépendance et les aven-

1. *Correspondance secrète*, publiée par M. de Lescure.

tures : ni les unes ni l'autre ne lui firent défaut.

Au moment d'aborder, après une traversée de deux mois, le vaisseau qui le portait fut attaqué par une frégate anglaise ; la moitié de l'équipage fut tué, le navire prit feu, la sainte-barbe sauta, tout le chargement fut perdu, et c'est à la nage que la Rouërie aborda, sans un vêtement, avec ses trois domestiques également nus, la terre de la liberté<sup>1</sup>.

Pareil incident n'était pas fait pour arrêter un homme de cette trempe : ayant obtenu de Washington l'autorisation de lever une légion, il s'occupa tout aussitôt de recruter des volontaires ; mais les Français étaient assez mal vus alors en Amérique. Les premiers qui s'étaient offerts avaient révolté les indigènes par leurs prétentions et leur hâblerie, et la froideur de l'accueil que reçurent les propositions de la Rouërie avait toute l'apparence d'un congé. Pourtant, comme il était tenace et qu'il voulait se battre, il acheta, moyennant la somme de 2.400 livres, le commandement d'un corps franc qu'avait formé un major suisse, et il se trouva prêt pour l'entrée de la campagne de 1777<sup>2</sup>.

Nous ne suivrons pas toutes les péripéties de cette étrange période de sa jeunesse. Il nous suffit,

1. *Archives du Ministère de la Guerre.*

2. *Archives du Ministère de la Guerre.*

pour le moment, de marquer l'influence que ce roman vécu exerça sur son caractère : le commandement d'une troupe d'irréguliers, la liberté absolue de ses mouvements, la guerre de surprise et de ruses, les nuits passées à l'embuscade, l'attrait du danger, les campements improvisés, cette existence de partisan, sans souci du bien-être ni du lendemain, sans loi, sans préjugés, sans sujétion, entraîna si bien dans ses goûts qu'elle lui valut rapidement la réputation d'un héros, en même temps qu'elle le rendait impropre à se plier désormais aux étroites obligations de la vie européenne. En peu de temps, le nom du *colonel Armand*, — c'est celui qu'il avait adopté, — devint aussi populaire parmi les insurgents, que le nom de Lafayette. En 1780, le marquis de Chastelux, au cours de son voyage aux États-Unis, eut l'occasion de dîner chez M. de la Luzerne avec le colonel Armand, « cet homme célèbre en France, dit-il, par sa passion pour M<sup>lle</sup> B..., et qui l'est, en Amérique, par son courage et sa capacité<sup>1</sup> ».

La Rouërie plaisait aux indigènes par la simplicité avec laquelle il avait su se plier aux mœurs

1. « Il alla, ajoute Chastelux, s'ensevelir dans une célèbre et profonde retraite ; mais il en sortit bientôt : son caractère est gai, son esprit agréable, et personne ne voudrait qu'il se fût voué au silence. » — *Voyage de M. le marquis de Chastelux dans l'Amérique septentrionale.*

républicaines ; aux Français, par sa pétulance teintée d'une nuance de mélancolie ; à tous, par son courage héroïque et son indomptable ténacité. La légion qu'il commandait fut détruite en Caroline à la bataille de Cambden ; dès la campagne finie, il passe en France <sup>1</sup>, y achète tout ce qui est nécessaire pour armer et équiper de nouveaux partisans ; de retour en Amérique, il en fait l'avance au Congrès <sup>2</sup> et réorganise sa troupe <sup>3</sup>. Au siège d'York, il monte, l'un des premiers, à l'assaut des ouvrages de l'ennemi, et Washington, en récompense de sa valeur, l'autorise à choisir, parmi les plus braves de l'armée, cinquante hommes pour renforcer sa légion ; partout il se dépense,

1. C'est au cours de ce séjour en France que la Rouërie obtint la croix de Saint-Louis. Il fut reçu le 15 mai 1781. — *Archives du Ministère de la Guerre*, Ordre de Saint-Louis.

2. *Voyage de Chastelux*.

3. « Je fus chargé, par le Congrès, d'aller en France chercher des secours d'habits et d'armes, objets dont nos armées étaient alors entièrement dépourvues ; ainsi, arrivé à Paris, je songeais plus à remplir ma mission qu'à l'intérêt de mon ambition. Craignant que le Gouvernement ne se décidât pas, ou mit beaucoup de lenteur à se décider à fournir les objets que j'étais venu chercher, j'empruntai en mon nom 50.000 livres à 5 0/0 d'intérêts, fis mes achats et, pendant qu'on les conduisait à Brest, je songeai à faire valoir en France mes services d'Amérique. » — Lettre du marquis de la Rouërie au comte de Brienne. — *Archives du Ministère de la Guerre*. Dans un jugement du tribunal de Fougères concernant la succession de la Rouërie, nous trouvons : « Outre les biens-fonds... il existera, dans ladite succession, onze contrats sur le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, montant ensemble à un capital de 57.951 francs. » — C'est là, sans doute, le remboursement de l'avance faite au Congrès.

il se bat, il s'expose, recherchant les postes périlleux, se plaisant aux coups d'audace<sup>1</sup>, et, quand la guerre est terminée, il séjourne encore en Amérique pour faire valoir auprès du Congrès les ser-

1. « Je certifie que le colonel Armand, marquis de la Rouërie, était avec moi à l'affaire du 25 novembre 1777 dans le Jersey, lorsqu'un corps de hessois, soutenu par quelques piquets des Anglais, sous le commandement du lieutenant général lord Cornwallis, fut défait par un parti moins nombreux de rillemen et de milices. Je reconnais avec plaisir et gratitude les obligations que je dois au colonel Armand pour le zèle et la valeur qu'il a montrés dans cette occasion, où il se trouvait le plus ancien officier après moi. Ma mission n'avait d'autre objet qu'une reconnaissance des dispositions de l'ennemi, et je n'avais avec moi ni brigadier, ni colonel continental, excepté le marquis de la Rouërie qui m'avait suivi.

« Donné à Fishkill, le 26 novembre 1778.

« Signé : LAFAYETTE. »

— « Je certifie que M. le marquis de la Rouërie a servi dans l'armée des Etats-Unis depuis le commencement de 1777 avec le rang de colonel, pendant lequel temps il a commandé un corps indépendant et s'est acquis beaucoup d'honneur et d'avantages au service.

« Il s'est conduit en toutes les occasions comme un officier d'un mérite distingué, d'un grand zèle, activité, intelligence, vigilance et bravoure.

« Pendant la dernière campagne, il a rendu des services très importants, et sur la fin il a frappé un coup hardi de partisan, par lequel, avec beaucoup d'adresse et de courage, il a surpris un major et quelques troupes ennemies qui étaient en quartier à une distance considérable en dedans de leurs piquets, les prit et les amena sans aucune perte des siens.

« Je lui donne ce certificat comme un témoignage de ma parfaite approbation de sa conduite et de l'estime que j'ai pour lui personnellement.

« Donné au quartier général à Moristown, le 16 février 1780.

« Général WASHINGTON. »

*Archives du Ministère de la Guerre.*

vices de ses compagnons d'armes déjà rentrés en France : il était parti le premier, il revint le dernier<sup>1</sup>, trop tard pour bénéficier de ses services : les promotions sont faites, les gratifications payées, il ne peut rien obtenir et, vite las de solliciter, s'en va bouder à son château de la Rouërie.

Il ne rapportait d'Amérique, outre la croix de Cincinnatus, que 50.000 francs de dettes<sup>2</sup>, un ami rencontré au cours de la campagne qu'on nommait le major Chafner, et des opinions égalitaires un peu trop expansives peut-être, qu'il eût mieux fait de dissimuler. C'était, en effet, en 1783, un piètre moyen d'obtenir un commandement que de terminer sa requête ainsi qu'il le faisait : « Dans un pays où la naissance donne des droits privilégiés, j'aurais pu, sans vanité et certainement *sans attacher une idée bien sérieuse à ce genre de mérite*, me mettre sur les rangs avec ceux qui placent leur espoir sur cette base, mais j'ai servi, et c'est à ce titre que je désire obtenir de servir toute ma vie<sup>3</sup>. »

Il resta donc avec son titre purement illusoire de brigadier général au service des Provinces-

1. En 1783.

2. Dans une lettre conservée à son dossier (*Archives du Ministère de la Guerre*), il fixa à cette somme ce que lui a coûté la guerre de l'Indépendance.

3. *Archives du Ministère de la Guerre*.

Unies, le regret de voir son avenir perdu et sa situation pécuniaire embarrassée<sup>1</sup>, et l'obligation de rester oisif dans sa vieille maison de Fougères ou dans son château isolé de Saint-Ouen de la Rouërie : toutes circonstances qui le firent songer au mariage.

Il y avait alors, au bourg de Saint-Brice-en-Cogles, distant d'une lieue et demie du château de la Rouërie, une « des plus belles et des plus riches héritières du pays<sup>2</sup> ». Son père, le marquis de Saint-Brice<sup>3</sup> était mort; sa mère se nommait Hyacinthe le Prestre de Châteaugiron; elle-même portait les titres de très haute et très puissante demoiselle Louise-Caroline Guérin, dame marquise de Saint-Brice de Champinel, baronne des baronnies de Sens et de la Chatière, châtelaine des châtelainies de Saint-Étienne, la Fontaine-la-Chaise, Parigné, le Sollier, le Rocher-Portail et autres lieux<sup>4</sup>.

Cette belle héritière joignait à toutes ses qualités celle d'être protégée par la reine, qui projetait de la marier au fameux chevalier de Parny<sup>5</sup>.

1. Il avait, à cette époque, outre ses dettes d'Amérique, environ 15.000 francs de dettes contractées en Bretagne à diverses dates. — *Archives du greffe du Tribunal de Fougères*.

2. J.-M. Peigné, *Antrain et ses Environs*, 1861.

3. Ancien capitaine du régiment de Conti-Cavalerie, chevalier de Saint-Louis.

4. *Archives de la paroisse de Saint-Brice* (Ille-et-Vilaine).

5. J.-M. Peigné, *Antrain et ses Environs*, 1861.

Mais le marquis de la Rouërie se présenta et, après d'assez longues hésitations de la part de M<sup>me</sup> de Saint-Brice, — hésitations motivées par le souvenir de la jeunesse désordonnée du soupirant, — il fut agréé<sup>1</sup>, et le mariage eut lieu au château de Saint-Brice, le 22 décembre 1785 ; le marquis était assisté de sa mère, de son fidèle Chafner et d'une de ses cousines, M<sup>lle</sup> Thérèse de Moëlien de Trojoliff, qu'il affectionnait<sup>2</sup>.

L'union ne fut pas heureuse : après trois mois de mariage, la marquise de la Rouërie, dont la santé était délicate, fut prise d'une maladie de langueur. On appela pour la soigner un jeune docteur du bourg de Bazouges-la-Pérouse, nommé Chévetel, fils d'un médecin honorablement connu

1. La brochure citée précédemment (*Antrain et ses Environs*) contient cette indication singulière : « La marquise de Saint-Brice consentit au mariage, après avoir payé à M. de Parny un dédit assez considérable. »

2. Les futurs adoptèrent par contrat le régime de la communauté, suivant la coutume de Bretagne, avec les modifications suivantes : la communauté commencera au jour du mariage et non pas après un an et un jour ; en sont exclues les dettes que les futurs peuvent avoir contractées avant le mariage, les successions futures et 24.000 livres de mobilier provenant à la future épouse de la succession de son père. — En cas de prédécès du futur époux, la future épouse prélèvera hors part sa garde-robe, ses bijoux, un équipage attelé de six chevaux et les habits de ses domestiques. Elle jouira du douaire d'une rente annuelle de 6.000 livres. En cas de prédécès de sa femme, le futur prélèvera sa garde-robe, ses bijoux, ses armes, habits de ses domestiques, ses équipages et six chevaux. — *Archives du château de Bonabri (Côtes-du-Nord)*, Du Cleuziou.

dans la contrée et dont la réputation était grande<sup>1</sup>. Chévetel avait vingt-sept ans<sup>2</sup>; il était de figure avenante et se recommandait « autant par l'élégance de ses manières que par la distinction de son esprit<sup>3</sup> ». Dès l'abord, il plut au marquis de la Rouërie qui, dans l'isolement où il vivait, entre son major américain et sa femme malade, se félicitait de cette relation nouvelle; il était d'ailleurs de nature aimante et se livrait vite; en peu de jours Chévetel l'eut conquis: le médecin s'installa au château, y devint le conseiller indispensable, si bien qu'ayant ordonné à la malade les eaux de Cauterets, on n'eut pas de peine à le décider à abandonner sa clientèle pour suivre la marquise aux Pyrénées.

On partit<sup>4</sup> dès que la saison permit d'entre-

1. Chévetel père donna des soins à Chateaubriand enfant: « Ma poitrine se gonfla la fièvre me reprit, on envoya, chercher à Basouches (*sic*) un excellent médecin nommé Cheftel (*sic*), dont le fils a joué un rôle dans l'affaire du marquis de la Rouërie. » *Mémoires d'outre-tombe*, t. 1, p. 170.

2. Extrait du registre des actes de naissance de la commune de Bazouges-la-Pérouse pour l'année 1758 :

« *Valentin-Marie-Magloire*, fils de noble maître Louis-Valentin Chévetel, docteur-médecin, et de demoiselle Louise-Cécile Fontaine, né de ce jour, a été baptisé le jour de la naissance par le prêtre soussigné. Parrain noble maître Valentin Chévetel, sénéchal de différentes juridictions; marraine D<sup>uo</sup> Cécile-Lefrançois, qui ont signé le trentième octobre 1758, Chévetel, Lefrançois, Delaporte, Fontaine,... etc. Germain, prêtre.

3. J.-M. Peigné, *Antrain et ses Environs*, 1861.

4. Il ne nous semble pas que le marquis de la Rouërie accompagna sa femme aux Pyrénées. A cette époque, il projetait un

prendre un si long voyage ; M<sup>me</sup> de la Rouërie ne le supporta qu'au prix des plus grandes fatigues ; à l'arrivée à Cauterets son état avait empiré ; elle languit pendant quelques semaines et s'éteignit le 18 juillet 1786<sup>1</sup>, après six mois de mariage, se

voyage en Prusse : c'est du moins ce qui paraît ressortir de cette lettre du marquis de Chastelux.

A Paris, 23 may 1786.

Quoique M. le marquis de la Rouërie n'ait pas besoin, Monsieur, de vous être recommandé, je me fais un plaisir de lui servir d'introduit par vous. Notre liaison date d'un pays bien éloigné de celui que vous habitez. Nous avons passé trois ans ensemble en Amérique où il a commandé une légion et où il a obtenu le rang de brigadier général que ses services distingués lui avaient bien mérité. En attendant qu'une promotion le mette à portée de rentrer en activité dans notre service, en y prenant le commandement d'un corps que M. le Maréchal de Ségur lui destine, il veut employer ses loisirs à augmenter ses connaissances militaires et il ne croirait pas mieux remplir cet objet qu'en visitant les États et les troupes du roi de Prusse. Il doit faire ce voyage avec M. Schafner, jeune et excellent officier qui était major de sa légion.

Je suis persuadé, Monsieur, que vous serez bien aise de les connaître l'un et l'autre, et je ne puis aussi leur rendre un meilleur service qu'en vous priant de les aider de vos conseils et de vos lumières.

J'avais formé le projet de faire, cette année, le voyage qu'ils entreprennent ; mais les circonstances ne l'ont pas permis. Je ne renonce pas cependant à l'espoir de vous offrir sous peu à Berlin l'assurance du sincère attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc.

Le marquis DE CHASTELUX.

1. *Extrait des Registres des Actes de l'état civil de la commune de Cauterets :*

« L'an 1786 et le 18 juillet est décédée haute et puissante dame Louise-Caroline Guérin, marquise de Saint-Bris (*sic*), dame du Roché-Portail et autres lieux, épouse de haut et puissant seigneur messire Armand Tuffin, marquis de la Rouërie, seigneur de Carné et autres lieux, chevalier de Saint-Louis et de Cincinnatus,

croyant, sans doute, victime de quelque accident mystérieux, car, au moment de rendre le dernier soupir, elle supplia qu'on fit après sa mort l'autopsie de son cadavre<sup>1</sup>. Chévetel ne crut pas devoir déférer au désir de la morte, qui fut immédiatement inhumée dans le cimetière de Cauterets.

Ce chagrin venait cruellement s'ajouter aux déceptions dont avait déjà souffert le marquis de la Rouërie : il revint se confiner en Bretagne, désœuvré, sans espoir de reprendre goût à la vie, sans confiance dans l'avenir : il passait des semaines entières à la chasse sur les bords du Couënon et de la Loysance ; il cherchait à reprendre, dans les landes de sa province, l'existence aventureuse et libre qu'il avait connue aux rives de l'Hudson. On raconte qu'avec son beau-frère, M. de Chasse-loir, il venait en chassant, au mépris des lois et à la barbe de la maréchaussée, depuis Fougères jusqu'aux portes de Paris<sup>2</sup> : son caractère frondeur se plaisait à ces extravagances. Ou bien, il

ancien brigadier général de la cavalerie anglo-américaine, après avoir reçu tous les sacrements, et son corps a été enterré dans le cimetière avec les cérémonies ordinaires, en présence de mes. Labatut, vicaire de Cauterets, de mes. Gérôme Caddefer, vicaire dadé (?) et de mes. Dominique Saint-Martin, vicaire de Cachon, qui ont signé avec moi. »

1. « Ce sentiment lui était inspiré par la tendresse qu'elle avait pour une de ses nièces, qui menaçait d'être atteinte de la même maladie. » — J.-M. Peigné, *Antrain et ses Environs*, 1861.

2. J.-M. Peigné, *Antrain et ses Environs*, 1861.

s'enfermait durant des mois dans son château, ne recevant que Chévetel, avec lequel il sympathisait chaque jour davantage, et le major Chafner, qui vivait sous son toit, bien décidé à y finir ses jours et à ne jamais revoir l'Amérique.

Mais Armand de la Rouërie était doué de cette impressionnabilité qui permet tour à tour l'abattement et l'exaltation : il suffisait d'une circonstance fortuite pour le rejeter, de la tristesse où il s'enlisait, à l'exubérance qui lui était naturelle. Cette circonstance se présenta : la lutte de la Cour et des Parlements avait eu pour effet d'émouvoir le peuple de toutes les provinces : d'ailleurs, en 1788, l'agitation était partout : l'assemblée des notables, l'impôt territorial, le commerce des grains, la tenue prochaine des États généraux et l'affaire du Collier, la Cour plénière et le *Mariage de Figaro*, les grands bailliages et Cagliostro, mille autres incidents graves ou futiles étaient l'objet des controverses dans toutes les familles<sup>1</sup>.

A peine les édits du 8 mai furent-ils arrivés à Rennes que toute la Bretagne prit fait et cause pour le Parlement. Le jour où l'intendant Bertrand de Molleville se présenta au palais pour y faire enregistrer les ordres du roi, la foule le poursuivit de clameurs méprisantes : elle arrachait la baïon-

1. *Mémoires d'outre-tombe.*

nette aux soldats de l'escorte, et un combat s'ensuivit entre le peuple et la troupe.

Les jeunes gens de la ville s'armèrent : on assurait que les Anglais faisaient passer aux mécontents des munitions et des fusils. Les nobles rédigèrent, sous forme de protestation, une sévère remontrance qui n'était, en réalité, qu'un acte d'accusation véritable contre Brienne et Lamignon. Ils déclaraient réclamer formellement l'exécution du contrat de mariage de Louis XII et de la duchesse Anne, relativement aux libertés et aux coutumes particulières de la province, reprochant au roi de violer le *contrat d'union*, grief gros de menaces et qui faisait dire à Versailles : la Bretagne effraie <sup>1</sup>.

Le chevalier de Guer, le marquis de Tremargat, jambe de bois, le comte de Bedée, oncle de Chateaubriand, qu'on appelait *Bedée l'Artichaut*, à cause de son gros ventre, pour le distinguer d'un autre Bedée, long et effilé, qu'on nommait *Bedée l'Asperge*, faisaient cependant, par leur intransigeance, nombre d'ennemis à l'ordre privilégié : on parlait un jour d'établir une école militaire où seraient élevés les fils de la noblesse pauvre ; un membre du tiers s'écria :

— Et nos fils, qu'auront-ils ?

1. *Correspondance secrète*, publiée par M. de Lescure.

— L'hôpital ! répartit Tremargat ; mot qui, tombé dans la foule, germa promptement <sup>1</sup>.

On pense bien que le marquis de la Rouërie s'était enflammé aux premières nouvelles de ces conflits. Il était accouru à Rennes et se montrait parmi les plus exaltés, et nous croyons ne pas nous tromper en datant de cette époque un duel qu'il eut avec son cousin de Guitton de la Villeberge, lieutenant de vaisseau <sup>2</sup>. Toujours est-il que, lorsqu'il fut question de porter à Versailles les remontrances des nobles bretons, il fut l'un des douze gentilshommes choisis pour cette délicate mission : les autres étaient MM. de la Fruglaye, de Guer, des Nétumières, de Bec de Lièvre, de Montluc, de Trémargat, de Carné, de la Féronnière, de Cicé, de Châtillon et de Bedée *l'Artichaut* <sup>3</sup>.

Ils arrivèrent à Paris le 5 juillet 1788, et le public se montrait curieux de la façon dont le roi recevrait cette indiscrete ambassade : on assurait que dix autres députés les avaient suivis « pour leur succéder si le ministre Brienne attendait à la liberté des premiers <sup>4</sup> ». Les États de Bretagne s'étaient engagés, de leur côté, à employer tous les moyens pour la défense de leurs repré-

1. *Mémoires d'outre-tombe.*

2. Archives du Ministère de la Marine.

3. Bibliothèque de l'Arsenal, *Fonds Bastille.*

4. *Correspondance secrète*, publiée par M. de Lescure.

sentants et à armer même la province si leurs personnes étaient menacées.

Les douze députés se présentèrent à Versailles et ne furent pas admis : ils se retirèrent en notifiant que, « s'ils n'obtenaient pas audience du roi avant un jour qu'ils fixaient, ils retourneraient rendre compte de ce refus à leurs commettants<sup>1</sup> ». Sur cette menace ils rentrèrent à Paris, attendant *le bon plaisir de Sa Majesté*. Le 14 juillet, — date fatidique, — ils offrirent un grand souper à tous leurs compatriotes habitant la capitale : la fête fut animée, comme bien on pense, et les têtes s'échauffèrent : la réunion se termina vers minuit, et MM. les députés bretons rentrèrent chez eux pour y trouver chacun un exempt de la police, porteur d'une lettre de cachet, les invitant, au nom du roi, à venir achever la nuit au château de Bastille. Ils y entrèrent à trois heures du matin, individuellement conduits par un officier major de la garde de Paris et un inspecteur de police<sup>2</sup>.

Nous possédons, sur le séjour du marquis de la Rouërie dans la fameuse prison d'État des documents assez curieux concernant le régime imposé aux détenus. Dès le premier jour, le baron de Breteuil mande au major de la Bastille que « l'intention du roi est que MM. de Montluc, de la

1. *Correspondance secrète*, publiée par M. de Lescure.

2. Bibliothèque de l'Arsenal, *Fonds Bastille*.

Rouërie, de Chatillon, etc., soient servis chacun par un de leurs domestiques<sup>1</sup> ». Trois jours plus tard, c'est l'autorisation de laisser entrer à la forteresse deux cent quarante bouteilles de vin de Bordeaux, que les États de Bretagne envoient à MM. les gentilshommes prisonniers<sup>2</sup>. Leur correspondance est remise fort régulièrement, et on autorise le gouverneur à « leur donner plumes, encre, papier, couteaux, ciseaux, montres, promenades, en un mot à faire pour eux tout ce qui est possible<sup>3</sup> ». L'un des détenus, M. de la Fruglaye, obtient l'autorisation de recevoir son fils, « auquel il est permis de dîner avec son père et de venir, s'il le juge bon, s'enfermer avec lui<sup>4</sup> ». Le 21 août, on loue un billard qu'on place dans la chambre du major « pour l'amusement de MM. les gentilshommes bretons ». Si, comme on l'a dit, la Bastille était le résumé des rigueurs de l'ancien régime, on reconnaîtra qu'elles étaient acceptables : la Révolution, qui détruisit l'antique geôle, se hâta d'en élever vingt autres bien autrement rudes et dont les gardiens se préoccupaient peu de « l'amusement » des détenus.

1. Bibliothèque de l'Arsenal, *Dossier Chatillon*.

2. Lettre de M. de Crosne à M. Beugeard, trésorier général des États de Bretagne. Bibliothèque de l'Arsenal, *Fonds Bastille*.

3. Registre de la Bastille. Renseignement communiqué par M. Alfred Bégis.

4. Le *Livre d'Ecrou de la Bastille*, par M. Alf. Bégis.

Armand de la Rouërie n'eut pas à gémir longtemps dans cette peu farouche prison. Le 25 août, Brienne remettait au roi son portefeuille; les parlementaires triomphaient. On dit que, le soir de ce même jour, à l'heure où la nouvelle de la retraite du ministre circulait dans Paris, mettant le peuple en liesse, on vit, sur les tours de la Bastille, une lueur s'élever, aussitôt saluée par les cris de joie et les clameurs d'enthousiasme : c'était la Rouërie et ses compagnons de captivité qui illuminaient la vieille forteresse<sup>1</sup>. Ces nobles, on peut le dire, aimaient à jouer avec le feu : ils saluaient l'éveil d'une révolution qui devait être, pour eux tous, une suite ininterrompue de catastrophes, de deuils et de ruines.

Le retour du marquis en Bretagne ressembla à un triomphe : la ville de Fougères s'illumina pour le recevoir. Malheureusement l'allégresse publique fut cause d'un accident regrettable qui termina brusquement la fête : une fusée incendia un groupe de quatre maisons formant l'angle de la Grand'Rue et de la rue de l'Horloge<sup>2</sup>. Ce malheureux événement, que bien des gens accueillirent comme un sinistre présage, ne nuisit en rien cependant à la popularité toujours

1. Le vicomte Le Bouteiller, *La Révolution dans le pays de Fougères*. — *Journal de Fougères*, 1892.

2. *Idem*.

croissante du châtelain de la Rouërie. Sa conduite pendant la lutte des Parlements et du pouvoir, le souvenir de ses hauts faits d'Amérique, celui même de sa retraite à la Trappe, de ses duels, de ses amours devenues légendaires, contribuaient à mettre en évidence sa personnalité plus sympathique, il faut le dire, aux paysans et au petit peuple qu'à ses pairs de la noblesse. Ses opinions, semblables en cela à celles de bien d'autres gentilshommes, ne paraissent pas avoir été d'une logique parfaite : il était à la fois royaliste et révolutionnaire ; il tenait pour l'ancien régime en réclamant la vieille constitution bretonne, et contre la Cour, en désapprouvant les tendances hostiles à l'esprit philosophique des Parlements. Nous croyons qu'il était, surtout, dévoré d'un besoin d'activité et qu'il recherchait toutes les occasions de luttes et de conflits.

Tel était si bien son état d'esprit que, de retour à son château, il entreprit, pour s'occuper, de transformer l'antique manoir de ses ancêtres en une demeure plus élégante : il commença par « tout culbuter<sup>1</sup> », la ferme, l'étable, le château lui-même, fit des levées de terre, planta des avenues aboutissant à de vastes carrefours, bâtit de

1. Notes de M<sup>me</sup> de Langan de Bois-Février. — *Journal de Fougères*, 1892.

somptueuses écuries <sup>1</sup>, peintes à fresques et garnies de râteliers en chêne sculpté : de l'ancien manoir il ne conserva que la chapelle, isolée à l'entrée de la cour <sup>2</sup> et, sur de nouveaux plans, fit élever la vaste habitation, de style un peu froid, qui subsiste encore aujourd'hui : c'est une construction régulière, composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage, et que surmontent, sculptées dans un fronton triangulaire, les armes des Tuffin de la Rouërie <sup>3</sup>. Dans le parc, enclos de murs ou de haies, le marquis avait planté quatre tulipiers, rapportés d'Amérique et que le temps a respectés ; une double rangée de tilleuls,

1. Le bâtiment qu'on appelait à l'époque de la Révolution l'*Ecurie neuve* (V. p. 111) porte, encore très visible, le millésime de 1788. On y voit quelques restes de peintures murales et les râteliers de chêne ouvragé.

2. « Les personnes, aujourd'hui peu nombreuses, qui ont vu la chapelle de la Rouërie disent qu'elle était placée à droite de la cour du château, près d'un grand portail qui se trouvait au bas de cette cour, en face de ce château, de sorte que le pignon sud était sur le bord de la voie qui conduisait au chemin de Sacey. Elle était, dit-on, de belle dimension et bien décorée : un chapelain, faisant partie du clergé paroissial, y célébrait le dimanche la messe à laquelle assistaient les personnes du château, les fermiers et autres gens des environs. Pendant la Révolution, elle fut dévastée, et les nouveaux propriétaires ne l'ayant point restaurée, mais au contraire employée à des ouvrages profanes, elle se détériora de plus en plus, et enfin fut détruite, de façon qu'il n'en reste plus de traces. » — Note de M. le curé Renou, mort à Saint-Ouen-de-la-Rouërie, en 1859.

3. V. p. 121. — La propriété a subi, au cours de ce siècle, une modification qui en change considérablement le caractère : la chapelle et la cour, jadis fermée de murs, ont été supprimées : à leur place, la pelouse d'un jardin anglais s'étend jusqu'au perron du château.

encadrant un rond-point en terrasse, termina, du côté du nord, la propriété; un saut-de-loup permettait à la vue d'errer sur les grands espaces<sup>1</sup>, s'étendant jusqu'à la baie lointaine du mont Saint-Michel.

Il ne semble pas que la Rouërie apportât à ces transformations grande persévérance. Il les avait entreprises avec ardeur, mais il se lassa vite, sans doute, car, à l'époque de la Révolution, rien encore n'était achevé<sup>2</sup>; même une ancienne construction, reste du manoir primitif, demeurait debout accolée aux nouvelles façades du château. Son temps se partageait, d'ailleurs, entre ces travaux, dont il laissa bientôt la surveillance à son intendant Des-

1. Les propriétés du marquis de la Rouërie comprenaient, — en mesures modernes, — 382 hectares. En voici la nomenclature sommaire : le château, — la métairie de la Retenue, — la métairie du Château, — la métairie du Vau-Hulin, où se trouvait le colombier, au bord du ruisseau du Tronson, à l'extrémité d'une avenue de chênes partant du portail du château, — le moulin du Vau-Hulin, — le moulin du Val, — le Plessis, — la petite métairie du bourg, — le bois de Bannière, — la métairie de la Motte, — la métairie du Bas-Châtelet, — la métairie du Haut-Châtelet, — la métairie de la Gaucherais, — le moulin de Malheute, — la métairie de la Chesnay-en-la-Fontenelle, — la métairie des Portes, — le moulin des Portes-en-Bazouges.

Le tout fut adjugé, le 6 septembre 1813, comme biens dépendants de la succession d'Armand Tuffin, à George Bourge Dupré de Saint-Maur, demeurant à Argent, département du Cher, pour la somme de 210.000 francs. — *Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Fougères.*

2. On aperçoit encore, au milieu du champ dit de *l'Avenue*, dans l'axe de la principale façade du château, un talus inachevé, qui, dans les projets de la Rouërie, devait former une chaussée, conduisant directement de la route d'Avranches au portail du château.

hayes ou à l'ami Chafner, et de fréquents voyages, à Paris, où Chévetel s'était établi, ayant obtenu par le crédit de son ami<sup>1</sup> une place de médecin des bâtiments dans la maison de Monsieur, comte de Provence. C'est également à cette époque, sans doute, qu'il faut placer une nouvelle passion du marquis, dont fut l'objet M<sup>lle</sup> Fleury<sup>2</sup> de la Comédie-Française, alors âgée de vingt-deux ans et qui s'appelait, de son véritable nom, Marie-Florence Nones<sup>3</sup>. Elle avait reçu des leçons de M<sup>lle</sup> Clairon et passait pour conserver « les traces précieuses de l'ancienne tradition ». Elle était, au reste, plus coquette que

1. J.-M. Peigné, *Antrain et ses Environs*, 1861.

2. Tous les biographes ont parlé des relations de la Rouërie avec M<sup>lle</sup> Fleury, et cette liaison fut sans doute fertile en incidents romanesques, car elle semble avoir atténué, dans la mémoire des contemporains, le souvenir des amours du marquis avec la Beaumesnil. Beaucoup même, et Levot (*Biographie bretonne*) est du nombre, prêtent à M<sup>lle</sup> Fleury le rôle que joua en réalité la Beaumesnil. Quant à la date probable de cette nouvelle intrigue, elle nous est implicitement fournie par les Archives de la Comédie-Française. M<sup>lle</sup> Fleury débuta pour la première fois, à dix-sept ans, le 23 mars 1784. Or, à cette époque, la Rouërie revenait d'Amérique et songeait au mariage; le second début de l'artiste eut lieu le 23 octobre 1786 (rôle d'Hypermmestre); c'est donc probablement à cette date que la Rouërie put la voir et l'aimer. — *Renseignements fournis par M. Monval*, archiviste bibliothécaire de la Comédie-Française.

3. Elle était née à Anvers. Son acte de naissance est ainsi con-  
signé sur les registres de la paroisse Notre-Dame :

« 28 décembre 1766. Maria-Florentia, par. Ludovicus-Josephus Nones, ex-capitaine breton, æt. 22. Maria-Anna Dyonisia Bernaerdt, Hujus æt. 20. Susceperunt Joannes-Franciscus Collet Maria-Florentia Renard. » — Renseignement fourni par M. Alf. Bégis.

jolie, affectait, dans son jeu, « une sensibilité dégénérant parfois en un accent doucereux et pleureur <sup>1</sup> », et n'était pas avare de ses faveurs <sup>2</sup>.

La politique vint interrompre les amours du

1. *Journal des Débats*, 22 vendémiaire an XIV.

2. Nous trouvons dans les *Souvenirs d'un Sexagénaire*, d'Arnault, cette piquante anecdote :

« M<sup>lle</sup> Fleury ne manquait pas de mérite, quoiqu'elle manquât tout à fait de grâces. Un soir, après le spectacle, comme je traversais le théâtre déjà vide et qui était à peine éclairé, j'entendis un homme qui pressait assez vivement une dame de se montrer complaisante, instances que la dame repoussait presque brutalement.

— Non, Monsieur, cela n'est pas possible ! cela n'est pas possible, disait-elle d'un ton très décidé.

Reconnaissant la voix de M<sup>lle</sup> Fleury, qui me semblait un peu sortie de ses habitudes, et croyant savoir de quoi il s'agissait, je me retirais à petits pas et à petit bruit.

— Venez, venez ! me crie M<sup>lle</sup> Fleury. Protégez-moi contre M. Legouvé, qui me tourmente ; c'est à n'y pas tenir.

— Mademoiselle, un acte de complaisance vous coûte-t-il donc tant aujourd'hui ?

— Savez-vous ce qu'il exige de moi ?

— Je le présume.

— Voyez si je puis le lui accorder, voyez, Monsieur, je m'en rapporte à vous.

— Permettez-moi de me retirer.

— Monsieur veut que je reprenne le rôle de Méhala (dans la *Mort d'Abel*).

— Ce n'est que cela ? pourquoi vous y refuser ? vous y montrez tant de talent.

— Soit, mais j'y montre aussi mes jambes et mes genoux.

— Ainsi le veut le costume du rôle.

— Je ne suis pas bégueule, on le sait ; mais je vous le demande : une femme peut-elle aimer à montrer ses genoux et ses jambes quand elle a les jambes et les genoux tournés comme cela ?

— Je suis obligé d'en convenir, et ce n'est pas par galanterie, dis-je à Legouvé ; mais il faut se rendre à l'évidence : Mademoiselle a raison.

La *Mort d'Abel* ne fut pas reprise. »

marquis et de la tragédienne. La convocation des États généraux était décidée, et les assemblées provinciales s'occupaient à examiner les candidatures : la Rouërie, prévoyant qu'il y aurait là un rôle à jouer pour un homme batailleur et entreprenant, se hâta de regagner la Bretagne.

La noblesse de la province continuait à bouder : estimant que la convocation n'avait pas été faite selon les lois fondamentales de la constitution bretonne, elle s'était mis en tête de s'abstenir et était à peu près résolue à ne pas se faire représenter aux États généraux. C'était un nouveau déboire pour le marquis de la Rouërie : sans doute estimait-il que son nom, son passé, sa détention récente le désignaient aux suffrages de ses concitoyens, et il voyait avec dépit échapper cette nouvelle occasion de se mettre en valeur. Aux réunions préparatoires de son ordre, il combattit avec emportement pour qu'on procédât à l'élection ; il prit à parti chacun des opposants, s'efforçant de leur démontrer que l'abstention était une faute ; que c'était abandonner au Tiers une influence dont il n'était que trop ambitieux ; que cette désertion isolée ne produirait qu'une impression mesquine, amortie, d'ailleurs, par la grandeur des événements, ce en quoi, sans doute, il raisonnait juste. Comme ceux qu'il prêchait étaient tout aussi bretons que lui et ne lui cédaient point en ténacité,

on dédaigna ses conseils, et « il lui fallut retourner à la Rouërie planter ses choux<sup>1</sup> ».

Mais les plantations ne l'amusaient plus. Dans son château inachevé il s'enferma, rongé par son frein, réduit à assister, de loin, en spectateur, aux débuts de la Révolution, n'ayant pour confident de sa rage patriotique et de ses désappointements électoraux que le fidèle Chafner, « qu'il idolâtrait et qu'il ne quittait jamais<sup>2</sup> », — car il était l'homme des sentiments excessifs. Ce Chafner ne passait pas, cependant, pour un compagnon bien divertissant : « D'une famille obscure et pauvre, racontait plus tard M<sup>me</sup> de Langan qui l'avait souvent rencontré, il était, à la vérité, bel homme ; j'entendais dire qu'il avait beaucoup d'esprit, mais il fallait le deviner, car il parlait très mal le français, et j'ai toujours pensé que, pour conserver sa réputation d'homme aimable, il faisait bien de ne pas l'apprendre, car on interprétait toujours à son avantage ce qu'on n'entendait pas, et c'était là ce qui lui valait tant de succès<sup>3</sup>. »

Le marquis vivait, au reste, en mésintelligence

1. « Je me rappelle avoir vu M. de la Rouërie, au Bois-Février, tâcher d'amener mon père à cette opinion ; mais il perdit son temps près de lui comme près des autres. » — Notes de M<sup>me</sup> de Langan de Bois-Février, publiées par M. le vicomte le Bouteiller. — *Journal de Fougères*, 1892.

2. Souvenirs inédits de M<sup>me</sup> de Langan de Bois-Février.

3. Souvenirs inédits de M<sup>me</sup> de Langan de Bois-Février, *Journal de Fougères*.

avec sa mère, qui, n'ayant pu supporter les écarts de son caractère fantasque, s'était réfugiée à Fougères : il avait, en revanche, recueilli à son château sa cousine Thérèse de Moëlien<sup>1</sup>, fille

1. « Vu l'acte d'ondoyement dont la teneur est comme il suit :

« Le quatorzième jour de juillet mil sept cent cinquante-neuf, vue la permission de M. l'abbé Guersans, vicaire général de ce diocèse, j'ai ondoyé une fille née le même jour, à dix heures du matin, du légitime mariage de haut et puissant messire Sébastien-Marie-Hyacinthe de Moëlien, chevalier seigneur de Trojolif, K'moisan, K'guilemet et autres lieux, conseiller au Parlement de Bretagne, et de haute et puissante dame Perinne-Josèphe de la Belinaye. — Ainsi signé : Joseph Doucet, recteur de Saint-Georges de Rennes

« Vénéral et discret messire Maurice Frain, abbé de la Villegontier, docteur de Sorbonne, grand-oncle maternel de ladite enfant actuellement notre paroissienne, lui a ce jour, dix-neuf mai mil sept cent soixante-sept, suppléé de notre consentement les cérémonies du saint baptême. Ont été parrain et marraine : haut et puissant seigneur messire Joseph-René, comte de Moëlien, chef de nom et d'arme, ancien capitaine des vaisseaux du roi, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et haute et puissante dame Thérèse de la Belinaye, veuve de haut et puissant seigneur messire Jacques Tuffin, marquis de la Roirie, qui ont donné à ladite enfant les noms de Thérèse-Josèphe et ont signé avec nous.

« N'a été présent à ladite cérémonie haut et puissant seigneur Sébastien-Marie-Hyacinthe de Moëlien, père de ladite enfant, ancien conseiller au Parlement de Bretagne, attendu son exil à Landerneau. Ont, de plus, signé : Haute et puissante dame Perrine-Josèphe de la Belinaye, dame de Moëlien, mère de l'enfant, haut et puissant seigneur messire Armand-Magdeleine de la Belinaye, aïeul maternel, messire Maurice Frain, abbé de la Villegontier et autres.

« Signé : Perrinne de la Belinaye de Moëlien, Joseph-René de Moëlien ; de la Belinaye de la Rouërie, Armand de la Belinaye, Farcy de Pontfarcy ; Frain de Farcy, Frain de la Tendrais, Gravelle de la Belinaye, Renée de la Belinaye, Frain des Guyonniers, Anne de la Belinaye et Bougret P<sup>e</sup> ». — *Extrait du Registre des Actes de Baptême de la Paroisse Saint-Léonard de Fougères.*

d'un conseiller au parlement de Bretagne. Thérèse, privée de fortune, avait renoncé au mariage : on prétendait qu'elle était la maîtresse de la Rouërie, et, pour la laver de cette accusation, les historiens ont assuré que M<sup>lle</sup> de Moëlien était sans beauté. C'est une erreur : tous les témoins oculaires s'accordent, au contraire, à vanter les charmes de son visage et l'élégance de sa démarche<sup>1</sup>. — « Je vis, dit Chateaubriand, cette comtesse de Trojoliff<sup>2</sup>, qui, cousine et intime amie du marquis de la Rouërie, fut mêlée à sa conspiration. Je n'avais encore vu la beauté qu'au milieu de ma famille : je restai confondu en l'apercevant sur le visage d'une femme étrangère<sup>3</sup>. » Il ne faut donc pas la montrer laide dans l'intérêt de sa vertu, qui n'y gagnerait rien. Qu'elle ait eu, ou non, le marquis pour amant, la chose importe si peu à notre récit que nous ne nous y arrêterons pas : il suffit de dire que Thérèse mit contre elle toutes les apparences ; passant la plus grande partie de l'année au château de la Rouërie, que n'habitait aucune autre femme, sortant à cheval en compagnie de son cousin, l'accompagnant dans ses voyages et passant pour lui être entièrement dévouée. De fait, dès

1. Voir à ce sujet, outre ce que dit Chateaubriand, les rapports de Sicard (p. 283) et les souvenirs de Louis de Saint-Aulaire (p. 169).

2. Chateaubriand écrit, par erreur, *Trojoli*, faisant confusion avec un nom très connu en Bretagne.

3. *Mémoires d'outre-tombe*.

qu'il fut lié avec elle, la Rouërie se rangea : il ne quitta plus ses terres, suivant, du fond de sa solitude, la marche de la Révolution. Il pestait contre l'oisiveté où il végétait, se lamentant de n'avoir point de part aux événements, estimant que la fortune l'avait dupé. Il avait tâté de tout, bravé les préjugés, passé les mers, combattu pour la liberté ; par amour des aventures, il avait goûté des filles de théâtre, du couvent, de la guerre, de la politique, des prisons d'État ; il s'était marié pour essayer de la vie régulière... toutes ses tentatives avaient avorté, et, alors que chacun, en France, s'enflammait pour ou contre les idées nouvelles et se préparait aux luttes futures, lui seul, que l'inaction consumait, était réduit, par l'injustice du sort, à demeurer inoccupé et à rester témoin oisif et jaloux de l'activité des autres.

Chateaubriand, qui le vit à cette époque, a tracé de lui ce portrait : « Je rencontrai à Fougères le marquis de la Rouërie... qui s'était distingué dans la guerre de l'Indépendance américaine. Rival de la Fayette et de Lauzun, devancier de la Rochepaule, le marquis de la Rouërie avait plus d'esprit qu'eux : il s'était plus souvent battu que le premier ; il avait enlevé des actrices à l'Opéra comme le second, il serait devenu le compagnon d'armes du troisième. Il fourrageait les bois, en Bretagne, avec un major américain et accompagné

d'un singe assis sur la croupe de son cheval. Les écoliers de droit de Rennes l'aimaient à cause de sa hardiesse d'action et de sa liberté d'idées ; il était élégant de taille et de manières, brave de mine, charmant de visage et ressemblait aux portraits des jeunes seigneurs de la Ligue<sup>1</sup>. »

1. *Mémoires d'outre-tombe.*

---

## LA CONJURATION BRETONNE

Au vieux manoir de la Mancellière, à deux lieues environ de Dol, habitait, en 1789, un personnage étrange, dont le renom de bizarrerie était grand dans toute la contrée. C'était le comte Louis-René de Ranconnet de Noyan<sup>1</sup>, gentilhomme de vieille race et de caractère hautain : il était riche, dépensait noblement sa fortune, secourant les pauvres de ses terres, assistant au besoin ses vassaux et entretenant à grands frais des serres et des jardins qui étaient renommés en France et à l'Étranger<sup>2</sup>.

Le comte de Noyan touchait à la soixantaine : il avait les cheveux parfaitement blancs, le regard vif et dur, la physionomie prononcée ; il avait servi dans les pages ; blessé d'une balle à la bataille

1. Né le 15 décembre 1730. — *Dictionnaire de la Noblesse de la Chesnaye-des-Bois*.

2. Il occupait à leur entretien plus de quatre-vingts ouvriers. — *Interrogatoire de Leroy*. — Archives nationales, W, 274.

de Lawfeld <sup>1</sup>, il quitta le service et se retira dans ses terres. Très entiché de ses droits, il s'était appliqué à faire revivre certains usages féodaux, tombés en désuétude, mais dont il se montrait jaloux : les nouveaux mariés, par exemple, devaient apporter au château, le dimanche des Rameaux, à l'issue de la grand'messe, un petit fagot de bois qu'ils déposaient au milieu de la cour et sauter par-dessus à trois reprises, en présence du comte, à charge par celui-ci de leur servir un plantureux diner <sup>2</sup>.

Le seigneur de la Mancellière était, du reste, adoré de ses paysans : il était à la fois brusque, bienveillant, inabordable et plein de charité. Sa maison était un hôpital ; les paysans blessés ou infirmes y venaient pour faire panser leurs plaies ou demander des consultations sur l'état de leur santé : la pharmacie du comte de Noyan était connue de tout le pays ; l'une de ses filles s'astreignait à panser les plaies, à poser les cataplasmes, assistée par une vieille femme qui avait été, avant la mort de la comtesse de Noyan <sup>3</sup>, l'intendante de ses bonnes œuvres, et qu'à plusieurs lieues à la ronde on connaissait sous le nom de *Bonbon*.

1. En 1747.

2. Tradition locale.

3. En 1768.

Longtemps avant la Révolution, le comte de Noyan avait, pendant quelques années, séjourné à Paris : atteint d'un asthme obstiné, auquel les médecins n'avaient apporté aucun soulagement, il s'était confié à Mesmer, qui l'avait initié aux secrets du magnétisme : la cure réussit, et le comte devint l'un des plus fervents adeptes de la science nouvelle. A son retour en Bretagne, il *tint baquet* à la Mancellière : il recherchait avec soin, pour les attacher à sa personne, les individus doués des qualités requises, et il se faisait magnétiser tous les matins. Il s'occupait aussi de métaphysique et avait fait construire au bout de son jardin un pavillon pour y loger un jeune savant, qu'il employait à traduire Plotin, Porphire et autres philosophes néo-platoniciens. Outre ce métaphysicien à gages, le personnel de la Mancellière se composait de Clavet, le médium ordinaire, et d'un intendant nommé Leroy, qui avait épousé une ancienne femme de chambre de M<sup>me</sup> de Noyan.

*Monsieur* Leroy exerçait sur son maître une véritable fascination, dont il était impossible d'expliquer la cause : c'était un homme prétentieux et de manières communes : il ne comprenait pas la moitié des mots qu'il employait, et il brouillait de la façon la plus étrange les notions historiques dont il aimait à faire parade : il était, en outre, irritable et processif, et il aurait aliéné à

M. de Noyan tous ses voisins si quelqu'un eût pensé à le prendre au sérieux. M<sup>me</sup> Leroy était très vulgaire de tournure et de visage : elle avait un petit garçon que le comte soignait avec une affection paternelle <sup>1</sup>. Le mari et la femme mangeaient à la table du maître, faisaient les honneurs de la maison et y étaient tout-puissants. L'habitude de vivre avec des subalternes avait peu à peu rendu intolérable le caractère de M. de Noyan : il ne supportait plus la moindre contradiction, et toute résistance à sa volonté lui paraissait une offense. Ses deux filles, mariées, l'une au comte de Kersalaün, l'autre au comte de Sainte-Aulaire, avaient renoncé à venir chez leur père, qui, avec une sensibilité très vive, une loyauté chevaleresque, manquait souvent d'équité et devenait chaque jour plus irascible <sup>2</sup>.

Cette esquisse du châtelain de la Mancellière, suffit à faire comprendre la sorte de prestige que le vieux gentilhomme exerçait sur le marquis de la Rouërie. Leurs deux natures avaient de grands points de ressemblance : même dédain des préjugés, même singularité de conduite, même irritabilité, mêmes utopies. Le parallèle pourrait

1. Cet enfant devint un médecin distingué et s'établit à Etioles. C'est lui, dit-on, qu'Alphonse Daudet a mis en scène dans *Jack* sous le nom du D<sup>r</sup> Rivals.

2. *Portraits de famille*, par le comte de Sainte-Aulaire.

être poussé plus loin encore : comme la Rouërie, le comte de Noyan avait manifesté, plusieurs années avant la Révolution, une haine profonde pour le despotisme, et il semblait devoir embrasser avec ardeur la cause et les espérances des novateurs. Il n'en fit rien, cependant, étant passionnément monarchiste, et en cela encore la Rouërie partageait ses sentiments. Ni l'un ni l'autre ne pensèrent à quitter la Bretagne; l'émigration répugnait à leurs principes; mais la noblesse bretonne ayant, ainsi qu'on l'a vu, refusé d'envoyer des représentants aux États généraux, les membres de cet ordre se trouvaient naturellement disposés à former, dans la province même, une association politique et à observer en commun la marche d'un gouvernement en dehors duquel ils s'étaient placés<sup>1</sup>.

Aussi, dès les premiers jours de 1790, le château de la Mancellière était-il devenu un lieu de rendez-vous pour certains mécontents de la région : on y déblatèrait contre les *avocats* de l'Assemblée nationale; on déplorait la faiblesse du roi, l'inertie des émigrés, l'aveuglement du peuple : il se formait là un club royaliste où tous les moyens de réaction étaient discutés, où mille projets étaient ébauchés, sans que personne émit une idée pratique et se ris-

1. *Portraits de Famille.*

quât à attacher le grelot qu'on se contentait d'agiter.

Depuis longtemps le marquis de la Rouërie venait familièrement à la Mancellière. Avant son départ pour l'Amérique, il avait sollicité la main de la fille aînée du comte de Noyan<sup>1</sup>; celui-ci, qui, en aucune circonstance, ne prenait avis de personne, avait nettement repoussé la proposition et marié sa fille au comte de Kersalaün. Ce refus, cependant, n'avait pas nui aux relations établies entre les deux gentilshommes<sup>2</sup>, relations que les événements politiques et la conformité d'opinions avaient encore resserrées. Tous deux, examinant la situation faite à la noblesse bretonne par son abstention volontaire, formèrent le plan d'une association réunissant dans une commune entente tous ceux qui regrettaient leur inaction ou qu'effrayaient les orageux débuts de la Révolution. Ils en arrêtèrent les bases, combinèrent les moyens d'exécution, supputèrent les ressources possibles, recueillirent quelques adhésions et s'accordèrent à reconnaître que l'heure était propice à un soulèvement royaliste.

Le comte de Noyan consentait à apporter au projet l'appui de son nom et de sa situation, mais à la condition que ses chères habitudes n'en

1. Interrogatoire de Ranconnet-Noyan. — Archives nationales, W, 274.

2. *Idem.*

seraient en rien modifiées : il fallait un chef jeune, entreprenant, actif, populaire, et ce rôle revenait de droit au marquis de la Rouërie, qui réunissait en lui toutes ces qualités. Le souvenir de ses désordres, sa réputation de tête folle, ses manières même parfois excentriques et toujours insouciantes des préjugés, pouvaient, il est vrai, nuire quelque peu à son autorité. Il importait aussi, afin de parer à tout prétexte d'insubordination, qu'il fût agréé et reconnu en sa nouvelle qualité, sinon par le roi, alors prisonnier du parti constitutionnel, du moins par le comte d'Artois qui, émigré depuis 1789, représentait aux yeux des purs monarchistes le droit royal dans toute son intégrité. Il fut donc convenu que la Rouërie gagnerait au plus tôt Coblenz pour soumettre au frère de Louis XVI le plan d'organisation et obtenir son assentiment.

Transporté de joie à l'idée du rôle qui lui est réservé, le marquis fait aussitôt ses préparatifs, emprunte quelque argent <sup>1</sup> pour subvenir aux frais de son voyage et se met en route.

1. 5 février 1791, emprunt à François Collin, 1.750 livres. — *Idem*, emprunt sur billet fait par Deshayes pour le compte d'Armand Tuffin à Marie Gontier, V<sup>e</sup> Guillon, et approuvé par Armand Tuffin le 28 mars, 300 livres; — 10 mars 1791, semblable emprunt que dessus, 120 livres; — 2 mai 1791, reconnaissance souscrite par Tuffin à Lemarié, huissier à Antrain, 300 livres; — Créanciers d'Armand Tuffin. — *Archives du Greffe du Tribunal de Fouyères.*

La date du voyage à Coblenz nous est donc fournie par ce

Pour n'être pas soupçonné d'émigration, il prend prétexte d'intérêts qui l'appellent à Londres<sup>1</sup>, se fait régulièrement délivrer un passe port et s'embarque à Saint-Malo. Sa belle cousine Thérèse de Moëlien l'accompagnait ; il emmenait, en outre, un domestique fidèle, nommé Saint-Pierre, Guillon, son perruquier, et Bossart, son valet de chambre<sup>2</sup>. Les voyageurs ne firent que toucher l'Angleterre, et, par Ostende, gagnèrent l'Allemagne; vers le 20 mai, ils arrivaient au bord du Rhin.

Coblentz était alors un endroit très gai : la ville fourmillait d'émigrés, pleins de confiance dans la fin prochaine de l'aventure révolutionnaire et ravis de leur escapade, qu'ils considéraient comme une amusante partie de campagne.

On campe dans les hôtels, au palais de l'Électeur, dans les villas au bord du fleuve, « des maisons toutes neuves et arrangées à merveille, avec les plus jolis papiers, les lits et les rideaux des fenêtres en taffetas de couleur unie ou en

document : la Rouërie partit postérieurement au 2 mai, puisqu'à cette époque il se trouvait encore à Antrain ; sa rencontre avec le comte d'Artois est du 5 juin, et son retour à Paris du 20 du même mois. Il dut donc quitter la Bretagne dans la première quinzaine de mai 1791.

1. Il s'agissait, croyons-nous, de liquider la créance que le marquis possédait sur les Etats-Unis d'Amérique en récompense de ses services pendant la guerre de l'Indépendance.

2. Interrogatoire de Pierre-Claude Boujard. — Archives nationales, W, 275.

mousseline blanche ; c'est charmant<sup>1</sup>. » Le pont-volant, d'une rive du Rhin à l'autre, ne porte que des groupes folâtres : il y a défense de prendre un sol de péage aux *Cocardes blanches* ; le « bon, le parfait, le digne Électeur, qu'on trouvait si petit seigneur à Paris<sup>2</sup> », a rendu ce gracieux arrêté en faveur des Français : aussi quel grand prince n'est-il pas ! A certains jours, il ouvre aux réfugiés son château de plaisance de Schœnbornlust, aux portes de la ville.

Et l'on affecte d'apporter là les élégances de Versailles ; on s'amuse à stupéfier les naïfs Allemands : ils frémissent de voir, au *Café des Trois-Couronnes*, ces gentilshommes sans le sou jetant l'argent à pleines poignées, disant *qu'un Français ne rabat point*, dépensant quinze écus par repas, méprisant le pain noir, ne mangeant que la croûte du pain blanc et faisant avec la mie des boulettes qu'ils se jettent au visage<sup>3</sup>. On joue toute la nuit ; on déjeune en partie fine sur les belles pelouses qui bordent le Rhin<sup>4</sup> ; si l'on pense à l'avenir, c'est pour se partager les grades, les places, les décorations ; chaque jour voit une distribution nouvelle de cordons, de croix, d'épau-

1. *Souvenirs de l'Émigration*, par la marquise de Lage de Volude.

2. *Souvenirs de l'Émigration*, par la marquise de Lage de Volude.

3. Chuquet, *Invasion prussienne*, d'après les *Mémoires de Dampmartin*.

4. *Souvenirs de l'Émigration*, par la marquise de Lage de Volude.

llettes : on ne rebute aucune ambition, on n'écarte aucun postulant. Un officier se plaignant de n'avoir rien reçu, on lui confia le commandement d'un corps d'Illyriens, et le maréchal de Broglie eut soin, en l'informant de cette faveur singulière, de lui glisser quelques sages conseils sur la façon de manier ces étrangers d'humeur instable... Mais aucun Illyrien ne se présenta <sup>1</sup>.

Ce monde de l'émigration, superbe, insolent, étourdi, était d'une ignorance qui consternait les Allemands. « Plus je les connais, disait l'un d'eux, plus j'admire la politesse et la grâce de leurs manières : mais quelle nullité dans tout le reste ! » Et un émigré même, royaliste fanatique cependant, écrivait : « Je n'ai tracé qu'une légère esquisse de la cour de Coblenz : le tableau serait trop noir ; il faudrait dévoiler trop d'horreurs. Il m'a suffi de lever un coin du rideau, un Français doit le refermer bien vite <sup>2</sup>. »

A son entrée en scène sur cet étrange théâtre, le marquis de la Rouërie s'attendait à y jouer, dès l'abord, un rôle en vue : il apportait une idée ; mais ce n'était point chose rare à Coblenz : depuis que s'y groupaient les émigrés, les faiseurs de projets y foisonnaient, et chacun avait un plan. D'ailleurs la confiance était grande, et on se lamen-

1. Chuquet, *Invasion prussienne*.

2. *Mémoires d'un Officier aux Gardes Françaises* (Malaysiaie).

tait seulement du trop de facilité qu'on aurait à vaincre la Révolution ; on eût souhaité plus de résistance.

Comme il était pourtant de bonne politique de ne décourager personne, la Rouërie fut bien accueilli. Il y avait là cent soixante gentilshommes bretons<sup>1</sup> qui l'acclamèrent. Mais le comte d'Artois n'était pas à Coblenz, et le marquis dut l'aller chercher jusqu'à Ulm, où il parvint dans les premiers jours de juin. Le prince connaissait quelque peu l'ancien officier aux Gardes et s'était montré jadis plein d'indulgence pour les désordres de sa conduite<sup>2</sup> ; il le reçut, écouta son projet, l'approuva fort et conclut par ces mots qui terminaient tous ses entretiens :

« — Voyez Calonne. »

La Rouërie espérait plus : il fit valoir que, abandonné à lui-même dans les régions de l'Ouest, complètement isolé de l'armée des émigrés et sans moyens rapides de communiquer avec elle, il ne pouvait avoir d'action sur les royalistes de sa province que s'il était investi d'une autorité indiscutable, ou, tout au moins, pourvu de l'autorisation d'agir au mieux des circonstances. Le comte d'Artois consentait à déléguer tous les

1. Voir *Souvenirs de l'Emigration*, par la marquise de Lage de Volude.

2. Récit de Chévetel.



pouvoirs qu'on lui demandait, à condition que la chose ne coûterait rien : il était sans argent et ne pouvait seconder pécuniairement l'insurrection bretonne. La Rouërie trouva un moyen terme et obtint une cédula conçue en termes assez vagues : le prince promettait, au nom du roi, son frère, des récompenses à tous ceux qui se montreraient zélés pour la bonne cause, tout en manifestant l'espoir qu'ils trouveraient eux-mêmes les fonds nécessaires à l'entreprise : il voulait bien s'engager avec eux pour tous les emprunts nécessaires ; mais sous réserve que les fonds recueillis seraient confiés à un trésorier comptable <sup>1</sup>. Le comte d'Ar-

1. Voici, d'ailleurs, les principaux passages de ces premiers pouvoirs délivrés au marquis de la Rouërie : « M. le comte d'Artois, informé qu'on a conçu en Bretagne quelques inquiétudes sur les suites de l'association, déclare :

« 1° Qu'il est fort éloigné de tous projets tendant au despotisme ;

« 2° Que les secours qui lui sont accordés sont gratuits et qu'il n'est point à craindre que le rétablissement de l'ordre soit acheté par le démembrement d'aucune partie du royaume ;

« 3° Un des premiers effets de la contre-révolution sera de réintégrer les provinces dans leurs droits et de leur rendre leurs États ;

« 4° Qu'on épargnera les voies de rigueur le plus qu'il sera possible : tous ceux qui, au moment de la publication du manifeste rentreront dans leurs devoirs de sujets fidèles seront à couvert de recherches sur leur conduite antérieure : les grands coupables seront jugés suivant les lois et formes judiciaires.

« M. le comte d'Artois, ayant satisfait par les déclarations ci-dessus aux questions qui lui ont été faites au nom de la province de Bretagne, va s'expliquer avec la même précision sur les moyens proposés pour mettre les citoyens et les propriétés à l'abri des excès qu'une populace effrénée pourrait y commettre à l'arrivée des armées coalisées.

« Il demande que tous les fidèles s'associent et se groupent



tois ne connaissait la Rouërie que par ses dissipations, et il jugeait sagement en lui préférant un caissier moins prodigue.

Muni de ce pouvoir, le marquis revint à Coblenz et conféra avec Calonne, le grand-maître de l'émigration. Aucun homme ne semblait moins désigné pour la direction d'affaires si compliquées et si graves que cet ancien ministre de Louis XVI. Calonne entreprenait tout et ne terminait rien : il tentait à la fois mille opérations contradictoires, ébauchait sans cesse de nouveaux projets, multipliait à l'infini ses moyens d'action. Superficiel et léger, vivant nonchalamment entre M<sup>me</sup> de Poulpry et M<sup>me</sup> de Lage, il ne donnait à aucun travail le temps nécessaire, se faisait adresser des rapports

autour du marquis de la Rouërie, ancien colonel d'infanterie, distingué pour ses services en Amérique, qui enverra au comte d'Artois la liste des personnes qui lui paraîtront convenir pour être les chefs des sections et officiers principaux. Il leur expédiera ensuite, d'après la réponse du prince, des commissions énonciatives de son agrément *sous le bon plaisir et l'intention présumée* de Sa Majesté. Il expédiera pareillement les commissions de tous les officiers et bas-officiers qu'il nommera de concert avec les chefs des sections, en observant de régler les grades par la quantité d'hommes que chacun fournira, en sorte par exemple que celui qui fournirait vingt hommes d'armes serait enseigne; trente, serait sous-lieutenant; quarante, lieutenant; soixante, capitaine, etc... le tout sans exiger la noblesse pour aucun grade et sans en faire la base des distinctions.

« Ceux qui auront servi dans ces corps défenseurs pendant la révolution seront, après qu'elle sera terminée, recommandés au roi par M. le comte d'Artois pour former un ou plusieurs régiments de ligne. » — Pièce saisie à la Fosse-Hingant, n° XIV. — Archives nationales, W, 274.

et n'y répondait pas, recevait des lettres qu'il ne prenait pas la peine de lire, croyait toujours le succès prochain et assuré. Son exemple est instructif et montre qu'en politique le dévouement ne suffit pas : nul ne fit de plus grands sacrifices à la cause royale ; il se ruina pour elle ; avant l'entrée en campagne des émigrés il s'était déjà engagé, afin de subvenir aux plus pressants besoins de l'armée des Princes, de 150.000 livres au-delà de sa fortune : on ne peut lui refuser ni l'intelligence ni la facilité. Telle fut pourtant son incurie qu'il porte, en grande partie, la responsabilité de l'effroyable débâcle dont nous aurons à raconter les principaux incidents.

Il ne semble pas, du reste, qu'il prit très au sérieux les projets du marquis de la Rouërie : il se contenta de donner, comme toujours, son approbation et d'engager le marquis à faire choix d'un homme sûr qui pourrait servir de courrier entre Coblenz et la Bretagne, afin d'assurer la concotance des opérations.

L'homme sûr était trouvé. La Rouërie avait, en effet, rencontré, flânant dans les rues de Coblenz, un de ses anciens compagnons d'armes d'Amérique, Georges de Fontevieux. Neveu de la princesse douairière de Deux-Ponts, Fontevieux s'était enrôlé à treize ans comme volontaire dans la légion de Condé : il avait servi, en la même qualité, au

régiment de Limousin et était passé en Amérique au mois de janvier 1778. Le colonel Armand l'avait incorporé dans sa légion et nommé lieutenant l'année suivante. A la paix, Fontevieux avait obtenu une commission de lieutenant en second au bataillon des chasseurs de Gévaudan<sup>1</sup>, qu'il avait abandonné pour émigrer au commencement de 1791. Il parlait l'allemand, le français et l'anglais avec une égale facilité et avait donné, lors du siège d'York, en Virginie, des preuves de bravoure que la Rouërie n'avait pas oubliées. Il lui confia donc ses projets et lui proposa de servir de courrier à la conjuration. Fontevieux accepta avec enthousiasme, promit de ne pas quitter Coblenz en attendant des ordres<sup>2</sup>, et, tout étant ainsi disposé, la Rouërie reprit, avec sa cousine, son fidèle Saint-Pierre et ses domestiques, le chemin de la Bretagne.

Le voyage, cette fois, s'effectua par terre. Le marquis et Saint-Pierre s'étaient déguisés en marchands<sup>3</sup> ; Thérèse de Moëlien, vêtue d'un costume d'amazone, portait, cousu dans sa ceinture, le pouvoir signé du comte d'Artois. Ils traversèrent à cheval les provinces rhénanes et la Lorraine ; apprirent en route la fuite et l'arrestation du roi

1. Archives du Ministère de la Guerre.

2. Récit de Chévetel.

3. *Idem*.

à Varennes, et ils arrivèrent à Paris le jour même où la famille royale rentrait prisonnière aux Tuileries<sup>1</sup>.

Armand de la Rouërie séjourna à Paris pendant quelques jours et ne manqua pas d'aller voir son ami Chévetel.

Depuis que le jeune médecin de Bazouges avait quitté la Bretagne, il s'était considérablement parisianisé. Nommé, comme nous l'avons dit, grâce au crédit du marquis, médecin consultant des bâtimens de Monsieur, frère du roi, il s'était lié, en cette qualité, avec un certain docteur Marat, qui fit, depuis, quelque bruit dans le monde et qui était, à la même époque, médecin consultant des gardes du corps de M<sup>se</sup> le comte d'Artois<sup>2</sup>. Chévetel habitait, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés<sup>3</sup>, une maison toute voisine de l'ancien Théâtre-Français<sup>4</sup> et connue sous le nom d'*Hôtel de la Fautrière*. Il avait pour voisin d'en face un avocat au conseil du roi, très populaire dans le quartier et qui s'appelait Danton<sup>5</sup>; un peu plus avant, vers la Nouvelle-Comédie<sup>6</sup>, était un jeune journaliste

1. Récit de Chévetel.

2. *Almanach royal pour l'année 1788*.

3. Actuellement rue de l'Ancienne-Comédie.

4. Le Théâtre-Français avait occupé jusqu'en 1780 l'immeuble qui porte aujourd'hui le n° 18 de la rue de l'Ancienne-Comédie.

5. Cour du Commerce.

6. L'Odéon actuel.

nommé Camille Desmoulins<sup>1</sup>. Un comédien-poète, Fabre d'Eglantine, n'était pas loin de là ; le boucher Legendre avait son étal presque à l'angle du carrefour<sup>2</sup>, et, tout à côté, demeurait un imprimeur, ardent patriote, qui devait être plus tard le maréchal Brune<sup>3</sup>.

Soit que la réunion de tant de têtes chaudes communiquât la fièvre à tout le quartier, soit que le souvenir du parterre turbulent qui, avant la construction du nouveau théâtre, tenait ses assises au café Procope, y entretenît une atmosphère de révolte, ce petit coin du district des Cordeliers devint, en quelque sorte, dès les premiers jours de la Révolution, la forteresse des idées nouvelles. Chévetel avait pris là le germe de la contagion révolutionnaire : c'était un homme adroit, sentant le vent, et que les convictions ne gênaient pas ; il suivit le mouvement

Peut-être ignorait-il les relations qui avaient existé entre la Rouërie et M<sup>lle</sup> Fleury, l'actrice du Théâtre-Français, dont nous avons déjà cité le nom ; peut-être aussi ne lui répugnait-il pas de succéder à son ami dans les bonnes grâces de la

1. Camille Desmoulins habitait rue du Théâtre-Français, actuellement rue de l'Odéon.

2. De la rue des Boucheries et de la rue de l'Ancienne-Comédie.

3. Le futur maréchal Brune habitait une maison de la rue de l'Ancienne-Comédie, près du carrefour actuel de l'Odéon.

comédienne. Toujours est-il qu'il s'était lié avec elle : ils vivaient ensemble à l'hôtel de la Fautrière. Or, quand, au commencement de 1790, le Châtelet ordonna des poursuites contre Marat, c'est à cet hôtel de la Fautrière que *l'Ami du Peuple* vint se réfugier; et, lorsque les magistrats se présentèrent pour se saisir de sa personne, le district des Cordeliers s'insurgea, protestant contre cette soi-disant violation de la liberté; même il délégua, pour porter ses doléances à l'Assemblée nationale, quatre commissaires choisis parmi les patriotes qui lui inspiraient le plus de confiance. C'étaient Paré, Danton, un moine cordelier nommé Oudolle et le docteur Chévetel. Celui-ci avait en somme joué dans cette aventure le principal rôle, puisque, profitant de l'hésitation des magistrats et de l'effervescence de la rue, il avait aidé sa maîtresse, M<sup>lle</sup> Fleury, à faire échapper l'inculpé, cause de cette bagarre<sup>1</sup>. Quand, vers le soir, les portes de l'hôtel de la Fautrière s'ouvrirent enfin devant les huissiers du Châtelet, ceux-ci ne trou-

1. Lorsque, plus tard, M<sup>lle</sup> Fleury fut arrêtée, en pleine Terreur, avec ses camarades de la Comédie-Française, Chévetel, qui était sur le point de l'épouser, rappela cette circonstance en faveur de sa maîtresse et obtint sa mise en liberté. Le *Journal de la Montagne* (1794) contient ces lignes : « La comédienne Fleury avait un titre bien précieux à la bienveillance des patriotes : elle eut le bonheur de sauver Marat, de l'arracher au poignard de l'aristocratie, à l'instant où sept mille hommes avaient envahi sa maison. »

vèrent chez Marat que la D<sup>lle</sup> Victoire Nogait<sup>1</sup>, sa femme de confiance. Ils durent se contenter d'apposer les scellés dans l'appartement<sup>2</sup>, aux mansardes du sixième étage abritant l'atelier de composition du journal *l'Ami du peuple* et sur la porte de la cave où étaient installées les presses.

De semblables gages donnés au parti de la Révolution, les relations que les circonstances firent naître entre Chévetel et les patriotes en vue amenèrent insensiblement celui-ci à prendre rang parmi les adversaires de la Royauté. Les événements avaient, pendant les mois qui suivirent, accentué cette situation. Il voyait familièrement Danton et ses amis, et, lorsque la Rouërie revint de Coblenz, au mois de juin 1791, Chévetel comptait au nombre des démocrates avérés. Il n'eut garde de révéler à son ancien protecteur son accession aux idées nouvelles ; de son côté, le marquis n'avait aucune raison de soupçonner ce revirement.

Si le couronnement de ce récit a bien fait comprendre le caractère de la Rouërie, on l'a jugé

1. Victoire Nogait, fille, vingt-quatre ans, chargée de veiller aux affaires du sieur Marat et d'une partie de sa confiance. — Archives nationales, D<sup>XXIX</sup>, 63.

2. L'appartement de Marat, au rez-de-chaussée de l'hôtel de la Fautrière, se composait « d'une antichambre, d'une chambre à coucher à droite, d'un salon, au fond dudit antichambre, et d'un retranchement pratiqué dans ledit salon, rempli de feuilles de *l'Ami du Peuple*. » — Archives nationales, D<sup>XXIX</sup>, 63.

enthousiaste, crédule et enclin à une confiance tenace, assez proche parente de la naïveté. Sa loyauté n'admettait pas le mensonge ; sa bravoure excluait la prudence. Il possédait, en outre, cette qualité des aventureux de ne voir que le côté agréable des choses et d'être réfractaire à la méfiance.

Il ne songea pas un instant à dissimuler, se croyant sûr de l'amitié de Chévetel ; il lui conta son voyage à Coblenz, sa visite au comte d'Artois ; ne fit aucun mystère de son séjour parmi les émigrés : s'il ne lui détailla point le résultat de ses démarches et de ses projets contre-révolutionnaires, c'est que l'autre ne témoigna pas le désir d'en connaître davantage. Ils se quittèrent, se promettant de correspondre régulièrement, et la Rouërie regagna la Bretagne.

Cette entrevue laissa Chévetel songeur <sup>1</sup>.



De retour à son château de la Rouërie, le marquis se mit immédiatement à l'œuvre. Son activité avait enfin trouvé un aliment. L'entreprise le séduisait d'autant plus qu'elle flattait sa vanité et satisfaisait son amour du commandement. Cette

1. Récit de Chévetel.

sorte de blanc-seing que lui avait donné le comte d'Artois le faisait presque le roi des provinces de l'Ouest, trop éloignées du camp des Princes pour recevoir d'eux une impulsion directe.

C'est ici qu'il faudrait pénétrer les dessous de cette conspiration, la plus fameuse de toutes par ses résultats, la plus importante par le nombre des conjurés et la durée de la résistance, la plus célèbre aussi par le dévouement et l'héroïsme de ses affiliés. Mais comment, après tant d'années, découvrir les premiers fils de cette vaste trame ? Où chercher la genèse d'une œuvre si complexe et si mystérieuse ? Les plus obscurs y jouaient les premiers rôles, les plus héroïques sont restés sans historiens, et c'est à peine si quelques indications permettent de reconstituer le squelette de ce corps gigantesque, auquel l'ardente ténacité du marquis de la Rouërie a donné la vie.

En Bretagne, plus qu'ailleurs encore, la Révolution avait fait nombre de mécontents : les apôtres du nouvel ordre de choses s'y montraient, comme partout, plus tyranniques qu'entraînants : ces bienfaiteurs de l'humanité avaient la philanthropie tracassière : ils se figuraient apporter au peuple le bonheur tout fait et voulaient le lui imposer, ce qui éveillait la méfiance.

Pourtant les paysans seraient vite revenus à leur habituelle indifférence ; les hobereaux, qui

étaient nombreux, se seraient résignés, et les privilégiés, infime minorité, auraient, faute de partisans, accepté la situation, si la persécution religieuse n'était venue aviver une aversion jusquelà toute platonique. On a dit, très justement, que la constitution civile du clergé avait été « une torche allumée sur un baril de poudre ». Ce fut la grande faute de la Révolution : les voltairiens et les jansénistes de la Constituante s'acharnèrent à la commettre, et Mirabeau qui les avait aidés dans cette œuvre néfaste, ne s'illusionnait pas sur les résultats : « — L'assemblée est *enferrée*, écrivait-il ; si elle croit que la démission de vingt mille curés ne fera aucun effet dans le royaume, elle a d'étranges lunettes ! »

Dans les provinces de l'Ouest, l'exaspération fut d'autant plus vive que les sentiments religieux de la population étaient plus sincères. On vit le peuple des villages se presser autour de son curé, le conjurant de ne point abandonner sa paroisse : les églises étaient désertes quand l'*intrus* disait la messe. Quels sentiments agitaient ces âmes simples de paysans, accoutumés à n'adorer Dieu que par l'intermédiaire du prêtre, quand ils voyaient leurs pasteurs forcés de fuir, poursuivis dans les forêts, traqués comme des bêtes fauves ? Barruel cite des prêtres réduits à errer sans asile, tombant épuisés au bord des chemins. On retrou-

vait leurs corps en lambeaux dans les broussailles<sup>1</sup> ; leurs malheurs et leurs vertus faisaient d'eux des martyrs, et la persécution réveillait les sentiments religieux en montrant avec évidence que le principe attaqué avec tant de rage était supérieur à la loi.

Les révolutionnaires n'opposaient à cette renaissance de la foi que la défroque ordinaire des tristes arguments avec lesquels ils ont coutume d'éclairer le peuple : aux mandements, aux lettres pastorales, ils répliquaient par des contes licencieux de moines et de religieuses, par des caricatures où les prêtres paraissaient tantôt sous des formes ridicules, tantôt dans des postures indécentes. Si, dans les villes, les honnêtes gens se contentaient de détourner la tête devant de semblables exhibitions, cette misérable propagande indignait les habitants des campagnes, pour qui une telle polémique était une nouveauté sacrilège.

Ce n'est pas contre la Révolution que combattit pendant des années le peuple breton, c'est pour la liberté de ses croyances. J'ai sous les yeux un chiffon de papier jauni, froissé, taché de sang, trouvé dans la veste d'un chouan mort aux environs d'Antrain : cet infime document est d'une éloquence probante :

1. Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, liv. V, chap. vi.

## ACTE DE FOI

« Je crois fermement que l'Eglise, — Quoique la nation en dise, — Du Saint Père relèvera — Tant que tout le monde durera ; — Que les Evêques que l'on nomme — N'étant pas reconnus à Rome, — Sont des intrus et apostats, — Et les curés des scélérats — Qui devraient craindre davantage — Un Dieu que leur service outrage. »

## ACTE D'ESPÉRANCE

« Et j'espère, avant qu'il soit peu, — Les apostats verront beau jeu ; — Que nous reverrons dans nos chaires — Nos vrais curés, nos vrais vicaires ; — Que les intrus disparaîtront ; — Que les Evêques reviendront ; — Que la divine Providence, — Qui toujours règne sur la France, — En dépit de la nation, — Nous rendra la religion. »

## ACTE DE CHARITÉ

« J'aime tous les aristocrates ; — Je prie Dieu pour les démocrates, — Du moins pour leur conversion, — Et qu'il revienne à la raison. — Je le prie d'apaiser leur rage, — De délivrer de l'esclavage — Notre roi, la reine et son fils, — Qui sont en prison dans Paris ; — De ramener à l'Évangile — Une nation indocile ; — Mais prions bas : s'ils m'entendaient, — Les coquins me lanterneraient. »

C'est la persécution religieuse qui fit, dans l'Ouest, tant d'ennemis à la cause révolutionnaire. La chose, pour les contemporains était si peu

douteuse qu'à peine arrivé en Bretagne un agent du Comité de Sûreté générale la constatait dès son premier rapport : « La raison du mécontentement est qu'on a voulu imposer les prêtres constitutionnels<sup>1</sup>. »

Le marquis de la Rouërie résolut de grouper ces mécontents ; besogne délicate et d'autant plus ardue que les revendications de chaque paroisse étaient purement locales. Il l'entreprit cependant. Mais tout autre que lui aurait reculé devant la difficulté bien autrement grande d'armer ces paysans, de leur imposer, sans que les autorités en eussent soupçon, la discipline d'un corps de troupes, de les exercer aux manœuvres militaires et surtout d'arriver à un tel degré de confiance chez les chefs, d'obéissance chez les soldats épars, qu'en vingt-quatre heures toute la province pût se trouver debout, enrégimentée et prête à combattre.

Dans chaque ville d'évêché, — chef-lieu de département, — il créa tout d'abord un conseil composé de six commissaires et d'un secrétaire, choisis indistinctement parmi les nobles, les bourgeois ou le clergé. Ce conseil, recevant directement les instructions du chef de l'Association, les transmettait à d'autres commissaires siégeant dans les

1. Compte rendu par l'homme de confiance envoyé par M. le Ministre des Affaires étrangères. — Archives nationales, W, 274.

villes d'arrondissement, lesquels, à leur tour, les communiquaient à des commissaires cantonaux. La mission de ces conseils, — de ces *cadres*, pour mieux dire, — était de propager l'esprit et les vues patriotiques de l'association, de recruter des hommes et de recueillir l'argent nécessaire. Il leur était enjoint de se tenir en relation constante avec le chef de la conjuration : la plus grande égalité devait régner entre tous les affiliés, qu'ils fussent nobles ou vilains : on leur recommandait de n'employer que « les moyens les plus doux » et de recruter des adhérents surtout dans les milices nationales et dans les troupes de ligne. Chacun était assuré d'obtenir dans l'association un grade proportionné au nombre d'hommes qu'il attirerait à la bonne cause. Enfin tous les renseignements concernant les recrues et le personnel étaient centralisés entre les mains du chef <sup>1</sup>.

1. Voici le texte du manifeste secret qui fut la base de la conjuration bretonne :

« Par ordre des Princes, avec l'accession des Bretons émigrés, pour l'honneur des associés et le bien de la province :

« 1<sup>o</sup> Il y aura par ville d'évêché six commissaires et un secrétaire pris dans les trois ordres autant que faire se pourra. Ils recevront leurs instructions du chef de l'association ;

« 2<sup>o</sup> Dans chaque ville ou arrondissement il y aura des commissaires pris dans les trois ordres ; ils recevront généralement leurs instructions des commissaires d'évêché, lesquelles porteront : *conformément aux instructions dictées le      et reçues le*  
*du chef.*

« 3<sup>o</sup> Les commissaires d'arrondissement ou de ville correspondront directement avec le chef ou indirectement par les commis-

Pour le choix de ses auxiliaires, la Rouërie n'avait que l'embarras du nombre. A peine eut-il divulgué ses projets qu'il vit se grouper autour de lui des compagnons dont l'ardeur, l'intrépidité, la résistance feraient croire à une race privilégiée. Ces jeunes gens, — plusieurs même étaient des enfants, — montrèrent le courage des preux,

saires de leur évêché... selon la promptitude plus ou moins grande que les circonstances exigèrent ; mais, dans le premier cas, ils instruiront les commissaires d'évêché en leur faisant part des objets importants de leur correspondance avec le chef ;

« 4° Le chef fera connaître à MM. les commissaires les personnes qui, en cas de son absence ou d'événements imprévus, pourraient recevoir, donner et signer des intelligences et des instructions et le suppléer dans les courses et autres objets qui exigeraient en même temps son activité dans toutes les parties de la province ;

« 5° MM. les commissaires et autres membres de l'association prendront les mesures les plus actives et en même temps les plus sages pour propager l'esprit et les vues patriotiques de l'association, pour y réunir toutes les personnes qui, par leurs moyens quelconques, peuvent y être utiles. Les moyens d'utilité sont des *hommes* et de l'*argent*. Ces objets doivent être préparés de manière qu'on puisse, vingt-quatre heures après l'avertissement, les faire partir pour un ou plusieurs lieux désignés ;

« 6° L'objet de l'association est de contribuer essentiellement et par les moyens les plus doux au retour de la monarchie, au salut des droits de la province, celui des propriétés et l'*honneur breton* ;

« 7° Les commissaires nommeront des députés choisis indistinctement parmi eux et les autres associés pour se rendre à un rendez-vous général qui sera assigné ;

« 8° Les commissaires feront parvenir le plus souvent qu'ils pourront au chef l'état de leurs moyens actuels et de leurs espérances. Ils accompagneront cet envoi de leurs conseils et des désirs de la partie de l'association à laquelle ils seront particulièrement attachés... ;

« 9° Tous les membres seront pénétrés de ce sentiment patriotique que la division des ordres ne peut donner à aucun des

l'enthousiasme des croisés. Que serait devenue cette bouillante génération, obligée de vivre dans la banalité d'une époque sans gloire ? Sont-ce les événements qui ont fait ces hommes, ou bien leur nature aventureuse fut-elle au contraire la cause déterminante de l'épopée dont ils furent les héros ? — Question oiseuse, sans doute, mais qui se pose forcément à l'esprit frappé d'une si parfaite adaptation des caractères aux circonstances.

Au premier rang, il faut placer le cousin du

trois d'influence distinctive dans les opérations de l'association où tous les propriétaires, ayant à ce titre des avantages égaux à obtenir, des dangers communs à éviter, doivent marcher main en main en se communiquant leur force individuelle pour composer une force générale dirigée avantageusement pour tous vers le même but :

« 10° Les commissaires et autres membres de l'association feront tous les efforts que le courage et la sagesse approuveront pour faire entrer dans l'association les milices nationales et les troupes de ligne... ;

« 11° L'organisation militaire sera réglée à temps. Il est essentiel que les commissaires et autres associés fassent, sans perdre de temps, leurs efforts pour acquérir des hommes populaires disposant de beaucoup de bras : les premiers auront, pour être officiers dans les différents grades, des titres proportionnés au nombre d'hommes qu'ils feront parvenir au rendez-vous. A mesure que MM. les commissaires auront acquis de ces hommes essentiels, ils enverront au chef leurs noms avec quelques remarques caractéristiques des degrés d'utilité dont ils peuvent être et de ceux de la confiance qu'on peut y mettre.

\* Bretagne, le 5 décembre 1791.

« Signé : ARMAND DE LA ROUËRIE.

« Certifié conforme à l'original déposé au secrétariat pour nous administrateur du district de Dol.

« LODIN. »

Archives nationales, W, 274.

marquis de la Rouërie, Gervais Tuffin<sup>1</sup>, auquel fut donné le commandement des recrues d'Antrain, de Sougeal et de la vallée du Couësnon<sup>2</sup>. Il faisait partie du conseil de la division de Fougères, présidé par Aimé du Bois-Guy et composé, en outre, de Hay de Bonteville<sup>3</sup>, du chevalier de Saint-Gilles, Duval, Colin de la Contrie<sup>4</sup> et de l'abbé de Frétigné.

Tuffin devint un des trois aides de camp du marquis : les deux autres étaient Limoëlan le jeune<sup>5</sup>, destiné à un renom plus tragique dans l'affaire de la machine infernale et Aimé du Bois-Guy, dont l'existence suffirait à défrayer la verve de dix romanciers.

Bois-Guy n'avait pas seize ans quand la Rouërie lui confia la présidence de la division de Fougères. De ce jour il se condamna à la vie errante de ses *gars*, couchant dans des souterrains, tombant, quand les munitions manquaient, à coups de bâtons sur l'armée des *bleus*, — des *crapauds*, comme disaient les paysans, — narguant le danger, se jouant de la mort avec un bonheur inso-

1. Il était fils de Marie-Gervais Tuffin de la Rouërie et de Marthe de Farcy du Mué.

2. V. p. 384 le récit de la mort de Gervais Tuffin.

3. Hay de Bonteville (Gaston-Louis-Marie), né à Ernel le 9 décembre 1775, mort le 7 janvier 1846.

4. Colin de la Contrie (Louis-René), né à Bazouges le 22 novembre 1761, mort le 19 septembre 1808.

5. Picot de Limoëlan, né à Nantes, le 4 novembre 1768.

lent; jovial, d'ailleurs, d'une gaieté et d'une bravoure communicatives, adoré de ses hommes et estimé de ses adversaires à ce point qu'au cours des dernières luttes, en 1800, Brune lui offrit, sans succès, au nom du Premier Consul, le grade de général de brigade dans les armées de la République.

Parmi les premiers adhérents de la conjuration, on doit encore citer le chevalier de Tinténiac, qu'une affaire galante avait obligé de quitter la Marine, où il servait en qualité de lieutenant: il remplissait l'office d'intermédiaire entre les Bretons, les Vendéens et les émigrés de Jersey et d'Angleterre; s'embarquait, débarquait en dépit des surveillances, traversait les campements ennemis sans prendre même la précaution élémentaire de revêtir un déguisement ou de se munir d'un faux passeport. Juif-errant de l'association, il courait de Cholet à Saint-Malo, d'Alençon à Nantes, parcourant, à pied, vingt lieues en une nuit, traversant la Loire à la nage, pris pour un bleu par les chouans, risquant d'être fusillé comme espion à chaque embuscade. A ceux qui lui conseillaient quelque ménagement, il se disait heureux d'*expier, au prix de tant de fatigues, les erreurs de sa jeunesse*. Il fut enfin tué, le 18 juillet 1795, au château de Coëtlogon: il n'avait pas trente et un ans.

Les deux frères de Lahaye-Sainte-Hilaire ne lui cédaient pas en abnégation et en audace.

L'ainé, Louis-Joseph, ex-sous-lieutenant au régiment de Penthièvre, organisa la cavalerie de la Rouërie, qui le nomma colonel de ses hussards. Les gars l'appelaient le *hulan*. Le plus jeune, Charles-Édouard, engagé à quinze ans dans la conjuration, fut un personnage d'épopée : il semblait posséder un de ces talismans qui rendent, à volonté, les héros de féerie invulnérables et invincibles. A la tête de huit mille hommes prêts à tout, il s'était érigé en justicier et rançonnait les acheteurs de biens nationaux. Les avanies dont il accabla M<sup>sr</sup> de Pancemont, évêque de Vannes, auquel il gardait rancune, terrifièrent la Bretagne au commencement de l'Empire. Lahaye-Saint-Hilaire, blessé au cours d'une de ses folles escapades, fut pris à la tour d'Elven et fusillé dans un fauteuil, le 6 octobre 1807.

Jean-Louis Gavard, habitant aisé de la paroisse de Parcé et premier maire de sa commune, vint aussi se mettre à la disposition du marquis : celui-ci comprit le parti qu'il pouvait tirer d'un homme ne tenant d'aucun côté à la noblesse et ne pouvant être suspecté d'avoir d'autres intérêts que ceux du peuple. Gavard organisa les bandes de faux-saulniers de la lisière du Maine. Parlant avec facilité, il avait de l'action sur les paysans. C'était l'homme de tête, le mentor en quelque sorte de l'association.

Il convient de nommer encore, pour la clarté des récits qui vont suivre, Charles de Boishardy, Louis-Anne du Pontavice des Renardières, Tous-saint-Marie du Breil de Pontbriand, André-Charles de Bouteiller, dit le *Petit-André*, Leziard de la Villorée, tous faisant partie de l'état-major du chef ; d'autres, que l'âge ou des charges de famille empêchaient de s'enrôler dans l'armée de la conjuration, lui prêtaient un concours actif de propagande ou de dévouement, tels M. de la Motte de la Guyomarais, retiré dans son château, aux environs de Lamballe, ou le comte de Ranconnet de Noyan, dont nous avons déjà esquissé un rapide portrait. Un quincaillier de Saint-Malo, Thomazeau, était chargé des marchés d'armes et de munitions ; Henri, aubergiste à Saint-Servan, et Vincent <sup>1</sup>, courtier maritime, organisaient la communication par mer entre la Bretagne et Jersey <sup>2</sup>. Rallier, ancien capitaine du génie, officier municipal de Fougères, était un agent actif, ainsi que l'abbé de Langan, caché aux environs de Saint-Brice, Decroix, l'homme d'affaires de Bois-Guy, et les Gouyon-Beaufort <sup>3</sup>, de Launay <sup>4</sup>, de la Moussaye, de

1. Interrogatoire de Pierre-Claude Boujard. — Archives nationales, W, 275.

2. Rapport de Lalligand-Morillon.

3. Biographie bretonne.

4. Morin de Launay, V. p. 270.

Saint-Gilles<sup>1</sup>, Hingant, Palierne, Locquet de Granville<sup>2</sup>, de Caradeuc, la Baronnais<sup>3</sup>, de Forsantz, Lantivy, la Fruglais, de Silz, la Vieuxville<sup>4</sup>, la Bourdonnaye, de Couesbouc<sup>5</sup>, de Boishamon... Il faudrait citer toute la Bretagne<sup>6</sup>.

Le marquis de la Rouërie ne se contenta pas d'accepter les dévouements qui s'offraient : il délimita avec soin le rôle de chacun de ses auxiliaires et les commissionna au nom du roi. En 1796, un nommé Étienne Léger, demeurant à Fougères, découvrit, en bêchant son jardin, une boîte de fer-blanc, qu'on parvint à ouvrir malgré la rouille qui la recouvrait. Elle contenait un papier, couvert d'écriture et scellé d'un cachet de cire rouge.

1. Le chevalier Jean-Isidore de Saint-Gilles, dit *du Guesclin*, né à Tréverin, vers 1774, assassiné près de Vitré en décembre 1798.

2. V. p. 270.

3. Victor-Colas de la Baronnais, né à Saint-Enogat, le 13 septembre 1764, mort le 17 avril 1845. Malo de la Baronnais, son frère, organisa la division de Dinan. Quatre autres de ses frères, — la famille comptait dix-neuf enfants, — combattirent dans le camp royaliste où plusieurs furent tués.

4. Henri-Baude de la Vieuxville, né à Saint-Malo, le 26 mars 1762, tué dans la forêt de Villecartier, près du château de la Ballue, le 29 mars 1796.

5. René-Benjamin du Bouays de Couësbouc, né à Rennes. — Louis-Gratien du Bouays de Couësbouc, né le 17 août 1731 à Saint-Goudran, mort à Rennes, le 26 janvier 1827.

6. Voir les *Mémoires du colonel de Pontbriant*. On trouvera, en note, et à l'appendice de cet ouvrage, des listes aussi complètes que possible des chefs de la Chouannerie ; presque tous attirés au parti insurrectionnel par le marquis de la Rouërie. On consultera également avec fruit les tables du livre de M. de la Sicotière sur *Frotté et les insurrections normandes*.

Léger apporta sa trouvaille à la municipalité : l'humidité avait rendu le texte presque illisible, surtout aux plis du papier : on parvint cependant, non sans peine, à déchiffrer la nomination du chevalier Leziard de la Villorée, comme chef de la section formée des quatre compagnies levées dans la ville de Fougères et paroisses circonvoisines. La pièce était datée du château de la Rouërie en 1792 et signée : « *Par ordre de M. le marquis de la Rouërie, chef de l'Association bretonne,* » du nom de Deshayes, son secrétaire. Le cachet de cire rouge portait l'écusson *d'argent à la bande de sable, chargée de trois croissants d'argent*<sup>1</sup>.

1. Voici le texte intégral de cette commission : les traits remplacent les mots qui n'ont pu être déchiffrés.

« M. André Mathieu — chevalier de la Villorée, ancien garde du corps du roi — des pouvoirs que — du roi — des armées de Sa Majesté — m'ont nommé — des différents ordres — que j'en ai ai reçus depuis.

« Excité par la parfaite confiance qui est due aux principes qui ont dirigé votre conduite pendant la Révolution et par le dévouement que vous avez toujours témoigné pour — toutes les volontés légitimes du roi, — généreuses, utiles, — auxquelles vous vous êtes livré pour concourir avec tous les bons citoyens et sujets fidèles de la province de Bretagne à y ramener tous ses avantages et à la préserver — lors de la commotion, de tous coups de licence et de brigandage.

« En conséquence de tous ces motifs et de mon amour pour mon pays et de ma fidélité à mon roi, qui tous ensemble me font un devoir de — dans la cause de la patrie un homme d'honneur et d'utilité tel que vous.

« En conséquence des pouvoirs qui m'y autorisent, je vous institue, par cette présente Commission, *chef de la section formée des quatre compagnies qui se lèvent dans la ville de Fougères et paroisses circonvoisines* et dans lesquelles vous êtes autorisé à

Cependant, si les partisans affluaient, les cotisations faisaient défaut. La Rouërie avait, il est vrai, fait choix d'un agent comptable : c'était Desilles<sup>1</sup>, le père du jeune officier tué à Nancy lors des troubles d'août 1790 ; on avait bien invité les adhérents à verser à la caisse de l'Association une année de leurs revenus ; beaucoup avaient promis ; mais l'argent était rare, et ils ne payaient point. La fortune du marquis était obérée, au point qu'il était lui-même menacé par ses créanciers : les emprunts qu'il avait faits à son oncle et auxquels M. de la Belinaye, émigré d'ailleurs

faire entrer les citoyens des autres villes et campagnes qui préféreraient de servir sous vos ordres, et vous êtes dès ce moment en activité dans cette charge, dont les devoirs sont de faire connaître et exécuter auxdites compagnies les ordres et instructions que vous recevrez de temps à autre, soit de moi, soit en mon nom, de l'adjudant général ou officier ci-dessus désigné, suivant que les circonstances le permettront, les avis et instructions relatifs à l'avantage de l'association en général et à celui des compagnies de votre section.

« En conséquence des mêmes pouvoirs des Princes, je charge tous les membres de l'association bretonne et des autres provinces de vous regarder — comme chef de section dans ladite association et de vous aider de tous leurs moyens dans les choses dépendantes de cette charge.

« La présente commission ne peut être révoquée que par ordre des Princes ou provisoirement — sur l'avis unanime du conseil chef de l'association.

« Fait à la Rouërie, 1792.

« ARMAND DE LA ROUËRIE.

« Par ordre de M. le marquis de la Rouërie, chef de l'Association bretonne :

« L. DESHAYES, *secrétaire.* »

1. Voir la note page 260.

depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1790<sup>1</sup>, avait généreusement souscrit<sup>2</sup>, ne suffisaient pas au train très considérable que les circonstances imposaient au châtelain de la Rouërie. Il avait quatorze domestiques<sup>3</sup>, dix chevaux de selle, sans compter ceux de harnais<sup>4</sup>, et nous verrons que, jour et nuit, c'était, au château, un mouvement continuel de paysans, d'espions, de recrues faisant l'exercice, d'émissaires apportant des nouvelles : le marquis tenait table ouverte, faisait servir à boire à tout le monde, et payait vingt sous par jour les volontaires qui montaient la garde aux barrières de son parc ou patrouillaient sur ses terres<sup>5</sup>.

La situation pécuniaire devenait donc chaque

1. Archives du Ministère de la Guerre, dossier du comte de la Belinaye.

2. « J'ai fourni à la coalition de feu le marquis de la Rouërie, mon neveu, des fonds très considérables, que j'ai perdus. » *Lettre du comte de la Belinaye au Ministre de la Guerre*, 20 octobre 1820. — Archives du Ministère de la Guerre.

3. Bossart, commissionnaire ; Guillon, perruquier ; Jacques Pitel, cuisinier ; Lorin, garçon d'écurie ; Larue, jardinier en chef ; Guillaume Labbé, second jardinier ; Quimbros, domestique de basse-cour ; Legrand, second palefrenier ; fille Lemaçon, femme de chambre ; Lagontrie, sommelière ; La Guillon, femme du perruquier ; Françoise Dauvergne, fille de cuisine ; Jeanne Giron, fille de basse-cour ; Deshayes, homme d'affaires. Il faut ajouter à cette liste Saint-Pierre, le valet de chambre déjà cité, qui suivait le marquis dans tous ses déplacements. — Archives nationales, W, 275.

4. Interrogatoire de Pierre-Claude Boujard. — Archives nationales, W, 275.

5. Interrogatoire de Pierre-Claude Boujard. — Archives nationales, W, 275.

jour plus critique, et, vers la fin de septembre 1791, la Rouërie dépêcha vers Coblenz son cousin Tuffin<sup>1</sup>, chargé de s'outirer quelque argent de ce tonneau des Danaïdes qu'était la caisse de l'émigration. Calonne, qui continuait, comme au bon temps de son ministère, à jongler avec les millions qu'il n'avait jamais eus, réédita la scène de don Juan recevant M. Dimanche. Ah ! que de belles phrases entendit Tuffin !

Tout d'abord on lui ménagea l'agréable surprise d'un billet autographe de M. le comte de Provence, qui, depuis peu<sup>2</sup>, était venu rejoindre son frère à Coblenz. Quand on songe avec quelle folle abnégation la Rouërie et ses Bretons se préparaient à donner leur vie pour la cause royale, la froideur et la banalité de cette lettre semblent, par contraste, presque révoltantes :

« Schönbornlust, 4 octobre 1791.

Vous pourrez, Monsieur, assurer de ma part M. le marquis de la Rouërie qu'instruit par le comte d'Artois du plan d'association qu'il m'a proposé pour le bien de la province de Bretagne, je n'hésite pas à joindre mon

1. Il semble, du moins, que ce fut Tuffin que la Rouërie chargea de cette mission ; mais nous n'en avons pas la certitude. Le nom de l'émissaire est, en effet, sur toutes les pièces originales, raturé de telle sorte qu'il reste illisible.

2. Le comte de Provence avait quitté Paris le 20 juin ; il avait d'abord séjourné à Mons et à Bruxelles.

approbation à celle de mon frère et que, sachant pareillement combien les sentiments, les principes et la sage conduite de M. de la Rouërie méritent de confiance, je partage celle que mon frère lui a donnée; je l'exhorte à continuer de s'occuper de cet objet, qui aura certainement notre appui.

Vous connaissez bien, Monsieur, tous mes sentiments pour vous.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER<sup>1</sup>.

Le mandataire de la conjuration fut gratifié d'une autre approbation, celle des gentilshommes de Bretagne<sup>2</sup>, qui, émigrés dès les premiers troubles, attendaient pacifiquement sur le Rhin une rentrée triomphale et prochaine: ils voulurent bien reconnaître que ceux des leurs restés en France ne dérogeaient pas en combattant pour le salut de la Monarchie.

Enfin, suprême faveur, Tuffin reçut de Calonne lui-même, en réponse aux supplications de la Rouërie réclamant des secours et des armes, une lettre à l'adresse du marquis, où le vide des instructions était si bien « assaisonné en louanges » qu'il eût été impertinent de ne point s'en déclarer satisfait :

1. Pièce saisie à la Fosse-Hingant, n° VI. — Archives nationales, W. 274.

2. Pièce saisie à la Fosse-Hingant, n° XVII. — Archives nationales, même dossier.

Vous avez pris, Monsieur, un très bon parti en m'envoyant M. ...., car il est bien difficile de tout confier à la poste dans des circonstances aussi critiques, et j'ai été charmé de pouvoir m'expliquer avec une personne aussi sûre, aussi intelligente et aussi bien intentionnée. J'ai lu aux Princes, frères du roi, la lettre du 14 septembre, qu'il m'a apportée de votre part; ils l'ont trouvée parfaitement judicieuse, et je vais, d'après leurs ordres, satisfaire à tout son contenu.

Suivait le rappel de la confiance des Princes dans « l'énergie et la sagesse » du marquis de la Rouërie. Et Calonne ajoutait : « Il y a 3.000 fusils à Ostende qui vous sont destinés depuis longtemps... mais il est difficile de fixer une époque certaine pour le grand concours. Nous avons éprouvé *que les paroles les plus positives ne sont rien moins qu'immuables*. Cependant il faut être prêt avant l'hiver. — Il est possible qu'il vienne un secours du Nord : on l'avait promis ; mais la saison est bien avancée. Cependant, envoyez-moi un rapport sur la meilleure rade de débarquement, à l'adresse de M. Waltson, poste restante à Coblenz. »

Afin qu'il y eût, peut-être, quelque chose de précis et de sensé dans cette lettre, elle se terminait par ce prudent *post-scriptum* : « Nous pouvons, connaissant nos écritures, nous dispenser désormais de signer. » Et, au bas de ces lignes,

par inattention sans doute, le distrait homme d'État signait en toutes lettres : *de Calonne*<sup>1</sup>.

Tuffin reprit le chemin de France, après avoir cependant touché 15.000 livres, que Calonne envoyait à la conjuration, non pas en numéraire, mais en bons de la Caisse d'Escompte, qui perdaient alors, au change, près de la moitié de leur valeur. Quelque insouciant et léger que fût l'émissaire du marquis de la Rouërie, il comprenait bien que ces papiers, négociables peut-être chez quelque agio-teur parisien, ne seraient plus bons, s'il les apportait en Bretagne, qu'à bourrer les fusils des gars. La difficulté était de trouver un escompteur qui consentît à hasarder l'opération : Tuffin ne connaissait personne à Paris.

— « Parbleu, se dit-il, l'ami Chévetel me renseignera. » Et il se rendit à l'hôtel de la Fautrière.

Le docteur, non point par conviction politique, mais par suite des circonstances qui l'avaient rapproché de Danton et de ses partisans, avait rompu tout lien avec son passé. Du reste, il n'avait jamais aimé la Rouërie. Il éprouvait, au contraire, pour lui une de ces haines surnoisées, faites de rancune et de dissimulation, la haine du serf contre le noble, de l'obligé envers son bienfaiteur. En

1. Pièce saisie à la Fosse-Hingant, n° XVIII. — Archives nationales, W, 274. La lettre est datée de Schœnbornlust, le 4 octobre 1791.

l'admettant dans son intimité, le marquis avait agi avec sa franchise habituelle, en homme qui se soucie peu des distances sociales ; mais la familiarité des grands a toujours, même à leur insu, quelque chose d'insolent et de dédaigneux. Chévetel en avait-il été froissé, ou sa nature envieuse le prédisposait-elle à supporter impatiemment l'inégalité de fortune et de situation qui le séparait de la Rouërie ? Ce qui paraît certain, c'est qu'il le détestait : le portrait qu'il a tracé de lui le prouve : il le dépeint « tenace, ambitieux, avide de commandement <sup>1</sup>, » et c'est dans cette animosité peut-être qu'il faut chercher la cause du rôle que Chévetel consentit à jouer.

S'il n'avait communiqué à personne les secrets que le marquis lui avait confiés à son retour de Coblentz, c'est qu'il n'avait nul profit à parler. A qui, d'ailleurs, les divulguer ? — A ses amis du district des Cordeliers ? — Mais la révélation demeurerait pour ceux-ci sans intérêt pratique, car, tant que la monarchie subsistait, ils ne pouvaient, sans nuire à leur propre cause, publier le mécontentement des provinces réfractaires aux doctrines révolutionnaires.

Chévetel préféra donc se taire : non point, comme il l'a prétendu, qu'il n'attachât aucune

1. Récit de Chévetel.

importance aux propos du conspirateur, mais parce que, après tout, on ignorait encore, en 1791, auquel des deux partis en lutte resterait la victoire définitive. Si la Révolution triomphait, il serait alors temps de révéler à ses amis, arrivés au pouvoir, les menées de la noblesse bretonne : dans l'hypothèse contraire, il profiterait tout naturellement de la situation que le hasard lui avait faite et compterait au nombre des plus chauds défenseurs du parti de la cour. Ce lâche calcul peint le personnage.

Il lui importait, on le comprend, d'être bien renseigné. Il accueillit donc le jeune Tuffin et n'eut pas à le presser beaucoup pour obtenir toute sa confiance. Celui-ci en raconta « autant que le docteur voulut en savoir<sup>1</sup> ». Il le plaisanta sur son habit de garde national, railla les jacobins, exalta l'émigration, pronostiqua la pendaison immanquable de tous les sans-culottes et détailla l'organisation de la conjuration de Bretagne. Chévetel « pensa que Tuffin amplifiait, ne pouvant croire qu'on eût confié à cet étourdi des secrets de cette importance<sup>2</sup> » ; néanmoins il se garda bien de l'interrompre, il le reçut plusieurs fois et ne le

1. Récit de Chévetel.

2. Récit de Chévetel. Voir, au sujet de cette pièce, primitivement publiée par M. Bord dans la *Revue de la Révolution*, ci-dessous, page 152, la note.

laissa partir qu'après l'avoir aidé à opérer le change des billets de Calonne.

La ressource fut à la Rouërie la très bien venue : le marquis en était réduit à emprunter de misérables sommes à ses serviteurs<sup>1</sup>. Mais cette modique provision, réduite par le change à moins de 10.000 livres, fut absorbée par les dépenses les plus urgentes aussi rapidement qu'une goutte d'eau par les sables du désert, et, presque aussitôt le chef de la conjuration implora de Calonne de nouveaux secours. Au mois de décembre<sup>2</sup>, Fontevieux quitta Coblenz, apportant 40.000 livres, également en billets de la Caisse d'Escompte. Sur le conseil de la Rouërie, persuadé qu'il avait en Chévetel un correspondant dévoué et fidèle, Fontevieux<sup>3</sup>, comme Tuffin, s'arrêta à Paris et rendit visite au docteur : celui-ci examina les billets, les reconnut faux, assure-t-il<sup>4</sup>, et ne refusa pas pourtant de s'entremettre auprès d'un banquier ; mais

1. *Jugement en faveur des Créanciers de feu le Marquis de la Rouërie.* — Archives du Greffe du Tribunal de Fougères.

2. Note du chevalier de Fontevieux : « Il m'est dû, pour frais de voyage, au mois de décembre 1791, la somme de 900 livres. » — Pièce saisie à la Fosse-Ingant, n° XXIII. — Archives nationales, W, 274.

3. Le passe-port de Fontevieux nous donne son signalement : « Taille, 5 pieds 2 pouces ; cheveux et sourcils bruns ; yeux roux ; nez gros ; bouche moyenne ; menton fourchu ; visage maigre. »

4. « Ils étaient bien les mêmes que ceux de la Caisse d'Escompte, frappés avec la même planche, mais ils étaient faux, en raison de leurs numéros et de je ne sais quelle autre formalité. » — Récit de Chévetel.

sans succès. Foutevieux, obligé de s'adresser aux agioteurs du Palais Royal, changea avec une perte énorme<sup>1</sup>.

Cette négociation, quelque peu louche, avait mis Chévetel et Foutevieux sur le pied de l'intimité. Ce dernier, voyant le docteur très renseigné, le crut affilié à la conjuration et se fit un devoir de lui apprendre ce qui se tramait à Coblenz : il lui narra, par le menu, le voyage de la Rouërie, sa visite au comte d'Artois, l'assentiment du comte de Provence ; il lui raconta comment lui, Foutevieux, servait de courrier aux conjurés, voyageant en toute sécurité, sous le couvert d'une commission d'envoyé du duc de Deux-Ponts, — dont il était le neveu, — auprès des États-Unis d'Amérique, commission qu'il avait obtenue de son oncle et qu'il avait pris soin de faire antidater<sup>2</sup>. Il le mit au courant des projets et des forces de l'émigration, assurant qu'au printemps prochain l'armée des Princes, renforcée de plusieurs corps prussiens, passerait la frontière et marcherait sur Paris, tan-

1. Récit de Chévetel.

2. « Charles II, par la grâce de Dieu, prince palatin du Rhin, duc de Bavière, etc., en considération des qualités personnelles du sieur Jean-Baptiste-Georges Foutevieux, officier au service des États-Unis de l'Amérique... le nommons notre agent dans les États-Unis.

« Coblenz, le 15 septembre 1788.

« CHARLES P. P., *duc des Deux-Ponts.* »

Archives nationales, W, 274.

dis que le peuple de toute la Bretagne, du Maine et d'une partie de la Normandie, s'avancerait en armes jusqu'aux portes de la capitale, seul rempart de la Révolution, qui, prise ainsi entre deux feux, serait réduite à demander merci.

Le médecin écouta ces confidences, demanda des noms, s'enquit des principaux conjurés ; Fontevieux ne lui cacha rien de ce qu'il connaissait : quand il partit pour la Bretagne, Chévetel en savait tout autant que lui : l'intérêt de son parti l'inquiétait, au reste, si peu qu'il se garda bien de révéler à ses amis politiques l'important secret qu'un double hasard lui avait livré : c'eût été se compromettre : il se tut, estimant que l'heure n'était pas venue d'en tirer parti.

---

### III

#### LE CHATEAU DE LA ROUËRIE

Maintenant qu'il se sentait soutenu par Coblentz, Armand de la Rouërie était assuré du succès. De caractère trop mobile, d'ailleurs, pour tomber dans de longs découragements, il était d'autant mieux porté à l'optimisme qu'il menait enfin l'existence la plus conforme à ses aptitudes.

Il commandait en maître à toute la Bretagne : ce n'était plus, comme jadis en Amérique, une légion de déserteurs et d'aventuriers qu'il avait sous ses ordres, mais une armée considérable, composée des paysans de sa chère province et un état-major comptant les plus beaux noms de l'armorial breton.

De son château de la Rouërie, transformé en quartier général, il faisait mouvoir cette vaste machine, veillant à tout, se multipliant, portant lui-même les instructions, visitant ses comités. On le rencontrait par les *bas-chemins*, chevauchant en compagnie de Thérèse de Moëlien, qui

s'était instituée son officier d'ordonnance et qui courait les campagnes en habit d'amazone, portant, à l'exemple du chef, des épaulettes d'or et la croix de Cincinnatus attachée sur la poitrine par un ruban bleu; un panache blanc flottait à son chapeau<sup>1</sup>.

Le château était devenu place de guerre : les hautes avenues seigneuriales étaient sillonnées de patrouilles<sup>2</sup> et coupées de barricades formées de charrettes renversées<sup>3</sup>. Au portail de la grande cour et près des guérites de pierre qui en gardaient les entrées latérales, des fagots amoncelés obstruaient le passage. Le *Champ de l'Avenue*, vaste esplanade demi-circulaire devant l'entrée principale du château, servait de terrain de manœuvres : une trentaine de cavaliers y faisaient des évolutions<sup>4</sup>; dans la cour même, des paysans apprenaient l'exercice du fusil. Les gens qui passaient la nuit, sur la route d'Avranches, voyaient toutes les fenêtres de la façade éclairées<sup>5</sup>; pendant le jour

1. Récit de Chévetel. — Rapport de Sicard. — Archives du Département des Affaires étrangères, 1410. — Procès-verbal des perquisitions chez la D<sup>ne</sup> de Moëlien. — Archives nationales, W, 274.

2. Déposition de Julien Guichard. — Archives nationales, W, 275.

3. Déposition de René Brilloux. — Archives nationales, W, 275.

4. Déposition de François Lorin fils. — Archives nationales, W, 275.

5. Déposition de Jean Gavard. — Archives nationales, W, 275.

on « défaisait les lits et on roulait les matelas, pour faire croire qu'il n'y avait personne au château<sup>1</sup> ».

Le marquis ne perdait pas une occasion de lever des recrues; il avait enrôlé jusqu'aux mendiants<sup>2</sup> qui parcouraient les villages et qui, s'arrêtant à chaque porte, servaient de facteurs à la conjuration. Souvent aussi il employait des moyens plus pratiques. Un laboureur du hameau des Champas, Louis Lambert, déclara que, revenant de chez son cousin, habitant Marigny, il rencontra le marquis de la Rouërie, qui se promenait sur le bord de la route d'Avranches, en compagnie de quelques dames et d'un monsieur. Lambert salua le marquis et celui-ci, ripostant par un coup de chapeau, lui demanda si, « dans le cas où les *brigands* attaqueraient son château, il pourrait venir avec plusieurs autres braves gens pour le secourir : le paysan répondit qu'il était tout près à le faire et qu'il amènerait autant de monde qu'il pourrait. Sur quoi la Rouërie s'informa de ce qu'il pourrait faire pour lui. Lambert répliqua qu'il avait besoin de 200 livres. Le marquis l'emmena au château et lui en compta 250<sup>3</sup>. »

1. Déclaration de Pierre-Charles Boujard. — Archives nationales, W, 275.

2. *Souvenirs et Campagnes du Général de la Motte-Rouge.*

3. Le reçu est joint au dossier. — Archives nationales, W, 275.

A cette époque, c'est-à-dire pendant les premiers mois de 1792, il semble que l'argent rentrait assez régulièrement dans la caisse de l'association : outre les sommes envoyées de Coblenz, l'imposition d'une année de revenus dont la Rouërie avait frappé ses affiliés commençait à donner quelques résultats : nous ne possédons que fort incomplètement les comptes de la conjuration bretonne, et ils paraissent n'avoir été tenus que d'une façon assez fantaisiste<sup>1</sup> ; pourtant, sur un chiffon de papier trouvé chez Desilles, figurent certains noms avec l'indication de cotisations assez importantes.

« Reçu en assignats : de M. de la Motte<sup>2</sup>, 1.000 francs ; de M. de Saint-Gilles<sup>3</sup>, en deux fois, 2.150 francs ; du même, 2.212 francs ; de M. de Launay, 2.000 francs ; de M. de Nevet<sup>4</sup>, 300 francs ; de M<sup>me</sup> de la Fonchais, 1.200 francs ; de M. de Limoëlan, 1.200 francs ; de M. de Granville<sup>5</sup>, 1.200 francs<sup>6</sup>.

L'association avait certainement d'autres ressources, puisque, vers le même temps, la Rouërie

1. On assure que Thérèse de Moëlien détruisit, au moment d'être arrêtée, la liste de tous les affiliés portant mention des sommes qu'ils s'étaient engagés à verser.

2. Groult de la Motte (V, p. 270).

3. Dubuat de Saint-Gilles, voisin de campagne de Desilles.

4. Jean-Mato-Hyacinte du Breil, comte de Nevet, 1743-1809.

5. Locquet de Granville, voisin de campagne de Desilles.

6. Archives nationales, W, 274. Pièce saisie à la Fosse-Hingant, n° XXII.

faisait en Angleterre<sup>1</sup> l'acquisition de 3.600 fusils, qui, joints à 3.000 autres, envoyés d'Ostende par Calonne<sup>2</sup>, formaient un total de 6.600 armes, qui furent immédiatement distribuées. Il s'était, en outre, procuré 3 milliers de poudre, 1.500 livres de plomb, 4 canons montés sur affût. Une maison écartée, louée tout exprès, servait d'atelier pour la fabrication des cartouches et la mise en état des armes<sup>3</sup>.

1 « Donné à M. Douars (?) pour aller en Angleterre conclure le marché des 3.600 fusils, 600 livres. » — Archives nationales, W, 274. Pièce saisie à la Fosse-Hingant, n° IV.

2. « Cinquante boîtes pour emballer les fusils qui m'ont été envoyés d'Ostende, à 7 francs chacune, 350 francs. — Archives nationales, W, 274. Pièce saisie à la Fosse-Hingant, n° IV.

3. Voici, d'ailleurs, le détail de ces munitions. — Archives nationales, W, 274. Pièce saisie à la Fosse-Hingant, n° IV.

3.000 fusils .....	33.000 fr »
300 uniformes, composés de l'habit, gilet, chapeau, pantalon, à 40 francs chacun.....	12.000 »
3 milliers de poudre, à 20 sols la livre.....	3.000 »
1.500 livres de plomb mis en balles, à 27 francs le cent.	405 »
4 canons de 4 livres de balles, pesant 4.000 livres, chacun à raison de 12 francs le cent.....	480 »
4 affûts, non compris les roues et les essieux de fer, suivant le marché fait par M. Tomesu (Tomazeau).....	600 »
Les 4 paires de roues et essieux à 50 écus la paire avec l'essieu .....	600 »
50 boîtes pour emballer les fusils qui m'ont été envoyés d'Ostende, à 7 francs chaque caisse.....	350 »
101 boîtes de fer-blanc et 100 tampons pour faire des cartouches de canon, les boîtes de fer-blanc à 6 francs chacune, les tampons à 4 francs.....	50 10
	<hr/>
	50.485 fr, 10

(Dans ces objets ne sont compris aucuns frais de magasinage, ni de transport, ni des pierres à fusils, et dernières réparations aux fusils.)

Donné à M. Douars pour aller en Angleterre conclure le marché des 3.000 fusils.....	600 »
	<hr/>
	51.085 fr, 10

(Non comprises encore les gargousses de flanelle, le loyer d'une maison que j'ai pris pour pouvoir travailler en cachette tout ce qui est nécessaire.)

Aux premiers jours du printemps de 1792, le marquis de la Rouërie se trouvait donc prêt à l'action : il était urgent de brusquer l'entrée en campagne, car, quelque grand que fût le mystère dont on entourait les préparatifs, une si vaste intrigue n'avait pu demeurer secrète, tout le pays étant, en quelque sorte, dans la confiance. Certains officiers municipaux se montraient hostiles aux projets du marquis et voyaient grandir sous leurs yeux une conjuration qu'ils auraient volontiers dénoncée ; mais à qui ? La monarchie existait encore de fait, et il n'était pas possible de traiter en factieux un homme qui se préparait à lutter pour la défense des institutions établies. Et puis, bien des gens hésitaient à se compromettre : le terrible marquis était de taille à soulever toute la province et on craignait de se déclarer ouvertement l'adversaire d'un si puissant chef de parti.

Au nombre des fonctionnaires partisans de ce prudent opportunisme était Thomas dit Lalande, maire de la commune de Saint-Ouen-de-la-Rouërie. Il avait encouru la colère de son turbulent administré en faisant détruire, — ainsi que l'ordonnait le décret sur les armoiries, — les urnes écussonnées qui, sur le pourtour de l'église du village, conte-

1. « Les Tuffin avaient leur sépulture dans l'église paroissiale de Saint-Ouen depuis le XII<sup>e</sup> siècle avec leurs armes en lisière autour du petit temple. » Peigné, *Antrain et ses Environs*.

naient les restes des seigneurs de la Rouërie<sup>1</sup>. Le marquis l'accusait d'avoir ainsi jeté à la voirie le cœur de son père : il avait même, à ce sujet, engagé un procès contre la municipalité de Saint-Ouen<sup>1</sup>.

Lalande, très au courant de ce qui se tramait au château, était fort inquiet des suites possibles de l'aventure. Il s'en ouvrit à son beau-frère, Boyvent, juge de paix du canton de Saint-Brice.

— Me voilà cependant fort mal à mon aise<sup>2</sup>, lui dit-il ; on débite, tous les jours, ici, que M. de la Rouërie fait des enrôlements ; j'ai eu différentes contestations avec lui, et, si son parti grossissait, il pourrait s'en venger cruellement. Je l'ai déjà menacé de faire une descente chez lui.

— Cherche à vérifier les faits, répondit Boyvent et réfères-en aux municipalités voisines.

C'était déclarer la guerre au château. Lalande préféra temporiser : il expédia son beau-frère en parlementaire. Boyvent, n'osant se risquer chez le marquis, alla flâner aux alentours du parc, et, en regardant par-dessus les haies<sup>3</sup>, il aperçut la Rouërie se promenant dans le parterre en compagnie de M<sup>lle</sup> de Moëlien, de M<sup>me</sup> Fabiani, du major Chafner et de quelques autres personnes. Le mar-

1. Archives nationales, W, 275.

2. Nous reproduisons ce dialogue dans les termes mêmes où le rapporte Boyvent, *Interrogatoire du 4 juin 1792*. — Archives nationales, W, 275.

3. Archives nationales, W, 275.

quis, l'ayant reconnu, l'interpella assez vivement, lui reprochant de faire cause commune avec ses persécuteurs, disant que « Lalande avait outragé le cœur de son père; qu'il pouvait bien mettre ses menaces à exécution et faire au château la descente quand il voudrait<sup>1</sup> ».

Boyvent se retira fort peu rassuré: on a de lui une lettre à son beau-frère, où il ne cache rien de ses appréhensions: « M. de la Rouërie, lui dit-il, n'est pas et ne peut pas être content avec toi pour les urnes et le cœur de son père. S'il devenait triomphant, ce que je ne crois point, il pourrait n'être pas doux avec ceux dont il prétend avoir été chagriné<sup>2</sup>. »

Le maire de Saint-Ouen, terrorisé, prit le parti de se soumettre, et Boyvent fut encore chargé de la négociation. Il écrivit au marquis pour l'assurer du dévouement de Lalande<sup>3</sup>: que, s'il avait projeté de faire une descente au château, c'était dans l'intention bien arrêtée de n'y rien trouver de suspect et pour couper court aux bruits qui circulaient dans le pays. Il ajoutait: « Si vous croyez, Monsieur, qu'une descente en ce moment n'est pas

1. Interrogatoire de Boyvent, 4 juin 1792. — Archives nationales, W, 275.

2. Archives nationales, même dossier.

3. « Je suis persuadé que mon beau-frère est dans les meilleures intentions pour les honnêtes gens... ». — Archives nationales, W, 275.

convenable, elle n'aura pas lieu, et, si elle se faisait, ce ne serait qu'après que vous auriez fait savoir à mon beau-frère le jour et l'heure auxquels vous l'attendez... Je crois qu'il n'agira, dans cette affaire et dans bien d'autres, que d'après vos intentions<sup>1</sup>. »

Telle était, en Bretagne, — et sans doute ailleurs aussi, — à cette époque troublée, l'indécision des magistrats : celui-ci se tirait d'affaire, sinon à son honneur, du moins au mieux de ses intérêts ; et le marquis de la Rouërie, assuré de sa connivence, pouvait vaquer en paix à ses préparatifs. Ce conspirateur invité par le maire de sa commune à indiquer lui-même l'heure à laquelle il désire qu'on vienne le surprendre, voilà un trait de pusillanimité administrative qu'il eût été regrettable de passer sous silence.

Le chef de la conjuration bretonne n'était pas, cependant, sans éprouver quelques scrupules sur la validité de ses pouvoirs. Les princes l'avaient autorisé à agir, rien de plus ; et maintenant que le projet entrait dans la période d'exécution, il redoutait de se voir déposséder du commandement par quelque rival jaloux de recueillir le bénéfice de ses peines et de son activité. En outre, à certains

1. Archives nationales, W, 275.

indices, il soupçonnait que nombre de gentils-hommes, de plus noble race ou plus âgés que lui, s'astreindraient difficilement à servir sous ses ordres. Malgré ses objurgations, plusieurs avaient émigré et, pour bien montrer qu'ils ne prenaient pas au sérieux les services que pouvait rendre à la cause royale une insurrection purement locale, ils étaient allés s'enrôler dans l'armée des Princes. MM. de Bois-Février, parent du marquis, et Léziard de la Villorée, l'un de ses principaux agents de Fougères, avaient cru devoir imiter cet exemple : il y avait là un danger auquel il fallait parer. La Rouërie dépêcha donc à Coblenz son ami Pontavice, chargé d'exposer aux Princes la difficulté et de solliciter leur intervention.

Cette fois il eut tout lieu de se déclarer satisfait. Vers le milieu de mars <sup>1</sup>, Pontavice rapporta une commission formelle livrant à la Rouërie le commandement de toute la province, la direction des troupes de ligne et des maréchaussées, lui conférant le pouvoir de donner, au nom des Princes, les ordres que les circonstances lui paraîtraient exiger et ordonnant à tous les sujets fidèles de lui obéir comme au roi lui-même <sup>2</sup>. Bien plus, les frères de

1. 1792.

2. Cette commission fut saisie au château de la Fosse-Hingant. En voici le texte intégral :

« Commission pour commander aux militaires donnée par les Princes frères du roi à M. le marquis de la Rouërie déjà muni de

Louis XVI recommandaient à tous les gentils-hommes bretons de s'unir au marquis de la

leur pouvoir en Bretagne pour y former une association utile au service de Sa Majesté.

« Les Princes, frères du roi, considérant que le bien de la province de Bretagne et le service de Sa Majesté exigent que le chef de l'association bretonne ait en même temps le pouvoir nécessaire pour diriger les mouvements des troupes de ligne, des maréchaussées et autres militaires ou gens armés dans cette province, leurs Altesses Royales ont conféré et confèrent au marquis de la Rouërie, colonel au service de France depuis le 10 mars 1777 et ancien officier général au service des Etats-Unis d'Amérique, la commission et le pouvoir de donner en leur nom les ordres que les circonstances lui paraîtront exiger tant aux troupes de ligne qu'aux maréchaussées et autres militaires quelconques et gens armés dans cette province. Ordonnant à tous les sujets fidèles qui y sont demeurés, de quelque état et condition qu'ils puissent être de le reconnaître comme muni desdits pouvoirs et d'obéir aux ordres qu'il leur donnera en cette qualité, soit avant, soit pendant le cours de la contre-révolution, le tout sous le bon plaisir du roi et jusqu'à ce que les Princes frères de Sa Majesté jugent à propos de révoquer et annuler la présente commission. Leurs Altesses Royales, persuadées de la nécessité de ramener au même but et de faire concourir avec un accord salutaire les efforts de tous ceux qui seront employés dans la bonne cause, voulant d'ailleurs écarter et même détruire les soupçons, jalousies et inquiétudes que l'arrivée des troupes étrangères en Bretagne parait y inspirer, désirent et jugent à propos que, dans le cas de l'arrivée de ces troupes ou de toutes autres, leurs chefs entrent en relation avec celui de l'association bretonne, et elles prendront audit cas toutes les mesures nécessaires pour que ces chefs se conduisent en tous points de concert avec lui, relativement au bien des affaires du roi et rétablissement de son pouvoir légitime et à la conservation des propriétés. Autorisent leurs Altesses Royales M. le marquis de la Rouërie, en qui elles ont une juste confiance, à joindre autant que faire se pourra à l'association bretonne les parties limitrophes des autres provinces, lesquelles seront sujettes aux mêmes réglemens et travaux et participeront aux mêmes avantages, à l'exception de ceux qui ne seraient relatifs qu'à la constitution particulière de la Bretagne.

« Au surplus, les Princes, voyant avec satisfaction les principes d'après lesquels s'est formée ladite association, et convain-

Rouërie et manifestaient le désir « que le nombre des émigrés ne fût pas augmenté ». Une lettre de Calonne, jointe à cette commission, contenait un blâme personnel contre MM. de Bois-Février et de la Villorée <sup>1</sup>. Fonteveix devait suivre de près

cus des bons effets qui doivent en résulter, recommandent au marquis de la Rouërie de faire connaître de leur part à ses compatriotes que les services qu'ils pourront rendre au roi et à l'Etat en demeurant dans leurs provinces et en se réunissant à cette coalition de zèle et de fidélité, leur paraissent plus importants que ceux qu'ils pourraient rendre au dehors et qu'en conséquence, quelque honorables que soient les motifs qui, dans les premiers moments, ont déterminé plusieurs d'entre eux à venir se ranger sous les ordres de leurs Altesses Royales, elles désirent que le nombre n'en soit pas augmenté et que les gentilshommes ou autres qui, par des raisons également honorables, n'ont pas abandonné leurs foyers évitent de prendre le parti de l'émigration.

« En foi de quoi nous avons signé la présente commission et y avons fait apposer le cachet de nos armes.

« Fait à Coblenz, le 12 mars 1792.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

CHARLES-PHILIPPE. »

« Par leurs Altesses Royales :

« COURVOISIER. »

1. *A M. le marquis de la Rouërie :*

« Coblenz, le 2 mars 1792.

« Les Princes n'ont point approuvé l'émigration excessive qui a privé notre province de plusieurs citoyens qui auraient pu être fort utiles. Ils ont fait témoigner à M. de P... (le nom a été enlevé au canif, qu'il devait s'abstenir d'inviter aucun de ses compatriotes à l'émigration; et ils ont marqué aussi leur regret et désapprobation de la démarche inspirée sans doute par bonne intention, mais mal combinée avec les circonstances de MM. de Boislevrier et Leziard qui, après avoir signé l'acte de l'association bretonne et s'être engagés à être membres du Comité de Fougères, sont sortis de leur province pour venir se joindre aux autres émigrés...

« DE CALONNE. »

Pièce saisie à la Fosse-Hingant, n° V. — Archives nationales W, 274.

Pontavice et venir se mettre à la disposition du chef de la conjuration, afin que celui-ci pût entretenir, avec la cour de Coblenz des relations plus fréquentes<sup>1</sup>.

Fort de cette complète approbation, le marquis se prépara à l'action. Le plan était simple : l'armée des Princes allait entrer en France par Thionville et Verdun. Nul doute que les places fortes ne se hâtassent d'ouvrir leurs portes aux émigrés : en quelques jours ils seraient à Châlons, car on ne comptait rencontrer aucune résistance, et le pays tout entier allait se soulever pour accompagner la marche triomphale des défenseurs de la royauté. C'est ce moment que choisirait le marquis pour donner le signal qu'attendaient ses affiliés. Les

1. Voici la lettre par laquelle Fontevieux annonçait son prochain départ de Coblenz. Elle est, sans doute, adressée à Gervais Tuffin. Le *Petit* était le surnom sous lequel les conjurés désignaient Georges de Fontevieux.

C..., le 23 mars 1792.

« On me charge de vous assurer, Monsieur, que le *Petit* partira d'ici dans deux jours; mais le *Petit*, connaissant l'instabilité des choses de ce monde, vous prie d'accorder dans votre calcul au moins trois ou quatre jours pour le chapitre des accidents; ce retard, s'il l'éprouve, ne dépendra pas de lui, vous devez en être persuadé, mais il est bon de tout prévoir, afin d'éviter les doubles comptes. Pardon, Monsieur, de l'observation que le *Petit* ose vous faire; elle lui a paru sage, et la sagesse ne vous est pas étrangère. Je n'ai rien à ajouter, si ce n'est que tout va bien et que je vous embrasse à tort et à travers.

« My respects if you please to our amiable general, you would not forget to show him the present Letter. So help you God.

Pièce saisie à la Fosse-Hingant, n° XIX. — Archives nationales, W, 274.

dix mille hommes qui se grouperaient à son appel entraîneraient indubitablement les provinces voisines : il s'avancerait vers Paris à la tête de ces volontaires, que suivrait une formidable levée de paysans, de gentilshommes, de gardes nationaux, de troupes de ligne, dans un irrésistible mouvement de contagieux enthousiasme. Les deux armées devaient se rencontrer sous les murs de Paris, — les Princes d'un côté, la Rouërie de l'autre, — délivrer le Roi, disperser l'Assemblée et mettre les Jacobins à la raison.

Telle était la confiance qui régnait à Coblenz et aussi en Bretagne que le succès ne faisait question pour personne. Ce n'était pas une guerre qu'on entreprenait, mais bien une simple démonstration<sup>1</sup> ; pourtant, il faut dire que, tout en étant,

1. Le 13 mai 1792, Calonne écrivait de Coblenz au marquis de la Rouërie :

« Les derniers événements, Monsieur, ne peuvent qu'être infiniment favorables à notre cause... Ne précipitons rien en attendant, et croyez que vous serez averti du moment où il conviendra de participer au mouvement général. Un mois ne se passera pas sans que vous ayez de mes nouvelles. Continuez jusque-là votre opération... je ferai partir le plutôt que je pourrai la personne qui est ici pour déterminer votre marche. « D. C. »

Au verso, de l'écriture de Fontevieux se trouve ce billet :

« Cette lettre doit convaincre que je suis à mon devoir et que je ne néglige aucune occasion de remplir scrupuleusement l'objet qui me retient ici, je prendrai mon essor quand il sera temps, mais surtout point de bruit si ce n'est moi qui le fais. J'embrasse tendrement tous les amis.

« LEPETIT. »

« C..., le 13 mai 1792.

Pièce saisie à la Fosse-Hingant, n° XVI. — Archives nationales, W, 274.

comme les Princes, assuré du résultat, le marquis se montra, beaucoup plus qu'eux, avisé et prudent.

Prévenu que certaines municipalités voisines s'inquiétaient des enrôlements qui se faisaient au château de la Rouërie<sup>1</sup>, il prétexta les craintes que lui inspiraient des bandes imaginaires de brigands, qui l'avaient menacé à diverses reprises. Tantôt ces brigands se massaient, assurait-il, dans les landes de Crollon, tantôt ils étaient censés s'avancer jusqu'aux bois de Blanchelande<sup>2</sup>. Quoi d'étonnant à ce que, dans cette extrémité, il fit appel au concours de ses concitoyens : les paysans venaient s'offrir pour le soutenir en cas d'attaque et ainsi se trouvaient expliquées les allées et venues

1. « Les maires de trois communes voisines du château de la Rouërie ont déclaré que, depuis deux mois, il s'y fait des rassemblements considérables. On a vu passer plusieurs escouades de gens armés se ralliant par un coup de sifflet. » — Archives nationales, Dxi.<sup>12</sup>.

2. Voici une lettre que le marquis adressait au procureur-syndic de la commune d'Antrain.

« 23 mai 1792, 9 heures et demie du soir.

« Près de 300 hommes, qu'on dit très mal intentionnés, se sont réellement assemblés dans les landes de Crollon. De là ils se sont portés dans différentes maisons et surtout à Boucéel. On est sur ses gardes à la Croix et à Villiers ; Saint-James est tout prêt à marcher ; ils sont tous convenus de m'envoyer chercher s'il y a lieu d'employer la force pour les repousser. Dans ce cas je ferai prévenir la paroisse de Saint-Ouen et la ville d'Antrain, qui peuvent, jusqu'à ce temps, être fort tranquilles.

« ARMAND DE LA ROUËRIE. »

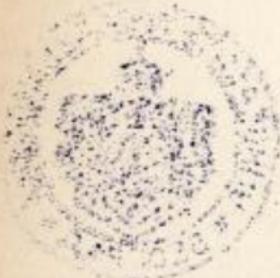
qui intriguaient les officiers des municipalités voisines et les moyens de défense, — sentinelles, barricades ou patrouilles, — qui faisaient de son château un véritable camp retranché.

Cette précaution prise afin de justifier des mouvements qu'on ne pouvait dissimuler, le marquis convoqua les présidents de tous ses comités d'insurrection à un rendez-vous général<sup>1</sup>. Il les avait déjà groupés, partiellement du moins, en des conseils secrets tenus, la nuit, soit au château du Rocher-Portail, près de la Celle-en-Cogles, soit dans le pavillon de Plaisance, perdu au cœur de la forêt de Gâtine ; mais il voulait, avant d'ouvrir la campagne, tenir des assises solennelles auxquelles figureraient tous les chefs de la conjuration. Le château de la Rouërie fut désigné comme lieu de réunion et la date fixée à la nuit qui suivrait le dimanche de la Pentecôte<sup>2</sup>.

Toute la contrée fut en émoi. Bien que la convocation eût été secrète, tant de gens étaient dans la confiance que, de Saint-Malo à Fougères et de Lamballe à Avranches, ce fut comme une trainée

1. Cette convocation se fit par le moyen de cavaliers qui portèrent les ordres du marquis. Nous trouvons, en effet, dans l'enquête de Brisbarre, juge de paix et officier de police du canton de Trans (27 juillet 1792), cette indication : « *Huit jours environ avant la Pentecôte, des bandes d'hommes à cheval partirent vers deux heures du matin du château de la Rouërie et prirent différentes routes.* » — Archives nationales, W, 275.

2. Le 27 mai 1792.



de poudre : le bruit se répandit que les événements étaient proches.

Par les chemins détournés, les commissaires de la conjuration, déguisés, qui en paysans, qui en colporteurs, quelques-uns même en patriotes, la plupart à cheval, cachant sous leur manteau leurs pistolets ou leurs sabres, se dirigeaient vers le château de la Rouërie. A tous le marquis avait distribué une sorte de passeport, tracé de sa main sur une bande de papier facile à dissimuler et qui était ainsi conçu :

Toute confiance et secours au porteur de ce billet de la part des amis d'Armand<sup>1</sup>.

Dès l'après-midi du dimanche, les affiliés affluaient au château : au loin dans la campagne, la Rouërie avait placé des sentinelles perdues ; derrière cette première défense s'étendait une ligne de grand'garde ; puis, à la tête des avenues, sur

1. Trois jours plus tard on arrêta, à l'auberge du *Cheval-Blanc*, à Antrain (située dans la rue de la Filanderie), un des affiliés qui retournait chez lui : il était vêtu d'un habit vert, portait une ceinture aux trois couleurs, dans laquelle était un pistolet chargé. On le fouilla, et on trouva sur lui le billet dont nous donnons le texte (l'original est joint au procès-verbal). Cet homme déclara qu'il avait couché les nuits précédentes à Saint-Brice et qu'on avait dû mettre ce papier dans sa poche pour lui nuire. — Procès-verbal de Charles Poncelet, sergent-major des grenadiers du bataillon de la Garde Nationale d'Antrain. — Archives nationales. W, 273.



les chemins, étaient des postes d'hommes armés : toutes les entrées du château enfin, toutes les barrières du parc avaient été obstruées à l'aide de fagots entassés <sup>1</sup>.

Les arrivants étaient accueillis par les aides de camp du chef : on avait vidé de bétail les étables afin d'y loger quatre-vingt chevaux <sup>2</sup>; d'autres restèrent toute la nuit sellés et bridés dans la cour <sup>3</sup>. Les chambres du premier étage étaient transformées en dortoirs; dans les salles du bas, des tables servies attendaient les convives <sup>4</sup>; depuis plusieurs jours les domestiques avaient fait de grands achats « en viandes et provisions de toute sorte <sup>5</sup> ». En attendant l'heure de la réunion, on dressa des tables de jeu <sup>6</sup>.

Enfin le marquis parut : aux acclamations des assistants, il traversa la salle, distribuant des accolades et des poignées de main : peu à peu le silence s'établit, et la Rouërie donna la parole à

1. Enquête de Brisbarre, juge de paix et officier de police du canton de Trans. — Archives nationales, W, 275.

2. Archives nationales, D<sub>XL</sub><sup>12</sup>.

3. Déposition de Louis Lorin fils. — Archives nationales, W, 275.

4. « David Moussu déclare avoir aidé aux domestiques de M. de la Rouërie de desservir la table du salon, où trente personnes environ avaient soupé. » — Archives nationales, W, 275.

5. Archives nationales, D<sub>XL</sub><sup>12</sup>.

6. Déposition de Pierre Guinchard, menuisier au Tremblai : « Il vit dix-sept à dix-huit personnes sans armes qui jouaient aux cartes. Jacques André, greffier du juge d'Antrain, allait, venait et s'amusait. » — Archives nationales, W, 275.

l'un de ses aides de camp, qui fit lecture de la commission adressée au marquis par les Princes : sa qualité de chef ainsi établie, la Rouërie, d'une voix vibrante, commença à parler.

« — Bretons et concitoyens des différentes provinces <sup>1</sup>, que la religion et l'honneur rassemblent ici, on vient de vous donner connaissance de mes pouvoirs, celle de mes desseins. C'est pour votre bonheur que je les ai formés... Il n'est pas un de nous, mes dignes compagnons, que les crimes et les désordres de la Révolution n'aient pénétré d'horreur...

« La preuve la plus évidente et la plus utile que vous puissiez donner de vos sentiments... est votre union actuelle autour d'un chef commissionné au nom du roi par les Princes, frères de Sa Majesté.

« En rendant à l'Église ses véritables pasteurs, en protégeant l'influence et la dignité de votre culte béni, en protégeant les individus et les propriétés contre tous les genres de brigandage, vous hâterez le retour de la constitution bretonne...

1. Nous reproduisons les principaux passages de ce discours d'après la minute autographe du marquis; il l'avait certainement entre les mains en prononçant cette allocution, qu'il dut lire, car le dossier contient, de la même harangue, un premier brouillon, chargé de ratures, dont cette minute n'est qu'une copie plus soignée. Ces deux pièces ont été saisies à la Fosse-lingant et inventoriées sous les n<sup>os</sup> XI et XII. — Archives nationales, W, 274.

« Pour moi, mes braves amis, se trouve un moment de gloire dans ma vie : c'est celui où, confondant mes principes, mon honneur, mes espérances et mes dangers avec les vôtres, je promets, en votre nom et au mien, à mon Dieu, à ma patrie et à mon roi de le servir aux dépens de ma fortune et de ma vie.

« Jurons tous de nous dévouer, sans réserve, à une si noble cause et que nos amis et nos ennemis sachent enfin que, dans la faible partie de la France que nous habitons, il y a une force irrésistible, composée d'hommes dignes de l'honneur du monde entier!... »

Nous ignorons quelle impression produisit cette harangue sur les conjurés réunis autour de l'ardent orateur, mais il paraît bien certain qu'à ce moment tous les assistants se levèrent, toutes les mains se tendirent et que les cris : *Nous le jurons*, accueillirent ces entraînantés paroles.

La Rouërie reprit alors d'un ton plus calme :

— « Je vous rappelle, mes chers concitoyens, que, s'il se présente des occasions où votre courage sera la base de nos succès, votre humanité, votre sagesse et votre subordination le remplaceront souvent avec fruit, accéléreront, autant et souvent plus que lui, la fin glorieuse de nos travaux.

« ... Ceux de vous qui êtes fortunés avez fait des avances, même des sacrifices pécuniaires ; les

autres se sont également dévoués en donnant tous leurs moyens. Il a été nécessaire de fournir à vos besoins et de le faire de manière à ce que vous ayez tous les mêmes avantages. A cet égard, nous pensons que la somme de vingt sols par jour serait suffisante pour les vivres et les nécessités de chacun de vous... »

La Rouërie termina son discours par quelques conseils de modération et de discipline : la victoire paraissait si certaine et si facile à l'ardeur de ses affiliés que l'enthousiasme et la joie de tous éclataient sans retenue. Et ce dut être une scène d'une étrange solennité que la réunion de ces jeunes gentilshommes, abandonnant châteaux et famille, ceignant l'épée, acclamant le chef sous lequel ils allaient combattre. Sans doute, ils estimaient le succès assuré ; aucun d'eux, certes, ne prévoyait que le serment qu'ils prononçaient les vouait pour de longues années à la vie aventureuse des partisans, aux plus atroces privations, aux nuits sans repos, aux hivers sans abri, à la misère des proscrits, cachés dans les bois, traqués comme des bêtes malfaisantes... Combien de ceux qui se rencontrèrent là devaient tomber dans les genêts ! Combien donnaient à cette heure un rendez-vous à la mort ! La chouannerie venait de naître, avec ses rages héroïques, ses désespoirs tenaces, ses innarrables désastres, — avec sa grandeur aussi,

car pas un de ces gentilshommes ne manqua à la parole donnée au chef dont la chaude éloquence créa, cette nuit-là, une force que Napoléon lui-même ne parvint pas à abattre. Vingt-cinq ans plus tard, il s'en trouvait encore qui, hâves, blanchis, méconnaissables, menaient sans repos par les landes leurs bandes décimées.



Cette scène, encore qu'on prit toutes précautions pour ne pas l'ébruiter, eut dans la région un écho singulier, soit que la fièvre qui régnait au château de la Rouërie eût gagné toute la vallée du Couësnon, soit qu'un ordre mal interprété eût fait croire à quelques agents que l'heure de mobiliser leurs hommes avait sonné, les paysans de Sougeal, de Vieuxviel, de Trans, prirent les armes. L'incident mérite d'être rapporté avec quelques détails, car il fut la première expérience de l'organisation du complot : il montre, en outre, de quelle façon les commissaires subalternes de la conjuration opéraient leurs recrutements, et il permet de pénétrer, pour ainsi dire, dans les coulisses de ce prologue de la chouannerie.

Donc, le lendemain du jour où la Rouërie avait réuni chez lui ses compagnons, à la sortie des vêpres célébrées à l'occasion du lundi de la Pente-

côte, un jeune séminariste nommé Louis Orain, habitant Sougeal, invita quelques jeunes hommes à venir « manger un morceau et boire un coup » dans la chambre qu'il occupait chez le sieur Derbrée, vicaire réfractaire de la paroisse.

Ils se trouvaient là une trentaine ; sur la table était un repas servi : pain blanc, vin, cidre et un quartier de veau qu'une femme, Monique Gaillard, apporta tout fumant du restaurant où elle l'avait fait cuire <sup>1</sup>.

A peine fut-on admis autour du « fricot », qu'Orain insinua qu'on pourrait peut-être faire, à la brume, un tour du côté du château de M. de la Rouërie, que ce seigneur était menacé par des bandes de brigands et qu'il serait reconnaissant à ceux qui viendraient à son secours.

— Je suis allé cette nuit au château, narra-t-il ; j'y ai vu M. le marquis, couché à plat de chambre et qui faisait pitié : il m'a demandé si je lui amènerais du monde.

Beaucoup approuvèrent, mais un des assistants, nommé Julien Gilbert, prit la chose assez froidement, répondit qu'il avait des fagots à faire et

1. Nous établissons ce récit d'après les très nombreuses dépositions des paysans de Sougeal, interrogés individuellement quelques jours plus tard par le juge de paix du canton de Trans. Nous nous efforçons de conserver les termes mêmes de ces relations et autant que possible leur naïveté et leur saveur très spéciale. — Archives nationales, W, 275.

qu'il n'irait pas; sur ces mots il se leva et sortit.

Orain suivit Gilbert jusqu'au cabaret, où il entra, cherchant en vain à le faire changer d'avis; au bout d'une heure, il revint à la charge, très animé, criant que Gilbert s'en repentirait, « lorsque les choses seraient retournées », et qu'à présent qu'il savait le secret, s'il ne suivait pas ses camarades à la Rouërie, c'était, sans doute, pour les vendre. Gilbert eut ensuite à subir l'assaut de Monique Gaillard, qui vint le trouver à son tour :

— Voilà donc, ricanait-elle, les lâches qui s'amuse à boire plutôt que de se joindre aux autres pour aller à la Rouërie, tandis que le retour des anciennes choses est assuré. Elle affirma que, « si elle était garçon, elle serait partie tout de suite, et qu'il n'y avait aucun risque ».

Gilbert, ébranlé par cet argument, passa chez l'ancien maire de Sougeal, Louis Lambert, et lui demanda « si cette démarche était à propos ». Celui-ci fit « tirer un pot de cidre, qu'ils burent ensemble et l'engagea à y aller ».

Gilbert retourna donc chez Orain et prit sa part du fricot. Orain roulait des yeux furieux et grommelait « qu'il y en a qui font les câlins et les lâches, mais que, pour ne pas leur permettre de s'enfuir, on les mettra quatre par quatre avec un *bon* par peloton et que le premier qui voudrait s'échapper, il fallait lui tirer un coup de fusil dans le corps ».

Ces allusions désobligeantes et d'autres réflexions du même genre rendirent assez morne le repas qui se termina vers neuf heures du soir. Au moment du départ, Gilbert insista de nouveau, s'informant « si ce n'était pas une f... mauvaise affaire ».

— C'est une bonne affaire pour tous, répondit Orain.

On se mit en route, quatre par quatre. Plusieurs avaient des fusils, quelques-uns des épées, d'autres ne portaient que des bâtons. Ils prirent le chemin de la Celle, passèrent le Couësnon au Gué-Perier, à l'aide du bateau de la veuve Jacqueline Guichard, et suivirent quelque temps la rivière. Tandis qu'ils remontaient la rive droite, Gilbert crut apercevoir, dans la nuit, la silhouette d'un homme qui marchait sur l'autre bord, se dissimulant derrière les arbres. Il cria : — Qui va là ?

— Je n'ai pas besoin de me nommer, répartit l'autre ; Jamet et Berthelot sont-ils avec vous ?

On lui répondit que non, et c'était vrai, du moins pour Jamet, qui, après le repas, s'était éclipsé sous un prétexte futile. Gilbert insista :

— Si tu ne dis pas ton nom, je te tire un coup de fusil.

— Je ne peux pas vous apprendre mon nom, répliqua l'homme.

Mais, à l'intonation de ces mots, Gilbert recon-

nut le sieur Ricault, curé réfractaire de Sougeal ; rassuré, il en fit à haute voix l'observation à ses camarades.

— Ne dites pas que vous m'avez vu, cria Ricault.

Et, hâtant le pas, il disparut<sup>1</sup>.

La bande poursuivit sa route. Au village de la Barbaie, Julien le Pauvre et Mathurin le Marchand frappèrent à la porte d'un cabaret et demandèrent le chemin de la Rouërie. On apercevait dans les sentiers convergeant vers le château d'autres troupes, arrivant de Sacey et échangeant, en manière de signaux, des coups de sifflet<sup>2</sup>. A la lisière du bois des Bannières, un cri de : *Halte ! qui vive ?* arrêta les gens de Sougeal. Orain répondit : *Ami de la garde !* Un homme sortit du bois, vint à leur rencontre, et quelques-uns reconnurent que c'était André fils, colonel de la garde nationale d'Antrain<sup>3</sup>. André les accompagna le long des avenues.

1. Un certain nombre de curés et de vicaires insermentés s'étaient mis sous la protection du marquis. On écrivait de Dol, le 10 mai : « Quatorze prêtres réfractaires demeurent à Saint-Ouen-de-la-Rouërie. Le seigneur de cette paroisse fait dire la messe à son château. »

2. Déposition de Jean Labbé-Compagnon, de Pierre Hedou et de Charles Barbier. Ils parlent de bandes composées de seize, de cinquante et de soixante hommes, armés de fusils ou de bâtons. — Archives nationales, W, 275.

3. Il fut interrogé quelques jours plus tard et avoua qu'il avait passé la nuit au château. — Archives nationales, W, 275.

Au portail de la grande cour, deux abbés<sup>1</sup> qui montaient la garde, armés de pistolets, demandèrent aux arrivants le nom de leur chef. Ils répondirent que c'était Louis Orain ; sur quoi ils durent attendre quelques instants, pendant qu'on prévenait au château. Il était environ une heure du matin, toutes les fenêtres de la façade étaient éclairées, la cour était pleine d'hommes et de chevaux : on entendait « beaucoup de bruit dans les greniers de l'écurie neuve », où était logée, sans doute, une partie de la garnison.

Enfin « un monsieur, vêtu d'une redingote blanche<sup>2</sup>, vint recevoir les habitants de Sougeal et les invita à entrer au château : ils le suivirent docilement ; Orain était le seul « à n'avoir pas l'air neuf et emprunté. » Reçus d'abord dans une chambre du premier étage, dans laquelle se trouvaient dix à douze personnes, on les fit presque aussitôt redescendre au rez-de-chaussée « pour se rafraîchir ». On leur servit « à manger plus en beurre qu'en viande », remarqua l'un d'eux ; un autre nota qu'on ne leur versa point de vin, mais seulement du cidre, qu'ils burent en se tenant debout autour d'une table ronde. Dans un angle,

1. « Un abbé, avec l'abbé Gardais (ou Gardel, voir ci-dessous, p. 120), faisait la sentinelle à la porte du château avec des pistolets dont ils étaient armés. » Déposition de Pierre Lambert de la Barre en Vieuxviél. — Archives nationales, W, 275.

2. C'était Gervais Tuffin. — Archives nationales, W, 275.

trois gardes nationaux étaient couchés tout habillés sur des lits. On parla de M. le marquis, que « les brigands avaient menacé de tuer » ; qu'il fallait se joindre à lui pour empêcher que la Bretagne ne fût pillée « par des troupes étrangères » ; Gervais Tuffin, qui buvait avec les paysans, ajouta que, pour le moment, d'ailleurs, ils avaient eu tort de venir et qu'on n'avait pas besoin d'eux.

A ce moment un aide de camp vint appeler Orain et passa avec lui dans une chambre voisine, où l'on disait que le marquis était couché.

— Voilà Orain qui veut décamper et nous laisser là, insinua Julien le Pauvre.

— Ne craignez rien, riposta Tuffin, il est à parler avec Monsieur <sup>1</sup>.

Orain reparut après un quart d'heure d'absence. Il avait l'air satisfait et apprit à ses compagnons que « les choses étaient rentrées dans l'ordre, que M. de la Rouërie allait devenir le seigneur de tout le pays, qu'il était tranquille et qu'on ne lui en voulait plus ». Il tenait de « l'argent blanc » dans sa main et distribua vingt sous à chacun de ses hommes. C'est à ce moment que Pierre Lambert entendit quelqu'un faire cette réflexion :

1. Est-il nécessaire de répéter que ces fragments de dialogue sont intégralement extraits des dépositions? — Archives nationales, W, 275.

— Quand le marquis sera le maître, il fera brûler Pontorson et Antrain<sup>1</sup>.

Il fallait partir : les officiers de la Rouërie pressaient les paysans de regagner leur village, car le jour allait bientôt paraître, leur recommandant de s'en aller deux par deux et conseillant à ceux qui étaient armés « de dire, si on les rencontrait, qu'ils poursuivaient un lièvre ». Ils se hâtèrent d'achever leur collation et, par petits groupes, reprirent le chemin de Sougeal. Leur séjour au château avait duré un peu moins de deux heures<sup>2</sup>.

Dès l'aube, toute la contrée connaissait l'aventure : le bruit s'en répandit jusqu'à Rennes. Les administrateurs du département tinrent conseil : il importait de disperser ces rassemblements de factieux et de s'assurer de la personne des chefs : en conséquence, un détachement du 16<sup>e</sup> dragons, en garnison à Rennes, ainsi que la cavalerie de la garde nationale avec deux pièces de campagne, reçurent l'ordre d'aller mettre le siège devant le château de la Rouërie, sous la direction de deux commissaires, François Varin et Marie Hévin, délégués par le Directoire du département d'Ille-et-Vilaine.

1. Enquête de François Brisbarre, juge de paix du canton de Trans. — Archives nationales, W, 275.

2. Enquête de François Brisbarre, juge de paix du canton de Trans. — Archives nationales, W, 275.

Les troupes arrivèrent à Antrain le jeudi 31 mai ; la petite ville regorgeait de soldats : depuis la veille, une véritable armée s'y concentrait : à la requête des districts d'Avranches et de Dol<sup>1</sup>, les gardes nationales et les brigades de gendarmerie de Pontorson<sup>2</sup>, de Fougères<sup>3</sup>, de Saint-Aubin-du-Cormier, de Saint-Servan, de Dol même, s'étaient mobilisées et campaient dans la haute ville et sur les bords de la Loysance<sup>4</sup>. Les commissaires rennois s'y rencontrèrent avec MM. de la Brigue, du district de Dol, Gauttraye fils et Latouche, du district de Fougères, qui les instruisirent du détail des faits<sup>5</sup>.

Espérant s'emparer par surprise du marquis de la Rouërie avant que ses espions ne l'eussent prévenu du danger qui le menaçait, un peloton de vingt hommes, sous les ordres de Cadenne, lieutenant de gendarmerie à Saint-Servan, se mit en campagne, dès la nuit venue, et battit, sans suc-

1. Papiers de la Commission des Douze. — Archives nationales, D<sub>XL</sub><sup>10</sup>.

2. Serel, commandant. — Archives nationales, D<sub>XL</sub><sup>10</sup>.

3. Beaulieu, commandant. — *Idem*.

4. Un journal de Rennes donnait, le 31 mai, l'état des troupes envoyées à Antrain : « Dix-sept hommes de cavalerie, deux cents quarante gardes nationaux de Rennes, suivis de deux pièces de canon ; cinquante hommes du 16<sup>e</sup> régiment de dragons en garnison à Rennes ; cent cinquante hommes du 16<sup>e</sup> régiment d'infanterie en garnison à Saint-Malo et Saint-Servan ; cent gardes nationaux et deux pièces de canon de Saint-Malo et Saint-Servan, qui seront accompagnés de beaucoup de gardes nationales voisines. »

5. Archives nationales, D<sub>XL</sub><sup>10</sup>.

cès, les environs du château. A onze heures du soir, Cadenne rentrait avec ses hommes à Antrain, ramenant « un particulier » rencontré sur la route : c'était Deshayes, le secrétaire du marquis.

Hévin l'interrogea sur-le-champ ; mais l'autre, très maître de soi, joua la stupéfaction. « Il y a quatre ans qu'il est au service du marquis en qualité d'intendant, et jamais il n'a entendu parler de conjuration ni de politique : depuis trois mois, principalement, la Rouërie s'occupe seulement de l'entretien de son jardin et de l'embellissement de son domaine, qu'il a quitté mardi dernier dans l'après-midi, afin d'empêcher ses amis de venir le voir et de couper court aux bruits de rassemblements que des gens malintentionnés ont répandus. Deshayes ignore où s'est retiré le marquis et sait seulement qu'il est parti en compagnie de plusieurs personnes, entre autres de son cousin, Tuffin, de MM. du Pontavice, de la Haye-Saint-Hilaire et Chafner, des dames du Pontavice, Fabiani et de M<sup>lle</sup> Moëlien de Trojoliff. Le valet de chambre Saint-Pierre, ainsi que Guillon et Bossard<sup>1</sup>, sont aussitôt montés à cheval et ont suivi leur maître<sup>2</sup>. »

1. Saint-Pierre, Guillon et Bossard avaient accompagné la Rouërie pendant son voyage à Coblenz.

2. Interrogatoire de Louis-Adrien Deshayes. — Archives nationales, W, 275.

Hévin comprit que Deshayes s'en tiendrait à ces discrètes révélations et n'insista pas : conseillé par Lalande qui, se sentant soutenu par toute une armée, montrait de la décision et devenait brave, il estima plus urgent de découvrir la retraite de la Rouërie ; le marquis ne pouvait être bien loin, si même il était vrai qu'il eût fui. Lalande, d'ailleurs, connaissait le pays et, à son avis, le conspirateur avait dû trouver asile dans quelque château voisin, au Rocher-Portail ou à la Ballue. Hévin ne perdit pas un moment : il était une heure du matin<sup>1</sup> : il monta à cheval, se mit à la tête des dragons rennois et prit la route du château de la Rouërie.

Son collègue Varin et le commissaire la Brigue se dirigèrent avec les gendarmes vers le Rocher-Portail, où ils arrivèrent à trois heures : les portes étaient fermées, Varin frappe, appelle, somme d'ouvrir au nom de la loi. Une servante apeurée se présente et introduit les commissaires dans une salle basse, où se trouvent M<sup>lles</sup> de Farcy de la Ville-des-Bois. Elles déclarent n'avoir point vu M. de la Rouërie, consentent à ce qu'on visite la maison des caves au grenier : la perquisition ne révèle rien de suspect ; pourtant les commissaires remarquent dans les stalles vides de l'écurie « du crottin frais sur de la paille nouvellement broyée ».

1. 1<sup>er</sup> juin 1792.

Pierre Tinet, palefrenier, et Julien Huichais, garçon d'écurie, déclarent que la veille, 31 mai, vers six heures et demie du soir, sont arrivés au Rocher-Portail, trois domestiques du marquis de la Rouërie, montés sur des chevaux appartenant à MM. du Pontavice et de la Haye-Saint-Hilaire, et que les bêtes ont, en effet, passé une partie de la nuit à l'écurie. Les commissaires mettent les domestiques en état d'arrestation et reprennent avec eux le chemin d'Antrain<sup>1</sup>.

En approchant de Saint-Brice, ils avisèrent, au petit jour, la maison de la Branche, appartenant à MM. du Pontavice<sup>2</sup>. Une visite là pouvait fournir quelque indication utile : Varin s'y arrêta avec ses gendarmes et y trouva seulement un domestique qui le reçut dans une salle basse, où ils aperçurent un lit « dérangé ».

— Qui a couché dans ce lit<sup>3</sup>?

— C'est moi-même.

Varin s'approche du lit, le retourne et, sous les couvertures, découvre un mouchoir de femme et une coiffe de nuit ; la visite se poursuit : dans une chambre du premier étage, autre lit, également « dérangé ».

1. Archives nationales, D<sub>xx</sub>1<sup>10</sup>.

2. Archives nationales, W, 275.

3. Rapport de Varin. Interrogatoire subi à la Branche par le domestique de Pontavice. — Archives nationales, D<sub>xx</sub>L<sup>10</sup>.

— Ce lit-là, ... fait le domestique qui, visiblement, perd son assurance, ce lit-là est défait depuis hier ; personne n'y a couché cette nuit.

Varin n'attendait que cette réponse pour passer la main sur les draps ; ils étaient encore chauds. Le pauvre serviteur avoua piteusement que M. du Pontavice avait passé la nuit là ; M<sup>me</sup> du Pontavice et sa fille avaient dormi dans le lit du rez-de-chaussée : tous étaient partis à pied depuis une heure au plus ; leurs chevaux restaient même encore à l'écurie.

De retour à Antrain, Varin, à l'instigation de Thomas Lalande, qui montrait un zèle immodéré, poussa avec sa cavalerie une pointe jusqu'au château de la Ballue<sup>1</sup>, sur la route de Bazouges ; mais, malgré une visite minutieuse de la maison et de ses dépendances, il n'y découvrit aucune trace du séjour du fugitif<sup>2</sup>.

Tandis que son collègue courait ainsi les routes, Hévin était arrivé vers trois heures du matin au château de la Rouërie : il n'y trouva qu'une dizaine de domestiques qui, interrogés individuellement ne firent aucune révélation nouvelle. Tous déposèrent que leur maître était parti, le mardi 29, vers quatre heures de l'après-midi, en compagnie

1. Appartenant alors à M. du Tiercent.

2. Archives nationales, D<sub>XL</sub><sup>10</sup>.

de douze ou quinze personnes formant sa société habituelle<sup>1</sup>.

Le jardinier Guillaume Labbé fournit un détail étrange : il avait introduit au château, le matin de ce même jour, un inconnu « vêtu d'un habit vert, d'un gilet de différentes couleurs avec franges, d'une culotte rayée et de guêtres noires; cet homme avait parlé à M. Tuffin et *s'était plaint de ce qu'on avait voulu lui couper les cheveux* ».

Enfin comparut le valet de chambre Pierre-Charles Boujard, et celui-ci fut loquace<sup>2</sup>. Il raconta que, depuis longtemps, « il était occupé à servir une quantité d'étrangers qui allaient et venaient journellement et nuitamment : ils appelaient le marquis *mon général* et buvaient à sa santé ». S'il n'a pas déjà révélé ces faits à la municipalité de Saint-Ouen, c'est « parce qu'une femme tenant auberge au village le prévint que, s'il avait le malheur de dire un seul mot de ce qui se passait sous ses yeux, il serait chassé sans paiement et courrait risque d'être tué d'un coup de fusil à travers les haies ». Il cita les noms de quelques-uns

1. Dépôts de la femme la Contrie, de Xavière Masson, femme de chambre de M<sup>te</sup> de Moëlien, de Jacques Pitel, cuisinier, de Jeanne Girou, domestique de basse-cour, de François Lorin, de René Bréjon et de Françoise Dauverne. — Archives nationales, W, 275.

2. Nous groupons ici, pour n'avoir pas à y revenir, diverses dépositions de Boujard, qui fut interrogé le 1<sup>er</sup> juin, le 21 octobre et le 4 novembre 1792. — Archives nationales, W, 275.

de ceux qui venaient au château le plus fréquemment : Faligan, fils d'un tailleur de Rennes ; Magnin, instituteur dans cette même ville ; Rasmour de Vannes, de Blossac, un ci-devant abbé appelé Gardel. Tous mangeaient à la table du maître avec les dames Pontavice, Chafner et le fils naturel de la Rouërie : ces derniers avaient quitté le château avec le marquis. Boujard ajouta qu'il était « mal vu par les autres domestiques : il avait voulu se sauver et était déjà au bout de la *rabine*<sup>1</sup> quand le jardinier se saisit de lui et le ramena au château. Le marquis le fit mettre en prison dans une chambre, où il était gardé à vue, et menaça de le faire pendre dans sa cour lorsque les affaires seraient arrangées. Il resta ainsi au cachot pendant trois mois et demi : il parvint enfin à sortir en dévissant la serrure : repris aussitôt, il fut souffleté par la femme de chambre de M<sup>me</sup> de Moëlien, pendant que deux autres domestiques le tenaient ».

Après s'être étendu sur les prétendues<sup>2</sup> persécutions qu'il avait souffertes, le valet revint aux ras-

1. L'avenue.

2. Il paraît bien certain, en effet, que Boujard mentait, puisque, dans un de ses interrogatoires, au mois de décembre suivant, il prétendit que tous les domestiques du château s'étaient enfuis avec le marquis et que lui seul, Boujard, avait été interrogé par le commissaire. D'ailleurs, il fut mis en prison à Saint-Malo pour avoir accusé le courtier Vincent de faits qui furent reconnus faux. — *Rapport et jugement contre Vincent et Boujard*, 6 novembre 1792. — Archives nationales, W, 275.

semblements dont il avait été témoin, assurant que le marquis, outre les vingt sous par jour qu'il donnait à ses hommes, « promettait six cents livres de récompense à ceux qui passeraient tout au fil de l'épée, sans compter les femmes et les enfants ; il a entendu dire encore qu'il y aurait des villes où on mettrait la charrue dedans ».

Le commissaire Hévin, guidé par Boujard, commença une perquisition complète du château et du parc, tandis qu'il expédiait à Antrain une escouade chargée d'en rapporter des rafraîchissements pour sa troupe et de ramener un maçon pour piquer les armoiries sculptées sur la façade du château<sup>1</sup>. Entre-temps il fouillait les carrés du parterre où devaient se trouver enfouies, d'après Boujard, des caisses pleines de fusils<sup>2</sup>. On ne trouva dans la terre que diverses pièces d'argenterie, du beurre en baril et des bouteilles de vin.

La visite des appartements ne donna pas meilleurs résultats : beaucoup de papiers, contrats, actes de toute sorte, correspondance particulière, aucune pièce ayant trait à la conjuration<sup>3</sup>. Hévin mit de côté deux lettres qui lui parurent cependant intéressantes, fit jeter tout le reste dans trois sacs de

1. L'écusson de pierre du fronton porte encore les traces de cette mutilation.

2. Interrogatoire de Boujard. — Archives nationales, W, 275.

3. Rapport de Jean Merdrignac, administrateur du district de Dol. — Archives nationales, W, 274.

toile qu'on devait déposer à Saint-Ouen en regagnant Antrain et rallia sa troupe, qui, pendant toute la journée, s'était conduite avec un calme et une modération dignes d'éloges. Quelques hommes s'étaient attaqués à la charpente du colombier, situé à l'extrémité de l'avenue de chênes, au bord du Tronson; d'autres avaient cassé quelques bouteilles de liqueur, brisé un battant d'armoire, cueilli dans le parterre des branches de myrte et d'oranger et coupé trois arbustes : c'était là les seuls dégâts commis<sup>1</sup>.

A six heures du soir Hévin et ses dragons rentraient à Antrain, où ses collègues se montrèrent assez déçus du résultat de l'expédition. Thomas Lalande principalement, qui depuis vingt-quatre heures se multipliait, ne cacha pas son désappointement. Tant que son encombrant administré courrait les champs, le timoré magistrat ne serait pas tranquille, et il s'était flatté de le voir ramener, menottes aux mains, entre deux gendarmes.

A défaut de cette satisfaction, une surprise était réservée à Lalande : Hévin, au cours de sa perquisition avait en effet découvert les lettres où le maire de Saint-Ouen, par l'intermédiaire de son beau-frère Boyvent, protestait de son dévouement

1. La tradition locale est unanime cependant sur un prétendu pillage du château, dont nous n'avons trouvé aucune mention dans les documents officiels.

au marquis et lui demandait son jour et son heure, afin d'aller le *surprendre* en toute quiétude. Les commissaires tinrent conseil, et ce fut, ce soir-là, Lalande et Boyvent qui couchèrent en prison<sup>1</sup>.

Tel fut le dénoûment inattendu de l'expédition : s'il ne tourna pas au tragique pour le maire de Saint-Ouen, c'est que celui-ci se démena si bien, protesta avec tant d'éloquence de son attachement à la Révolution, qu'il parvint à attendrir les commissaires : il fit réclamer sa mise en liberté par les officiers municipaux de sa commune<sup>2</sup> et l'obtint après quelques mois de détention. La leçon pourtant lui profita au point qu'il en perdit toute velléité de se mettre en évidence : l'accusation de complicité avec les conspirateurs pouvait être mortelle : Thomas Lalande se tint pour mort

1. Rapport de Varin. — Archives nationales, D<sub>XI</sub><sup>10</sup>.

2. « Les officiers municipaux et notables de Saint-Ouen-de-la-Rouërie certifient que le sieur Julien-Marguerite Thomas (dit Lalande), maire, s'est toujours comporté en bon citoyen, a donné des preuves de patriotisme. Il a été le premier à faire enlever les armoires du sieur Tuffin de la Rouërie et autres qui étaient autour de l'église de Saint-Ouen, a fait ôter les bancs seigneuriaux, a fait enlever les fusils de M. Tuffin qui sont déposés chez ledit Thomas. A soutenu un procès contre Tuffin, qui accusait Thomas d'avoir enlevé le cœur de son père, ce qui était faux. Tuffin s'était vanté de faire périr la municipalité de Saint-Ouen et Thomas. Le 20 du mois dernier (mai), Tuffin avait demandé un détachement de la garde nationale sous prétexte de repousser les brigands ; mais Thomas comprit que c'était une ruse (11 juin 1792). — Archives nationales, W, 275.

et ne donna plus signe de vie : tant que dura la chouannerie, on n'entendit plus parler de lui.

Quant au marquis de la Rouërie, il avait disparu : son château restait à la garde d'une seule domestique<sup>1</sup>, et toutes les battues organisées pour retrouver la trace du fugitif demeurèrent sans résultat : de guerre lasse les officiers municipaux d'Antrain firent apposer dans tout le pays des placards ainsi libellés :

6 juillet 1792.

Jean-Laurent Lemonnier, homme de loi, juge de paix et officier de police et de sûreté de la ville et paroisse de Dol, mandons et ordonnons à tous exécuteurs des mandements de justice, d'amener par-devant nous le sieur Armand Tuffin, demeurant au château de la Rouërie, âgé d'environ quarante ans, taille d'environ 5 pieds 5 pouces, cheveux châtons, yeux, barbe et sourcils noirs, visage long et marqué, nez long et aquilain, menton fourchu, la bouche enfoncée<sup>2</sup>.

Les paysans s'attroupaient devant les affiches : quelques-uns s'indignaient contre ce seigneur donnant l'exemple de la révolte ; le plus grand nombre ricanait ouvertement du bon tour joué aux commissaires rennois ; tous s'attendaient à voir surgir le marquis à la tête d'une armée :

1. Marie Gontier.

2. Archives nationales, W, 275.

l'antagonisme croissait entre ses partisans et ses détracteurs, et cette animosité rendait plus active la propagande de ses agents : les enrôlements se faisaient presque ouvertement : les autorités locales, indécises, fermaient les yeux, et chacun s'appêtait pour le jour prochain où reparaitrait le *colonel Armand*, dont le nom, devenu presque légendaire, acquérait une immense popularité.

---

## IV

### « MONSIEUR MILET »

Le marquis de la Rouërie avait quitté son quartier général, mais il n'avait pas fui : ce projet de retraite entrait dans ses plans<sup>1</sup> : satisfait du résultat des stratagèmes qui lui avaient permis de prendre son temps et de réunir chez lui, à la barbe des municipaux hostiles, les chefs du complot, il avait abandonné son château, moins en proscrit qu'en stratéliste, exécutant un mouvement dès longtemps médité.

Il en était sorti en plein jour, emmenant avec lui son fils, les personnes composant sa société habituelle, ses aides de camp et quelques-uns de ses serviteurs<sup>2</sup> : les gens assuraient qu'il était parti

1. Dès le mois de mars, en effet, une brochure manifeste était préparée où il prévoyait l'obligation de disparaître jusqu'au jour de l'entrée en campagne.

2. Telle n'est pas la tradition locale que nous ne mentionnons que pour mémoire, car elle est en opposition avec les interrogatoires et les procès-verbaux officiels : on m'a montré à la Rouërie la fenêtre par laquelle se serait évadé le marquis à l'approche des troupes venues pour l'arrêter. On dit même qu'en sautant de

par la route de Rennes, d'autres l'avaient vu s'éloigner sur le chemin d'Avranches<sup>1</sup> ; en réalité, il avait pris une toute autre direction.

Avant de le suivre dans le refuge qu'il s'était choisi, il faut dire que les récents événements n'avaient pas abattu son courage ni diminué sa confiance dans le succès prochain de son entreprise.

A Coblenz on voyait les choses sous un jour plus favorable encore : là, il ne s'agissait plus d'espérances, on avait la certitude du triomphe, et les émigrés, dont la vaniteuse inconscience ne prévoyait plus d'obstacles, parlaient de représailles et disposaient de la France comme s'ils en eussent été les maîtres.

Vers la fin du mois de juin, Fonteveux<sup>1</sup> appor-

cette fenêtre il se cassa la jambe et qu'il mourut des suites de sa blessure. D'autres parlent d'un souterrain au moyen duquel il aurait gagné la campagne. Or le château de la Rouërie n'a, pas plus aujourd'hui qu'en 1792, ni souterrain, ni sous-sols ; l'unique cave est située sous l'écurie. — *Inventaire des objets mobiliers du château de la Rouërie, 17<sup>e</sup> jour du 8<sup>e</sup> mois de l'an I de la République.* — Archives du département d'Ille-et-Vilaine.

1. Ce voyage de Fonteveux, que les correspondances, il ne faut pas l'oublier, désignaient sous le nom de *le Petit*, nous est révélé par la singulière missive que voici et dont nous avons vainement cherché à pénétrer le sens :

« A M. du Pera, à son hôtel, à Senlis

« Si un mouvement général entraînait beaucoup de monde et que la secousse se fit sentir jusque dans nos environs, ce serait le moment de paraître. Vous pouvez, mieux que personne, juger de l'à-propos. Sans cela, il faudrait mieux attendre le retour de votre ami ou de ses nouvelles, d'ailleurs au... (illisible), et vous

tait aux conjurés bretons ces maladroits encouragements :

Les Princes frères du roi, informés de la position où se trouvent en Bretagne les citoyens demeurés fidèles à la religion et au roi, exhortent le marquis de la Rouërie à continuer d'entretenir ces bons sentiments, à les confirmer de plus en plus et attendre avec confiance le moment où l'action prochaine des forces extérieures offrira aux bons Français la possibilité de manifester ouvertement leur loyauté et leur courage. Les Princes feront paraître incessamment un manifeste, qui fera connaître que leurs vœux ne tendent qu'au rétablissement de l'ordre et annoncera l'esprit d'équité et de modération qui dirige toutes leurs démarches. Ce manifeste, soutenu par les armées des puissances confédérées, sera tel qu'il puisse éclairer la nation sur ses véritables intérêts, dissiper les fausses inquiétudes qu'on lui a imprimées, la rassurer contre la crainte d'être surchargée d'impôts ou privée d'une liberté légitime ; mais en même temps il présentera tout ce qu'ont

pouvez compter que le jardin que vous cultivez avec tant de soins vous donnera des fruits avant l'automne. »

« Ce 28 mai. »

Sur la même feuille et d'une autre main :

« J'ajoute un mot à ce que vous écrit la belle personne pour vous instruire que *le Petit se propose de quitter ces lieux dans deux ou trois semaines*. Il ne passera pas par les routes ordinaires, on prétend que les chemins sont remplis de montagnes et de fossés ; il veut conserver ses membres pour vous faire la révérence, mais si, malgré les précautions, il venait à se rompre le cou, ce que les gazetiers ébruiteraient bientôt, il faudrait prendre cet événement comme un signal qui doit déterminer notre activité. J'embrasse de toute mon âme le maître jardinier et son compagnon. » — Pièce saisie à la Fosse-Hingant, n° V. — Archives nationales, W, 274.

à craindre les factieux révoltés contre le gouvernement paternel d'un roi dont ils ont indignement méconnu la bonté, et il fera trembler les plus audacieux en leur faisant voir la vengeance due à leurs forfaits suspendue sur leurs têtes.

La prudence dont, jusqu'à présent, le marquis de la Rouërie nous a donné des preuves, nous persuade qu'il évitera toute explosion prématurée ; mais, si la violence d'une secte sanguinaire attentait à la vie et aux propriétés des citoyens, nous autorisons M. de la Rouërie à repousser en ce cas la force par la force, et nous ordonnons à tous les Français fidèles de lui prêter assistance, de seconder son zèle, de l'aider de tous leurs pouvoirs, nous reposant entièrement pour les moyens d'exécution, sur la sagesse et la modération dudit marquis de la Rouërie.

A Coblenz, le 14 juin 1792.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER,  
CHARLES-PHILIPPE <sup>1</sup>.

Ces folles illusions, cette inintelligence complète de la situation n'étaient pas, du reste, personnelles aux seuls Princes ; leur entourage les partageait, ainsi que tous les Français groupés sur le Rhin. Il serait facile, en puisant dans certains Mémoires, écrits cependant après la cruelle déception qui attendait les émigrés, de tracer un tableau burlesque de cette étrange armée qui organisait non la campagne, mais la victoire ;

1. Pièce saisie à la Fosse-Hingant, n° I. — Archives nationales, W, 274.

sans même chercher ailleurs que dans les documents en rapport direct avec notre sujet, nous retrouvons trace de cet incroyable état d'esprit.

Fontevieux qui fit, en août, un nouveau voyage<sup>1</sup>, apporta à ses amis de Bretagne une lettre de Calonne écrite sous l'impression bien évidente de la plus complète tranquillité; ce billet, daté du 11 août, était ainsi conçu :

Notre brave et féal .....<sup>2</sup> n'a pas négligé vos affaires, cher général, et nous ne l'avons pas négligé non plus, quoique nous l'ayons retardé. Il emporte la pièce qui va paraître le jour même que nous marcherons vers nos pénates, et c'est après-demain. Il ne vous porte que l'épreuve. C'est tout ce que nous avons et il vaut mieux s'en contenter que d'attendre encore deux jours. Vous aurez ainsi les commissions signées et 10.200 livres<sup>3</sup>, faisant moitié de ce que vous recevrez dans un certain genre, qui sera bientôt dans le cas de vous être envoyé où vous indiquerez. *Euge, euge; macte animo, vir generose*, est tout ce qu'on peut vous dire à présent, et on vous le dit de la part d'un grand homme dont nous sommes parfaitement contents, ainsi que d'une grande majesté<sup>4</sup>.

1. « Il m'est dû la somme de 1.200 livres pour un voyage au mois d'août 1792. » Note du chevalier de Fontevieux. Pièce saisie à la Fosse-Hingant, n° XXIII. — Archives nationales, W, 274.

2. Le nom est raturé sur la pièce originale.

3. Livres sterling(?).

4. « Le roi de Prusse n'écoutait que les émigrés. « On suit entièrement nos principes, écrivait Bouillé à Breteuil, et j'ai ri des intrigues dont j'étais témoin, parce que j'étais bien sûr qu'elles ne prévaudraient pas. » Ce fut sous l'inspiration des émigrés que fut lancé le fameux manifeste du 25 juillet. » — Chuquet, *la Première Invasion prussienne*, p. 146.

Recevez les embrassements et les vœux de votre serviteur...

DE CALONNE<sup>1</sup>.

Les *commissions signées* qu'envoyait Calonne étaient des formules manuscrites, portant en cire noire le cachet de Monsieur et la signature autographe des deux frères du roi<sup>2</sup>. Quant à la brochure dont Fontevieux apportait « l'épreuve », c'était un factum qui devait être répandu en Bretagne à un très grand nombre d'exemplaires, au moment de la prise d'armes : il était signé d'Armand de la Rouërie<sup>3</sup> et portait ces indica-

1. Pièce saisie à la Fosse-Hingant, n° IX. — Archives nationales, W, 274.

2. On saisit à la Fosse-Hingant une quarantaine de ces commissions en blanc qui n'avaient pas été utilisées. En voici la reproduction :

« Monsieur , étant instruits des motifs fondés sur votre mérite et l'utilité de vos services,

« Qui ont porté M. le marquis de la Rouërie, d'après les pouvoirs qu'il a reçus de nous, à vous nommer , nous approuvons et ratifions ladite nomination, voulons et ordonnons que vous soyés reconnu et obéi en cette qualité. En foi de quoi nous avons signé la présente confirmation et y avons fait apposer le cachet de nos armes.

« Fait à Coblenz, le juin 1792.

« LOUIS-STANISLAS-XAVIER,

« CHARLES-PHILIPPE.

« Par leurs Altesses Royales :

« COURVOISIER. »

Pièces saisies à la Fosse-Hingant, n° XX. — Archives nationales, W, 274.

3. En voici le début :

« De par leurs Altesses Royales...

« Nous Armand-Charles Tuffin de la Rouërie, fondé des pleins

tions, qui constitueraient le plus brutal des anachronismes, si l'on ne devait y voir une preuve nouvelle de la façon dont les princes escomptaient la victoire, avant même d'avoir passé la frontière :

*Coblentz, le 2 mars 1792. — Imprimée à Verdun, de l'imprimerie des Princes Français.*

Cette brochure mériterait d'ailleurs une étude détaillée ; certains passages indiquent que le concours des Bretons à la cause des émigrés n'était pas tout à fait désintéressé : le marquis de la Rouërie n'avait point, pour sa part, abandonné le rêve d'indépendance provinciale qui l'avait jadis conduit à la Bastille : il se sentait assez fort, maintenant, pour imposer au roi ses conditions, et, en retour de l'appoint qu'il apportait à la contre-révolution, il exigeait très catégoriquement le rétablissement des anciens États et l'autonomie

pouvoirs de leursdites Alt. Roy., chef de l'association bretonne et commandant général en leur nom, en la province de Bretagne et pays limitrophes.

*« Aux habitants de ladite Province*

« CITOYENS,

« Malgré toutes les recherches et tous les efforts des factieux, je parais au milieu de vous, à la tête d'une force imposante, au nom et sous les ordres des Princes, frères du Roi... Rassurez-vous, je ne suis armé que pour défendre vos personnes et vos propriétés... »

Archives nationales, W, 274.

de la Bretagne <sup>1</sup>. Nous nous contenterons de signaler ici cette convention, restée presque tacite, à laquelle font allusion, pourtant, les lettres des Princes déjà citées et d'autres documents que nous produirons par la suite <sup>2</sup>.

La prise d'armes, devant coïncider avec l'entrée prochaine de l'armée des Princes à Châlons, était donc imminente, et, dès la fin de juillet, la Rouërie fit passer à tous ses comités l'ordre de se tenir prêts. La Bretagne tout entière ignorait alors la retraite du chef qui allait la conduire au combat : le secret en avait été si bien gardé que les commissaires eux-mêmes, encore qu'ils correspondissent avec lui au moyen d'émissaires discrets, paraissent n'avoir pas eu connaissance du lieu où il s'était retiré.

Au reçu de l'ordre d'entrée en campagne, les comités hésitèrent. Tenus jusque-là en haleine par la présence du marquis, stimulés par l'exemple de son activité, ils avaient montré une soumission absolue. Maintenant qu'ils n'étaient plus

1. La brochure est très explicite sur ce point :

« Et vous, Bretons, mes chers amis, je veux vous aider à recouvrer vous-mêmes les anciennes franchises, et les anciens droits qui étaient à la fois le rempart le plus solide de votre liberté politique et religieuse, comme le plus sûr garant de votre paix intérieure et de la prospérité qu'elle produit. »

2. Voir notamment ci-dessous les remontrances du comité de Saint-Malo.

sous l'œil du maître, leur résolution faiblissait : le recrutement des commissaires s'était fait, d'ailleurs, assez légèrement, et, en certaines localités, on avait même admis aux conseils de la conjuration des hommes d'une tiédeur royaliste avérée. Ceux-ci discutaient au lieu d'obéir : ils estimaient plus pratique d'attendre, pour soulever la province, que la Révolution fût vaincue et que les Princes fussent rentrés à Paris. Cette opinion ralliait tous les prudents, et l'indignation de la Rouërie fut sans bornes lorsqu'on lui présenta, à l'heure même où il croyait ses affiliés prêts à l'action, une remontrance assez aigre du comité de Saint-Malo.

Nous n'approuvons pas, disait cette pièce, datée du 1<sup>er</sup> août, nous n'approuvons pas les ordres donnés de se mettre actuellement en campagne, et nous doutons que, malgré la généralité de leurs pouvoirs, les Princes approuvent jamais cette marche, à moins qu'un succès inespéré en excuse l'indiscrétion actuelle.

Les mécontents se permettaient de discuter ensuite le but même de l'association : quel est son projet ? disaient-ils.

Il y en a deux : l'un ostensible... et purement définitif.

C'est de protéger et défendre les personnes et les propriétés..., le second... c'est de concourir à obtenir

la délivrance du roy et de sa famille, l'entier rétablissement de la monarchie française, la réintégration de la province dans ses droits, franchises et libertés, et non pas seulement la tolérance, mais le triomphe complet de la religion de nos pères.

Mais les efforts de l'association ne pouvaient jamais être en ce cas qu'auxiliaires, et c'est dans ce sens seulement que les Princes les ont agréés... L'association... a des forces sans doute, mais elle n'en connaît pas d'une manière précise ni le nombre, ni l'étendue... Ensuite, en agissant seule dans ce moment ici, sans l'appui des armées étrangères, elle donne à sa démarche le caractère défavorable de soulèvement ou de sédition populaire.

... Le seul instant utile où elle puisse et où elle doit agir, c'est celui où les armées étrangères, non seulement investiront Paris, mais où elles y seront entrées et où elles auront soumis cette criminelle capitale.

C'est alors et dans cet instant-là seul que le devoir de l'association sera de se montrer et de s'empressement de soumettre la province entière à l'autorité de son roi légitime pour en faire de suite porter la nouvelle aux Princes et à l'armée victorieuse à Paris.

La prise et la punition de Paris auront jeté tout ce qu'on appelle patriotes dans l'effroi et la consternation... C'est alors que, suspendant l'exercice de tous les corps administratifs contraires à la constitution bretonne, elle les fera remplacer provisoirement par les anciens commissaires intermédiaires de la province en leur y adjoignant les comités : c'est alors enfin que, d'après la députation de chaque ville et la réunion de ce qui se trouvera des membres du clergé et de la noblesse dans la ville de Rennes, elle formera une représentation provisoire de la province, qui commencera par jurer et

faire jurer fidélité au Roi et à l'ancienne constitution bretonne et qui nommera des députés pour aller porter aux Princes l'acte de ce serment solennel...

La remontrance se terminait par une réprimande à l'adresse de la Rouërie :

... Nous nous étonnons qu'avant d'agir le chef n'ait pas soumis son plan général et ses résultats à l'examen des comités ou qu'il n'ait pas sourdement ordonné un rendez-vous à un député de chaque comité... Il croit sans doute faire pour le mieux ; mais, quand on joue aussi gros jeu que la vie des siens et la sécurité des autres, ce serait le cas de demander du moins les avis de ceux qui apportent dans la partie un aussi terrible enjeu<sup>1</sup>.

Quelle dut être la fureur d'Armand de la Rouërie en recevant cette leçon ? Comment se figurer, même en connaissant l'impétuosité de son caractère autoritaire, la rage dont il fut saisi ? Un chiffon de papier, découvert plus tard avec les autres pièces de la conjuration et sur lequel, tout bouillant de colère, il avait griffonné, d'une écriture presque illisible, une réponse aux commissaires factieux, nous apprend comment il reçut ce coup porté à son autorité.

1. Pièce saisie à la Fosse-Illegant, n° X. — Archives nationales, W, 274.

On m'a remis un écrit du comité de Saint-Malo, qui, en réponse à des ordres que je lui ai envoyés, commence par : *Nous n'approuvons pas !*

Le seul désir d'éviter à MM. les membres du comité les suites d'une plus longue erreur sur leur position m'engage à répondre à cet écrit.

Puis les phrases se suivent sans lien, sans ordre : on sent que les griefs du maître contre ces raisonneurs exercent une telle poussée sur son esprit qu'il ne parvient pas à cacher son mépris et à maîtriser son indignation.

J'ai laissé à ces comités la liberté de choisir leurs membres, même de choisir ceux de mon conseil ; j'ai eu pour celui de Saint-Malo des égards que sa négligence et mon devoir n'auraient dû admettre... J'ai fait plus : des hommes livrés au système exécrationnable de la Révolution ont été admis, sans m'en prévenir, dans les comités, et je ne m'en suis pas plaint !

... Loin de reconnaître mes ordres et de leur obéir, ce comité prend sur lui de jouer le rôle d'un sénat souverain. Il n'approuve pas les ordres donnés ! Et de quel droit peut-il me dire qu'il n'approuve pas, et quel effet peut avoir sur moi sa non-approbation ?

De quel droit ce comité vient-il me dire que je connais à peine mes propres forces, lorsque je lui dirai que celles qu'il m'a procurées, m'ayant toujours paru être à peu près ce qu'elles sont, c'est-à-dire zéro pour agir, il me reste à demander à MM. du comité s'ils ont aucune connaissance des autres parties et si, d'ailleurs, ils sont chargés d'une surveillance plus étendue que celle que je leur ai prescrite ?

J'ai marché et marcherai mes commissions et pouvoirs à la main<sup>1</sup>...

Cette tentative de rébellion nous semble d'ailleurs être restée un incident isolé : si nous ne nous trompons, le comité de Saint-Malo devait compter, entre autres, des affiliés sûrs et dévoués, tels que Desilles, Groult de la Motte, Locquet de Granville, Picot de Limoëlan, Thomazeau, Dubuat, et ceux-ci, sans doute, parvinrent à calmer l'insubordination de leurs collègues.

Le marquis de la Rouërie, cependant, restait introuvable : le directoire du département d'Ille-et-Vilaine mettait tout en œuvre pour découvrir sa retraite ; on savait que, chaque jour, les affiliés recevaient de leur chef des ordres et des admonestations, sans qu'aucun indice révélât les fils secrets à l'aide desquels il communiquait avec ses agents : les initiés étaient forcément en nombre considérable, et cette discrétion de toute une population est une singulière preuve du prestige que le colonel Armand, — il avait repris son surnom d'Amérique, — exerçait dans la contrée, ou, tout au moins de la crainte qu'inspiraient ses chances de réussite. Aujourd'hui encore on serait réduit

1. Pièce saisie à la Fosse-Hingant, n° VIII. — Archives nationales, W, 274.

aux suppositions si, tout récemment, le journal manuscrit d'un des témoins de son aventureuse existence n'était venu apporter la lumière sur ce point obscur de cette odyssée<sup>1</sup>.

Tandis que les autorités le cherchaient aux environs de Saint-Brice et d'Antrain, le marquis s'était porté à 15 lieues de là, près de Loiron, c'est-à-dire à l'avant-garde de ses positions, du côté de Paris, car il ne semble pas que l'association eût compté des recrues en-deçà de Laval. Là se trouvait, réuni par une avenue au village de Launay-Villiers, le château du chevalier de Farcy de Villiers, qui, resté célibataire, vivait avec sa sœur M<sup>me</sup> de Pont-Farcy, ses nièces et une autre de ses parentes, M<sup>me</sup> Tuffin. En prévision du soulèvement prochain de la province, M<sup>me</sup> de Langan était venue avec ses deux filles se réfugier également chez son frère : on restait à Launay-Villiers dans la plus parfaite tranquillité ; on n'y apprenait que par les journaux et les lettres les progrès de la Révolution et les troubles qui agitaient la Bretagne. Les paysans des environs étaient bons, pieux, peu curieux et pauvres ; vivant des bienfaits du châtelain, ils lui étaient entièrement dévoués.

1. Ce témoin était M<sup>me</sup> Émilie-Charlotte de Langan de Bois-Février, épouse de Jacques de Vaujuas et grand'mère maternelle de M. le vicomte le Bouteiller, qui possède le manuscrit de son aïeule et qui en a publié les principaux passages dans le *Journal de Fougères* (1892).

Dans les derniers jours de ce mois de mai 1792, M. de Farcy, un matin, au cours du déjeuner, annonça à ses jeunes nièces « qu'elles dîneraient avec quelqu'un de leur connaissance, mais qu'il fallait ne désigner que sous le nom de M. Milet, négociant de Bordeaux ». Le marquis arriva au château la nuit suivante<sup>1</sup> : il était accompagné de ses domestiques et d'un de ses plus fidèles agents, dissimulé sous le sobriquet de *Fricandeu*, et qui n'était autre que Loisel, ancien contrôleur aux actes à Plancoët et à Saint-Malo, remplaçant Deshayes près du chef en qualité de secrétaire.

La Rouërie avait habilement choisi son refuge : outre que Launay-Villiers, se trouvant sur le territoire du département de la Mayenne, était hors de l'atteinte immédiate du Directoire d'Ille-et-Vilaine, l'endroit était sauvage et retiré, également distant des routes de Fougères et de Rennes et proche des bois de Misedon, des Gravelles, des Effretais et de la forêt du Pertre, qui offraient alors des taillis presque impénétrables<sup>2</sup>. Il vécut là pendant trois mois, et nous avons, sur son séjour

1. L'arrivée du marquis au château de Launay-Villiers doit avoir eu lieu dans la nuit du mardi 29 au mercredi 30 mai. Nous savons qu'il quitta la Rouërie le mardi, vers quatre heures; il est probable qu'il fit d'une traite les 15 lieues qui séparaient son château de celui de M. de Farcy, chez qui il pouvait être vers minuit.

2. Le château de Launay-Villiers est encore aujourd'hui la propriété de la famille de Vaujuas-Langan.

à Launay, un document d'une si pittoresque authenticité qu'il serait regrettable de ne point le citer intégralement : c'est le récit de M<sup>me</sup> de Langan, qui, presque une enfant à l'époque de la Révolution, vit ces choses tragiques avec des yeux si jeunes qu'en les évoquant dans sa vieillesse elle les retrouvait amusantes et joyeuses encore du reflet de ses seize ans.

Quel plaisir, dit-elle, que de prendre part à une aventure si romanesque et d'être initiée à un pareil secret. Aussi je me souviens combien j'étais fière et combien je prenais de précautions inutiles pour me donner un air d'importance. Assurément, si nous eussions été observés, mon air mystérieux nous eût perdus ; mais, comme tout le monde était dans le secret, mes soins indiscrets n'étaient que risibles.

On logea M. de la Rouërie dans la grande chambre, près le salon, dont la porte resta fermée de manière à ce que ce côté-là de la maison lui était consacré et semblait inhabité, car on n'ouvrait jamais les jalousies. Deux jours après, nous déjeunâmes avec MM. Tuffin (neveu du marquis) et Chafner, qui, après avoir passé deux jours à Villiers, se rendirent chez M<sup>me</sup> de Bourgon, au Bois-Blin, où ils restèrent cachés sans jamais revenir à Villiers. Toutes les nuits il arrivait des courriers ou des principaux chefs qui avaient une manière particulière de se faire connaître et qui étaient introduits par le grand perron. Nous les voyions à déjeuner. Je me souviens de MM. du Pontavice, Vincent, Rallier et le Bouteiller. Ce dernier venait très souvent et possédait toute la confiance de M. de la Rouërie.

On conçoit combien cette vie agitée et variée avait de charme pour moi et avec quelle curiosité je descendais pour le déjeuner, sûre d'y trouver des nouveaux venus. Tout cela m'occupait plus que la grande affaire qui se faisait et à laquelle je n'étais pas étrangère cependant ; car, après avoir veillé à la sûreté de notre hôte, dont je faisais la garde, et brodé des écharpes blanches semées d'hermines et de fleurs de lys, M. de la Rouërie me faisait copier beaucoup de choses. Je ne me rappelle que d'une : c'était la manière dont la coalition éclaterait ; c'était ce que l'on devait faire à Fougères, où le général devait se rendre, la nuit, avec ses gens. Tous ces détails semblaient si nouveaux, cette guerre si chevaleresque, que j'ai eu longtemps ma copie dans la mémoire. Maintenant il n'en reste plus rien ; des faits sont venus effacer ce qui n'était qu'un projet.

Le marquis n'était connu que de la famille et, pour ne pas donner des soupçons, on continuait de recevoir les personnes qui avaient l'habitude de venir à Villiers. Quand on ne venait que pour dîner, nos hôtes restaient dans leur chambre ; mais, quand on venait pour plusieurs jours, M. de la Rouërie se montrait sous le nom de M. Milet, négociant de Bordeaux et compromis dans une affaire de Révolution. Les amis qui venaient le voir, s'ils étaient nombreux, restaient renfermés. Nous eûmes, pendant huit jours, M<sup>me</sup> de Montigny, qui nous gêna bien. Elle croyait fermement être avec M. Milet et s'intéressait beaucoup à son sort, lui faisant raconter comment il avait été compromis, sans jamais s'apercevoir que jamais il ne parlait de ses aventures de la même manière, attendu qu'il les inventait chaque fois. Je me souviens d'une scène qui me sembla plaisante.

M. de la Rouërie rentra un jour chargé de fleurs

qu'il avait cueillies dans le jardin, demanda du fil, s'assit devant une table et se disposa à nous faire des bouquets. M<sup>me</sup> de Montigny le regarda et dit : — « Vous aurez beau faire, vous ne serez jamais aussi habile que M. de la Rouërie. Vous n'avez jamais entendu parler de ce fou-là à Bordeaux ? Figurez-vous qu'il a payé très cher une bouquetière pour lui apprendre à faire des bouquets. C'est le même qui est allé s'enfermer à la Trappe, qui en est sorti au bout de quelques jours pour aller faire la guerre en Amérique. Tout cela fit beaucoup de chagrin à son grand-père, qui était un brave amiral...

— Amiral ! dit M. de la Rouërie, je vous assure, Madame, que mon grand-père...

— Mais qui vous parle de votre grand-père ? dit la dame en riant. Votre grand-père n'était pas M. de la Belinaye, et, heureusement pour vous, vous n'êtes point le marquis de la Rouërie, la plus mauvaise tête de Bretagne et qui s'occupe encore de je ne sais quelle affaire, qui l'oblige à se tenir caché. Je ne comprends pas qui pourrait se fier à lui ! »

Les habitants de Villiers vivaient dans de continuelles inquiétudes. Un jour M. de la Rouërie déjeunait tranquillement dans la petite salle à manger ; deux gardes nationaux entrèrent tout à coup dans le corridor. M. de la Rouërie eut d'abord l'idée de s'échapper par une porte vitrée, qui dégageait cet appartement du côté de l'étang ; mais, voyant ces étrangers entrer de suite dans la salle à manger, il saisissait un couteau pour vendre du moins sa vie quand il reconnut dans les deux prétendus patriotes MM. du Pontavice (c'était,

1. Ici s'arrête le manuscrit de M<sup>lle</sup> de Langan ; les souvenirs qui suivent ont été recueillis par un de ses fils en un livre de famille que possède M. le vicomte de Bouteiller. V. *Journal de Fougères*, 1892.

je crois, Louis-André du Pontavice) et Le Bouteiller, qui s'étaient déguisés pour pénétrer jusqu'à lui. Il était rare cependant que les conjurés vissent le jour : comme le dit ma mère, ils se rendaient la nuit à Villiers. Il existait, du reste, à Villiers une cachette sous le plancher de la grande chambre; M. de la Rouërie ne s'est jamais servi de cette retraite, mais elle eût pu lui être utile en cas de surprise.

Ces précautions n'étaient pas inutiles; le Directoire d'Ille-et-Vilaine n'avait pas, en effet, renoncé à découvrir la retraite du chef de la conjuration. Les événements du 10 août avaient ramené bien des indécis à la cause de la Révolution: certaines municipalités qui, jusque-là, s'étaient montrées fort tièdes, affectaient maintenant de se faire pardonner, à force de zèle, leur pusillanimité: les dénonciations affluaient: on fouillait les châteaux dans l'espoir d'y découvrir les desservants réfractaires, et c'est ainsi que, le 24 août, la gendarmerie de Vitré se transportait au château de Bois-Blin, dans la paroisse de Bréal, tout proche de Villiers-Launay<sup>1</sup>.

Bois-Blin appartenait à M<sup>me</sup> du Guiny de Bourgon<sup>2</sup>, qui, assurait-on, donnait chez elle asile à

1. Bois-Blin n'est qu'à une lieue et demie de Launay-Villiers, mais il se trouve sur le territoire d'Ille-et-Vilaine.

2. M<sup>me</sup> du Guiny était la mère des demoiselles du Guiny, qui, plus tard, ont rendu leur nom fameux en offrant un asile à M<sup>me</sup> la duchesse de Berry, dans leur maison de Nantes.

des prêtres insermentés. Le lieutenant de gendarmerie Masson et dix de ses hommes se présentent au château vers quatre heures du matin, placent des sentinelles aux diverses avenues et demande à parler à M<sup>me</sup> du Guiny. Après une demi-heure d'attente, on leur ouvre la maison ; ils parcourent les chambres du premier étage, y trouvent deux « particuliers », — c'est le terme consacré, — qu'ils arrêtent et se préparent à regagner la ville avec leurs prisonniers. Tandis qu'ils se groupent devant le perron, un individu traverse tranquillement la cour : interpellé par le sergent Marie, il répond qu'il est domestique ; on le laisse aller, il entre dans l'étable. Quelqu'un qui se trouvait là prévient l'officier que cet homme n'est autre que M. Bélistan, le chapelain du château : les gendarmes pénètrent dans l'étable, l'appellent, le cherchent... personne. Force fut donc aux soldats de reprendre le chemin de Vitré avec les particuliers suspects : la prise était bonne, d'ailleurs : c'étaient Gervais Tuffin et le major Chafner, les deux plus intimes confidents du marquis de la Rouërie. On les écroua, le soir, à la prison du district<sup>1</sup>.

Tuffin commit une maladresse : pendant la nuit il appela le gardien et lui offrit 25 louis s'il consentait à le laisser fuir. Comme celui-ci se

1. Archives nationales, W, 275.

tâtait, Tuffin proposa 50 louis. Cette fois, le geôlier n'eut plus d'hésitation : soit qu'il ne crût pas à la réalité d'une si fantastique promesse, soit qu'il comprît qu'un détenu si opulent ne pouvait être qu'un contre-révolutionnaire d'importance, il adressa un rapport à ses chefs et, dès le lendemain, Tuffin et Chafner étaient dirigés sur les prisons de Rennes. Leur interrogatoire ne révéla rien : Tuffin déclara que sa mère était émigrée à Jersey, que lui-même revenait d'un voyage à Paris, où il avait logé dans un hôtel de la rue du Sépulcre ; Chafner<sup>1</sup> avoua qu'il habitait depuis huit ans avec la Rouërie, qu'il avait connu en Amérique : le jour où le marquis abandonna son château, Chafner avait accompagné jusqu'au Rocher-Portail M<sup>me</sup> du Pontavice et M<sup>me</sup> de Moëlien. Tous deux affirmèrent qu'ils étaient en visite chez M<sup>me</sup> du Guiny, ayant été invités à passer quelques jours à Bois-Blin<sup>2</sup>. Il ne semble pas que le Directoire du département attachât grande importance à leur arrestation : ils furent mis en liberté peu de jours plus tard, sans que les interrogatoires qu'ils eurent à subir aient rien appris aux autorités touchant le refuge où vivait le marquis de la Rouërie.

1. Le greffier Durocher, qui transcrivit l'interrogatoire avait des connaissances géographiques assez sommaires : la pièce porte en effet : *Chaffner, né en la ville de Lanquaster, province de Pince-le-Vannie (Pensylvanie) en le continent de la Mérique.*

2. Archives nationales, W, 275.

Celui-ci, dans la solitude de Launay-Villiers, s'exaltait à la pensée de ses futurs exploits : la résistance à ses ordres qu'avaient montrée certains de ses comités lui apportait bien quelques désillusions ; mais il avait trouvé dans sa retraite un disciple ardent et docile, le seul de tous, peut-être, qui comprit pleinement la pensée du maître et partageât son enthousiasme.

Gavard, dont nous avons déjà cité le nom, en venant un jour conférer à Launay avec le marquis, avait pris pour guide, à travers la forêt de Misedon, un faux-saulnier du Bas-Maine, qui, en cette qualité, connaissait tous les sentiers perdus de la contrée<sup>1</sup>. Gavard présenta à la Rouërie l'homme qui s'appelait Jean Cottereau.

Comment ce paysan se lia-t-il avec le gentilhomme fugitif ? Il n'y a, de cette rencontre étrange, qu'une explication plausible : tous deux se comprirent au premier abord : tous deux étaient possédés de la même passion d'aventures, de la même fièvre d'indépendance. Cottereau sentit en la Rouërie un maître digne de lui ; le marquis, de

1. « La Bretagne, pays de franchise, n'était point assujettie à l'impôt du sel ; il s'y vendait au plus 1 sou la livre, tandis que tout à côté le paysan du Bas-Maine le payait 13 sous. On appelle dans le Maine *faux-saulniers* ceux qui faisaient la contrebande du *faux sel*, c'est-à-dire du sel pour lequel on n'avait pas acquitté l'impôt de la gabelle. » *Souvenirs de la Chouannerie*, par J. Duchemin des Cépeaux.

son côté, trouva dans le contrebandier une de ces natures ardentes qu'il aimait, un homme d'une intrépidité folle, d'une endurance fanatique, d'un royalisme désintéressé et farouche, comme il en avait jusque-là trop peu rencontrés, à son gré. Il se livra tout entier à Cottereau, lui apprit ses projets, lui révéla son plan, la stratégie de la campagne qu'il allait entreprendre, stratégie qu'il n'avait encore dévoilée à aucun de ses affiliés, non point par méfiance, mais par crainte des critiques, des remontrances ou des railleries.

Ce qu'il méditait, en effet, c'était une façon nouvelle de combattre, une guerre de partisans, d'embuscades, de ruses, appropriée au courage sournois des paysans et où les landes et les haies de sa chère Bretagne, qu'il connaissait mieux que personne, joueraient le principal rôle. Il dit le parti qu'on pouvait tirer des routes du pays, presque toujours en déblai, bordées par des rochers et de hautes levées de terre couvertes d'ajoncs offrant des abris inaccessibles : il montra propices aux guets-apens ces bas chemins, ces champs, clos de broussailles et de lignes d'arbres, qui ne permettaient pas à la vue de s'étendre à plus de cent toises...

Cottereau l'écoutait religieusement, s'imprégnant de ses paroles ; le soir, il regagnait sa hutte grisé, la tête en feu, rêvant aventures et combats.

De tous ceux auxquels le marquis de la Rouërie transmet la *bonne parole*, Cottereau est celui qui profita le mieux de la leçon. On sait qu'il devint fameux sous le nom de Jean Chouan. Comme Vespuce à Colomb, il déroba, sans l'avoir voulu, la célébrité qui devait revenir à son maître ; car, si Jean Cottereau fut le parrain de la chouannerie, la Rouërie en fut véritablement le père. Il la créa de toutes pièces, chefs, soldats, armes, stratégie, moyens d'action, tout lui est dû, et c'est à lui qu'en doivent revenir les lourdes responsabilités et la redoutable gloire.



Si la confiance des patriotes dans le succès de la Révolution augmentait, celle des partisans de la Rouërie n'avait reçu des derniers événements aucune atteinte. Les affiliés de tous rangs suivaient avec un intérêt anxieux la marche de l'armée des Princes. Le manifeste de Brunswick, qu'avait rédigé un ancien intendant du comte de Provence, Geoffroy de Limon<sup>1</sup>, lancé le 25 juillet, était parvenu le 28 à Paris : la déclaration qui le suivit deux jours plus tard et qui était due à la plume du comte de Moustiers<sup>2</sup>, auquel Calonne

1. Chuquet, *la Première Invasion prussienne*.

2. *Idem*.

réservait dans son futur cabinet le portefeuille de la Marine, avait achevé, dans l'état de fermentation où se trouvait la France, d'enflammer les esprits.

Le 11 août, l'avant-garde de Hohenlohe campait à Rodemach et à Sierk, en Lorraine ; le 19, par un temps pluvieux et froid comme en novembre, le gros de l'armée prussienne passait la frontière à Rédange. Ce même jour, avait lieu, à Fontoy, le premier engagement où la cavalerie française fut mise en déroute : elle s'était défendue pourtant, ce dont Brunswick « ne revenait pas<sup>1</sup> » ; il croyait ne recevoir que des fleurs et des bravos, mais pas un seul coup de fusil. Le 20, Longwy était investi et capitulait après trois jours de pourparlers.

Ces débuts étaient d'un heureux augure pour les émigrés qui avaient mis le siège devant Thionville. Au camp du comte d'Artois, dont le quartier général était à Hettange, les visages ne respiraient que la joie et l'espérance ; on se disait que la campagne serait de courte durée ; on savait que la Bretagne était prête à se soulever ; « il n'était pas un de nous, raconte Las Cases, qui ne se vit, à quinze jours de là, chez lui, triomphant, au milieu de ses vassaux humiliés et soumis<sup>2</sup> ».

1. *Mémoires de Mallet du Pan.*

2. Chuquet, *la Première Invasion prussienne*

On comprend dans quelle angoisse vivaient, au reçu de ces nouvelles, tous ceux qui avaient donné des gages au nouveau régime. Nul doute que, si les Princes eussent fait entendre des paroles d'indulgence et d'oubli, leur cause n'eût gagné bien des partisans; mais Brunswick s'était institué leur porte-parole, et il n'annonçait que représailles et châtiment. Les modérés qui seraient venus à résipiscence, si on les y eût invités doucement, se voyant acculés à une situation désespérée, brûlèrent leurs vaisseaux et se jetèrent dans le parti extrême. L'infatuation des émigrés, la folle certitude qu'ils avaient de leurs droits et de leurs succès furent les principales causes de la résistance acharnée qu'ils rencontrèrent.

Chévetel, cependant, hésitait encore. La catastrophe du 10 août avait porté ses amis au pouvoir, et, tandis que la marche de la coalition absorbait tous les esprits, seul, dans l'entourage gouvernemental, il connaissait le danger qui, du côté de l'Ouest, menaçait la Révolution. S'il continue à se taire, il trahit son parti politique; s'il parle, il livre à l'échafaud ses amis de Bretagne : l'alternative était cruelle, mais il l'envisageait de sang-froid, soucieux seulement de son intérêt personnel. Était-il temps de prendre position? La monarchie était-elle assez définitivement vaincue pour qu'il n'y eût plus à se compromettre en lui

portant un dernier coup ? L'association bretonne était-elle de force à triompher et pouvait-on, sans imprudence, se ranger au nombre de ses adversaires ? — Questions embarrassantes auxquelles Chévetel ne savait que répondre, étant depuis plusieurs mois sans nouvelles des progrès de la conjuration. Il voulut juger par lui-même des chances de la Rouërie, et, au commencement d'août, il partit pour la Bretagne.

Il n'avait pas dépassé Laval que déjà il connaissait, par la rumeur publique, « la découverte des projets de la Rouërie, le siège et la prise de son château, sa fuite et l'obligation où il était de se cacher <sup>1</sup> ». S'arrêta-t-il à Bazouges ? C'est probable,

#### 1. Récit de Chévetel.

Nous avons déjà cité cette référence ; mais le moment est venu d'en discuter la véracité. Ce récit, publié par M. Bord dans la *Revue de la Révolution*, est évidemment dû à la plume de Chévetel. Lui seul a pu raconter la conspiration de la Rouërie sans nommer une seule fois... Chévetel. Sa narration n'a qu'un but, se laver de la trahison dont il s'était rendu coupable. En l'écrivant vers 1807, — il y parle, comme vivante encore, de la mère de la Rouërie qui ne mourut qu'en 1808, — il ne pouvait se douter qu'un jour viendrait où ses allégations seraient contrôlées à l'aide de ses propres rapports, qu'il croyait perdus à tout jamais, sans doute. De ce rapprochement, les mensonges de son récit ressortent flagrants. Ainsi, dans son écrit de 1807, il déclare avoir passé le mois de septembre 1792 à se promener en Bretagne, entre Dol et Dinan, tandis que, dans son rapport officiel du 23 janvier 1793, il parle du *voyage à Jersey qu'il entreprit en ce même mois de septembre 1792*. Il affirme, en outre, n'avoir quitté Paris que le 3 septembre, et, plus loin, il raconte que, lorsqu'il vit la Rouërie, celui-ci attendait le retour de Fontevieux en mission à Coblenz. Or le retour de Fontevieux est du mois

puisqu'il parle de ses voyages entre Dol et Dinan : il n'aurait pu, décemment, passer si près de son village sans aller voir son père. Toujours est-il qu'au cours de ses pérégrinations dans cette contrée où il était né, où il avait vécu longtemps et

d'août, nous en avons la preuve (V. p. 166). D'ailleurs la famille Desilles, dont la franchise, nous dirions même la naïveté, mérite toute créance, a certifié que Chévetel passa en Bretagne la plus grande partie du mois d'août. Nous voyons bien l'intérêt qu'avait Chévetel à intervertir les dates et à brouiller à dessein l'ordre de ses démarches. Il voudrait faire croire que le hasard seul s'acharna à le mettre sur la piste des conspirateurs et qu'il n'attendit pas, pour vendre ses amis bretons, que l'insuccès de la conjuration fût assuré. Mais le simple examen des documents suffit à renverser cet échafaudage de mensonges, maladroitement construit, d'ailleurs, et les dates de ses déplacements doivent être ainsi rétablies : de son propre mouvement il part pour la Bretagne au commencement d'août 1792 ; nous le savons par le récit de la famille Desilles. En septembre, il retourne à Paris, se rapproche de Danton, revient chez Desilles, fait, pour le compte de la Rouërie un voyage à Jersey, et, dès qu'il apprend la retraite des Prussiens qui ruine les espérances de la conjuration, il accourt à Paris et dévoile tout à Danton. A cette heure le parti révolutionnaire triomphe, et il n'y a plus à ménager les royalistes. Si tel n'avait pas été son calcul, il n'aurait pas attendu, pour parler, que la fortune se décidât. Ce n'est donc pas le récit de Chévetel, trop justement suspect, que nous prendrons pour guide en racontant ses agissements ; nous ne nous appuierons que sur des témoignages moins sujets à caution ou sur des pièces officielles dont bon nombre, au reste, émanent de Chévetel lui-même : là, du moins, s'il se vantait, son intérêt même lui interdisait le mensonge, et nous verrons qu'il était étroitement surveillé, tant sa duplicité inspirait de méfiance, même à ceux qui l'employaient. Nous glanerons cependant chez lui certains détails qu'il fut seul à connaître quand nous les trouverons en concordance avec d'autres documents. Ceci soit dit, non point pour nous excuser de charger la mémoire de Chévetel, mais pour expliquer les divergences de notre narration avec l'écrit qu'il a laissé et qui, étant jusqu'ici le seul récit original qu'on possédât des exploits de ce personnage, a pu passer pour l'expression de la vérité.

où il connaissait tout le monde, il fut vite mis au courant de la conjuration. A l'en croire, il ne questionna personne; servi par ce même hasard qui l'avait déjà fait, malgré lui, le dépositaire des secrets de la Rouërie, il aurait reçu bien des confidences sans jamais en solliciter aucune<sup>1</sup>. La chose, pour être improbable, n'est cependant pas impossible : venu pour se renseigner, il devait fréquenter, de préférence, chez les principaux affiliés, qui, le sachant, de longue date, l'ami du marquis, n'avaient aucun motif de lui cacher leurs projets et leurs espérances. Il s'introduisit ainsi chez M<sup>me</sup> de Saint-Gilles, qui ne se gêna pas « pour blâmer hautement en sa présence la tentative du marquis et se plaindre des inconsidérations de M<sup>me</sup> de Moëlien, qui courait les campagnes en habit d'amazone avec des épaulettes et un panache à son chapeau; elle termina en disant que la Rouërie, d'ailleurs, n'était pas venu chez elle et qu'il se cachait sous le nom de Milet<sup>2</sup> ».

Muni de ces renseignements, Chévetel se présenta chez Desilles, au château de la Fosse-Hingant<sup>3</sup>.

1. « Je rencontrai, par hasard, un avocat... auquel je dis que je savais les plans de la Rouërie, persuadé qu'il les savait encore mieux que moi : il parla donc, ne fit aucun mystère, m'apprit que l'association était organisée, prête à fonctionner de Caen à Nantes et qu'on ne désespérait pas d'être à Paris avant les Prussiens. » — Récit de Chévetel.

2. Récit de Chévetel.

3. A mi-route de Saint-Malo à Cancale.

Ce qu'il savait de la situation financière de l'association lui permit de simuler une connaissance approfondie des ressources dont elle disposait. Desilles ne pouvait témoigner de la méfiance à l'ami qui s'était, à deux reprises, obligeamment entremis pour le change des billets envoyés de Coblenz : à quoi bon dissimuler, d'ailleurs, avec un homme qui paraissait si bien documenté ? Quand le docteur manifesta le désir de rendre visite au marquis, Desilles n'y mit aucun obstacle et s'offrit à préparer discrètement cette entrevue.

Depuis quelques jours la Rouërie était informé du séjour de Chévetel en Bretagne : nous avons dit déjà les sentiments d'affection qu'il gardait à cet ami des jours heureux, affection augmentée encore de cette sorte de déférence soumise qu'on éprouve pour un médecin en la science duquel on a confiance<sup>1</sup>. Il reçut le docteur avec empressement, « lui parla ouvertement de ses projets, du pillage de son château, ne dissimula pas qu'il voulait *pousser sa pointe* ; il se plaignit de la lenteur des Princes, de la jalousie de Botherel, alors à Jersey et qui, sous prétexte de prudence, retenait par perfidie un envoi d'armes ». Il lui apprit que Pontavice « était en observation à Paris », lui vanta enfin l'activité de Fontevieux, alors en mission

1. *Journal de Rennes*, août 1847.

auprès des Princes et dont il attendait le retour d'un jour à l'autre <sup>1</sup>. Chévetel se retira après mille protestations d'amitié et d'encouragements : le soir même il reprenait la route de Paris, où il arriva le 2 septembre <sup>2</sup>. Il se rendit, sur-le-champ, à l'hôtel de la Chancellerie, qu'habitait Danton ; mais celui-ci s'excusa de ne point le recevoir et lui donna rendez-vous pour le lendemain *entre trois et six heures du matin*.

A l'heure fixée, Chévetel fut introduit dans le cabinet du Ministre, où se trouvait Danton en compagnie de Camille Desmoulins et de Fabre d'Églantine. Sur quel point précis roula l'entretien ? C'est là ce qu'il est impossible de connaître d'une façon certaine <sup>3</sup>. Chévetel louvoyait-il encore et chercha-t-il seulement à se faire donner une mission vague, un mot signé de Danton, qui pût l'aider à jouer, auprès des conjurés, double jeu sans risquer d'être pris, le cas échéant,

1. Cette entrevue dut avoir lieu, si nous ne nous trompons, dans les derniers jours d'août, et non pas à Villiers-Launay, mais chez Desilles.

2. « Je fus assez malheureux pour être presque le témoin du massacre des Carmes. M'étant trouvé le 2 septembre à la porte du Luxembourg, rue de Vaugirard, au moment où des cannibales déchiraient une de leurs victimes vis-à-vis trois cents spectateurs. » Récit de Chévetel. Les souvenirs de Chévetel le trompent encore sur ce point : les massacres des prêtres aux Carmes n'eurent lieu que dans l'intérieur du couvent, fort loin, par conséquent, de la porte du Luxembourg.

3. « Il ne fut même pas question de l'affaire de la Rouërie. » Récit de Chévetel.

pour un des leurs? Danton lui-même, dans l'incertitude où il était du dénouement de la Révolution, voulut-il, ainsi que l'assura Chévetel, se ménager un rapprochement possible avec les royalistes de Bretagne et, par ce moyen, composer avec le parti de la cour? Eut-il simplement l'intention de fortifier le crédit de Chévetel auprès de la Rouërie, de manière à pénétrer plus avant dans les secrets de l'association? Toutes ces hypothèses sont également admissibles; mais les dessous de cette intrigue sont si complexes que nous devons nous en tenir au récit des faits. Or il est certain que, sans séjourner à Paris, Chévetel partit le jour même pour la Bretagne<sup>1</sup>, avec mission officielle d'accélérer la levée des troupes et de l'artillerie qu'on devait diriger vers la Champagne<sup>2</sup>. Après une semaine d'absence, au plus, il rentrait à la Fosse-Hingant, où se trouvaient le marquis,

1. « Je partis le 3 septembre. » Récit de Chévetel.

2. « Ce fut Danton qui choisit les trente commissaires chargés de seconder les représentants que l'Assemblée avait envoyés dans les départements pour hâter la formation des nouveaux bataillons de volontaires. En vain Roland demande un jour de réflexion. Danton enlève en une séance la nomination de ses agents; il se présente au conseil le 29 août; il jette sur la table les commissions dressées à l'avance; il assure que ses candidats sont d'excellents patriotes. Roland et ses collègues signent sans faire d'objections, et « voilà un essaim d'intrigants de sections ou brouillons des clubs, patriotes par intérêts, très dévoués à Danton, leur protecteur, les voilà représentants du conseil exécutif dans les départements »! — V. Chuquet, *la Retraite de Brunswick*.

Thérèse de Moëlien et quelques-uns des principaux conjurés.

Il y fut reçu très froidement. Presque en même temps que lui était arrivée une lettre de Pontavice, qui, ainsi que nous l'avons vu, « resté en observation à Paris », avait pris sur Chévetel des informations et dévoilait au marquis les relations du médecin avec les chefs du parti révolutionnaire.

La Rouërie n'était pas l'homme des moyens détournés ; son caractère impétueux et franc s'accommodait mal des réticences : il brusqua l'explication et somma Chévetel de se disculper.

Celui-ci ne se troubla point : loin de nier ses rapports avec Danton, il se vanta de l'avoir gagné à l'association : — « Le Ministre, disait-il, n'ignore pas que la cause de la Révolution est perdue ; lui-même est attaché de cœur à la monarchie et souhaite le retour de l'ancien ordre de choses ; il partage les désirs des royalistes et veut, sans toutefois compromettre son influence sur le parti avancé, seconder les projets de la coalition en rappelant le roi au pouvoir. En ce qui concerne la conjuration bretonne, il en connaît les ressources et en approuve le but... » Et, comme preuve de ce qu'il avance, Chévetel met sous les yeux du marquis la commission qui le fait maître de toute la force armée de l'Ouest, et aussi une lettre auto-

graphe où Danton protestait de son dévouement à Louis XVI<sup>1</sup>.

Si grande était la loyauté du marquis, si insidieuse l'hypocrisie de Chévetel, que cette étrange

1. « Pontavice découvrit l'intrigue de Chévetel et la dénonça à la Rouërie. Pour se disculper, le traître se vanta d'avoir gagné Danton aux projets des rebelles et produisit, à l'appui de son assertion, une lettre supposée de ce Ministre. Les relations de Chévetel avec Danton furent autorisées et même encouragées. » Robidou, *Histoire et Panorama d'un beau Pays*.

« Nous ne raconterons pas ici les intrigues et les manœuvres de ce traître (Chévetel), qui recevait toutes les confidences des conjurés et les livrait à Danton. Nous ne dirons pas comment ce dernier, se ménageant une situation dans chaque camp, ne craignit pas d'écrire une lettre où il protestait de son dévouement à Louis XVI, lettre que Chévetel présenta lorsque du Pontavice découvrit ses rapports avec le trop fameux conventionnel. Et c'était à ce moment même qu'avaient lieu les massacres de septembre. On ne crut pas à Danton, mais on crut à Chévetel. » Le Bouteiller, *Journal de Fougères*, 1892.

« Chévetel apprit à M. de la Rouërie qu'il avait tout confié à Danton. Il ajouta que celui-ci, partageant leur opinion et voulant seconder leurs projets, lui avait donné le pouvoir de faire déplacer les troupes qui se trouvaient en Bretagne. Chévetel devait, par ce moyen, procurer au parti de grands avantages. » — *Note écrite en 1812 par un des membres de la famille Desilles*.

Enfin voici le texte de la lettre, vraie ou supposée, de Danton, tel que le donne Th. Muret dans son *Histoire des Guerres de l'Ouest*.

« Si tout ce que le porteur de la présente m'a dit des dispositions de M. de la Rouërie et de la Bretagne a quelque fondement, j'estime que, pour sauver la France du mauvais pas dans lequel on l'a engagée, les hommes qui ne veulent pas la ruine du pays doivent se réunir dans un commun effort. Il ne s'agit plus ici de discussion de principes plus ou moins contestables : il faut sauver le trône constitutionnel et l'intégrité du territoire. Dans le cas probable où la Bretagne pourrait offrir quelque réalité à un mouvement combiné sur ces bases, j'autorise le porteur de la présente à traiter en mon nom et en celui de mes amis qui, comme moi, ne veulent pas s'enfoncer jusqu'au fond de l'anarchie. »

confiance ne fit naître aucun soupçon. Bien au contraire la Rouërie se félicita de cet appui inespéré; la duplicité du Ministre ne lui inspira pas peut-être pleine confiance; mais de cela il se souciait peu: ce gentilhomme pouvait-il croire à l'importance d'un Danton! Le point capital à ses yeux était la mission de Chévetel, qui lui donnait la haute main sur les troupes régulières de la contrée, en lui permettant de les déplacer à son gré et d'écarter ainsi toute résistance à sa marche sur Paris.

Ce qui prouve avec quel aveuglement le crédule chef de la conjuration bretonne tomba dans le piège qui lui était tendu, c'est qu'aussitôt, comme si ce qu'il venait d'entendre eût redoublé sa funeste confiance en Chévetel, il admit celui-ci au conseil de l'association, et le dépêcha à Jersey pour hâter l'envoi des fusils et des munitions nécessaires à l'entrée en campagne et que Botherel retenait dans l'attente d'une occasion sûre de débarquement clandestin. Chévetel prit la mer à Saint-Malo, trouva l'île remplie d'émigrés prêts à rallier au premier signal l'insurrection bretonne: il joua si habilement son double rôle que, sans éveiller la méfiance des nombreux amis de la Rouërie cantonnés à Jersey, flattant Botherel, se faisant bien voir des Anglais, il parvint à obtenir du sous-gouverneur de l'île l'embargo sur le navire chargé

d'armes dont il avait mission d'accélérer le départ<sup>1</sup>.

Comment, à son retour en Bretagne, fit-il accepter le piteux état de sa mission ? Quel mensonge servit d'excuse à l'échec volontaire de sa diplomatie ? On ne le sait pas : peut-être le mauvais effet de son ambassade se perdit-il dans la consternation que causaient aux affiliés les nouvelles de l'Est. La coalition venait d'être battue en Argonne et les bruits les plus pessimistes commençaient à circuler sur le désastre et la misère des émigrés.

La singularité des événements qui se passaient alors en Champagne en a fait longtemps un problème historique, même pour ceux qui y ont coopéré<sup>2</sup>. L'armée prussienne, victorieuse, maîtresse de nos places fortes, s'arrêtant tout à coup comme effarée et reculant lorsqu'elle est sûre de vaincre<sup>3</sup> ; nos généraux prenant l'engagement de ne pas inquiéter sa retraite<sup>4</sup>, voilà des faits si

1. « J'avais, à mon premier voyage à Jersey, au mois de septembre dernier, fait mettre par le sous-gouverneur de l'île l'embargo sur 1.800 fusils, 6 pièces de canon avec leurs affûts, 4.000 gargousses, 4.000 boulets et 10.000 cartouches achetés par Calonne et destinés à la conjuration de Bretagne. » Compte rendu par Chévetel, 24 janvier 1793. — Archives nationales, W, 274.

2. Voir Dumouriez, *Mémoires*.

3. « Kersaint, arrivant de Sedan, disait au conseil des ministres : il est aussi impossible que, dans quinze jours, Brunswick ne soit pas à Paris, qu'il l'est que le coin n'entre pas dans la bûche quand on frappe dessus. » Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, liv. VIII, chap. II.

4. Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, liv. VIII, chap. II.

étranges qu'ils ont donné lieu aux plus invraisemblables suppositions. Peut-être ce que nous savons des préparatifs de la Bretagne éclaire-t-il un petit coin de l'intrigue à laquelle la Révolution dut son salut.

De l'avis unanime, c'est Danton qui a tout conduit : or, parmi les membres du gouvernement, lui seul connaissait, dès les premiers jours de septembre, l'imminence du danger qui menaçait Paris du côté de l'Ouest. Il avait appris, par Chévetel, que l'entrée de l'armée coalisée à Châlons était le signal attendu du soulèvement général de la Bretagne ; il savait que les royalistes de Paris étaient enrégimentés et prêts à une suprême tentative, et il semble évident que tous ses efforts n'eurent qu'un but : empêcher l'ennemi d'arriver jusqu'à Châlons.

C'est sur ce point qu'il concentre toutes les forces dont dispose la France ; c'est là que sont dirigées à la hâte les bandes de volontaires : la ville « n'offre plus qu'un vaste chaos où s'agite une multitude rebelle à toute discipline<sup>1</sup> » et inapte à combattre ; mais ceci importe peu ; il faut en imposer aux Prussiens, et les rapports qui leur parviennent « s'accordent tous pour annoncer la formation d'un corps considérable de nouvelles

1. Chuquet, *la Retraite de Brunswick*.

levées destinées à fermer la route de Paris<sup>1</sup>. » La situation pourtant est si désespérée que les autorités de Châlons pensent à quitter la ville ; l'ordre est déjà donné d'évacuer les magasins militaires, de couper le pont de la Marne ; bien plus, on propose d'abandonner Paris, d'emmenner le roi et le Trésor à Chartres, à Blois, à Tours... Danton s'irrite, tonne, résiste ; s'il dit un mot du secret qu'il possède, tous les courages vont s'effondrer, ce sera un sauve-qui-peut général : il se garde d'en parler ; il expédie à Dumouriez Fabre d'Eglantine, son intime confident, Fabre qui, lui aussi, a entendu les confidences de Chévetel ; et Dumouriez, docile<sup>2</sup>, s'obstine à barrer la route de Châlons, sans prendre l'offensive, tant il redoute qu'un mouvement l'oblige à découvrir la ville menacée.

Et, quand Brunswick se décide à la retraite, Dumouriez le suit « pour la forme » — le mot est de Dillon, — car il craint, en le harcelant, de lui rendre le courage du désespoir<sup>3</sup> ; en vain les Princes Français qui, eux aussi, savent qu'un seul pas en avant doit changer la face des événements, supplient Frédéric-Guillaume de soutenir au moins

1. *Mémoires de Caraman*. — Chuquet, *la Retraite de Brunswick*.

2. « Kellerman traitait d'acharnement l'entêtement de Dumouriez à ne pas se replier sur Châlons ; plus tard Napoléon disait ne pas s'expliquer l'immobilité de Dumouriez. » — Chuquet, *la Retraite de Brunswick*.

3. Chuquet, *la Retraite de Brunswick*.

un dernier et facile effort ; en vain le comte d'Artois se fait fort d'emporter, à la tête de la noblesse, l'artillerie de Kellermann... le roi de Prusse, sourd à ces objurgations, reprend la route du Rhin. Et les émigrés, cantonnés à Saint-Remy, à Suippes, à la Croix-en-Champagne, apercevaient dans la plaine les clochers de Châlons, cette terre promise, où leur entrée devait être le signal du soulèvement tant escompté !

Ils durent suivre leur allié et se retirer, la rage au cœur. Pour la seconde fois un fatal enchaînement des hasards accablait la cause royale : déjà, en ce même pays d'Argonne, Louis XVI, fuyant vers la frontière, avait été arrêté à cinquante mètres du pont de Varennes, au-delà duquel il eût été sauvé ; aujourd'hui l'armée des Princes s'arrêtait, à deux heures de marche du but où elle devait trouver la victoire ; car, dans l'affolement où vivait Paris, l'annonce simultanée de la prise de Châlons et de la rébellion des provinces de l'Ouest aurait à coup sûr occasionné une panique qui pouvait être la fin de la Révolution. Lorsqu'il endigua l'invasion, Danton ne vainquit pas seulement la Prusse, il abattit du même coup la coalition bretonne.

La retraite des émigrés fut un désastre ; tous, maintenant, maudissaient cette guerre si gaîment engagée et si tristement finie. Tous se demandaient ce qu'ils allaient devenir. Les neuf dixièmes

d'entre eux étaient réduits à demander l'aumône ; dès le départ de Verdun, quelques-uns implorèrent le secours des plus riches. Chateaubriand, qui faisait partie de ces bandes désolées, affaibli par la dysenterie, en proie au plus violent désespoir, voulut rester dans la terre labourée où il enfonçait jusqu'aux genoux et y mourir ; ses compagnons durent l'arracher de cette boue et l'entraîner avec eux. « On ne rencontrait, dit-il, que des caissons brisés, des affûts et des canons embourbés, des chariots renversés, des vivandières avec leurs enfants sur le dos, des soldats expirants ou morts ; » le futur auteur des *Martyrs* frappait en vain aux portes des auberges ; on ne voulait de lui nulle part. Ses cheveux pendaient sur son visage masqué par sa barbe et ses moustaches ; il avait la cuisse entourée d'un torchis de foin ; par-dessus son uniforme en loques, il portait, nouée à son cou, une couverture de laine qu'une femme charitable lui avait donnée. Aux portes d'Arlon, une file de voitures attelées encombra la route ; les chevaux, les uns debout, les autres agenouillés étaient morts et leurs cadavres se tenaient raidis entre les brancards. Quelques-uns de ses malheureux compagnons rentrèrent en France, disant qu'ils aimaient mieux être massacrés que de mourir de faim ; les autres jetèrent leur uniforme, et, couverts de la blouse des paysans, tentèrent de

gagner la Bretagne ; plusieurs se brûlèrent la cervelle. Le reste reflua sur Liège, où, suivant l'ordre de la cour de Vienne, les débris de l'armée des Princes devaient prendre leurs quartiers d'hiver<sup>1</sup>.

Les récits de cette catastrophe commençaient à circuler en Bretagne et y causaient un indicible effarement : le marquis de la Rouërie, avisé l'un des premiers, avait reçu, dès la fin de septembre une lettre de Calonne<sup>2</sup>, l'avertissant de « *différer de se montrer* », et qu'on « *agirait en grand dans le mois de mars* ».

Il essaya de se faire illusion : il ne voulait pas s'avouer vaincu sans combat ; il cherchait à se persuader que ses chances restaient entières et qu'il était assez fort pour agir avec le seul concours de ses affiliés.

Il tenta de faire partager cet espoir insensé aux chefs de l'association, qu'il convoqua secrètement à la Fosse-Hingant ; combien cette réunion différait de celle tenue au mois de mai précédent, alors que la certitude de la victoire prochaine enflammait tous les courages. Aujourd'hui, quelques

1. *Mémoires d'outre-tombe* ; — et Chuquet, *la Retraite de Brunswick*.

2. C'est très probablement Fontevieux qui apporta au marquis la fatale nouvelle : il devait, semble-t-il, accompagner l'armée des Princes en Champagne, sans doute comme faisant partie de l'état-major de Calonne. Nous trouvons en effet un passeport à son nom, visé à Sedan, à la date du 30 septembre 1792. — *Archives nationales*, W, 274.

commissaires seulement furent exacts au rendez-vous : l'accueil fut silencieux et triste. Les plus fidèles cependant étaient là, Desilles, Dubuat de Saint-Gilles, Fontevieux, Thérèse de Moëlien,... Chévetel. Quand ses amis eurent pris place autour de la table, la Rouërie parla d'un projet de prise d'armes, qui serait indubitablement secondé par les agents royalistes de Paris et par une descente sur les côtes des émigrés de Jersey : il proposa la date du 10 octobre ; mais un silence accueillit ses paroles.

Le marquis, agité, fiévreux, interrogeait les assistants du regard : l'un d'eux émit enfin la crainte qu'une tentative si peu préparée n'eût d'autre effet que de hâter la perte du roi. Les autres, alors, encouragés par cet argument, se montrèrent unanimement d'avis de « remettre la levée de drapeaux à une date indéterminée ». Les chefs resteraient à leurs postes et se tiendraient prêts au premier signal ; mais les circonstances actuelles imposaient une extrême prudence, et la Rouërie devait comprendre qu'un seul parti lui restait : gagner Jersey et attendre, à l'abri des poursuites engagées contre lui, l'heure favorable à un soulèvement général<sup>1</sup>.

1. Robidou, *Histoire et Panorama d'un beau Pays*. — *Journal de Rennes*, 1847. — Note écrite en 1812 par un des membres de la famille Desilles.

Thérèse de Moëlien, seule femme admise à ce conseil, prit à son tour la parole et protesta avec énergie contre cette proposition : la fuite de celui qui avait entraîné tant de braves gentilshommes dans un complot périlleux ressemblerait à une lâcheté.

Tous se récrièrent contre l'ingérence de Thérèse : une scène très vive suivit : l'un des affiliés observa que la présence de la Rouërie exposait ses amis au danger d'être arrêtés : qu'en ce moment même la municipalité de Saint-Malo « le faisait chercher partout dans la ville, où le bruit public le disait caché<sup>1</sup> ». Lui, grave, impassible, le front dans les mains, écoutait en silence<sup>2</sup> ; mais sa résolution était prise : il était de cette race d'hommes qu'on pouvait croire éteinte depuis les temps féodaux, et qui, tout à l'action, ne faisaient aucune dépense superflue de sensibilité.

— Messieurs, dit-il enfin, je suis très touché de vos efforts et surtout du motif qui les dicte ; mais la pensée de M<sup>lle</sup> de Moëlien peut être aussi celle de quelques autres, qui, seulement, n'auraient pas sa franchise. Mon parti est donc irrévocable : je resterai ; il ne sera pas dit que j'ai imposé à personne un fardeau dont je n'aurais pas pris la plus large part<sup>3</sup>.

1. Robidou (*loc. cit.*).

2. *Journal de Rennes*, 1847.

3. *Ibidem*.

Sur ces mots il congédia les conjurés et resta seul avec Fontevieux et Chévetel qu'il projetait d'envoyer vers Calonne et les Princes ; il prit quelques dispositions en vue de leur départ, et, le soir même, il quitta la Fosse-Hingant.

Thérèse s'était occupée à lui trouver une nouvelle retraite : son choix était tombé sur la Mancellière, ce château du comte de Noyan où la conjuration bretonne avait pris naissance. Le petit-fils de M. de Noyan, alors de séjour à la Mancellière, a tracé un croquis très vivant de l'entrevue de Thérèse et du comte :

J'étais alors, dit-il, dans ma quinzième année. Je remarquais bien qu'il se passait dans le château quelque chose d'extraordinaire. On y arrivait à toute heure de jour et de nuit ; on parlait bas en ma présence ; les hommes se réunissaient dans des chambres écartées et y restaient enfermés longtemps. Mon grand-père me regardait comme un enfant et se méfiait de mon imprudence. Mais ma mère, sûre de ma discrétion, n'avait rien de caché pour moi. Ma curiosité fut un jour vivement excitée par l'arrivée d'une grande et belle personne, dont la présence me sembla causer une émotion extraordinaire. Sa visite fut courte et solennelle. Après avoir conféré avec mon grand-père en grand secret, elle remonta à cheval et partit au milieu de la nuit.

Ma mère me conta que ce mystérieux personnage était M<sup>lle</sup> de M..., cousine et amie intime du marquis de la Rouërie. Elle venait prévenir mon grand-père que la Rouërie, caché dans les environs, arriverait le len-

demain au château et se proposait d'y passer quelques semaines. Mon grand-père répondit que M. de la Rouërie serait chez lui le bienvenu. Mais il ajouta que sa maison était suspecte et fort surveillée ; un grand nombre de gens, dont il ne pouvait répondre, y affluaient ; la présence du chef de l'association serait inmanquablement signalée aux autorités de Dol et de Saint-Malo, qui amèneraient de forts détachements de troupes pour le saisir. M. de Noyan était bien décidé à ne pas laisser exécuter chez lui une arrestation dont il prévoyait les conséquences, mais à résister et à périr dans les murs de son château plutôt que de se rendre ; M. de la Rouërie ne devait donc y venir que s'il voulait partager cette chance<sup>1</sup>.

Soit que la Rouërie ne consentit pas à compromettre son vieil ami, soit, plutôt, que le comte de Noyan, dont la franchise était sans détours, n'eût pas caché à Thérèse de Moëlien que la retraite du marquis à Jersey pouvait seule sauver la vie de ses affiliés, elle détourna son cousin de venir se réfugier à la Mancellière.

Accompagné seulement de Loisel, dit *Fricandeau* et de Saint-Pierre, le proscrit passa la Rance et s'enfonça dans le cœur de la Bretagne.

---

1. *Portraits de Famille*, par le comte de Sainte-Aulaire.

## CHÉVETEL

Trois jours après la réunion de la Fosse-Hingant, nous retrouvons Chévetel à Paris.

Il était en mesure de rendre à Danton, ainsi qu'il le dit lui-même, « un compte détaillé » ; mais, toujours prudent, s'il voulait bien parler, il se refusait à écrire sa délation<sup>1</sup> et s'obstina à ne point paraître devant le Comité de Sûreté générale. Comme son concours était indispensable et que lui seul, connaissant individuellement les conjurés, pouvait découvrir leur retraite et assurer leur châtement, on subit ses conditions.

Danton se chargea d'instruire le Comité qui, le 5 octobre, rédigea lui-même la déclaration de Chévetel et l'adressa à Roland, ministre de l'Intérieur, en l'engageant à « ordonner très incessam-

1. « Je rendis à Danton un compte détaillé, mais verbal. » — Récit de Chévetel.

ment tous les ordres et tous les pouvoirs pour déconcerter le complot ».

Ici encore, Chévetel souleva une difficulté : c'était de Danton seul qu'il consentait à tenir sa mission ; il ne voulait pas que sa trahison fût ébruitée, et, prétendant se compromettre le moins possible auprès des Bretons, il offrait de jouer, — sous un faux nom, celui de Latouche<sup>1</sup>, — le rôle d'indicateur, exigeant la coopération d'un agent d'exécution chargé d'arrêter les victimes qu'il lui désignerait<sup>2</sup>. On passa par où il voulut, et, sur

1. Il espérait, grâce à ce pseudonyme, sinon se dissimuler tout à fait, du moins faire naître une confusion sur son véritable état civil ; et, de fait, il est parvenu à dénaturer son nom : tous les historiens l'appellent *Latouche-Chevetel*.

2. L'empressement du Comité et les tergiversations de Chévetel sont corroborés par le texte de cette pièce :

« Le Comité de Sûreté générale instruit du complot dénoncé par le citoyen Latouche et dont le Ministre de l'Intérieur (Roland) a connaissance, engage ce Ministre à ordonner très incessamment tous les ordres et tous les pouvoirs pour déconcerter le complot semblable à celui du midy. Le citoyen Morillon peut y être employé, l'intelligence et l'intrépidité qu'il a montrées dans une première opération doit inspirer de la confiance en lui pour cette seconde. Nous envoyons au Ministre de l'Intérieur copie de la déclaration du citoyen Latouche, c'est le Ministre de la Justice (Danton) qui avait connaissance des premières démarches de ce zélé citoyen. Nous répétons que la chose presse, qu'il n'y a pas un moment à perdre.

« Ce 5 octobre 1792.

« *Les membres du Comité de Sûreté générale  
de la Convention nationale :*

« *Signé : CLAUDE FAUCHET, GOUVILLEAU, MUSSET, INGRAND,  
BORDAS, DELAUNAY d'Angers et THURIOT. »*

Le ministre de l'Intérieur n'étant pas chez lui et ne devant pas y rentrer avant la nuit, le comité adresse les citoyens Latouche

la recommandation de Fabre d'Églantine<sup>1</sup>, on lui adjoignit Lalligand dit Morillon<sup>2</sup>, qui déjà avait rendu, en Provence, d'importants services du même genre : son principal titre de gloire était d'avoir livré Monnier de la Carré et ses nombreux complices<sup>3</sup>.

Jamais l'imagination d'un romancier n'est parvenue à créer figures aussi répugnantes et aussi tranchées que celle des deux personnages qui vont, désormais, occuper la première place dans notre récit. Chévetel et Lalligand, égaux dans l'abjection, avaient de la trahison une conception toute différente : le premier mettant un masque et des gants pour se vautrer dans la boue, travaillant sous un nom supposé, sournois, mielleux, poltron, n'ayant que le courage du baiser de Judas, cachant, même à ceux qui le paient, ses moyens d'action et son but; le second cynique et vantard, fier de son rôle, exaltant les services qu'il rend, recevant l'argent de toutes les mains, vendant aux gens leur propre tête, jouant au diplomate, au général, au philan-

et Morillon au Ministre de la Justice pour donner des ordres qui ne peuvent pas être retardés.

Pour copie conforme à la minute :

*Le Ministre de la Justice,*

DANTON.

Archives nationales, W, 274.

1. Récit de Chévetel.

2. Né à Autun en 1759.

3. Lettre de Lalligand du 5 mai 1793. — Archives nationales, F7, 4760.

thrope avec une verve déconcertante, traitant les ministres de *mon cher ami* et ne voyant dans l'aventure qu'un commerce lucratif, qu'il gère, d'ailleurs, avec une habileté consommée. Entre ces deux hommes il n'y a qu'un point commun, c'est le mépris que, dès la première heure, ils éprouvent l'un pour l'autre<sup>1</sup>.

Lalligand est le type achevé de ces personnages louches pour qui la Révolution fut une carrière : chassé de la gendarmerie après un an de service pour avoir mis en circulation de fausses lettres de change, il fit peu à peu tous les métiers, s'établit marchand de bois, joua du violon dans un théâtre, — c'est là sans doute qu'il se lia avec Fabre, — fut condamné à quinze ans de fer comme faux monnayeur, — nous aurons à revenir sur ce péché de jeunesse, — s'évada de la prison d'Autun, passa en Savoie, d'où il fut expulsé pour crime de rapt, rentra en France dès le début

1. Voici l'opinion de Chévetel sur Lalligand : « Cet homme, que je n'ai jamais vu que quatre à cinq fois, n'était nullement ce qu'on annonce. Il avait servi sous l'ancien régime dans la gendarmerie d'où il fut renvoyé : il fit ensuite tous les métiers : dans une descente qui se fit chez lui (à Autun), on trouva quelques centaines de faux louis avec un balancier et tous les instruments nécessaires à cette fabrication... La première fois que je l'ai vu, il était dans la misère, et, avant qu'il eut obtenu une gratification de la Convention, et lors de son premier retour de Bretagne, Isabeau et moi le trouvèrent un jour chez lui, au milieu des préparatifs d'un somptueux festin : l'opulence avait fait place à la pénurie. » — Récit de Chévetel.

de la Révolution, et, pensant faire oublier son passé, se prononça hautement pour la Cour; se donna le luxe d'émigrer, reparut à Paris pour offrir au Comité de Défense générale d'enlever les deux fils du comte d'Artois, fut agréé dès le 10 août, servit d'espion à tout le monde<sup>1</sup>, et se trouva juste à point pour profiter de l'aubaine que lui valaient l'amitié et l'estime de Fabre d'Églantine. Il accepta avec reconnaissance, jugeant qu'il y aurait en Bretagne de l'argent à gagner. D'ailleurs il était bien vu du nouveau régime, étant le cousin du conventionnel Bazire, parenté dont il se montrait fier<sup>2</sup>.

Chévetel et Lalligand quittèrent Paris le 7 octobre<sup>3</sup>, voyageant isolément : ce dernier faisait route avec un camarade, nommé Burthe<sup>4</sup>, homme à tout faire, qu'il emmenait comme *officieux*. Il n'y avait pas une heure à perdre, car, bien que la date du 10, proposée par la Rouërie pour un soulèvement général, eût été repoussée par les commissaires de l'association, il était à craindre que

1. Voir *Revue rétrospective*, juillet-décembre 1889.

2. Archives nationales, W, 409. Récit de Chévetel. — Chassin, *Préparation à la guerre de Vendée*, etc.

3. Premier compte rendu par Morillon. — Archives nationales, W, 274.

4. Nous n'avons pu recueillir aucun détail biographique sur ce personnage, qui, à en juger par la besogne que lui imposa Lalligand, devait être lié à lui par quelque antécédent resté mystérieux.

le marquis, se passant du consentement de ses amis, ne donnât le signal de l'insurrection et ne prit seul le commandement de ses légions.

Le 9, Chévetel arrivait à Saint-Malo et se faisait immédiatement conduire chez ses amis Desilles à la Fosse-Hingant. Le même jour, Lalligand dont la voiture suivait de près celle de son compère, descendait à Saint-Servan, à l'hôtel du *Pélican*<sup>1</sup>, où, avec Burthe, il s'installa confortablement, chose si rare en ce temps de misère que, dès le premier soir, l'hôtelier Henry conçut des soupçons : des voyageurs faisant tant d'embarras et se donnant de si grands airs ne pouvaient être que des ci-devant : le brave homme prévint la municipalité.

La gendarmerie de Saint-Servan était alors commandée par ce lieutenant Cadenne, que nous avons vu déjà accompagnant Hévin et Varin, lors des perquisitions opérées au château de la Rouërie. C'était un officier honnête, esclave de la discipline : il se présenta au *Pélican*, requit la présentation des passeports, et Lalligand, après les lui avoir montrés, ne put se tenir de lui apprendre, sous le sceau du secret, qu'il était commissaire extraordinaire de la Convention nationale et qu'ils auraient à travailler ensemble.

1. L'hôtel existe encore.

Cadenne alla porter la nouvelle aux municipaux, qui promirent d'être discrets et qui tinrent parole pendant quelques heures<sup>1</sup>.

Cependant, Chévetel, confiné à la Fosse-Hingant, ne donnait pas signe de vie, et Lalligand perdait patience. Pour s'entretenir la main, il imagina d'approfondir un peu le patriotisme de son hôte : il manda Henry à sa chambre, et, d'un air de grand mystère, lui confia qu'il était lui, Lalligand, compromis dans diverses intrigues contre-révolutionnaires et qu'il avait grande hâte de passer à l'étranger. Le pauvre aubergiste, sans méfiance, ne fit aucune difficulté d'avouer qu'il s'était déjà employé à faciliter l'émigration de bien des ci-devant dans l'embarras, qu'il s'engageait à lui procurer le passage pour l'île de Jersey, avec laquelle il était en relations constantes, se chargeant des commissions des réfugiés, de l'expédition de leur correspondance et de leurs envois d'argent. L'espion « feignit d'accepter l'offre, fit signer à Henry la promesse de la réaliser<sup>2</sup> », et envoya l'écrit au Comité de Sûreté générale, en se vantant d'avoir, dès son début, « découvert un des principaux agents des rebelles ». L'aubergiste fut arrêté et expédié, sous bonne garde, à

1. *Premier Compte Rendu par Morillon.* — Archives nationales, W, 274.

2. *Idem.*

Paris<sup>1</sup>. Lalligand ne cachait pas, du reste, que, dans cette affaire il avait couru « plusieurs dangers ».

Il parvint enfin à joindre Chévetel : celui-ci avait passé quatre jours entiers à la Fosse-Hingant, au milieu des chefs de la conjuration : il avait assisté à leurs entretiens ; lui présent, un envoyé de la municipalité de Saint-Servan s'était présenté chez Desilles, annonçant que deux commissaires du pouvoir exécutif étaient arrivés de Paris. Cette nouvelle avait été reçue froidement : tout projet d'insurrection étant définitivement renvoyé au mois de mars prochain, rien, jusqu'à cette époque, ne pouvait prêter au soupçon dans la conduite des conjurés. Il y avait eu, il est vrai, quelques mouvements locaux : certains villages de la lisière du Maine avaient pris les armes ; mais la garde nationale de Laval s'était employée avec zèle à repousser les paysans et avait fait un nombre considérable de prisonniers. L'ordre du marquis était donc d'attendre une occasion plus favorable, et il avait décidé d'envoyer aux Princes deux de ses amis les plus sûrs pour réclamer de nouveaux

1. « Laval, 6 janvier 1793 — Il a dû partir de Saint-Malo un prisonnier nommé Henry, aubergiste à Saint-Servan... convaincu par un arrangement signé respectivement par lui et un Français, qui, d'après le rapport qui m'a été fait, me paraît avoir joué le rôle d'émigré pour lui arracher son secret. » — Archives nationales, W, 274.

subsidés. Fontevieux et Chévetel étaient désignés pour cette mission de confiance<sup>1</sup>.

Tel fut le récit de Chévetel. Lalligand était d'avis de frapper un grand coup et d'arrêter sur-le-champ les principaux conjurés ; mais l'autre lui représenta qu'un tel esclandre le « découvrirait » et aurait tout au moins pour résultat de rompre ses relations avec les agents de la Rouërie ; qu'il était préférable de temporiser, la mission qu'il allait remplir auprès des Princes lui donnant plus sûrement l'occasion « de servir la République » ; qu'au surplus il se faisait fort de décider le comte d'Artois et Calonne à débarquer en Bretagne<sup>2</sup> et qu'une fois ceux-ci tombés dans le piège il serait facile de s'emparer d'eux.

Lalligand, quoique à regret, se rendit à ces bonnes raisons ; il fit ses adieux à Chévetel, qui, le 13 octobre<sup>3</sup>, s'embarqua pour l'Angleterre sans difficultés, tous les pécheurs de la côte s'offrant à passer à Jersey ceux qui voulaient émigrer<sup>4</sup>.

1. *Premier Compte Rendu par Morillon*. — Archives nationales, W, 274.

2. *Recueil de Pièces intéressantes pour l'Histoire de la Révolution*, à Paris, de l'imprimerie de Le Rouy, rue de Cléry, n° 97. Ce petit livre rarissime, classé dans les anonymes de la Bibliothèque nationale (La<sup>32</sup>,696), est bien évidemment de Lalligand lui-même : il y a joint son portrait et celui de son cousin Bazire.

3. *Premier Compte Rendu par Morillon*. — Archives nationales, W, 274.

4. *Compte Rendu*, par Chévetel. — Archives nationales, W, 274.

Lalligand n'avait plus qu'à rentrer à Paris; mais son retour eût ressemblé à un échec, et il tenait à se rendre important. Que faire cependant à Saint-Servan? Chévetel lui avait bien recommandé de se tenir coi, dans la crainte de le compromettre, et l'ancien faux-monnayeur se désolait de ne pouvoir mettre à profit les confidences de son associé: celle qui l'avait plus particulièrement alléché concernait une « fille du pays, agent zélée de la Rouërie<sup>1</sup>, chez qui était déposée une forte somme en faux assignats. Lalligand désirait vivement s'assurer par lui-même de la valeur de ces papiers; il fit même une tentative dans ce sens, mais il lui fallut agir avec trop de ménagements, et l'entreprise échoua<sup>2</sup>.

Il reprit donc à petites journées, et accompagné de Burthe, le chemin de Paris<sup>3</sup>, cherchant quelque bon coup à faire en route. Tous deux, arrivés à Laval, « furent arrêtés par la garde et conduits à la municipalité ». L'espion, obligé de se faire connaître, se confia « à un excellent patriote, G... S..., qui lui témoigna une crainte extrême des aristocrates », dont les bandes parcouraient le pays, et se lamenta « de n'avoir aucun

1. Très probablement Thérèse de Moëlien.

2. *Premier Compte Rendu*, par Morillon. — Archives nationales, W, 274.

3. Il quitta Saint-Servan le 15 octobre. — Archives nationales, W, 274.

officier de mérite à mettre à la tête des soldats patriotes ». Lalligand, flairant une affaire, lui offrit immédiatement son compagnon Burthe, dont il vanta « les talents militaires connus et éprouvés », et celui-ci se voyait déjà commandant en chef l'armée républicaine ; mais « l'excellent patriote G... S... » éprouva peut-être quelque doute touchant le savoir stratégique du personnage et détourna adroitement la conversation.

Lalligand ne se décourageait pas pour si peu : il trouva instantanément un autre moyen d'exercer les facultés de son officieux : il le fit mettre en prison en lui recommandant de se faire passer aux yeux des détenus dont regorgeaient les cachots de Laval, pour un des *brigands* pris les armes à la main et d'écouter les confidences de ses compagnons de captivité. Burthe se prêta de bonne grâce à ce nouveau rôle, et Lalligand-Morillon, persuadé qu'il devrait à ce stratagème la révélation d'importants secrets, se dirigea vers Rennes, cherchant aventure <sup>1</sup>.

Nous ne le suivrons pas dans toutes ses intrigues ; les comptes rendus qu'il adressait à Lebrun, ministre des Affaires étrangères, à qui était échue, après la démission de Danton, la conduite des événements de Bretagne, ne sont que men-

1. *Premier Compte Rendu*, par Morillon. — W, 274.

songes, hâbleries, fausses nouvelles : il suffit de noter ses déplacements et de résumer les rapports prolixes qu'il envoyait à Paris dans le seul but de se faire valoir.

Il n'y réussissait pas complètement, à en juger par une note conservée aux Archives des Affaires étrangères et qui est ainsi conçue :

31 octobre 1792.

AFFAIRES DE BRETAGNE. — PIÈCES SECRÈTES

Laisser aller Burthe à Jersey, puisque son voyage a un but utile.

Amuser Morillon.

Et envoyer Sicard avec des instructions sur Saint-Malo et Laval.

Seul moyen de s'assurer de la confiance qu'on doit à Morillon,

Car,

Ou l'affaire existe : il lui faut de grands moyens et une grande confiance,

Ou elle n'existe pas, et alors <sup>1</sup>...

Ce qui signifie, si nous comprenons bien ces trop succinctes recommandations, qu'il faut *amuser* Lalligand-Morillon jusqu'au retour de Chévetel : ils inspirent l'un et l'autre si peu de confiance à ceux qui les emploient qu'on en arrive à se demander si l'affaire de Bretagne *existe* autrement

<sup>1</sup> Archives du Département des Affaires étrangères, 1408.

que dans l'imagination des deux compères ; en attendant qu'on soit fixé sur ce point délicat, on expédiera en Bretagne Sicard, espion de profession pour surveiller Lalligand, espion amateur.

Sicard n'était pas le premier venu : originaire de Toulouse, soldat pendant cinq ans au régiment de Royal-Dragon, puis employé au Comité d'aliénation de l'Assemblée nationale, il fut attaché au Ministère des Affaires étrangères en mars 1792. D'abord secrétaire de la légation de Mayence, il venait d'être chargé d'une mission secrète à Genève, lorsqu'on le proposa pour surveiller les menées louches de Lalligand-Morillon. Il ne nous semble pas qu'il accepta ces fonctions, car les dossiers ne contiennent aucune lettre de lui datée de cette époque<sup>1</sup> et, dès novembre, on le voit en Pologne et en Bohême, espionnant la marche de l'armée russe : arrêté à Prague, il fut emprisonné au Spizberg et reconduit à la frontière<sup>2</sup> : nous retrouverons Sicard dans d'autres circonstances.

Lalligand-Morillon, persuadé qu'il passait pour

1. A défaut de Sicard, un autre fut employé à surveiller Lalligand-Morillon ; nous trouvons, en effet, dans un *Exposé des mesures prises à l'occasion des troubles de Bretagne*, cette indication : « Le Ministre des Affaires étrangères fit suivre le citoyen Morillon par un commis de son département qui, à l'insu de Morillon, prit toutes les informations. » — Archives du Département des Affaires étrangères, 1408.

2. Frédéric Masson, *le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution*.

indispensable, courait de Rennes à Laval, de Laval à Saint-Malo. Il vient un jour sonner à la porte du château de la Fosse-Hingant et se présente à Desilles, dans l'espoir de surprendre quelque secret : il se fait passer pour un ancien officier royaliste blessé en défendant les Tuileries au 10 août<sup>1</sup>. Desilles resta froid et ne se livra point ; mais il indiqua au faux proscrit un moyen sûr de gagner les îles anglaises, facilité dont l'espion profita, non point pour lui-même, mais pour Burthe, qu'il retira des prisons de Laval et qu'il envoya à Jersey. L'expédition ne donna d'ailleurs aucun résultat : Burthe, dont la nullité était parfaite, ne rapporta de Saint-Hélier qu'un renseignement : il y avait appris que les royalistes de Paris achetaient chaque jour 100 livres de pain pour les jeter dans les latrines et, de cette façon, faire naître la famine<sup>2</sup> !

De Rennes, Lalligand se faisait fort « de conduire toute l'affaire » ; mais il demandait des subsides au Ministre :

Les 6.000 livres que j'ai reçues sont en partie absorbées ; d'ailleurs ce n'est pas dans cette circons-

1. Récit de Chévetel. Il faut observer que la famille Desilles a affirmé que jamais, à cette époque, Lalligand ne s'était présenté à la Fosse-Hingant. — *Note écrite en 1812 par un des membres de la famille Desilles.*

2. Rapport de Morillon à Lebrun, 22 décembre 1792. — *Revue de la Révolution*, t. VII.

tance où il faut ménager l'argent ; il nous sera rendu avec usure dans tous les cas. Je vous supplie, Monsieur, de ne faire appeler au conseil que vous tiendrez sur cette affaire que les personnes qui en ont déjà connaissance, tels que MM. Hérault de Séchelles, Merlin, Zangiacomi, qui a déjà reçu des notes de moi à ce sujet. La moindre indiscretion me coûterait infailliblement la vie. Ce serait peu de chose, si, en la perdant, j'entraînais avec moi dans la tombe les scélérats qui infectent (*sic*) ce malheureux pays. Veuillez adresser la réponse que vous voudrez bien me faire à M. Lemoyne, accusateur public, à Rennes <sup>1</sup>.

Comme il ne reçoit pas d'argent, il revient à la charge quelques jours plus tard :

J'attends depuis le 4 novembre la réponse que vous m'avez fait espérer par le retour du courrier que je vous ai envoyé à cette époque. Il m'est impossible, manquant de fonds, de me soutenir plus longtemps dans ce pays. Tout paraît tranquille et attend le courant d'avril prochain pour se déterminer <sup>2</sup>.

Et le Ministre répondait par le retour du courrier :

Je ne vois pas, d'après ce que vous me marquez, d'inconvénients à votre retour à Paris, où il sera plus facile de concerter les moyens de prévoir et de déjouer

1. Lettre de Lalligand-Morillon au Ministre, 31 octobre 1792. — Archives des Affaires étrangères, 1408.

2. Archives du Département des Affaires étrangères, 1408.

les complots. Quant à l'homme que vous avez sur les lieux<sup>1</sup>, il peut rester jusqu'à ce que je vous ai vu<sup>2</sup>.

Ainsi prit fin la première mission de Lalligand-Morillon. Il était à Paris le 22 décembre et adressait, à cette date, au ministre Lebrun, un rapport insignifiant sur l'esprit contre-révolutionnaire de la Bretagne<sup>3</sup>. La poursuite des chefs de la conjuration semblait alors une affaire enterrée : le marquis de la Rouërie n'avait pas reparu : beaucoup croyaient qu'il était émigré, ou qu'il avait, tout au moins, renoncé à ses projets.

. . .

Tandis que son confrère jouait en Bretagne le rôle de la mouche du coche, Chévetel ne perdait pas son temps : en compagnie de Fontevieux, il s'embarqua pour Jersey, où il s'aboucha avec Botherel, et de là gagna Douvres. Cette petite ville était encombrée d'émigrés bretons qui, après la désastreuse retraite de l'armée des Princes en Champagne, avaient pris la mer, espérant aborder en Bretagne et s'engager dans les troupes de la Rouërie, mais que le manque

1. Burthe.

2 Archives du Département des Affaires étrangères, 1408.

3. *Idem*.

d'argent, la misère, les maladies retenaient en Angleterre<sup>1</sup>.

La mission qu'entreprenait Chévetel exigeait une force de caractère peu commune : pendant près de trois mois, il vécut côte à côte avec l'un des plus intimes amis de celui qu'il trahissait ; il ne fréquenta, à Jersey, à Douvres, à Londres, à Liège, que chez des royalistes fanatiques ; il se ménagea plusieurs entrevues avec Calonne ; il fut, à deux reprises, admis en présence du comte d'Artois... et jamais il n'éveilla l'ombre d'un soupçon. Si l'on réfléchit combien il fut astreint, dans les circonstances douloureuses où se trouvaient les émigrés, à des lamentations feintes, à des protestations hypocrites, à des imprécations contre le parti qu'il servait ; si l'on songe que, pendant ces trois mois, il ne put *être lui* un seul instant ; qu'il dut surveiller ses paroles, sa démarche, l'expression de son visage ; qu'il lui fallut mentir sans trêve, jouer sans faiblir un moment la plus odieuse comédie, on en arrive à penser que cet homme incarnait vraiment le génie de la trahison, car on ne voit guère d'autre exemple d'un rôle aussi répugnant soutenu avec autant de persévérance et d'habileté. Et que n'apprendrions-nous pas si ses dupes avaient

1. Il faut lire dans les *Mémoires d'outre-tombe* la triste odyssée des émigrés bretons échappés au désastre de l'armée royale.

parlé ? Nous n'avons, pour le juger, que son propre témoignage : même vu à travers les euphémismes dont il enveloppe sa narration, Chévetel fait horreur.

C'est donc son récit, qu'à défaut d'autre, nous devons suivre en le contrôlant à l'aide du rapport que, dès son retour, il adressa au ministre Garat. Si ce rapprochement ne nous apprend pas toute la vérité, du moins nous en saurons assez pour juger l'homme en toute conscience, puisque c'est lui-même qui s'accuse et se cloue au pilori <sup>1</sup>.

1. Il est utile de joindre à notre récit le texte même du rapport de Chévetel. Cette pièce se trouve aux Archives nationales, carton W, 274.

« Paris, 24 janvier 1793.

« MONSIEUR,

« Le citoyen Morillon vous ayant rendu compte de la situation de la Bretagne et des motifs qui m'avaient déterminé à entreprendre le voyage que je viens de faire, il me reste à vous communiquer par écrit, comme vous l'avez désiré, les éclaircissements que je me suis procuré tant sur l'affaire de Bretagne que sur les plans combinés des ennemis tant intérieurs qu'extérieurs...

« Mon séjour à Jersey me donna le loisir d'observer ce qu'on avait à craindre des habitants et des émigrés qui y sont réfugiés. Les prêtres y sont nombreux et ont conservé leur influence sur les paysans de Bretagne. A Saint-Hélier et à Saint-Aubin, il y en a environ 1.200. Ils catéchisent les matelots et pêcheurs qui abordent dans l'île et les chargent de paquets et de morales chrétiennes pour porter à leurs anciennes ouailles.

« Les conseillers, les présidents du ci-devant Parlement de Bretagne, beaucoup de ci-devant privilégiés de cette province, de celle du Maine, du Perche, de Normandie, de l'Anjou, de la Touraine, forment la seconde classe, à la tête de laquelle se trouve l'ancien P. G. S. des états de Bretagne, le sieur de Botbrel; il est leur agent avoué auprès du chef de la conjuration de Bretagne

A Douvres, les émigrés bretons firent fête à Chévetel et à Fontevieux : la popularité du marquis de la Rouërie était grande ; on connaissait ses projets, on les approuvait, et ses amis

et auprès du Ministère anglais, qui leur accorde une protection spéciale.

« J'avais à mon premier voyage à Jersey, au mois de septembre dernier, fait mettre par le sous-gouverneur de l'île, l'embargo sur 1.800 fusils, 6 pièces de canons avec leurs affûts, 4.000 gargousses, 4.000 boulets et 10.000 cartouches achetés par Calogne (*sic*) et destinés pour la conjuration de Bretagne. J'ai su du sieur de Bothrel lui-même qu'il avait fait un voyage exprès à Londres et qu'il avait obtenu main-levée de l'opposition du sous-gouverneur, de sorte qu'aujourd'hui ces armes se trouvent à leur disposition dans un magasin de Saint-Hélier. Ils ont aussi 8 bateaux de débarquement et 2 petits bâtiments de 200 tonneaux. Bothrel me chargea de dire aux Princes qu'il était parvenu à s'assurer près de 800 hommes tant matelots que soldats, pour tenter avec lui et les autres émigrés de se joindre aux mécontents de Bretagne, sitôt qu'il en aurait l'ordre.

« Notre Révolution n'a pas séduit les habitants de l'île ; en cas de guerre on les verra appuyer les projets que pourront former les réfugiés pour piller nos côtes. Il existe dans l'île une manufacture de faux assignats ; c'est un fait que je tiens d'un des chefs de l'entreprise.

« Les rochers de Chaussée loués à un nommé Pimort de Granville servent d'entrepôt à tous les réfugiés et aux exportateurs de grains.

« Rendu à Londres, je trouvai M. de Calogne, qui, sur mes lettres de créance, ne fit aucune difficulté de s'ouvrir à moi sur ses plans. La retraite des armées combinées ont changé les projets ; on fit passer un courrier porteur d'une lettre de Calogne à M. Rouëry, dans laquelle on lui disait qu'il fallait différer de se montrer et qu'on agirait en grand pour la Bretagne dans le mois de mars.

« Le résultat des entrevues que nous eûmes avec Calogne fut que nous irions joindre immédiatement les princes ; lui-même devait nous suivre de près, mais les affaires particulières qui lui survinrent l'en ayant empêché, voici ce qui fut arrêté et dont nous fûmes chargés :

« 1° Annoncer au comte d'Artois (car Monsieur n'est compté

bénéficièrent de l'estime que son ardeur royaliste inspirait à tous : Chévetel apprit là que Calonne avait quitté, à Verdun même, le comte d'Artois et qu'il se trouvait à Londres, fort occupé à faire patienter ses créanciers dont l'âpreté lui causait de grands embarras.

Parvenu à Londres, Chévetel se logea à *l'Ours-*

pour rien dans toutes ses entreprises) qu'il fallait tourner toutes ses vues du côté de la Bretagne et de la Normandie.

« 2<sup>e</sup> De lui répondre d'une Compagnie hollandaise avec laquelle Calogne s'était arrangé pour avoir des bâtiments de transport ;

« 3<sup>e</sup> Enfin de montrer la facilité de conserver le Clospoulet, d'y pouvoir subsister et de s'y défendre en cas d'un échec, étant sûr d'avoir Saint-Malo, Cancale et le fort du Châteauneuf aussitôt qu'on le voudrait.

« Calogne avait au moins pour un milliard et demi de faux papiers, et il cherchait alors les moyens d'en faire circuler en France par deux motifs : c'est d'abord qu'il payerait avec les agitateurs intérieurs, et il ne me dissimula pas qu'il en avait à sa solde par tout le royaume, surtout à Paris et en Normandie, et qu'en second lieu cette fausse monnaie se propageant il en résulterait un discrédit de celle de l'Etat. Arrivé à Liège et ayant communiqué au comte d'Artois le projet que nous étions chargés de lui remettre, il nous dit qu'il ne pouvait rien déterminer avant l'arrivée de Calogne, et il ne nous dissimula pas l'état précaire où était son parti. Il envoya le comte de la Palisse à Londres pour hâter l'arrivée de Calogne. Ce fut dans cette intervalle (*sic*) que j'eus lieu de me convaincre par mes propres yeux chez le vicomte de Vaudreuil que Favras n'était pas mort ; je m'étais aussi procuré à cette époque l'état des cantonnements et la liste des émigrés. Je l'adressai dans le temps avec quelques renseignements et quelques détails au ministre Danton.

« Je fus averti au bout de quinze jours que je pouvais me présenter de nouveau chez le comte d'Artois, et ce fut de lui que j'appris qu'il attendait en vain Calogne, arrêté à Londres par ses créanciers. Enfin il me dit qu'il admettait le plan proposé, mais.... c'est à vous, Monsieur, de décider dans votre sagesse ce que vous croyez utile et convenable de faire.

« Paris, le 25 janvier 1793.

« CHÉVETEL. »

*Blanc* et informa aussitôt de son arrivée le secrétaire de Calonne : les lettres de créance dont l'avait muni le marquis de la Rouërie lui ouvrirent toutes les portes. Calonne s'empessa de le recevoir. Le Ministre l'accueillit aimablement ; Chévetel, « après les compliments d'usage lui remémora qu'il avait déjà eu l'avantage de se trouver plusieurs fois avec lui chez M<sup>me</sup> C..., et Calonne parut, ou du moins fit semblant de paraître, se rappeler les traits de son interlocuteur ». Il lui posa plusieurs questions avec beaucoup d'adresse, lui demanda « ce qu'il faisait avant la Révolution », et, quand Chévetel eut répondu « qu'il appartenait à Monsieur, il crut remarquer sur la figure de Calonne une impression fâcheuse qui se dissipa promptement<sup>1</sup> ».

S'il faut en croire Chévetel, l'ancien ministre de Louis XVI s'occupait à Londres de la fabrication des faux assignats : il avait déjà fait passer au comte d'Artois « une somme de 3 millions en billets de 100 sols, parfaitement imités, et cette ressource avait permis aux débris de l'armée royale de subsister pendant quinze jours. Il faisait imprimer, en outre, des bons de 200 livres qu'aussitôt le tirage terminé on devait expédier au marquis de la Rouërie : en somme, Calonne espérait se trouver bientôt possesseur d'un milliard et

1. Récit de Chévetel.

demi en papier-monnaie falsifié : il en inonderait la France, dans le double but de solder ainsi ses agents de l'intérieur, — il ne dissimulait pas qu'il en avait soudoyé dans tout le royaume, — et, en second lieu, d'amener, par la propagation de cette masse d'assignats sans valeur, le discrédit sur ceux régulièrement émis par la République.

Il traita Chévetel en ami et ne lui cacha rien de ses espérances.

— Restez à Londres, lui dit-il, venez quelquefois me voir et, quand il en sera temps, je vous ferai passer en Bretagne<sup>1</sup>.

Mais il se ravisa et, comme il ne pouvait quitter Londres où ses créanciers l'avaient mis en surveillance, il dépêcha Chévetel vers le comte d'Artois, le chargeant de conseiller aux frères de Louis XVI de « tourner désormais toutes leurs vues du côté de la Bretagne et de la Normandie : une Compagnie de navigation hollandaise s'était engagée à transporter les restes de l'armée royale d'Ostende à Saint-Malo ; on était sûr que cette ville se rendrait aux Princes à la première sommation, et l'on serait également maître de la baie de Cancale, du fort de Châteauneuf, et, par suite, du Clos-Poulet<sup>2</sup>, qui devait servir de camp retranché

1. Récit de Chévetel.

2. On appelait ainsi la partie du département d'Ille-et-Vilaine comprise entre Saint-Malo, Cancale et la Rance.

aux troupes de la Rouërie, dans le cas, fort improbable, d'un échec. »

Chévetel partit pour Liège, où le comte d'Artois l'accueillit dès son arrivée : admis, sur le pied de l'intimité, à la cour aussi précaire que turbulente dont s'entourait le Prince exilé, il fut traité en héros par tous les royalistes, dont le complot breton représentait le dernier espoir ; ses journées se passaient dans les antichambres du Palais épiscopal qu'habitait le comte d'Artois ; il était reçu en audience privée, servait de confident à tout le monde ; comment parvint-il, sans se trahir lui-même, à mener une si vaste intrigue ? Par quel moyen arriva-t-il à tromper tant de gens que le malheur avait dû rendre soupçonneux, à entretenir une correspondance suivie avec la Rouërie, avec Danton, avec Calonne ? — C'est un problème dont il ne nous a pas livré la solution : toujours est-il qu'il apprit bien des choses.

Il assurait plus tard, — et ce fait trouva place dans son rapport au Ministre, — avoir vu vivant et bien vivant chez M. de Vaudreuil<sup>1</sup> le marquis de Favras, pendu trois ans auparavant sur la place de Grève ! Chévetel se laissa conter « que, sous prétexte de rendre le supplice plus apparent, on avait donné à la potence une hauteur extraordi-

1. Bazire, dans son rapport à la Convention dit : « dans la maison du vieux Broglie ».

naire; qu'on mit au cou du condamné un collier de fer, réuni à ses pieds par des lanières de cuir, de sorte que la corde *ne serra point* »; et voilà pourquoi les parents du supplicié s'étaient tant hâté de décrocher le corps et de l'emporter<sup>1</sup>.

Pendant les trois semaines qu'il passa à Liège, Chévetel s'occupa à dresser une liste des émigrés qu'il envoya à Danton « avec quelques renseignements et quelques détails », note-t-il ingénument: s'il dressait des tables de proscription et de mort, c'était à seule fin de charmer ses loisirs, car le comte d'Artois l'avait invité à ne point quitter la ville avant le retour de Calonne, en l'absence duquel on ne pouvait rien décider. Mais, comme celui-ci ne paraissait pas, comme on apprit bientôt que ses créanciers le gardaient en surveillance à Londres et se refusaient à ce qu'il quittât l'Angleterre, il fallut bien se passer de ses lumières.

1. *Compte Rendu par Chévetel*. — Archives nationales, W, 274. — *Rapport de Bazire à la Convention*. Réimpression du *Moniteur*, XVIII, 45.

Il faut reconnaître que les circonstances de l'exécution de Favras avaient été assez étranges. Voici comment raconte les faits le *Dictionnaire encyclopédique de la France*, par Ph. Lebas: « Jusqu'au dernier moment Favras concevait l'espoir que sa grâce lui serait accordée. Il avait envoyé un message à Monsieur... il n'en reçut point de réponse. Il fit alors de nouveau quelques aveux; puis, se résignant enfin, il se rendit au lieu du supplice, monta courageusement à l'échelle et fut pendu à la lueur des flambeaux, à dix heures du soir. Deux heures après, son corps fut rendu à sa famille. Comme il n'était pas encore refroidi, on conçut l'espoir de le rappeler à la vie. Un médecin le saigna; le malheureux ouvrit les yeux, jeta un soupir et expira. »

Le comte d'Artois reçut donc une dernière fois Chévetel et tous deux tinrent conseil : le Prince approuva pleinement le plan d'insurrection projeté et la date du 10 mars indiquée pour la prise d'armes : il ne refusait pas, en principe, d'aller se joindre aux Bretons quand le moment d'agir serait venu ; mais « il ne savait comment s'y prendre pour se séparer de son frère » ; et puis, il faudrait obtenir des secours en argent de l'Angleterre, en hommes de Brunswick, et la conduite hésitante de celui-ci restait inexplicable ; si l'on était obligé de se passer de son concours, on attendrait, pour envoyer des régiments en Bretagne, que la Suisse fit son entrée dans la coalition, ce qui ne pouvait tarder.

Telles furent les décisions auxquelles s'arrêta le comte d'Artois ; Chévetel et Fontevieux, qui ne s'étaient point séparés pendant ce voyage de trois mois, n'avaient plus rien à faire à Liège. Fontevieux s'embarqua à Ostende, se chargeant de porter au marquis de la Rouërie la réponse du Prince ; Chévetel prit congé à son tour et revint directement à Paris, où il rendit compte à Danton du résultat de son ambassade.

On était aux derniers jours de 1792 ; si l'entreprise de la Rouërie se trouvait retardée, le succès, en somme, n'en était pas compromis, du moins

aux yeux des affiliés, qui, ignorant la trahison de Chévetel, étaient en droit de se figurer qu'ils avaient lassé la suspicion de leurs adversaires. La campagne prochaine se présentait sous des auspices favorables : on était assuré d'une somme très considérable en assignats ; Botherel tenait prêt, à Jersey, un navire chargé de 4.800 fusils, de 6 pièces de canon et de munitions abondantes ; il disposait de huit bateaux de débarquement et de deux petits corsaires de 200 tonneaux ; il avait levé dans l'île une troupe de huit cents hommes, auxquels viendraient se joindre les régiments que Calonne obtiendrait soit de Brunswick, soit de la Suisse ; de plus, on considérait comme étant déjà au pouvoir des insurgés la ville de Saint-Malo et ses forts, qui regorgeaient d'armes et de munitions<sup>1</sup> et dont la garnison était acquise à la cause royale ; enfin le comte d'Artois devait, à l'heure

1. Situation des places de la République française en bouches à feu, poudres, etc., au 25 août 1792 :

Saint-Malo, 42 canons, 7 mortiers, 11.920 boulets, 1.020 bombes, 41.000 poudres ;

Saint-Malo rade, 61 canons, 16 mortiers, 54.630 boulets, 2.963 bombes, 135.000 poudres ;

Fort Saint-Malo, 20 canons, 2 mortiers, 14.900 boulets, 1.790 bombes, 60.000 poudres.

Fort Saint-Servan.

Château du Taureau.

Fort de Châteauneuf.

Fort du Petit-Bé, 8 canons, 4 mortiers, 940 boulets, 200 bombes, 11.300 poudres.

Archives nationales, D<sub>XIV</sub>.

} Les états de ces places n'ont pas été envoyés.

décisive, appuyer de l'autorité de son nom et de sa présence le mouvement projeté : c'était là, réunies, bien des chances de réussite auxquelles venait s'ajouter, comme la plus sérieuse de toutes, l'enthousiaste impatience des paysans de Bretagne qu'on avait peine à contenir et qui, depuis bientôt deux ans, enrégimentés et armés par les soins du marquis de la Rouërie, brûlaient de se lever à sa voix et de le suivre à Paris, afin de délivrer le roi, dont les prêtres réfractaires leur contaient les humiliations et le lent martyre.

Le marquis, d'ailleurs, parcourait incessamment le pays, de Saint-Brieuc à Laval, entretenant cette agitation, ne séjournant pas plus d'un jour au même lieu, et, chose remarquable, comme s'il eût semé la poudre, partout où il passait éclatait la guerre des paysans. Jean Chouan, son fanatique séide, avait monté les têtes de ses concitoyens de Saint-Ouen-des-Toits<sup>1</sup>; le jour où le curé constitutionnel fit son entrée dans le village, escorté des commissaires du district de Laval venus pour lever des *volontaires*, il fut reçu par des huées; la population, tout entière dans la rue, cria : *À bas les Paiauds, pas d'intrus, pas de volontaires!*

Les paysans appelaient *Patauds* les gardes

1. Jean Chouan habitait avec sa mère, ses trois frères et ses deux sœurs, une petite closerie, nommée *les Poiriers*, à une demi-lieue de Saint-Ouen-des-Toits.

nationaux de la ville, qui accompagnaient en armes leurs magistrats. L'animosité était grande de part et d'autre, lorsqu'un homme sortit de la foule : c'était Jean Chouan.

— Quand le roi, cria-t-il, demandera que nous prenions les armes, nous marcherons tous, je réponds pour tous ; mais, s'il faut partir pour ce que vous appelez la *liberté*, vous qui la voulez, allez-vous battre pour elle ! Quant à nous, nous sommes tous au roi, rien qu'au roi.

Cette profession de foi catégorique eut le plus grand succès. « Oui, tous au roi ! » répondirent d'une seule voix les paysans ; en un instant les commissaires, l'intrus, les gendarmes, les *Patauds* furent poussés, culbutés, roués de coups, chassés du village et reprirent piteusement la route de Laval<sup>1</sup>.

Le soir même, Jean Chouan rassembla les jeunes gens qui l'avaient soutenu : il leur apprit les projets du marquis de la Rouërie et que la contre-révolution était proche :

— Sous peu de jours, dit-il, la Bretagne aura pris les armes et viendra à notre aide ; montrons aux Bretons que les Mainiaux<sup>2</sup> n'ont pas peur.

1. *Souvenirs de la Chouannerie*, par J. Duchemin des Cépeaux.

2. Saint-Ouen-des-Toits est situé dans le Bas-Maine, près du château de Launay-Villiers, où le marquis de la Rouërie avait vécu pendant trois mois.

Déjà nos *têtes blanches* ont chassé un intrus, c'est à nous à ramener les bons prêtres <sup>1</sup>.

Et, dès ce jour, on vit, courant la contrée, à la brume, des petites bandes de paysans, guettant les patrouilles de bleus, s'embusquant dans les haies, houspillant les patriotes. Ils allaient, vêtus de la *bielle*, sorte de veste de couleur sombre, la *braie de berlinge* noire ouverte aux genoux, laissant le jarret nu et libre; des guêtres de cuir défendaient leurs jambes contre les broussailles et les ajones; un épais bonnet de laine ou un chapeau à grands bords couvrait leurs longs cheveux. Tous étaient armés : au-dessus de leur épaule la lame d'une faux ou le canon d'un fusil pointait; quelques-uns portaient la *ferte*, long bâton servant d'appui pour franchir les haies et les fossés. Leur agilité tenait du prodige; ni broussaille, ni barrière n'arrêtait un instant leur course; le premier sobriquet qu'ils reçurent fut celui de *bande d'oiseaux*<sup>2</sup>. Ils avaient adopté, pour s'appeler, un sifflement particulier qu'on peut orthographier *iou*, et qui ressemblait assez au cri du chat-huant.

Au cours de cet automne de 1792, une dénonciation parvenue au directoire de Laval signalait Launay-Villiers comme un repaire de conspirateurs. Les gardes nationales de la Baconnière,

1. *Souvenirs de la Chouannerie*, par J. Duchemin des Cépeaux.

2. *Souvenirs de la Chouannerie*, par J. Duchemin des Cépeaux.

d'Andouillé et de la Brullatte se portèrent sur le château, qu'elles trouvèrent désert et qu'elles mirent au pillage. Le marquis de la Rouërie, qu'on espérait y trouver, avait disparu. Mais Jean Chouan et ses hommes avaient été prévenus de l'expédition et rejoignirent les *Patauds* au Bourgneuf : une bataille en règle s'engagea : les bleus étaient bien armés, les paysans n'avaient, pour la plupart, que des faux ; ils se battirent cependant avec tant de rage que les gardes nationaux prirent la fuite en désordre, laissant dix-huit des leurs sur le terrain du combat.

« Dans cette première bataille livrée par les royalistes du Bas-Maine, on remarqua, dit un contemporain <sup>1</sup>, un fait qui se renouvela plus d'une fois durant la guerre des Chouans et qui semblait ramener au temps des aventures merveilleuses de la Chevalerie. Un homme, inconnu de tous, parut inopinément au commencement de l'action et se mit à la tête des paysans. Agissant en chef, il prend le commandement, donne les ordres, dirige les mouvements, se porte partout où le danger l'appelle, anime les combattants de sa voix et de son exemple et, l'affaire terminée, se retire sans se faire connaître.

« Celui qui se montra ainsi dans la journée du

1. J. Duchemin des Cépeaux.

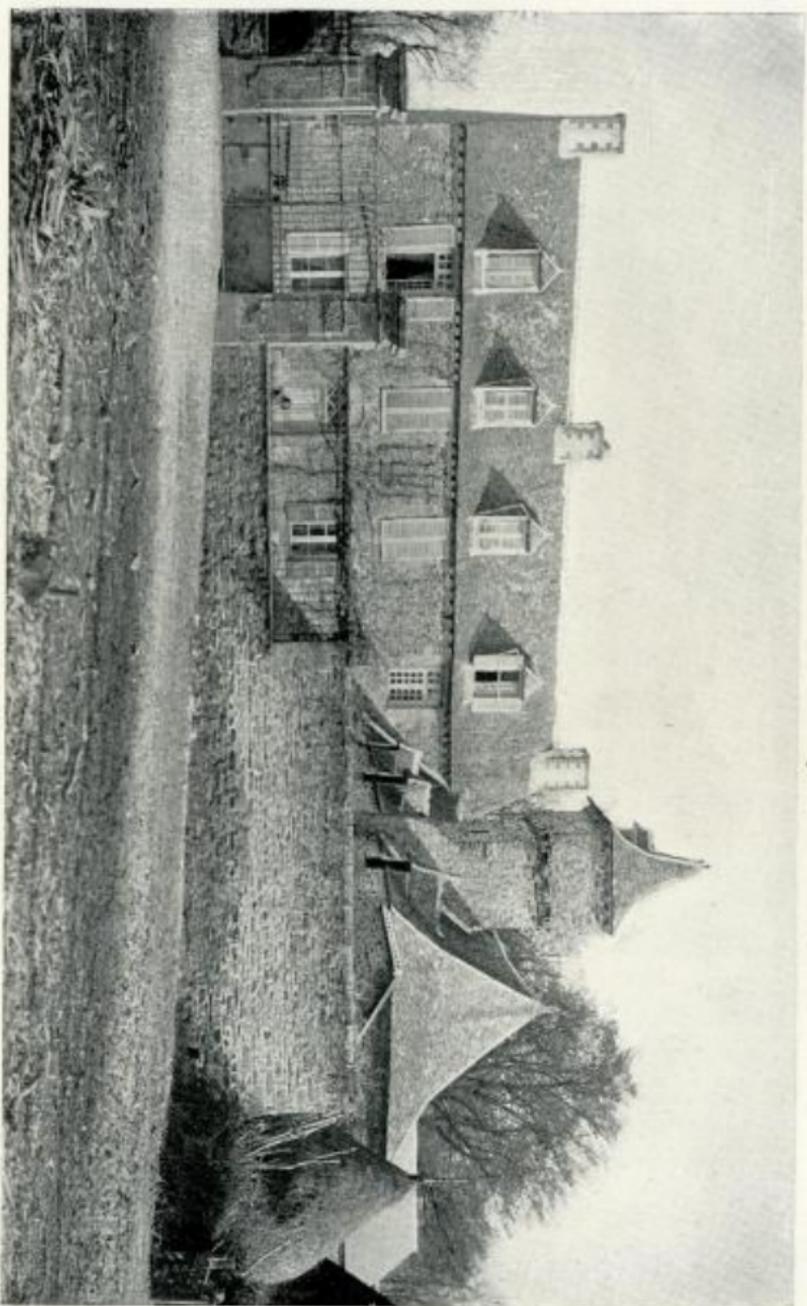


Bourgneuf portait le costume des gens du pays ; mais sa tournure, son langage, son brillant fusil de chasse, ses mains que le travail n'avait point brunies, le faisaient assez remarquer. Jean Chouan seul paraissait le connaître ; c'en était assez pour que tout le monde s'empressât de lui obéir<sup>1</sup>. »

Ainsi le marquis de la Rouërie se *faisait la main* en attendant l'heure de l'action générale : il chassait le bleu comme jadis, à son retour d'Amérique, il avait chassé le loup dans les bois de Gatines et de Blanchelande. Les paysans l'aimaient à cause de sa force et de son audace, et aussi pour sa franchise familière, sa gaité et ses élans de brusque bonté. Il faisait d'eux ce qu'il voulait et, voyant leur dévouement, quasi bestial, qu'il comparait mélancoliquement aux prudentes tergiversations de quelques-uns de ses amis, il se reprenait à croire au triomphe de sa cause et se voyait déjà, tant son imagination romanesque était prompte aux revirements, entrant en vainqueur dans Paris, à la tête d'une armée de paysans à longs cheveux, à guêtres de cuir, portant la faux sur l'épaule et chantant les vieux airs bretons.

1. On a dit que cet inconnu était Gavard ; mais, outre que celui-ci était, nous l'avons dit, un paysan lui-même, il était trop populaire dans le pays du Bas-Maine pour que sa présence pût intriguer les villageois. Ce personnage mystérieux, que *Jean Chouan seul paraissait connaître* n'était certainement autre que le marquis de la Rouërie.





LE CHATEAU DE LA GUYOMARRAIS

## DEUXIÈME PARTIE

---

### I

#### LE DRAME DE LA GUYOMARAIS

A mi-route entre Plancoët et Lamballe, à l'écart de tout chemin fréquenté, se trouve, proche de la profonde et sauvage forêt de la Hunaudaye, le château de la Guyomerais.

C'est une antique gentilhommière, composée d'une maison d'habitation élevée d'un étage, flanquée de deux ailes contenant les écuries et les dépendances, et d'un pittoresque donjon carré servant de colombier. On n'y accède que par des chemins ravinés et toujours boueux ; derrière la maison, se trouve, en esplanade, un assez vaste potager, entouré de douves bordées de vieux tilleuls et de chênes qui le séparent d'un petit bois appelé le *Vieux-Semis*.

Là habitait à l'époque de la révolution Messire Joseph-Gabriel-François de la Motte, seigneur de



la Ville-es-Comtes, Créhenic, la Guyomarais<sup>1</sup>. Il approchait de la cinquantaine et avait épousé à Lamballe, trente ans auparavant<sup>2</sup>, Marie-Jeanne Micault de Mainville<sup>3</sup>, de six ans plus âgée que lui.

M<sup>me</sup> de la Guyomarais était une femme remarquable par son esprit, son éducation, ses connaissances littéraires<sup>4</sup>; bien qu'ayant eu neuf enfants, elle aimait le monde; les la Guyomarais étaient riches, d'ailleurs, avaient équipage, meutes, nombreux serviteurs<sup>5</sup>; ils habitaient ordinairement Lamballe pendant l'hiver et passaient la belle saison à leur château, où ils se plaisaient à recevoir leurs amis.

Contrairement à leur habitude, et, sans doute, en raison des événements qui se préparaient en Bretagne, ils n'avaient pas encore quitté la Guyomarais au mois de janvier 1793. Leur domestique, qu'ils renouvelaient souvent, se composait, à cette époque, — ce détail ne sera pas inutile, — de François Perrin, jardinier, à leur service depuis trois ans à raison de trente-cinq écus par année et sa moitié dans la vente des légumes<sup>6</sup>, de Henri

1. Il était fils de Joseph-Amaury de la Motte et de dame Françoise le Fruglay.

2. Le 11 janvier 1763.

3. Elle était fille de François Micault de Mainville et de dame Guyonne-Jeanne Bathas du Chêne.

4. *Souvenirs et Campagnes du général de la Motte-Rouge.*

5. *Idem.*

6. Archives nationales, W, 274.

Robin et de Julien David, valets de chambre, de Michèle Tarlet, cuisinière, et de Françoise Gicquel, servante de basse-cour.

M. de la Guyomerais comptait parmi les plus chauds partisans du marquis de la Rouërie : il lui avait déjà, à plusieurs reprises, offert l'hospitalité<sup>1</sup> ; le proscrit avait séjourné pendant deux jours à la Guyomerais au commencement d'octobre ; il y était revenu le 9 novembre et en était parti le 11<sup>2</sup> ; sachant trouver là des amis dévoués et une retraite sûre, il y passa encore quelques heures le 15 décembre.

A cette époque, il parcourait le pays de Dinan, visitant les chefs de ses comités, changeant de refuge presque chaque nuit, se cachant pendant le jour, dormant parfois dans les bois, au pied des chênes, au fond des ravins<sup>3</sup>. L'incroyable activité

1. Le 27 juin 1791, une visite domiciliaire avait eu lieu à la Guyomerais. René-François le Restif et Pierre-Mathurin-Loncle, commissaires du district et de la municipalité de Lamballe, étaient arrivés au château à trois heures et demie du matin, accompagnés d'un détachement de garde nationale et du 36<sup>e</sup> régiment, commandé par M. de Sainte-Suzanne. On fit une visite très exacte et on découvrit 36 balles, 5 bidons, 1 sac de gros plomb, 1 sac de chevrotine, 2 sacs de plomb royal, 24 pierres à fusil, 1 vieux mousqueton, 3 médiocres fusil de chasse, 1 vieille paire de pistolets, 1 sabre, 1 petit baril et 1 poire à poudre. — Archives nationales, W, 274.

2. « Le marquis n'y passait jamais plus de deux jours de suite. » — *Souvenirs de 1793 ou la Vérité opposée à des Mensonges* (par Casimir de la Guyomerais), Saint-Brienc, 1888, in-8.

3. *Recueil de Pièces intéressantes pour l'Histoire de la Révolution*. — On montre près de Dinard une grotte, aujourd'hui enclavée

de cet homme étrange, la tenace ardeur qu'il apportait à l'accomplissement de son œuvre, et plus encore, peut-être, l'habileté avec laquelle, en véritable Protée, il déjouait toutes les poursuites, ont laissé dans cette partie de la Bretagne des souvenirs que le temps n'a pas effacés. Les circonstances romanesques du drame qui termina sa destinée n'ont pas peu contribué à son renom légendaire.

Le 12 janvier 1793, vers une heure du matin, les chiens de la Guyomarais se mirent à aboyer furieusement. M. de la Guyomarais ouvrit la fenêtre de la grande chambre du premier étage qu'il occupait avec sa femme; la nuit était sombre et pluvieuse<sup>1</sup> : il vit dans la cour du château, qu'aucune clôture ne fermait à cette époque<sup>2</sup>, trois cavaliers tenant leurs chevaux par la bride.

— C'est moi, Gasselin ! cria l'un d'eux.

M. de la Guyomarais reconnut la voix du marquis : il se hâta de se vêtir, tandis que les domestiques David et Robin qui couchaient dans la cuisine, réveillés par le bruit, ouvraient la porte sur l'ordre de leur maître et conduisaient les

dans une propriété particulière, et qui servit, dit-on, de refuge à la Rouërie.

1. *Souvenirs de 1793*, par Casimir de la Guyomarais.

2. La grille qui existe aujourd'hui est de construction récente.

chevaux à l'écurie, après avoir détaché de la selle du marquis une petite valise de cuir noir et sorti des arçons deux pistolets à deux coups<sup>1</sup>.

La Rouërie et ses compagnons, qui n'étaient autres que Fricandeu<sup>2</sup> et Saint-Pierre, entrèrent dans la maison. Le marquis était couvert d'un vieux chapeau, vêtu d'une veste ouverte sur un gilet à large ceinture et chaussé de bottes fines<sup>3</sup>; sa barbe noire était longue; il était trempé, couvert de boue et tout meurtri; son front portait une large ecchymose.

Il serra les mains de M. de la Guyomarais, s'excusa de faire de nouveau appel à son dévouement; lui dit que, se rendant à Quessoy près de Montcontour, il s'était vu refuser la porte d'une maison amie, où il avait espéré passer la nuit<sup>4</sup>. Comme il avait pris à travers la lande pour gagner la Hunaudaye où il comptait se reposer dans quelque hutte de bûcheron, son cheval s'était abattu et avait roulé avec lui dans un fossé boueux.

M. de la Guyomarais conduisit le marquis à une chambre du premier étage, voisine de celle qu'il

1. Enquête de René Petitbon, juge de paix du canton de Plé-déliac, 25 février 1793. — Archives nationales, W, 274.

2. Nous avons indiqué déjà que ce sobriquet désignait Loisel, secrétaire du marquis.

3. Enquête de René Petitbon.

4. Le marquis venait, sans doute, de la Fosse-Hingant, car on sut qu'il avait passé les deux nuits précédentes à la Baronnais, près de Dinard, et à la Pichardais, aux environs de Trégon.

occupait. Cette pièce, dont la porte ouvrait sur un corridor, donnait, par une seule fenêtre, sur le potager; elle contenait deux lits : l'un, placé à gauche de l'entrée, l'autre dans une vaste alcôve dallée de briques. La Rouërie et Saint-Pierre s'établirent là : Loisel alla dormir dans une autre partie du château.

Le lendemain, Saint-Pierre ne put se lever : l'excès de fatigue, la pluie glacée avaient occasionné un refroidissement; il s'évanouit plusieurs fois dans la journée et souffrait de violents maux de tête. Comme il lui était impossible, en cet état, de remonter à cheval, il fut décidé que le marquis attendrait au château le rétablissement de son domestique; Loisel partit donc seul avec les chevaux et se chargea d'inviter, en passant à Plancoët, le chirurgien Morel<sup>1</sup> à venir à la Guyomarais. L'indisposition de Saint-Pierre ne dura, d'ailleurs, que peu de jours<sup>2</sup>; le marquis le

1. Jean-Baptiste Morel, maître en chirurgie à Plancoët, diplômé à Rennes le 4 décembre 1782.

Dans son interrogatoire, le 25 février 1793, Morel confond à dessein les deux malades qu'il a soignés; mais il est bien certain qu'il fut appelé au chevet de Saint-Pierre, puisqu'il donne, du premier malade qu'il a visité, un signalement qui ne se rapporte pas au marquis : « visage rond, peu de barbe, cheveux châtains clairs » et qu'il ajoute : « Je l'ai cru un domestique, parce que je l'ai vu servir une fois à la table du sieur la Guyomarais. » — Archives nationales, W, 274.

2. Interrogatoire de M<sup>me</sup> de la Guyomarais. — Archives nationales, W, 274.

soigna avec sollicitude : il ne quittait guère la chambre du malade et ne descendait que pour prendre les repas en commun avec la famille de la Guyomerais<sup>1</sup>. Devant ses enfants et ses gens, le maître de la maison n'appelait jamais son hôte que du pseudonyme de Gasselín, sous lequel il s'était présenté chaque fois qu'il avait cherché refuge au château ; les domestiques devinaient, aux prévenances dont l'inconnu était l'objet, qu'il était un personnage d'importance, mais n'en savaient pas davantage.

Le 18 janvier, Saint-Pierre se leva guéri : le marquis différa néanmoins son départ, se sentant lui-même fatigué. Le lendemain, il s'alita : il était en proie à une fièvre ardente qui s'augmenta la nuit suivante : M. de la Guyomerais, fort inquiet, envoya chercher à Lamballe le D<sup>r</sup> Taburet<sup>2</sup>, qui, depuis vingt ans, était le médecin de la maison ; mais, pour ne pas éveiller les soupçons et justifier la visite de Taburet, il s'appliqua à répandre le bruit que sa fille Agathe souffrait d'un violent mal de gorge et d'une inflammation de poitrine<sup>3</sup>.

1. Interrogatoires de H. Robin, de J. David, de M<sup>me</sup> de la Guyomerais. — Archives nationales, W, 274.

2. Charles-Alexis Taburet, médecin à Lamballe, diplômé le 20 mars 1773 à Angers. *Liste des Médecins, Chirurgiens et Officiers de santé, dressée en vertu de la loi du 19 ventôse an XI.* — Archives nationales.

3. « La maladie de M<sup>me</sup> de la Guyomerais était un prétexte pour faire venir les médecins et ne pas éveiller la curiosité publique. »

Le docteur trouva très grave l'état du malade : il diagnostiqua une fièvre putride et bilieuse : sans ordonner un traitement, il laissa au chirurgien Morel, rappelé en consultation, une ordonnance assez vague<sup>1</sup> : celui-ci, après le départ de son confrère, posa au marquis des vésicatoires, dont l'efficacité amena une amélioration sensible : on était au 24 janvier.

Le soir de ce même jour, vers huit heures, M. de la Guyomarais, presque rassuré, se trouvait avec sa femme et Agathe dans le salon du rez-de-chaussée : cette pièce a deux fenêtres se faisant face, l'une sur la cour, l'autre sur le jardin potager. M. de la Guyomarais s'efforçait de faire partager aux siens l'espoir de la guérison prochaine de son hôte ; tous trois causaient presque à voix basse, lorsqu'un coup violent, frappé au volet fermé de la fenêtre du jardin les fit tressaillir en même temps qu'une voix qu'on ne reconnut pas cria du dehors :

— Si vous avez quelque chose à cacher, pressez-vous : une fouille sera faite cette nuit<sup>2</sup>.

Lettre de Petitbon, juge de paix de Plédéléac. — Archives nationales, W, 273.

1. Interrogatoire de Morel. — Archives nationales, W, 274.

2. « La famille de la Guyomarais ignore toujours à qui elle était redevable de cet avis : elle supposa qu'un vieux gendarme, habitant Saint-Denoual, reconnaissant d'un service que M. de la Guyomarais lui avait rendu, voulut, de cette façon, lui témoigner sa gratitude. » — Souvenirs de Casimir de la Guyomarais.

Presqu'au même instant Saint-Pierre se présenta à la porte du salon et pria M. de la Guyomarais de monter à la chambre du marquis : celui-ci, dont la fenêtre donnait, nous l'avons dit, sur le potager, avait entendu l'avertissement et s'en montra fort ému : il prit la main de la Guyomarais :

« — C'est mon arrêt de mort que cette voix vient de prononcer, dit-il<sup>1</sup>, et peut-être celui de votre famille si l'on me trouve chez vous. Faites-moi transporter dans la forêt, à l'abri de quelque hutte abandonnée par les charbonniers...

— Ce serait vous tuer.

— Alors, reprit la Rouërie, quittez votre maison, afin que l'on n'y trouve que moi.

— Pensez-vous que j'abandonnerais un ami malade ?

— Qu'allez-vous faire ?

— On va vous porter chez de braves fermiers que je connais ; vous y passerez la nuit. Après la fouille, au cas où elle soit faite, on vous ramènera ici : le trajet ne sera que de quelques minutes, et j'espère qu'il ne vous fatiguera pas trop. »

Il n'y avait pas un instant à perdre : on enveloppa le malade dans ses couvertures, on le porta jusqu'au bas de l'escalier, et là, il fut hissé sur un

1. Nous empruntons ce dialogue aux souvenirs de Casimir de la Guyomarais.

cheval<sup>1</sup>; à travers la nuit humide et noire, par les sentiers détremés, on s'achemina lentement vers la ferme de la Gourhandais: M. de la Guyomarais et son fils Casimir dirigeaient la marche hésitante du cheval: Saint-Pierre soutenait le corps affaissé du marquis; tous gardaient le silence: on eût dit un cortège funèbre.

Ils arrivèrent ainsi à la Gourhandais, ferme située à quelque cents mètres du château, à la lisière de la Hunaudaye, de l'autre côté du ruisseau des Petites Noës. Le fermier consentit à recueillir le proscrit: on le coucha dans un de ces lits bretons, en forme de buffet, carrés, touchant presque au plafond et n'ayant qu'une petite ouverture se fermant au moyen de volets mobiles. La fermière s'institua sa garde-malade.

De retour au château, M. de la Guyomarais se hâta de faire disparaître toute trace du séjour du marquis: il enfouit dans le double fond d'une armoire sa valise, ses effets, ses armes, et replia les couchages: il terminait à peine cette besogne qu'on entendit le bruit d'une troupe en armes, descendant l'avenue; il était quatre heures du matin.

Les patriotes de Lamballe pénétrèrent dans la cour, s'emparèrent de toutes les issues, et leur chef entra dans la maison qu'il visita des caves

1. *Portraits de Famille*, par le comte de Sainte-Aulaire.

au comble; il poursuivit sa perquisition dans les écuries et les dépendances : n'ayant rien découvert, il rejoignit ses hommes, prit avec eux le chemin de Plancoët, où l'on savait que le marquis avait quelquefois trouvé un asile. Passant, devant la Gourhandais, ils y entrèrent pour boire et se reposer. La fermière, voyant sa cour pleine de soldats, ne perdit pas la tête : prenant son chapelet, « elle se met à genoux sur un banc très élevé devant le lit où la Rouërie était couché, s'y penche, obstruant l'étroite ouverture, et prévient à voix basse le marquis de ne pas dire un mot ni faire un mouvement ». La fatigue de la nuit, le manque d'air avaient augmenté la faiblesse et la pâleur du malade : les gardes nationaux demandèrent avec bruit du cidre et du feu pour allumer leurs pipes : la femme ne quitta pas son poste.

— Allez dans la cuisine, dit-elle aux soldats, vous y trouverez ma fille; je ne puis quitter mon pauvre frère Jacques, il est à mourir, il ne parle plus; il est si pâle qu'on le croirait mort <sup>1</sup>.

Les hommes quittèrent la chambre et, après une

1. Le marquis lui-même raconta ce fait à M. de la Guyomarais : « J'ai admiré, disait-il, le sang-froid de cette femme qui m'a sauvé de la guillotine; mais je me sentais mourir faute de pouvoir respirer dans ce lit; je n'ai jamais autant souffert. » — Souvenirs de Casimir de la Guyomarais.

Il y a quelque quinze ans, le même fait a été raconté à M<sup>lle</sup> Mathilde de la Guyomarais par la petite-fille de la fermière, qui s'appelait M<sup>me</sup> Lemasson.

halte d'un quart d'heure, reprirent le chemin de Plancoët ; dès la nuit venue, on ramenait le marquis à la Guyomarais, où il reprenait, avec Saint-Pierre, la chambre qu'ils avaient précédemment occupée.

Déjà le D<sup>r</sup> Taburet était venu deux fois visiter le malade ; à sa troisième visite il le trouva mieux, tout espoir de guérison n'était pas perdu<sup>1</sup>. Il indiqua un traitement à son confrère, le chirurgien Morel, qui, résidant à Plancoët, pouvait fréquemment se rendre à la Guyomarais sans éveiller l'attention. Morel veillait auprès du lit jusqu'à une heure avancée de la nuit : il resta même toute une journée en observation<sup>2</sup>. En l'absence des médecins, M<sup>me</sup> de la Guyomarais donnait des soins au marquis : celui-ci n'avait d'ailleurs rien perdu de son énergie ; il s'informait des nouvelles, se préoccupant du procès du roi, des tentatives projetées pour sa délivrance : il recevait le fidèle Loisel qui, caché dans les environs, venait souvent conférer avec son maître ; une seule fois, Loisel, « qui ne se fixait jamais au château », prit part au repas des domestiques et n'ouvrit la

1. Interrogatoire de Taburet. — Archives nationales, W, 274.

Il est assez difficile de reconnaître, d'après les déclarations des médecins, quelle était la maladie du marquis : une *fièvre bilieuse et putride*, — une *fièvre catarrhale bilieuse*, disent-ils tout d'abord : ils diagnostiquent plus tard une fluxion de poitrine.

2. Interrogatoire de Morel. — Archives nationales, W, 274.

bouche que pour manger, ce qui sembla mystérieux<sup>1</sup>.

Le 16 janvier<sup>2</sup>, vers le soir, arrivèrent Fonte-

1. Interrogatoire de Henry Robin. — Archives nationales, W, 274.

2. C'est la date indiquée par Casimir de la Guyomarais : à en croire le médecin Lemasson, l'arrivée de Fontevieux et de Chafner devrait être portée au 24. — Archives nationales, W, 274.

Il nous faut dire aussi que, d'après Robidou (ouvrage cité), Chafner se trouvait encore à Londres le 23 janvier. Cet auteur donne, en effet, une lettre datée de ce jour, que nous allons reproduire, mais que nous croyons apocryphe, ou qui porte, tout au moins, une erreur de date. On a la certitude, en effet, que Chafner se trouvait à la Guyomarais au moment de la mort du marquis, puisqu'il signa son acte de décès. Or il nous paraît difficile qu'il ait eu le temps de venir de Londres aux environs de Lamballe, du 26 au 29 janvier. Nous préférons donc suivre, de tous points, le récit de Casimir de la Guyomarais, témoin oculaire, qui concorde, d'ailleurs, avec des documents dont l'authenticité ne peut être mise en doute. Voici la lettre de Chafner citée par Robidou :

« Londres, 25 janvier 1793.

« Il y a très peu de jours, mon cher Monsieur, que je suis arrivé à Londres, et, dans l'ignorance momentanée où je me trouve de la retraite de notre ami commun, je vous écris à l'adresse convenue pour que, sans retard, vous l'arrachiez au plus grand de tous les dangers. J'apprends de la source la plus certaine que le pauvre la Rouërie est vendu; qu'il va être livré; et à l'heure où je vous écris, peut-être la Convention a-t-elle mis la main sur notre chef. Le Club de la Constitution de Londres, incessamment en correspondance avec les meneurs révolutionnaires de Paris est parvenu à découvrir l'endroit où se cache Armand. On m'assure que c'est par le gouvernement anglais, qui a tant de voies détournées à sa disposition. Il n'y a pas un moment à perdre. Je sors de voir lord Mara. Je lui ai appris toutes ces turpitudes. Il a gardé le silence, auquel sa position officielle l'obligeait; mais ce silence lui-même est une preuve. Sauvez la Rouërie; veillez sur Thérèse et sur nos amis, et puissions-nous tous bientôt venger, les armes à la main, la mort du plus vertueux des rois. J'ai mis mon épée et ma vie de citoyen des Etats-Unis au service de la monarchie française: l'une et l'autre ne lui failliront jamais. Adieu.

« CHAFNER. »

vieux et Chafner. Ce dernier revenait d'Angleterre, où la Rouërie l'avait envoyé vers la fin de décembre. M. de la Guyomarais reçut les amis du marquis, les informa de l'état du malade et leur rendit compte des derniers incidents. Chafner, à son tour, ne cacha pas que le bruit courait, à Londres, parmi les royalistes, qu'il s'était glissé, au nombre des conjurés, un traître dont on ignorait le nom ; on y disait ouvertement que la Rouërie attendait le moment d'agir, réfugié dans un château qu'on ne désignait pas, mais qu'on savait voisin de Lamballe et de la Hunaudaye. Quant à Fontevieux, il apportait une terrible nouvelle : le roi avait été mis à mort, le 21 janvier : les journaux parvenus en Bretagne publiaient les détails de l'exécution.

Tous trois, d'un commun accord, convinrent qu'il fallait cacher au marquis ces désastreux événements : leur révélation, dans l'état de fièvre où il se trouvait, ne pouvait qu'aggraver son mal : il s'était bien souvent lamenté sur son inaction forcée, qui compromettait le succès de son œuvre : si la vérité lui était dite, aucune considération ne pourrait le retenir ; son tempérament impétueux, sa nature ardente et loyale le pousseraient à reprendre sa vie errante, à courir chez ses affiliés pour relever leur courage, à quitter surtout une retraite où sa présence mettait en danger ceux qui lui avaient donné asile. Chaque jour, il

est vrai, la Rouërie se faisait lire le journal<sup>1</sup> par Saint-Pierre; on ne pouvait, sans donner l'éveil à son esprit toujours inquiet, manquer à cette habitude; mais on prévint le domestique et on lui indiqua le passage de la gazette qu'il devait passer sous silence.

Ce soir-là, le marquis reçut Fontevieux et Chafner, qui séjournèrent, après le souper, pendant quelques instants près de lui : il les interrogea avidement; leurs réponses furent rassurantes : ils se retirèrent après ce court entretien, passèrent la soirée avec la famille dans le salon du rez-de-chaussée : on leur donna la grande chambre située au premier étage, à l'extrémité du corridor, au-dessus du salon<sup>2</sup>.

Le marquis ne dormit pas de la nuit : avait-il saisi sur le visage de ses amis quelque trace de leurs angoisses ; s'étonnait-il de leur visite inattendue ; ou peut-être, dans le va-et-vient du château, avait-il perçu, à travers les cloisons, un mot de nature à éveiller son attention ? On l'ignore. Le lendemain pourtant son état ne paraissait pas avoir empiré : il causa tranquillement avec ses amis, attendit patiemment l'heure où ils devaient

1. M. de la Guyomarais était abonné au *Mercur*e et au *Patriote Français*. — *Procès fameux*, Désessarts.

2. Les jeunes filles couchaient à l'étage mansardé; les fils dans l'aile gauche du château, vis-à-vis le donjon. Je dois ces renseignements à la bienveillance de M<sup>lle</sup> Mathilde de la Guyomarais.

descendre à la salle à manger pour prendre leur repas : c'était habituellement à ce moment que son domestique lisait à haute voix le journal. A l'heure dite, la gazette fut apportée : Saint-Pierre commença sa lecture. Sans doute, à son attitude embarrassée, ou à l'hésitation du débit, le malade comprit qu'on lui cachait quelque chose. Il interrompit :

— J'ai soif, dit-il, va me chercher à boire ; tu reprendras tout à l'heure<sup>1</sup>.

Saint-Pierre, troublé, obéit ; il sort, laissant le journal sur la cheminée, descend au vestibule, entre dans la salle à manger ; à peine en a-t-il ouvert la porte qu'un cri terrifiant retentit au premier étage : on entend le bruit d'une chute, des appels désespérés ; tous se lèvent de table, se jettent dans l'escalier, poussent la porte de la chambre du marquis, et le trouvent se débattant sur le plancher en proie à une exaltation effrayante, les yeux fous, le visage en sang, — il s'était, en tombant, fendu la lèvre inférieure<sup>2</sup>, — réclamant, dans son délire, son cheval, ses vêtements, ses armes, hurlant le nom du roi, qu'il voit devant lui, qui l'appelle à son secours et répondant à cette vision sinistre par des cris de rage et de douleur.

Fontevieux, la Guyomarais, Loisel, Saint-Pierre

1. Souvenirs de Casimir de la Guyomarais.

2. Interrogatoire de Lemasson. — Archives nationales, W, 274.

se saisissent du malheureux, le soulèvent malgré sa résistance, le portent sur son lit, où ils le maintiennent de force, tandis que les femmes dépêchent les domestiques à Plancoët et à Lamballe, afin d'en ramener au plus vite Morel et Taburet. Loisel saute en selle, se lance sur le chemin de Landébia, se dirigeant vers Saint-Servan, où habite un médecin de grand renom dans la contrée, appelé Lemasson et qui compte parmi les amis de l'association<sup>1</sup>. En quatre ou cinq heures<sup>2</sup>, Loisel parcourt les dix lieues séparant la Guyomerais de Saint-Servan, frappe à la porte du docteur qui monte aussitôt à cheval et, précédé de son guide, prend la route de Château-neuf : tous deux passent la Rance à Jouvente, coupent la lande de Pleurtuit, traversent Ploubalay, se détournent pour éviter les maisons du bourg de Plancoët, où leur passage pourrait intriguer les patriotes, et arrivent à la Guyomerais avant le jour<sup>3</sup>. Taburet et Morel étaient déjà là : le délire n'avait pas diminué, le marquis poussait des cris sans suite, se jetait hors du lit, luttait contre ses amis, dont les efforts parvenaient à peine

1. Lemasson Joseph, soixante-trois ans, officier de santé, demeurant à Saint-Servan, chemin Laurent. Il était lié avec Dubuat et Vincent. — Archives nationales, W, 274.

2. Le délire prit le marquis *dans l'après-midi*, suivant Casimir de la Guyomerais : *vers le soir*, d'après les interrogatoires de Lemasson, Loisel arrivait chez le médecin.

3. Interrogatoire de Lemasson. — Archives nationales, W, 274.

à le contenir, puis retombait dans une prostration plus effrayante encore que sa fureur : une fièvre cérébrale s'était déclarée<sup>1</sup>.

Cette pénible agonie se prolongea pendant deux jours pleins : Taburet et Morel, comprenant leurs soins inutiles, se retirèrent le 29 au matin : Lemasson, sur la prière de M<sup>me</sup> de la Guyomarais, ne quitta pas le château et prit à peine quelques heures de repos.

Dans la nuit du 29 au 30, vers trois heures du matin, exténué de fatigue, il s'était jeté sur le lit de M. de la Guyomarais, priant qu'on lui servît une tasse de thé. quand, vers cinq heures, le domestique entra dans la chambre, portant la théière.

— Eh bien ? interrogea le docteur.

— Monsieur est mort<sup>2</sup>, fit simplement le domestique.

Le marquis avait rendu le dernier soupir à quatre heures et demie<sup>3</sup>, sans avoir repris connaissance.

Nul récit ne peut rendre la consternation des habitants de la Guyomarais pendant les heures qui suivirent : ce proscrit, qu'ils avaient aimé et

1. Souvenirs de Casimir de la Guyomarais.

2. Interrogatoire de Lemasson. — Archives nationales, W, 274.

3. *Idem*.

recueilli, était plus compromettant mort que vivant. A quelle autorité déclarer le décès de cet homme que toutes les brigades de gendarmerie cherchaient depuis six mois? Comment avouer qu'on recélait le corps du fameux rebelle dont la tête était mise à prix<sup>1</sup>? Et, si on s'abstenait de le faire, où enterrer le cadavre, par quel moyen faire disparaître?

Il y eut là, pour M. de la Guyomarais, qui non seulement risquait sa tête, mais aussi celle de tous les siens devenus ses complices, une journée de poignante angoisse. Il fallait cependant prendre rapidement un parti : la maison était évidemment suspecte et exposée, d'un moment à l'autre, à une nouvelle visite domiciliaire.

M. de la Guyomarais proposa d'abord d'attendre la nuit pour porter le corps du marquis dans l'enfeu de la famille au cimetière de Saint-Denoual, paroisse dont dépendait le château ; mais l'annonce qu'un peloton de gendarmes occupait le village fit abandonner le projet<sup>2</sup>. La Hunaudaye offrait ses taillis, presque impénétrables : on pouvait, sans passer à proximité d'aucune habitation, porter le cadavre dans la forêt et l'inhumer au fond de quelque ravin ignoré. Mais cette sorte de pro-

1. Voir page 251.

2. Souvenirs de Casimir de la Guyomarais.

fanation répugnait à M<sup>me</sup> de la Guyomarais : les loups étaient nombreux dans la Hunaudaye et pouvaient déterrer la dépouille du marquis qu'elle désirait, en des temps plus heureux, déposer en terre sainte.

On s'arrêta donc à un moyen terme : le corps serait enterré dans le petit bois du Vieux-Semis, distant de quelques pas du château et séparé du potager par une douve assez profonde et par la largeur d'une allée de hêtres.

Parmi le personnel du château, nous avons négligé de citer un jeune homme, Thébault de la Chauvinais<sup>1</sup>, qui, se destinant d'abord à l'état ecclésiastique, avait été obligé, par suite des événements, de quitter le séminaire : il était entré, en 1791, chez M. de la Guyomarais, en qualité de précepteur des plus jeunes enfants : ce fut lui qui se chargea de creuser la tombe, travail auquel le jardinier Perrin coopéra également<sup>2</sup>.

A dix heures du soir *Franche*<sup>3</sup>, Loisel, Perrin et

1. Élie-Victor-Alexandre Thébault de la Chauvinais, né à Saint-Igneul, le 1<sup>er</sup> janvier 1771, fils de noble maître Thébault, sieur de la Chauvinais, avocat au Parlement, et D<sup>lle</sup> Marie Lerneé.

2. Interrogatoire de Perrin. — Archives nationales, W, 274. Déposition de la Chauvinais, document communiqué par M<sup>me</sup> de la Guyomarais.

3. Ce *Franche*, qui surgit tout à coup dans les dépositions des domestiques, n'est évidemment autre que *Chafner*, qui aura pris, sans nul doute, pour pseudonyme, pendant son séjour à la Guyomarais, l'anagramme de son nom. Il passait pour être le domestique de Loisel dit Fricandeu.

l'instituteur la Chauvinais, pénétrèrent dans la chambre mortuaire ; le D<sup>r</sup> Lemasson, qui avait passé toute la nuit au château, aida à mettre nu le cadavre : ils l'enveloppèrent d'un drap de lit et, l'ayant placé sur une civière<sup>1</sup>, descendirent l'escalier, portant le lugubre fardeau. Il semble que, pour n'être pas aperçus des domestiques logés dans l'aile gauche du château, ils sortirent le corps par la petite porte qui, sous l'escalier, communique du vestibule au potager : ils évitèrent ainsi de traverser la cour de la ferme. Tout, d'ailleurs, dans la maison, dormait ou paraissait dormir ; ni M. ni M<sup>me</sup> de la Guyomarais, pas plus que Saint-Pierre ou Fontevieux, ne se montrèrent.

Les porteurs du corps gagnèrent le milieu du jardin, descendirent dans la douve à un endroit où l'éboulement des terres forme une pente assez douce, et s'engagèrent dans le taillis : il faisait clair de lune<sup>2</sup>.

Au bord de la fosse, dans laquelle un lit de chaux avait été jeté, se passa une scène d'une singulière horreur : tandis que la Chauvinais faisait le guet, le D<sup>r</sup> Lemasson, qui avait suivi le corps, le dépouilla du drap qui l'enveloppait et,

1. Interrogatoire de Perrin. — Archives nationales, W, 274. Déposition de la Chauvinais, document communiqué par M<sup>lle</sup> de la Guyomarais.

2. Interrogatoire de Perrin au Tribunal révolutionnaire. — *Procès fameux*, par Désessarts.

prenant un scalpel, lui fit sur les bras, sur l'abdomen et sur les cuisses de larges incisions dans lesquelles il glissa de la chaux : il espérait ainsi activer la décomposition. On descendit aussitôt le cadavre nu dans la terre, on le recouvrit de la chaux que la Chauvinais avait pris la précaution d'apporter<sup>1</sup> : le sol fut ensuite égalisé et piétiné, et l'on planta sur la tombe, pour en mieux dissimuler la trace, un pied de houx<sup>2</sup>. A minuit, tout était terminé.

Le lendemain, dès l'aube, M<sup>me</sup> de la Guyomarais fit appeler Perrin et lui recommanda sur tous ces faits le plus profond silence : les autres serviteurs de la maison ne paraissaient pas s'inquiéter beaucoup de ce qu'était devenu le « Monsieur » dont

1. Voici, sur cette inhumation, la curieuse déposition de la Chauvinais, que M<sup>me</sup> de la Guyomarais a bien voulu nous communiquer :

« Après la mort de Gasselín, M<sup>me</sup> de la Guyomarais me demanda si je ne connaissais pas un endroit où on pût enterrer le cadavre de manière à en dérober la connaissance. Je lui répondis que non : au surplus, on prit le parti de l'enterrer le soir du même jour, dans un petit bois, où je portai la chaux destinée à le consumer, examinant si quelqu'un pouvait nous apercevoir et nous surprendre ; rassuré, je me rendis à la fosse que j'avais commencé à creuser et que le jardinier achevait. Je trouvai là un chirurgien de Saint-Servan, nommé Lemasson, qui fit des incisions aux diverses parties du cadavre, dans lesquelles on versa de la chaux. Ensuite le jardinier Perrin, Loisel, son domestique Franche et moi le descendîmes dans la fosse, le couvrîmes de chaux, ensuite de terre, et plantâmes du houx sur la tombe. »

2. Et non des *choux*, ainsi que le dit le *Bulletin du Tribunal Révolutionnaire*.

ils ignoraient le nom : il semble qu'ils ne conçurent aucun soupçon de sa disparition subite.

M. de la Guyomarais, de son côté, voulut qu'un acte fût dressé de la mort du marquis de la Rouërie : avant le départ de Fontevieux, de Chafner et de Lemasson, il rédigea le procès-verbal dont voici le texte :

Nous, soussignés, Joseph de la Motte de la Guyomarais, Georges de Fontevieux, Chafner, major américain, Masson médecin, certifions qu'Armand-Charles Tuffin, marquis de la Royrie<sup>1</sup>, est mort à la Guyomarais dans la nuit du 29 au 30 janvier 1793, à quatre heures du matin, âgé de quarante-deux ans.

Le 30, vers les dix à onze heures du soir, son corps a été déposé dans le petit bois *Vieux Semis*, en face le jardin de la Guyomarais.

Pour reconnaître l'endroit, il est placé au milieu de quatre chênes. En face du quatrième, sur la fosse, on a planté un houx, afin de pouvoir un jour transporter ses restes dans l'enfeu de la famille de la Guyomarais ou ailleurs.

La Guyomarais, le trente-et-un janvier 1793.

JOSEPH DE LA GUYOMARAIS,  
GEORGES DE FONTEVIEUX,  
CHAFNER, MASSON, *médecin*.

Ce document, roulé dans une bouteille qu'on cacheta, fut enfoui au pied d'un chêne sur la

1. *Sic*. Voir la note, page 3.

lisière de la Hunaudaye. Il fut trouvé là, par hasard, en 1835 : l'humidité avait quelque peu atteint le papier : cependant le texte restait lisible, et on put facilement en prendre copie <sup>1</sup>.

Fontevieux, Chafner et Le Masson quittèrent la Guyomarais dans la journée du 31. Loisel-Fricandeau était parti dès la veille. Le Masson retournait à Saint-Servan. Fontevieux se chargeait d'annoncer aux Princes la mort du chef de la conjuration, Chafner se rendit à Fougères, afin d'en faire part à Thérèse de Moëlien <sup>2</sup>.

Saint-Pierre, le fidèle domestique du marquis, resta donc seul au château : il aida M. de la Guyomarais à faire disparaître les traces du séjour du proscriit : tous deux ouvrirent la valise de cuir noir que la Rouërie ne quittait jamais : ils y trouvèrent la correspondance du comte d'Artois, les pouvoirs donnés au marquis, les commissions en blanc signées des frères du roi et divers reçus des sommes versées à la caisse commune par les affiliés.

Saint-Pierre ne demandait qu'à se dévouer *pour expier son crime*, disait-il, car, dans sa douleur

1. Renseignement fourni par M<sup>lle</sup> Mathilde de la Guyomarais, à qui nous devons la communication de ce précieux document.

2. M<sup>lle</sup> de la Guyomarais assure, pour l'avoir entendu bien souvent affirmer par son père, que Thérèse ne parut à la Guyomarais ni pendant la maladie, ni à la mort de son cousin. Elle n'y est même jamais venue.

d'avoir perdu son maître, il s'accusait d'être la cause involontaire de sa mort. Il accepta donc avec joie la périlleuse mission de porter à Desilles les papiers de la Rouërie et l'argent trouvé dans sa ceinture : il partit dans la nuit du 1<sup>er</sup> février, et les habitants de la Guyomaraïs reprirent, en apparence tout au moins, l'existence calme qui leur était habituelle.



Chévetel, dès son retour de Belgique, avait adressé deux rapports : l'un à la Rouërie<sup>1</sup> pour lui rendre compte de son voyage, l'autre au Ministre pour le mettre au courant de la situation et des projets de la conjuration. Ce rapport, daté du 24 janvier 1793, était à peine envoyé que Chévetel reçut une lettre de Thérèse de Moëlien, inquiète de l'état du marquis, dont elle avait appris la maladie, tout en ignorant encore l'endroit où il s'était réfugié : elle suppliait Chévetel de venir donner des soins à leur ami souffrant, se faisant fort de le faire parvenir jusqu'à lui.

1. Dans son *récit*, Chévetel fait une allusion discrète à sa correspondance avec le Marquis, correspondance « qui, dit-il, n'a pas été inventoriée ». Il est singulier, en effet, qu'on n'ait jamais trouvé, dans les papiers des conjurés, une seule des lettres écrites par Chévetel ; mais nous avons déjà insisté sur la crainte qu'il avait de se compromettre et ses mesures de prudence étaient bien prises.

Chévetel fut ravi de l'aubaine : il s'en prévalut auprès des autorités, et, le 1<sup>er</sup> février, le conseil exécutif provisoire rendait un arrêté enjoignant aux Ministres d'envoyer en Bretagne un corps de troupes qui devait se tenir aux ordres « des personnes porteurs des pouvoirs pour arrêter les chefs des conjurés <sup>1</sup> ».

Ces personnes, on l'a deviné, n'étaient autres que Latouche-Chévetel et Lalligand-Morillon : la collaboration des deux personnages avait donné de trop brillants résultats pour qu'on songeât à leur « retirer l'affaire ». Ils étaient d'ailleurs indispensables l'un à l'autre, Lalligand ne pouvant agir que sur les indications de Chévetel, et celui-ci se refusant à mettre ostensiblement la main à la besogne.

1. Extrait des registres des délibérations du Conseil exécutif provisoire, du 1<sup>er</sup> février 1793 :

« Sur la communication donnée au Conseil par le Ministre des Affaires étrangères de renseignements qui lui sont parvenus par les agents qu'il a envoyés dans la ci-devant Bretagne, il résulte qu'il existe une conspiration dont les chefs sont connus et ont à leur disposition un certain nombre d'hommes armés prêts à se réunir...

« Le Conseil exécutif, considérant qu'il importe de s'assurer de la personne de ces chefs, arrête que le Ministre des Affaires étrangères se concertera avec le Ministre de la Guerre, afin que des troupes marchent vers les lieux où il sera jugé nécessaire, et qu'elles soient à la réquisition des personnes qui seront porteurs des pouvoirs et des ordres pour arrêter les chefs des conjurés.

« Pour ampliation conforme aux registres :

« GROUVILLE. »

Archives nationales, W, 274.

Le Comité de Sûreté générale leur donna pleins pouvoirs : ils quittèrent Paris ayant en poche l'autorisation de requérir la force armée, de disposer des officiers de police et des magistrats, d'ordonner telles arrestations qu'il leur conviendrait, d'apposer les scellés et de traduire les suspects de leur choix à la barre du tribunal criminel<sup>1</sup>. Et, par

1.

\* 7 février 1793.

« Le Comité de Sûreté général et de Surveillance de la Convention nationale, conformément aux pouvoirs à lui donnés par la Convention, donne pouvoir et autorise les citoyens Latouche-Cheftel et Lalligand-Morillon de se transporter dans les divers départements composant la ci-devant province de Bretagne et de s'assurer des personnes et papiers des complices des nommés la Rouërie, Botterel et Fontevieux, aide de camp de Brunswick; de requérir en conséquence la force publique, pour parvenir à mettre le présent mandat à exécution; les autorise à se faire assister des juges de paix, des officiers de police et de sûreté pour apposer les scellés sur les papiers de ceux qui seront arrêtés; de faire procéder en leur présence à l'inventaire des pièces suspectes, en dresser procès-verbal et faire traduire, sous sûre escorte, au Comité de Sûreté générale soit les personnes, soit les pièces des prévenus.

« Mêmes pouvoirs donnés par le susdit Comité aux mêmes citoyens, à l'effet de faire mettre en état d'arrestation Armand de la Rouërie, natif de la ville de Rennes, Botterel, procureur général syndic du département d'Ille-et-Villaine, et Fontevieux, aide de camp de Brunswick, et de se saisir de leurs papiers.

« Le tout fait au Comité de Sûreté générale et de Surveillance de la Convention nationale, le 7 février, l'an II de la République française.

« Signé : C. BASIRE, FRANÇOIS CBABOT, J.-S. ROVÈRE,  
secrétaire, INGRAND, RUAMPS, LEGENDRE, P.-J. DUHEM,  
L. MARIBON-MONTAUT.

« Et scellé en marge du cachet dudit Comité.

« Pour copie conforme aux originaux étant en nos mains :

« LALLIGAND-MORILLON.

« Pour copie conforme aux originaux étant en nos mains :

« LATOUCHE-CHÉVETEL. »

Archives du Département des Affaires étrangères, 1409.

une singulière aberration, le Comité livrait cette puissance illimitée, ce droit souverain de vie et de mort à deux hommes en qui il n'avait nulle confiance, puisque, le même jour, il expédiait secrètement à leur suite l'espion Sicard<sup>1</sup>, muni de pouvoirs non moins étendus et chargé, au premier soupçon de trahison, de faire arrêter Chévetel et Lalligand et de se substituer à eux dans l'exécution de leur mission<sup>2</sup>.

Si quelque chose prêtait au comique dans le drame que nous racontons, ce serait la méfiance réciproque de ces trois espions : à peine sont-ils arrivés sur leur terrain d'opération que Lalligand, la mort dans l'âme, dénonce au Comité son compère Chévetel ; Sicard soupçonne fortement Lalligand ; Chévetel a peur de tout le monde : il consent à livrer ses amis à l'échafaud, mais il tient à conserver leur estime, combinaison délicate, exigeant

1. Voir page 183.

2.

\* 7 février 1793.

« Le Comité de Sûreté générale et de Surveillance à la Convention nationale autorise le citoyen Sicard de se transporter dans les départements de la ci-devant province de Bretagne pour surveiller la commission donnée par le comité aux citoyens Latouche-Cheftel et Lalligand-Morillion, le charge d'instruire le Comité des détails journaliers de ce qui se passera pendant cette opération, lui donne le pouvoir de faire mettre en état d'arrestation lesdits Latouche-Cheftel et Lalligand-Morillion dans le cas seulement de trahison ou de prévarication dans la commission dont le comité les a chargés, subrogeant alors le citoyen Sicard à leur lieu et place et l'autorisant à faire toute réquisition à la force armée qu'il jugera nécessaire. »

Archives du Département des Affaires étrangères, 1409.

bien des ruses et des précautions. Ce breelan de mouchards, n'ayant à la bouche que les mots d'honneur et de conscience, brûlant de s'offrir en holocauste à la patrie, inspirerait plus de mépris que d'horreur sans le tragique dénouement qu'ils surent donner à leurs intrigues.

Le 13 février, Chévetel arrivait à Fougères : là une déception l'attendait : Thérèse de Moëlien, chez qui il se rendit aussitôt, était absente depuis trois jours<sup>1</sup> : il avait espéré apprendre d'elle, ainsi qu'elle le lui avait promis, la retraite de la Rouërie. Il fit part de ce contretemps à Lalligand, qui vint s'installer, en attendant les événements, à l'hôtel du *Pélican*, à Saint-Servan, où il retrouva son ami Burthe, tandis que Chévetel, un peu déconcerté, allait, le 16, demander asile à la famille Dubuat, dont le château de la Toutenais était tout voisin de celui de Desilles et qui comptait parmi les plus dévoués à la cause royaliste. Pendant ce temps, Sicard courait de Laval à Rennes, explorant le pays à la recherche des deux espions qui l'avaient déposé au Mans<sup>2</sup>.

1. Lettre de Lalligand-Morillon au citoyen Isabeau. — Archives du Département des Affaires étrangères, 1409. D'après le récit de la famille Desilles, Chévetel aurait trouvé à Fougères Thérèse de Moëlien, qui lui aurait appris la mort du marquis. Nous préférons adopter la version de Lalligand, qui est d'accord sur ce point avec les souvenirs de Casimir de la Guyomarais.

2. Lettre de Sicard au Ministre (3 mars 1793). — Archives du Département des Affaires étrangères, 1409.

Le lendemain, Burthe annonça à Lalligand que la municipalité de Saint-Malo venait d'être secrètement avertie de l'arrivée, chez Dubuat, d'un inconnu suspect qu'on soupçonnait être le marquis de la Rouërie. Le lieutenant Cadenne s'était porté sur la Toutenais avec un escadron de gendarmes. Dubuat et sa femme « n'avaient pu dissimuler l'effroi que jusque-là, dans différentes perquisitions, ils n'avaient pas laissé entrevoir <sup>1</sup>. » Cadenne, les sommant de « représenter » la Rouërie, ils affirmèrent ne l'avoir point vu, mais ne firent pas difficulté d'avouer que Thérèse de Moëlien venait de quitter la maison « avec quelques particuliers indifférents à la chose ».

Le 18, à sept heures du matin, Burthe se mit en campagne : il s'agissait de découvrir Chévetel pour lui faire part de l'incident : mais le docteur resta introuvable, et Lalligand commençait à s'inquiéter de sa disparition, quand, le même jour, on lui annonça, au *Pélican*, un visiteur mystérieux qui refusait de donner son nom : c'était Chévetel en personne, porteur d'intéressantes nouvelles : « Depuis deux jours il vivait chez Dubuat au milieu des conjurés ; l'inconnu, dont l'arrivée avait été signalée à la municipalité malouine, c'était lui-même ; Fontevieux, fixé à Paris, entretenait des

1. Lettre de Lalligand-Morillon au Ministre. — *Même dossier.*

relations avec le conventionnel Gamon, qui paraissait acquis au parti de la conjuration; Loisel, muni d'importantes dépêches à l'adresse des Princes, devait s'embarquer, le soir même, au port du Lapin<sup>1</sup> : il fallait, à tout prix, empêcher son départ et s'emparer de ses papiers... » Chévetel ajouta que quarante-huit heures ne se passeraient pas sans que Lalligand apprît « de grandes choses » ; il n'en voulut pas dire davantage et se retira.

Heureux de faire preuve « de son zèle patriotique », Lalligand prévint le lieutenant Cadenne et le fidèle Burthe : avec un peloton de gendarmes ils allèrent s'embusquer au port du Lapin : la nuit était froide et noire, pas un bateau ne se montra, et Loisel ne parut point. Très vexé de l'insuccès de cette expédition « périlleuse et parfaitement conduite », Lalligand se prit à réfléchir : les choses lui paraissaient troubles. Admettant à l'honneur de son conseil Cadenne et Burthe, il leur fit part des pénibles impressions que lui causait la conduite de Chévetel : Cadenne, avec la traditionnelle franchise du soldat, répondit qu'à son avis la duplicité du personnage n'était pas douteuse : Burthe opina dans le même sens : d'un commun accord tous trois décidèrent qu'il fallait s'assurer, tout d'abord, de la présence du docteur

1. Le port du Lapin, ou Lupin.

chez Dubuat : on envoya par là quelques espions ; leurs rapports furent unanimes : Chévetel n'y était pas ; on sut, par contre, qu'à la date du 18 il avait pris à Saint-Malo un passeport pour l'intérieur... Lalligand se sentait joué : les *quarante-huit heures* étaient écoulées et les « grandes choses » prophétisées ne s'accomplissaient pas ! La lettre où il confie au Ministre ses appréhensions est d'une naïveté épique : la trahison de Chévetel lui semble odieuse, maintenant que c'est lui, Lalligand, le trahi. Certaines gens jugent ainsi les faits crimes ou vertus, selon qu'ils leur sont nuisibles ou profitables, et notre homme excellait à cette gymnastique de conscience.

Voilà, écrit-il, en style de mélodrame, voilà deux fois vingt-quatre heures écoulées, point de nouvelles de Chévetel ; je vous assure que mes craintes redoublent... Le dépôt de confiance qui réside en moi me fait un devoir de prendre toutes les précautions, soit pour surveiller les intérêts de la République, qui peuvent se trouver compromis par la plus infâme trahison, soit pour mettre ma conduite à l'abri de tout soupçon ; enfin ma position est cruelle : je crains que Chévetel ne soit pas de bonne foi. Que cette lettre reste entre vous et moi... Que faire de Dubuat ? Son château est publiquement le repaire de tous les coquins ; nous sommes bien tentés, si rien ne paraît d'ici vingt-quatre heures, de le faire arrêter, ainsi que Desilles, son voisin. Nous découvrirons ou la mort ou la trahison <sup>1</sup>.

1. Archives du Département des Affaires étrangères, 1409.

Au Ministère, du reste, on s'émouvait assez peu de ces lettres : tout ce qu'écrivait Lalligand, ainsi que la copie des réponses qu'on lui adressait, était expédié à Sicard<sup>1</sup> ; ainsi tenu au courant, celui-ci pouvait exercer sur les deux compères une surveillance efficace ; nous ignorons par qui Sicard, à son tour, était espionné.

Lalligand calomniait Chévetel : celui-ci trahissait ses amis en toute honnêteté ; il s'était fixé chez Desilles, à la Fosse-Hingant : là encore il passait pour l'ami dévoué, sûr et de bon conseil. Dès son arrivée, Desilles lui apprit la mort du marquis : le docteur, jouant la comédie du désespoir, voulut interroger lui-même Saint-Pierre, qui, après avoir remis à Desilles les papiers et l'argent apportés de la Guyomerais, était resté à la Fosse-Hingant.

Il le questionne en grands détails sur l'agonie du marquis, sur ses derniers moments, sur l'inhumation<sup>2</sup>, s'informant surtout du nom des personnes qui l'ont soigné. Saint-Pierre, en sanglotant, raconte tout ce qu'il sait, tout ce qu'il a vu.

— Où donc a été déposé le corps ?

1. Lettre d'Isabeau, premier commis des Affaires étrangères, au citoyen Sicard, à Laval, poste restante. « Voici, mon cher ami, deux lettres qui doivent te donner non de l'inquiétude, mais de la surveillance. Je joins aux lettres des agents la réponse que je fais à l'un d'eux, de cette manière tu te trouveras absolument au courant. » — Archives du Département des Affaires étrangères, 1409.

2. *Journal de Rennes*, 1847.

— Le précepteur la Chauvinais et le jardinier Perrin ont creusé une fosse à l'écart, et les restes de Monsieur le marquis y ont été enfouis.

— Dans quel endroit ?

— Je ne le sais pas et n'ai même pas voulu m'en informer, n'ayant pas eu le courage de prendre part à l'inhumation de mon maître.

— Alors nous pourrions être tranquilles, observa Chévetel, la Convention ne saura pas en quel endroit repose notre ami : la Chauvinais et Perrin sont des témoins qui ne nous trahiront pas.

— Hélas ! Monsieur, je suis sûr du précepteur ; mais, si on faisait boire Perrin, j'aurais peur qu'il ne dit tout ce qu'il sait <sup>1</sup>.

Chévetel, imposant silence à sa douleur, fit comprendre à Desilles qu'il importait, avant toute chose, de soustraire les papiers du marquis de la Rouërie : on ne pouvait cependant songer à les détruire, car, pour avoir perdu son chef, l'association bretonne n'était pas dissoute ; pêle-mêle, lettres des Princes, reçus d'argent, commissions en blanc, instructions aux comités d'insurrection, furent mis dans un bocal qu'on boucha hermétiquement ; Chévetel aida Desilles à l'enfouir dans le jardin : ils creusèrent un trou profond dans le sixième carré du parterre et y déposèrent le

1. Souvenirs de Casimir de la Guyomarais.

bocal ; quand la terre fut ramenée, ils prirent la précaution de repiquer un rosier sur la place <sup>1</sup>.

Cette besogne terminée, Chévetel, sous un prétexte, poussa jusqu'à Saint-Servan, afin de donner à Lalligand ses instructions détaillées <sup>2</sup> : cette fois il ne lui cacha rien, lui indiqua la marche à suivre : « Aller à la Guyomaraïs, enivrer Perrin, le faire parler, exhumer le corps du marquis, emprisonner tout le monde ; puis revenir en hâte à la Fosse-Hingant, saisir le bocal, dont il indiqua minutieusement l'emplacement exact, mettre en état d'arrestation la famille Desilles et Chévetel lui-même, car le misérable tenait à son honneur ! Tel était le plan. Tout étant convenu, le traître regagna placidement la Fosse-Hingant, soupa avec ses amis, passa la soirée avec eux et s'endormit tranquillement sous leur toit. Il n'avait pas perdu sa journée : en quelques heures il venait de donner vingt têtes au bourreau.



Lalligand quitta Saint-Servan le lendemain, 24 février ; le soir même, il arrivait à Lamballe. Son inséparable Burthe l'accompagnait. Il se rendit

1. Note écrite en 1812 par un membre de la famille Desilles.

2. Lettre de Lalligand à Isabeau. « Saint-Servan, 23 février 1793. » — Archives du Département des Affaires étrangères, 1409.

à la municipalité, exhiba ses pouvoirs, requit l'assistance de la force armée, composa sa troupe de toute la brigade de gendarmerie et d'un détachement de la garde nationale<sup>1</sup>, en prit le commandement, et, escorté d'un guide, se dirigea en pleine nuit vers le château de la Guyomarais. Il y arriva au petit jour<sup>2</sup>.

La cour, la ferme, les avenues furent en un instant remplies de soldats. Lalligand, plein de son importance et parlant en maître, vint frapper à la porte du vestibule, sommant d'ouvrir *au nom de la loi*. Tous les habitants, réveillés en sursaut, couraient par la maison, s'appelant, effarés; mais l'espion eut vite mis un terme à ce désordre: à chaque porte intérieure, devant chaque fenêtre de rez-de-chaussée, il posta un de ses hommes en sentinelle, fit occuper par un peloton le potager, en plaça un autre dans le petit bois et défendit qu'on laissât les habitants du château « communiquer entre eux autrement qu'à vue<sup>3</sup> ».

La matinée se passa à reconnaître les gens et les

1. Procès-verbal de René Petitbon, juge de paix du canton de Plédéliac. — Archives nationales, W, 274.

2. Souvenir de Casimir de la Guyomarais.

3. Lettre de Petitbon, 18 mars 1793. — Archives nationales, W, 275. — J'ignore à qui le juge de paix adressait cette lettre écrite trois semaines environ après les événements: c'est un récit intime et familier des trois journées passées à la Guyomarais, et Petitbon y a donné bien des détails pittoresques qui n'avaient pu prendre place dans ses procès-verbaux.

lieux. L'espion cria bien haut qu'il lui fallait le citoyen la Rouërie, mort ou vif, demanda à chacun son nom, parcourut la maison, les écuries, la ferme et les alentours. Il ne tira, du reste, de cette rapide enquête, aucun renseignement : maîtres et serviteurs semblaient absolument de bonne foi et assuraient n'avoir jamais eu connaissance de l'existence du proscrit <sup>1</sup>. Lalligand ne se troubla point : il n'en était qu'au prélude de ses opérations ; dès la nuit il avait expédié sur les routes des estafettes chargées de lui amener le juge de paix du canton de Plédéliac, le médecin Taburet et le chirurgien Morel : il attendait ce renfort avant d'instrumenter.

A une heure de l'après-midi, arrivait le juge de paix accompagné de Taburet, que les gendarmes avaient enlevé de la chambre d'une malade à Saint-Denoual <sup>2</sup>. Ce juge s'appelait Petitbon ; il se piquait de littérature, citait volontiers des petits vers et était certainement d'un caractère jovial, car, bien que les circonstances y prêtassent peu, il trouva l'occasion de placer quelques plaisanteries. Il se mit, pour Lalligand, en frais d'amabilité,

1. Lettre de Petitbon, juge de paix du canton de Plédéliac. — Archives nationales, W, 275.

2. *Idem.* « Sachant que le Dr Taburet était dans une maison voisine, donnant des soins à la dame Françoise de Font-Lebon, un gendarme se détacha, le captura, l'emmena chez moi. Le temps pressait, nous mangeâmes tous quatre debout, comme les Israélites au temps de Pâques, montâmes à cheval et nous rendîmes à la Guyomerais. »

lui trouva « un air martial, une figure distinguée, une activité peu commune ». Petitbon était en si heureuse disposition que même la nullité de Burthe le séduisit : « L'adjoint, écrivait-il, parle peu, observe beaucoup et cache, je crois, de la finesse et de la profondeur sous un extérieur simple : son nom est anglais ; mais, quoique j'affectai exprès d'en prononcer quelques mots, je n'ai pu l'attirer à me répondre : je crois qu'il sait cacher son jeu <sup>1</sup>. »

Les présentations faites et les compliments échangés, Petitbon et Lalligand s'établirent dans le salon et les interrogatoires commencèrent.

Taburet parut le premier : il parla des soins donnés à M<sup>lle</sup> Agathe de la Guyomarais et aussi à un autre malade qu'il ne connaissait point : jamais il n'avait entendu dire que ce malade fût le marquis de la Rouërie ; quant à son signalement, il ne peut l'indiquer que d'une façon très vague : il ignore d'ailleurs absolument quel a été le dénouement de la maladie.

Le jardinier Perrin, appelé ensuite, se montra moins réservé. L'avait-on fait boire ? Cela semble probable, car il parla beaucoup et longtemps, et, même à travers la froideur voulue des termes du procès-verbal, on retrouve dans ses réponses l'obs-

1. Lettres de Petitbon. — Archives nationales, W, 273.

tion et la méticulosité d'un homme ivre. Il commence par déclarer qu'il ne peut donner le signalement « du quidam soupçonné d'être le marquis de la Rouërie, attendu que, le sachant malade, il a eu de la répugnance à l'examiner de près. » Il l'a vu mort dans la chambre du premier étage, mais « il n'a prêté aucune attention à sa figure ».

Lalligand, qui soignait sa mise en scène, invita immédiatement Petitbon à quitter le salon et à le suivre à l'étage supérieur : il installa le juge dans la pièce où était mort le proscrit et, persuadé que ce décor influencerait sur la suite des interrogatoires, il ordonna de poursuivre l'enquête.

Là, en effet, Perrin devint loquace : il indiqua le lit à rideaux où le marquis avait rendu le dernier soupir, l'autre lit où couchait Saint-Pierre ; expliqua que, s'il était entré dans la chambre, c'était sur l'ordre de M. de la Guyomarais et pour aider le domestique de l'inconnu à porter le corps hors du château ; il raconta ensuite l'inhumation, n'omettant aucune circonstance, ni le concours prêté par le précepteur, ni les recommandations qu'on lui adressa de garder sur ces faits le plus profond silence ; mais il se défendit de pouvoir reconnaître l'endroit où la tombe avait été creusée : il était près de neuf heures du soir quand il cessa de parler.

Interrompant alors la procédure, Lalligand, de crainte qu'à la faveur de la nuit on fit disparaître quelque pièce à conviction, ordonna d'apposer les scellés sur diverses armoires, entre autres sur les immenses placards qui garnissent le fond de la grande chambre où couchaient M. et M<sup>me</sup> de la Guyomarais. Cette opération dura près d'une heure.

À dix heures, comparut le chirurgien Morel : Petitbon, durant trois longues heures, le tint sur la sellette, le pressant de questions, entrant dans d'infimes détails sur le traitement appliqué au malade, les soins dont il était l'objet, les personnes qui le servaient... Morel parvint à ne rien répondre de compromettant : « *Je crois... je ne sais pas... peut-être...* » voilà tout ce que le juge put tirer de lui.

Mais, au cours de cette interminable nuit, quelle dut être l'angoisse des la Guyomarais : gardés à vue par des soldats, ils se voyaient et ne pouvaient se parler ; on s'imagine, chaque fois que la voix d'un gendarme appelait, du haut de l'escalier, un nouveau témoin, l'émotion qui devait étreindre ce père, cette femme, ces jeunes filles, dont la vie se jouait ; on se représente les regards de l'un à l'autre, les confidences silencieuses, les signes échangés, les encouragements muets adressés à ceux qui montaient vers le juge, les interrogations anxieuses à ceux qui revenaient, et aussi le dé-

sordre de cette maison transformée en bivouac, les grandes salles qu'éclairent mal des bougies placées çà et là, les tables encombrées de brocs de cidre, de pain, de pommes, de bouteilles de vin, car il fallut bien nourrir la garnison ; et, vers l'aube, les gendarmes assoupis sur les fauteuils du salon, aux marches de l'escalier, sur les vieux bancs de l'âtre dans la cuisine, et, continuellement, dans les coups de silence qui pèsent sur la maison, le bruit assourdi des interrogatoires et les éclats de voix de Lalligand qui jure, tempête, menace... Il s'est promis de ne pas quitter la place avant d'avoir tout appris, et, sans souci de l'heure, il continue toute la nuit son enquête.

C'est maintenant la Chauvinais qu'on interroge : il ne veut rien dire, prétend ne rien savoir, n'avoir rien vu : il ne s'est même pas aperçu de la visite des médecins ; il ignore si quelqu'un a été malade : au bout d'une heure on le renvoie, et le valet de chambre Henry Robin lui succède : celui-ci dépose avoir servi à la table des maîtres un inconnu qui y mangea quelquefois ; il lui a porté aussi, à deux reprises, des bouillons lorsqu'il était au lit ; il ne sait ce que cet homme est devenu.

Puis vient le tour des autres domestiques, Julien David, Michèle Tarlet, Françoise Gicquel : tous gardent souvenir du séjour de l'étranger, mais ils

n'ont aucune connaissance de son nom, ni de l'endroit où il s'est retiré.

On appelle Amaury de la Guyomarais, puis son frère Casimir : le premier sait qu'un étranger, étant probablement des relations de son père, a passé quelques jours au château et qu'il y a été malade; mais, s'il ne s'y trouve plus aujourd'hui, c'est assurément qu'il est parti. Il certifie, non sans une certaine malice hautaine, que cet étranger « n'a manqué d'aucun soin ». Casimir se contente de répondre *non* à toutes les questions.

Mais voilà qu'un tumulte se produit dans le corridor : les gendarmes retiennent Perrin, qui a passé la nuit à boire; il est ivre, il veut parler au citoyen juge; il demande à compléter sa précédente déclaration : on l'introduit et le malheureux, d'une voix pâteuse, affirme que le prétendu serviteur du marquis de la Rouërie, Fricandeu, est un nommé Loisel, contrôleur des actes à Plancoët, et que le marquis avait avec lui un autre domestique, nommé Saint-Pierre... Il n'en dit pas plus long pour le moment et redescend à la cuisine.

La procédure se poursuit : Agathe de la Guyomarais se refuse à répondre; malade elle-même et forcée de garder la chambre, elle n'est au courant de rien. Sa sœur Hyacinthe n'est pas interrogée; une de leurs amies, M<sup>lle</sup> de Villepaye, en visite à la Guyomarais depuis une quinzaine de jours, ne

fait que passer devant le juge : elle ignore toutes les circonstances du drame et n'a même jamais entendu prononcer le nom de la Rouërie.

Le jour était venu : depuis dix-huit heures Lalligand exaspéré et Petitbon toujours souriant s'efforçaient d'arracher aux prévenus un aveu ou de surprendre dans leurs réponses une contradiction : seul, Perrin avait parlé ; et, maintenant, qu'on interrogeait M<sup>me</sup> de la Guyomerais et son mari, Burthe s'occupait à entretenir l'ivresse du jardinier : il s'était attablé près de lui dans la cuisine, lui versait de l'eau-de-vie<sup>1</sup>, tout en comptant négligemment des pièces d'or. Perrin, à tout instant, demandait à parler au citoyen juge<sup>2</sup> ; enfin, le voyant à point, Burthe lui offrit cent louis s'il voulait le conduire à la tombe du marquis. Le jardinier le regarda, hébété, comme sous l'impression d'une suprême lutte de sa conscience, mais l'ivresse et la cupidité l'emportèrent :

— Venez, dit-il.

Burthe et Lalligand sortirent avec lui du château : une trentaine d'hommes, gendarmes ou gardes nationaux, les escortèrent, le reste de la troupe conservant ses postes et surveillant les pré-

1. Souvenirs de Casimir de la Guyomerais.

2. Le procès-verbal de Petitbon note qu'à plusieurs reprises Perrin se présenta spontanément pour compléter ses déclarations. — Archives nationales, W, 274.

venus groupés dans le salon du rez-de-chaussée.

Perrin traversa la cour de la ferme, et, poussant une barrière, entra dans le bois : Lalligand, Burthe et Petitbon suivaient ; des paysans, attirés par le bruit des événements qui se passaient à la Guyomarais, étaient venus, à l'aube, des fermes voisines, du Bas-Beulay, des Feux-Morins, de Landébia, et regardaient curieusement. Arrivé aux chênes, le jardinier désigna d'un geste le houx qu'il avait lui-même planté sur la tombe.

Il y eut quelques minutes d'hésitation : qui allait ouvrir la fosse ? Lalligand s'adressa à deux paysans<sup>1</sup> qui s'étaient rapprochés : ils consentirent. Pendant qu'ils cherchaient des outils, quatre cavaliers, crottés jusqu'aux yeux, pénétrèrent dans le bois, descendirent de leurs montures, et, fendant le cercle des curieux, marchèrent vers Lalligand qui les regardait, assez surpris : il se remit vite, ayant reconnu deux d'entre eux pour être les citoyens Marjot, administrateur, et Grolleon, procureur-syndic du district de Lamballe, avec qui, l'avant-veille, il avait concerté son expédition : ceux-ci lui présentèrent les autres : d'abord le citoyen Olivier Ruperon, administrateur du directoire du département des Côtes-du-Nord, accouru de Saint-Brieuc, où il avait appris que deux commissaires de la

1. « Deux journaliers habitant la Guyomarais, » dit le procès-verbal. C'était, sans doute, des ouvriers de la ferme.

Convention opéraient à la Guyomaraïs une perquisition ; le quatrième était un étudiant en médecine, le citoyen Carillet, fils d'un chirurgien de Plancoët : la rumeur publique l'avait averti de l'exhumation projetée, et il venait se mettre à la disposition des commissaires. Échange de saluts, poignées de mains, compliments ; Lalligand se déclare heureux du concours qui lui est offert et invite les nouveaux venus à assister à l'exhumation. En ce moment les ouvriers donnaient les premiers coups de pioche ; les préliminaires avaient pris du temps ; il était quatre heures de l'après-midi.

Il serait répugnant d'insister sur certains détails : le procès-verbal d'exhumation est, par lui-même, d'un réalisme si précis que nous devons nous borner à le citer textuellement.

Après quelques coups de pioche, le lit de chaux apparut, et l'on découvrit le cadavre que les hommes sortirent de la fosse et déposèrent sur le sol ; le citoyen Carillet s'approcha.

Le corps, d'après ses observations, avait une taille d'environ cinq pieds et deux pouces et demi, front haut, peu de cheveux de couleur châtain, une barbe brune et fort longue, mais qui se séparait d'avec l'épiderme, de même que les cheveux de la tête ; une bouche enfoncée, menton long, le nez aquilin, sur le sourcil droit une tumeur connue sous le nom de loupe et d'une grosseur d'une noix, une cicatrice à la lèvre inférieure du côté

droit, lesdites loupe et cicatrice ayant presque entièrement disparues par la putréfaction. Ledit cadavre, d'une couleur brune et violette ayant une odeur fort fétide et à chaque bras une incision ou taillade longitudinale, des incisions semblables en diverses parties du cadavre ; un bandage en basine sur la jambe annonçait qu'on avait appliqué un vésicatoire : ledit Carillet nous a également fait observer que l'état de décomposition où se trouvait ce cadavre, qui, depuis à peu près vingt jours, était inhumé et recouvert de chaux, n'a pas permis de faire une description exacte et méthodique des viscères, ceux contenus dans le ventre étaient dans l'état du dernier degré de putréfaction. D'après toutes ces observations que nous a faites Carillet, nous susdits commissaire et juge de paix, attendu les inconvénients majeurs qui auraient résulté du transport dudit cadavre étant en putréfaction complète, nous l'avons fait rejeter dans le trou à la profondeur de quatre pieds et recouvrir de terre après en avoir fait séparer la tête à la réquisition du citoyen Lalligand-Morillon, commissaire<sup>1</sup>.

Lalligand avait son idée.

Depuis plus de trois heures, les membres de la famille de la Guyomarais, gardés à vue par les soldats dans le salon du château, attendaient anxieusement le résultat des perquisitions. A quelques mots échangés entre les gendarmes, ils avaient saisi que Lalligand visitait les alentours de la maison et du jardin ; mais, persuadés qu'au-

1. Document communiqué par M<sup>lre</sup> M. de la Guyomarais.

cun d'eux ni de leurs serviteurs n'avait parlé, ils espéraient encore que la tombe du marquis, et, par suite, toute preuve de son séjour à la Guyomarais, échapperaient aux recherches des commissaires : leur confiance s'affermissait en raison de la durée des perquisitions.

Un peu avant cinq heures, ils entendirent le tumulte de la troupe qui se rapprochait : par la fenêtre basse, donnant sur la cour, ils virent Lalligand tourner l'angle du donjon et se diriger vers le château ; les commissaires du département, le juge, le médecin l'accompagnaient ; derrière eux marchaient en désordre les soldats et les gendarmes qui, sur un signe de Burthe, firent halte et se turent.

La porte du salon s'ouvrit ; Lalligand entra et derrière lui les commissaires et quelques curieux ; d'autres s'étaient massés en dehors de la fenêtre que quelqu'un avait poussée et qui se trouva ouverte. Il y eut une sorte de silence, et Lalligand s'avancant vers M<sup>me</sup> de la Guyomarais :

— Citoyenne, fit-il, notre mission est terminée : tu persistes à nier que le ci-devant marquis de la Rouërie n'a pas trouvé asile dans ta maison ?

M<sup>me</sup> de la Guyomarais, surprise de cette intrusion, hésitait à répondre, cherchant à pénétrer la pensée de l'espion, quand, tout à coup, le groupe massé devant la fenêtre s'écarta et une main jeta

dans la chambre un objet boueux, sanguinolent, velu, horrible, qui vint heurter la jupe de M<sup>me</sup> de la Guyomarais et roula sur le plancher. La malheureuse poussa un cri de terreur : elle avait reconnu la tête du marquis de la Rouërie ; M. de la Guyomarais, indigné, repoussant les gendarmes qui le gardaient, s'élança pour soutenir sa femme : d'un geste, imposant silence aux ricanements des patriotes :

— Soit, il n'y a plus à nier, dit-il, voilà bien la noble tête de l'homme, qui si longtemps vous a fait trembler.

Et, se tournant vers Lalligand, tout glorieux de son coup de théâtre, il ajouta :

— Vous, Monsieur, vous êtes un lâche et votre action est monstrueuse<sup>1</sup>.

Il fut interrompu par les huées des soldats, les sanglots des jeunes filles se pressant autour de leur mère et par le tumulte qui suivit cette horrible scène... La tête du marquis, jetée dans le jardin, y fut ramassée par les gardes nationaux : un d'eux la planta au bout de sa baïonnette et, avec des rires et des chants, la troupe joyeuse suivit l'épouvantable trophée promené dans les

1. Nous avons, pour le récit de ces scènes, résumé les interrogatoires transcrits dans le procès-verbal de Petithon (Archives nationales, W, 274), en les rapprochant des *Souvenirs de Casimir de la Guyomarais* et des renseignements que nous a directement communiqués M<sup>lle</sup> Mathilde de la Guyomarais.

avenues et les cours du château <sup>1</sup>, tandis que Lalligand faisait subir à M. et à M<sup>me</sup> de la Guyomarais

1. Quelques personnes ont cherché à connaître le sort de cette tête du marquis de la Rouërie, et leurs investigations sont restées sans résultat, les versions qui circulèrent à ce sujet étant aussi nombreuses que variées. On a prétendu que la tête de la Rouërie fut promenée dans les rues de Lamballe et portée en triomphe à Saint-Briec. D'autres ont assuré, et de ce nombre est J.-M. Peigné, l'auteur d'une brochure, *Antrain et ses Environs* (1861), que nous avons déjà citée, que Chévetel assista en personne à l'exhumation du corps du marquis, et ceci paraît très vraisemblable, quoique son nom ne soit prononcé dans aucun procès-verbal. Le passeport de Chévetel porte qu'il s'absenta de Saint-Malo pendant deux jours, à la date du 26 et du 27 février, et il pourrait se faire qu'il fût allé, en simple curieux, à la Guyomarais pour jouir de son triomphe.

J.-M. Peigné ajoute ce détail, qui inspire plus de défiance : « Chévetel détache la tête du cadavre et la porte à Paris. Nous croyons pouvoir affirmer ce fait, que nous tenons de bonne source. En revenant de la Guyomarais, Chévetel passa par Saint-Malo et coucha dans une maison particulière des environs de la ville ; c'est là que, pendant la nuit, l'indiscrétion d'une servante fit découvrir, dans une valise, la tête du malheureux marquis de la Rouërie. »

De la part de Chévetel le fait n'aurait rien de surprenant. La tête du marquis était, assure-t-on, mise à prix, et, en sa qualité de médecin, Chévetel pouvait faire subir à cette « pièce » une préparation qui la mit en état d'être présentée à qui de droit.

Cependant nous n'acceptons pas cette version, quelque pittoresque qu'elle soit. Casimir de la Guyomarais a laissé sur ce point un témoignage extrêmement précis. « Les patriotes de Lamballe, dit-il, jetèrent la tête du marquis de la Rouërie dans un carré de jardin. M<sup>me</sup> de la Guyomarais, n'ayant pas été emmenées avec leurs parents à Paris, une nuit, aidées d'un domestique, soulevèrent une dalle sous l'autel de la chapelle de la Guyomarais : la tête du marquis fut mise dessous. A leur retour à la Guyomarais, depuis des années la chapelle était en ruines ; elles firent des recherches sous les décombres et ne retrouvèrent plus la tête du marquis. »

M<sup>lle</sup> Mathilde de la Guyomarais, en faisant niveler, en 1877, l'endroit où avait été cette chapelle, retrouva la tête du marquis, entière et paraissant bien conservée ; elle tomba en cendres quand

un dernier interrogatoire<sup>1</sup> : le père de famille consentit à répondre, espérant assumer sur lui la responsabilité tout entière ; mais l'espion n'était pas homme à lâcher sa proie ; le lendemain, 27 février, le château fut mis au pillage sous prétexte de perquisition ; dans le double fond d'une armoire, on découvrit les effets et la valise vide du marquis de la Rouërie, trois fusils « armés et amorcés, prêts à faire feu », des cartouches, des balles, des munitions de toutes sortes, et, ce qui plaisait plus encore à Lalligand, de l'argenterie et des assignats dont il s'empara, les croyant faux, « pour les faire vérifier », disait-il. Le linge, les hardes, certains meubles même, furent chargés sur un chariot, et, le 28, vers six heures du

on la toucha ; il n'en resta qu'un fragment de l'os frontal, que M<sup>lle</sup> de la Guyomarais fit parvenir au comte de la Belinaye, parent du marquis.

1. Dans le procès-verbal de Petitbon, ces interrogatoires suivent immédiatement ceux des autres habitants du château que nous avons résumés ci-dessus ; seulement ils ne portent plus, comme les précédents, l'indication du jour ou de l'heure. Or ils ont eu lieu le 26 au soir, tandis que les autres étaient de la journée du 25. Entre ces deux séries d'interrogatoires, il y avait eu — les rapports officiels d'Olivier Ruperou et de Lalligand-Morillon en font foi, — un intermède : l'exhumation du corps de la Rouërie. Petitbon ne souffle mot de cette exhumation : Lalligand ne voulait pas que l'on connût à Paris l'odieuse méthode dont il s'était servi pour vaincre l'obstiné silence des prévenus. Cette lacune dans une pièce officielle est une nouvelle preuve de la véracité des souvenirs de Casimir de la Guyomarais : si l'exhumation, en effet, avait été faite avec la décence convenable, on n'aurait pas eu besoin d'en taire les détails dans le procès-verbal envoyé à Paris.

soir, toute la troupe reprit le chemin de Lamballe, emmenant ses prisonniers. M<sup>me</sup> de la Guyomarais avait obtenu la faveur d'aller en charrette ; son mari, ses fils, Thébault de la Chauvinais, le valet de chambre David et Perrin le dénonciateur suivaient à pied, enchaînés l'un à l'autre<sup>1</sup>. Lalligand, Burthe et les commissaires les accompagnaient triomphalement dans les voitures qu'ils avaient tirées des remises. On arriva dans la nuit à Lamballe, et tous les prévenus furent écroués à la Grandmaison.

Agathe et Hyacinthe de la Guyomarais, terrifiées et folles de douleur, restaient seules dans le château vide.

Il est demeuré debout, ce pittoresque manoir, intact derrière sa ceinture de douves profondes et de robustes tilleuls, et comme tout effrayé encore, après plus de cent ans, des scènes qu'ont vues ses vieilles pierres.

Au bout de l'avenue s'ouvre la cour, large et légèrement décline : à droite, le donjon surmontant l'écurie aux râteliers rongés par le temps et polis par le frottement des longes ; en face, l'aile basse où, dans des lits bretons, élevés et clos comme des armoires, couchaient Casimir et

1. Souvenirs de Casimir de la Guyomarais.

Amaury de la Guyomarais; au fond, la façade du château avec ses hautes mansardes, son toit d'ardoise. Voilà les dalles du vestibule que heurtèrent les crosses des soldats; à gauche, le salon où roula, sur ce parquet, la tête du marquis de la Rouërie; à droite, la salle à manger et, plus loin, avec ses lits, ses tables, ses bancs énormes de chêne massif, vieux de deux siècles, l'immense cuisine où Burthe fit boire le jardinier et lui arracha son secret.

Du vestibule part le large escalier à lourde charpente de bois; c'est par là qu'on descendit, dans cette terrible nuit de janvier, le corps du proscrit; le drap qui l'enveloppait a frôlé ces murs; le pas alourdi des porteurs a résonné sur ces marches de chêne; ils ont posé leur main sur cette rampe... Comme les choses parlent à ceux qui les interrogent! Comme elles racontent, mieux que le plus éloquent des livres, les drames où elles ont joué un rôle!

Dans le demi-jour tombant des vitres à petits châssis, le couloir du premier étage est sinistre: là s'ouvre la chambre où mourut le marquis, rien n'y a été changé: sur ces poutres du plafond se sont arrêtés ses derniers regards; à cette place, devant la cheminée, Lalligand posa sa table; toutes ses victimes, appelées à comparaître, ont franchi, la gorge serrée, le cœur battant, cette

porte basse. Au fond de la grande chambre de M. de la Guyomarais est restée l'armoire au double fond qui recélait les armes.

Dans le bois voisin du château, un tertre de pierres qu'un lierre enguirlande recouvre la tombe du marquis que domine une croix de fer, dont les bras portent les hermines de Bretagne et les lis de France. On y a gravé cette inscription :

## MARQUIS DE LA ROUERIE

30 janvier 1793

*« Le mal qui l'emporta fut sa fidélité! »*

Et, me guidant dans ce tragique décor, va, vient appuyée sur sa canne, alerte encore, la vénérable fille de Casimir de la Guyomarais, presque un témoin oculaire, jeune pourtant par la netteté de son admirable mémoire et par l'ardeur de son ressentiment contre l'homme qui s'est institué le bourreau de tous les siens. Depuis près de quatre-vingts ans, elle vit dans cette solitude, se remémorant sans cesse la douloureuse histoire. Assise près de la cheminée de son salon, dans une large bergère, sous le portrait du *marquis*, — jamais elle ne dit autrement, — avec sa douillette de soie noire, sa petite pèlerine, ses manches étroites et son bonnet de dentelles orné de nœuds tremblants, elle semble un portrait d'aïeule, s'animant pour

revivre la lamentable épopée que lui a si souvent contée son père : du bout de sa canne elle indique : — « Grand'mère était là ; ma tante Agathe pleurait dans ce coin ; *l'homme* entra par cette porte... » Et, de temps en temps, elle lève vers le portrait du marquis un regard respectueux et presque tendre : celui-là est resté le héros, le chef, l'hôte, celui pour lequel on donnait sa vie. Et la noble dame n'a, pour sa mémoire, qu'indulgence et admiration, étant bien de la race glorieusement obstinée de ces gentilshommes qui restèrent fidèles à la foi jurée jusqu'au sacrifice et jusqu'à la mort.

---

## LA FOSSE-HINGANT

De Lamballe, Lalligand, dans l'ivresse du succès, adressa le soir même<sup>1</sup>, au Ministre, un récit de son expédition à la Guyomarais. Sa pensée reconnaissante va vers Chévetel : « Que son nom ne soit pas articulé, écrit-il, il perdrait infailliblement la vie; je vais le rejoindre, le tirer de l'incertitude où je l'ai laissé et agir de nouveau<sup>2</sup>. »

Le lendemain, il s'occupa d'envoyer à Rennes ses prisonniers, car il redoutait l'intérêt que leur sort excitait à Lamballe, où ils étaient depuis longtemps connus et aimés. Il grossit leur nombre de trois nouvelles victimes, arrêtées la veille, M. de la Vigne-Dampierre<sup>3</sup>, accusé d'être des amis de la Guyomarais et d'avoir séjourné à Paris à l'époque

1. La lettre est datée du 28 février 1793. — Archives du Département des Affaires étrangères, 1409.

2. La lettre porte en marge, de la main du Ministre : *Le 8 mars, envoyé extraits à Sicard.*

3. Etat des circonstances de l'arrestation du citoyen la Vigne-Dampierre. — Archives nationales, W, 274.

du 10 août, un perruquier nommé Petit, et Micault de Mainville<sup>1</sup>, frère de M<sup>me</sup> de la Guyomarais.

Lalligand requit une escorte de trois gendarmes et de douze volontaires<sup>2</sup>, ordonna le départ pour onze heures du matin, pourvut à tout et ne prit le temps de respirer que lorsqu'il eut vu ses victimes, convenablement enchaînées, s'éloigner sur la route de Rennes. Aussi infatigable que vantard, il glissa aux commissaires, sous le plus grand secret, « qu'il allait courir vers de nouveaux exploits et qu'avant peu on entendrait parler de lui<sup>3</sup> ». A onze heures et quart il montait en berline avec l'ami Burthe et se dirigeait vers Saint-Servan.

Le 2 mars, il est de retour à l'auberge du *Pélican*, et il écrit de là au Ministre cette lettre dont il faut textuellement citer les termes, car elle peint le personnage.

Me voici de retour à Saint-Servan... J'attends Chévetel pour porter le coup de la mort au parti aristocrate.

Depuis cinq jours je veille, je cours, je fais arrêter, je fais des procédures, des saisies; ma conduite sera celle de l'homme qu'il faut à la République... Patience!

1. Extrait du registre de la Société des Amis de la République, séante à Lamballe. — Archives nationales, W, 274.

2. Rapport d'Olivier Rupéron, administrateur du Directoire du département des Côtes-du-Nord. — Archives nationales, W, 274.

3. *Idem*.

Adieu, je meurs de sommeil et je vais prendre un peu de repos en attendant Chévetel.

LALLIGAND-MORILLON.

Il n'y a rien à reprocher à Chévetel, il a bien été <sup>1</sup>.

Chévetel devait *aller mieux* encore : à l'heure dite il était chez Lalligand et lui donnait ses dernières instructions : il s'agissait de ne pas laisser échapper un seul des hôtes chez lesquels il vivait et qui, depuis six mois, lui témoignaient une absolue confiance ; toutes ses mesures étant bien prises, il retourna en hâte à la Fosse-Hingant.

Ce château<sup>2</sup>, vaste construction entourée de dépendances importantes et de jardins étendus, est situé à huit kilomètres de Saint-Malo, sur le territoire de Saint-Coulomb : un court chemin ombragé, se détachant de la route de Cancale, conduit en quelques pas à une porte charretière, posée de biais et encadrée de vieux arbres : cette porte franchie, on est dans un jardin qui sépare le château du grand chemin.

De ce côté la maison présente deux forts pavillons carrés, formant avant-corps, réunis par des

1. Archives du Département des Affaires étrangères, 1409. La lettre porte en marge : *Le 8 mars envoyé extraits à Sicard.*

2. On l'appelle plus ordinairement aujourd'hui le château de Nermont.

constructions moins hautes ; l'autre façade est plus régulière et donne aujourd'hui sur un beau parc anglais, remplaçant les parterres de légumes et de fleur qui s'y trouvaient autrefois.

La Fosse-Hingant, où notre récit nous a déjà plusieurs fois amené, était habitée, à l'époque de la Révolution, par M. et M<sup>me</sup> Desilles de Cambernon<sup>1</sup>, dont le fils, nous l'avons rappelé, avait glorieusement perdu la vie en s'efforçant d'apaiser la rébellion des troupes de Nancy, en août 1790. Ce malheur avait troublé les facultés mentales déjà affaiblies de M<sup>me</sup> Desilles ; près d'elle s'étaient réfugiées, depuis deux ans, ses trois filles : Jeanne-Julie - Michèle, veuve de M. de Virel ; Marie-Thérèse d'Allerac<sup>2</sup> et Angélique-Françoise Roland de la Fonchais<sup>3</sup> ; MM. d'Allerac et Roland de la Fonchais avaient émigré depuis quelques mois. A la fin de février de cette année 1793, M. Picot de Limoëlan, frère de M<sup>me</sup> Desilles, était venu, laissant ses filles à son château<sup>4</sup>, passer quelques

1. Desilles de Cambernon, né en 1733 à Briqueville, évêché de Coutances, marié le 7 février 1765 à Saint-Malo, à D<sup>ne</sup> Jeanne-Rose-Michèle Picot de Limoëlan.

2. Demeurant ordinairement au château d'Allerac, paroisse de Saint-Just, district de Redon. Ce château appartient à la famille de Chappedelaine.

3. M<sup>me</sup> de Virel avait vingt-sept ans ; M<sup>me</sup> d'Allerac, vingt-cinq ; et M<sup>me</sup> de la Fonchais n'était âgée que de vingt-quatre ans.

4. Limoëlan, paroisse de Sévignac, canton de Brons, Côtes-du-Nord. Ce château appartient aujourd'hui à la famille de Chappedelaine.

jours chez son beau-frère, afin de discuter avec lui les obligations qu'imposait aux chefs de la conjuration bretonne la mort du marquis de la Rouërie. Au milieu de cette famille unie et sans méfiance, vivait Chévetel, que son dévouement apparent et ses continuelles protestations d'amitié avaient rendu le conseiller écouté, le confident obligé de tous les projets.

Le 2 mars, en revenant de Saint-Servan, où il avait donné à Lalligand ses derniers ordres, Chévetel trouva les habitants de la Fosse-Hingant très émus; ils venaient de recevoir secrètement l'avis qu'au cours de la nuit suivante une perquisition devait avoir lieu au château. Les filles de Desilles suppliaient leur père de s'éloigner; lui seul, en somme, était compromis et pouvait courir quelque danger. Chévetel « rassura tout le monde et traita ces craintes de chimériques, ajoutant que lui-même allait souper très tranquillement et passer la nuit à la Fosse-Hingant<sup>1</sup> ». Son calme rendit aux jeunes femmes un peu de sang-froid, et la soirée fut tranquille; mais, à peine Chévetel était-il retiré dans sa chambre qu'un « nouvel émissaire vint prévenir les dames Desilles que le détachement

1. Note écrite en 1812 par un membre de la famille Desilles. Voir aussi *Journal de Rennes*, 1847. Nous avons déjà fait remarquer que cette étude avait été rédigée sous l'inspiration des survivants de la famille Desilles pour réfuter le récit, par trop fantaisiste, de Fr. Soulié, dans son roman de *Saturnin Fichet*.

chargé de la perquisition avait quitté Saint-Malo en même temps que lui et qu'il n'avait d'autre avance que celle que peut prendre un homme pressé sur un corps militaire en marche. » M<sup>me</sup> de Virel, qui reçut l'avis, le transmit immédiatement à son père, et Desilles, cédant à regret aux sollicitations de sa femme et de ses filles, alla demander asile à son ami, M. de Chefontaine, au château de la Ville-Bague, voisin de la côte ; on pouvait là, en cas d'alerte, monter dans quelque barque amarée au havre de Rotheneuf et gagner rapidement le large.

Ainsi rassurée sur le sort de son père, M<sup>me</sup> de Virel pensa à prévenir également Chévetel : celui-ci dormait d'un sommeil paisible ; réveillé, mis au courant de la fuite de Desilles, « il s'en montra excessivement contrarié », affirmant que personne à la Fosse-Hingant ne courait le moindre danger et que la perquisition, si elle avait lieu, ne serait qu'une formalité sans conséquence, puisque la famille Desilles et lui-même connaissaient seuls l'endroit où avaient été enfermés les papiers de la Rouërie.

— Où donc s'est réfugié Desilles ? interrogea-t-il.

— Je l'ignore, répondit M<sup>me</sup> de Virel.

— Ah ! Madame, qu'avez-vous fait ? Vous perdez votre père et moi ; je l'aurais sauvé, j'en

suis sûr ! pour ma part je ne vous quitterai pas <sup>1</sup>.

M<sup>me</sup> de Virel, interdite, émue de tant d'énergie et de dévouement, se retira les larmes aux yeux, renonçant à vaincre l'obstination de cet héroïque ami.

A la pointe du jour, Lalligand se présenta au château : il était accompagné de François Chartier, juge de paix du canton de Cancale, de l'inévitable Burthe et d'un détachement de cent hommes, sous le commandement du lieutenant Cadenne, qui plaça des postes à toutes les issues <sup>2</sup>. Lalligand commença par visiter la maison et ses dépendances, mit toutes les personnes présentes en état d'arrestation et les consigna dans le château, sous la surveillance des gendarmes. Chévetel, arrêté comme les autres, fut enfermé dans la même chambre que M<sup>me</sup> Desilles, tandis que son compère parcourait les bosquets du jardin et les cours de la ferme, prenant ses dispositions. M<sup>me</sup> de Virel se désespérait : non point tant sur son sort que sur celui de Chévetel : profitant d'un moment où la surveillance de ses gardiens se relâchait, elle prit, dans un secrétaire, deux cents louis d'or qu'elle réussit à lui faire parvenir dans la chambre où il était détenu, l'assurant que lui seul était

1. *Journal de Rennes*, 1847.

2. Procès-verbal de François Chartier, juge de paix du canton de Cancale. — Archives nationales, W, 274.

compromis et que sa présence même dans une maison suspecte équivalait à un aveu ; le conjurant de fuir, s'il en était temps encore ; Chévetel dut bien rire : il mit l'argent en poche<sup>1</sup> et attendit tranquillement les événements.

Cependant Lalligand continuait ses préparatifs : il s'agitait beaucoup, allant de la cour au jardin, scrutant de l'œil les massifs, réquisitionnant une troupe de paysans armés de pioches et de bèches, jetant une question hâtive aux prisonniers, surveillant tout, se lamentant à haute voix de la rude besogne dont on l'avait chargé.

Il avait en effet adopté une nouvelle tactique : au fond cet homme n'était pas méchant, il était pire. Il avait réfléchi qu'en agissant comme il l'avait fait à la Guyomarais, il servait grandement la République, mais sans en retirer personnellement aucun profit : après tout, ces gens qu'il envoyait au bourreau étaient riches, et c'eût été, à son avis, pure duperie que de ne pas spéculer sur leurs angoisses. Il pensa que ces trois jeunes femmes, dont l'aînée n'avait pas vingt-sept ans, rachèteraient volontiers leurs têtes et, dès l'abord, il posa un premier jalon en leur témoignant un intérêt des plus vifs ; se présentant dans la chambre où il les tenait enfermées, toutes trois

1. Voir page 381.

ensemble, il « déplora amèrement la honte de la mission dont il s'était chargé sans en comprendre toute la gravité : il leur avoua qu'il avait été royaliste, qu'il l'était encore, et, tirant à demi son sabre du fourreau, il leur en montra la lame fleurdelysée portant, gravée dans l'acier, l'inscription : « *Vive le Roi !* » L'emphase qu'il mettait à cette déclaration étonna les dames Desilles plus qu'elle ne les séduisit : elles demeurèrent impassibles, craignant quelque piège ; pourtant, sans se livrer, elles traitèrent, dès ce moment, avec moins de hauteur<sup>2</sup>, l'espion qui, de son côté, s'appliqua à se montrer accessible à la pitié, prévoyant bien que l'heure viendrait où ses victimes, acculées à l'échafaud, n'hésiteraient plus à payer largement son assistance. Je ne sais rien de plus lamentable que la situation de ces pauvres femmes, trahies par Chévetel, dupées par Lalligand, n'ayant, pour toute défense, que leur bonne foi naïve, leur honnêteté sans détours, et si bien aveuglées par les ruses hypocrites de leurs bourreaux qu'elles soupçonneront tous leurs amis avant de découvrir le nom de l'homme qui les aura vendues.

1. *Journal de Rennes*, 1847.

2. « Ces dames ont regardé Lalligand-Morillon comme un agent du gouvernement qui existait alors, mais non comme leur ennemi particulier. » Note écrite en 1812 par un des membres de la famille Desilles.

Il faut reconnaître que Lalligand joua, en grand artiste, son double rôle. Il commença par questionner Chévetel, à qui il demanda, sans rire, son nom et sa profession ; le juge de paix Chartier semble n'avoir rien compris à la comédie : il signa dans son procès-verbal<sup>1</sup> la réponse de Chévetel, sans s'étonner que l'interrogatoire ne fût pas poussé plus avant. Lalligand, très adroitement d'ailleurs, se montra, tout d'abord, aussi réservé à l'égard des autres prévenus : il leur posa quelques questions sur l'évasion de Desilles, sur leurs relations avec la Rouërie et sur le dépôt de ses papiers, dont ils affirmèrent n'avoir aucune connaissance. Tous déclarent unanimement « vouloir être présents aux perquisitions qui vont avoir lieu ». Cette formalité remplie, on se met à table, on dîne, et vers deux heures et demie les fouilles commencent.

Cinq paysans, armés de pioches et de pelles, reçoivent l'ordre d'ouvrir une tranchée dans le premier carré du parterre : les recherches poussées rapidement et « pour la forme », puisque Lalligand connaissait d'avance l'emplacement exact de la cachette, ne donnaient, naturelle-

1. Ce procès-verbal est rédigé d'une façon très confuse dans le seul but de ne pas compromettre Chévetel, dont le nom et la profession sont seuls mentionnés avec ceux des autres témoins de la perquisition. — Archives nationales, W, 274.

ment, aucun résultat : les ouvriers attaquèrent le second carré, puis le troisième et le quatrième : déjà les dames Desilles et leur oncle Limoëlan, qui, pendant les fouilles, avaient obtenu la permission de se promener dans le jardin, reprenaient confiance : une perquisition aussi superficielle n'était pas de nature à les inquiéter. Tous quatre allaient et venaient sous les arbres, en compagnie de Chévetel, causant avec les travailleurs et se félicitant déjà du dénouement de l'aventure.

Vers cinq heures du soir, cependant, voyant le jour finir, Lalligand donna l'ordre de creuser le sixième carré ; après quelques minutes de travail, le citoyen Bernard, gendarme, crut apercevoir du verre ; sur son observation, « le citoyen Germain Ravaleux, garde national du détachement, s'étant précipité dans la fosse pour s'en assurer, leva la terre avec la main et mit le cul de la bouteille à découvert<sup>1</sup> ». Les recherches furent immédiatement interrompues : avec mille précautions on sortit le bocal de la fosse : c'était un vase de verre jaune, à large goulot, haut de dix pouces sur quatre et demi de diamètre<sup>2</sup>, fermé d'un épais bouchon de liège scellé au moyen d'une couche de résine.

1. Procès-verbal de François Chartier, juge de paix du canton de Cancale. — *Archives nationales*, W, 274.

2. Vingt-sept centimètres de haut sur douze de diamètre.

Lalligand fit rentrer tous les prévenus dans le château, s'installa dans la salle du rez-de-chaussée, et aussitôt les interrogatoires commencèrent. Tout d'abord comparurent les dames de Virel, d'Allerac et de la Fonchais, qu'il voulut questionner en présence de leur oncle Picot de Limoëlan, insinuant que celui-ci, « homme d'expérience et de sang-froid, saurait ouvrir dans ses réponses une ligne de défense que ses nièces n'auraient plus qu'à suivre<sup>1</sup> ». Il manœuvrait avec une incomparable virtuosité, trouvant le moyen d'éloigner Chévetel, offrant insidieusement ses services aux pauvres femmes affolées, cherchant à leur faire comprendre qu'il n'était pas intraitable et que son intégrité avait des limites<sup>2</sup>.

Que se passa-t-il dans ces entretiens mystérieux? Le procès-verbal est plein de lacunes; mais une chose est certaine, c'est que Lalligand, ayant décou-

<sup>1</sup> *Journal de Rennes*, 1847.

<sup>2</sup> « Louis XVI avait envoyé, après la mort dévouée du jeune Desilles, comme témoignage de gratitude, son portrait et celui de la reine par M<sup>me</sup> Lebrun. M. Desilles, fier du souvenir de son roi, avait dû néanmoins cacher ces toiles depuis la loi qui proscrivait ces images. Un des agents mit la main sur le rouleau. M<sup>me</sup> de Virel l'aperçoit, et aussitôt, s'adressant bas à Morillon: « Ce sont les portraits du roi et de la reine, » dit-elle. Morillon, sans faire semblant d'avoir entendu, prend ce rouleau des mains des gendarmes, ne fait que le regarder sans le dérouler et s'écrie: « Encore ces vieilles figures! cela est bon à servir de jouet à la vieille mère folle! Mettons cela parmi ses effets. » C'est ainsi que furent sauvés ces portraits précieux à la famille Desilles qui les possède encore. » — *Journal de Rennes*, 1847.

vert la retraite de Desilles, se mit à sa poursuite et le laissa échapper, avec Dubuat et Lemasson, fils du docteur compromis dans l'inhumation de la Rouërie : tous trois, comme si on les eût prévenus à temps, se jetèrent dans une barque et prirent le large à Rotheneuf. Lalligand, cherchant à s'excuser de cet échec, écrivait au Ministre<sup>1</sup> :

Malgré un détachement de cent hommes, Desilles, Dubuat et Lemasson fils se sont embarqués pour ainsi dire sous mes yeux. J'ai pris l'oncle<sup>2</sup> et les trois jeunes femmes Desilles, dont les maris sont émigrés.

Mais le rigide Sicard, tenu, je ne sais comment, au courant du moindre détail des opérations, adressait au Ministre cette note sévère :

Que penser d'une telle conduite, jointe à d'autres inculpations que je développerai lorsqu'il sera temps ? Si Lalligand se rend à Paris, on pourra l'interpeller sur des faits qu'il ne peut ignorer : il est bien étonnant, par exemple, que Desilles père ait trouvé le moyen de s'évader, lorsque son ami intime<sup>3</sup>, son confident... était le seul instruit des préparatifs pour la découverte... J'aperçois des fripons auxquels on est obligé de confier les intérêts sacrés de la République et qui la trahissent. Je crois en avoir la preuve morale, et je ne puis agir :

1. Lettre datée de la Fosse-Hingant, le 9 mars 1793. — Archives du Département des Affaires étrangères, 1409.

2. Picot de Limoëlan.

3. Chévetel.

il n'y a aucune trace matérielle ; tout s'est passé dans l'ombre du mystère.

Les soupçons de Sicard étaient justifiés : il nous paraît bien probable que les trois filles de Desilles avaient acheté à Lalligand la liberté de leur père.

Pendant huit jours l'espion séjourna à la Fosse-Hingant, poursuivant son enquête : il avait ouvert le bocal et fait l'inventaire des pièces qui y étaient renfermées<sup>1</sup> : toutes établissant la complicité de Desilles et la véracité des délations de Chévetel. Outre les lettres autographes du comte d'Artois, les commissions en blanc, les minutes des proclamations de la Rouërie, les inventaires d'armes et de munitions, on y trouva mention des cotisations versées par certains affiliés, Locquet de Granville<sup>2</sup>, Groult de la Motte<sup>3</sup>, Morin Delaunay<sup>4</sup>, Thérèse de Moëlien, et aussi le nom de Thomazeau<sup>5</sup>, quincailler à Saint-Malo, qui avait fourni des armes,

1. Nous avons donné, dans le cours de cette étude, le texte presque complet de ces pièces ; nous nous contentons donc de renvoyer le lecteur aux pages où elles sont citées.

2. Félix-Victor Locquet de Granville, trente-trois ans, sans profession, demeurant à Saint-Malo, rue de la Fosse : il avait une mère infirme et deux jeunes enfants.

3. Groult de la Motte, capitaine de vaisseau, cinquante ans, demeurant à Saint-Coulomb, maison de la Motte.

4. Guillaume Morin de Launay, ci-devant lieutenant général de l'amirauté de Saint-Malo et président du Tribunal des Traités, cinquante-six ans, demeurant à Saint-Malo, rue de la Vicairerie.

5. Louis-Nicolas Thomazeau, marchand, cinquante-trois ans, demeurant à Saint-Malo, près la Grande-Porte.

ainsi que les quittances reçues par Fontevieux pour ses frais de voyage.

Très renseigné par Chévetel, qui sous main dirigeait l'enquête, Lalligand lança contre Groult de la Motte, Locquet de Granville, Delaunay et Thomazeau des mandats d'amener : tous, conduits sous escorte à la Fosse-Hingant, affirmaient n'avoir pris aucune part au complot ; ils ne s'expliquaient pas comment leurs noms figuraient dans les papiers de la Rouërie, n'ayant jamais eu de relations avec lui depuis le commencement de la Révolution. Les domestiques de la maison<sup>1</sup>, les fournisseurs<sup>2</sup>, les paysans des villages<sup>3</sup>, n'en apprirent pas davantage : on ne tira d'eux que quelques renseignements très vagues. Nous ne voyons à retenir parmi ces interrogatoires que celui d'Anne Larsonneur, femme de chambre de M<sup>me</sup> Desilles : elle ne cessa de railler et de rire, exigeant que le procès-verbal relatât « toutes les bêtises qu'elle dirait, et telles qu'elle

1. On interrogea Michèle Leclinche, trente ans, femme de chambre de M<sup>me</sup> de la Fonchais ; Mathurine Aubin, seize ans, gouvernante des enfants de M<sup>me</sup> d'Allerac ; Guillemette Bracet, vingt-huit ans, femme de bras ; Nicole Hérié, quarante-cinq ans, cuisinière ; Thomas Hersant, domestique ; Charles Lefranc, domestique. — Archives nationales, W, 274.

2. Interrogatoire de François Douville, boulanger à Saint-Coulomb. — Archives nationales, W, 274.

3. Interrogatoires de Françoise Peret, fermière des Blancs-Monts ; de François-Louis Giroux, fermier ; de François Husson, marchand ; de François Marchand, fermier à Tallet ; de la femme Marchand, fermière ; de Julien Giroult, fermier au Pont-Gilles. — Archives nationales, W, 274.

les dirait », assurant que, pour elle, « *le mot de Rouërie était un mot latin* et prétendant que, quand elle avait vu les commissaires retirer de terre un bocal de verre jaune, elle était si bien ignorante des papiers qu'il pouvait contenir qu'elle avait cru que c'était un pot de miel de Narbonne <sup>1</sup> ».

Un incident imprévu termina cette longue enquête : au moment où Lalligand venait d'interroger Picot de Limoëlan qui, ayant habilement éludé les questions embarrassantes, pouvait se croire hors de cause, un domestique se présenta à la porte de la Fosse-Hingant et fut immédiatement appréhendé par les soldats qui l'amènèrent à Lalligand. C'était un des serviteurs de Limoëlan : il venait du château de Sévignac et apportait au prévenu une lettre de sa fille aînée.

Lalligand prit la lettre, l'ouvrit, elle était conçue en ces termes :

Comment, déjà une lettre de ma fille ! — Oui, mon cher papa, je ne puis résister au désir de vous demander de vos nouvelles. D'ailleurs, j'ai tout plein de choses à vous dire : nous avons su hier qu'à la Fosse-Hingant tous les domestiques savent la mort de notre ami <sup>2</sup> et quel est son fils et où il est. Il faut que cela soit tenu bien peu secret puisque Saint-Jean <sup>3</sup> n'y a été qu'un

1. Archives nationales, W, 274.

2. Le marquis de la Rouërie.

3. Domestique de Limoëlan, qui servait de courrier entre Sévignac et la Fosse-Hingant.

demi-jour, et cela a suffi pour qu'il en fût instruit. Il n'en a parlé qu'à nos femmes de chambre, dont nous sommes sûres comme de nous-mêmes... Nous voudrions, papa, que vous lui en parliez <sup>1</sup>; mais faites-le comme de vous-même, disant que vous pensez bien qu'il aura su dans la maison où vous êtes la naissance du jeune homme <sup>2</sup>, la mort, etc... c'est le seul moyen de réparer le mal que peut faire le babil de mes cousines <sup>3</sup>... Voyez si la maison que vous habitez en ce moment n'est pas le temple de l'indiscrétion; vraiment j'enrage, je suis d'une colère contre mes cousines...

Ce billet est joint au dossier : il est resté tel que l'envoya la jeune fille, avec ses plis, ses caractères menus et élégants, son petit cachet de cire que viola la main brutale de l'espion ; et, parmi ce sinistre fatras de paperasses, celle-ci arrête et attriste : cette gentille lettre enjouée, ce conseil affectueux, adressé par une enfant dont on devine l'inquiétude sous le badinage du style, ces quelques lignes écrites sans méfiance... c'était pour le père l'échafaud ; et l'on pense au regard terrifié que le malheureux, tandis que Lalligand lisait, dut attacher à ce papier qui lui venait de ses filles et qui l'envoyait à la mort...

Avant de quitter la Fosse-Hingant, Lalligand fit

1. A Saint-Jean.

2. Le fils naturel de la Rouërie.

3. M<sup>mes</sup> de Virel, d'Allerac et de la Fonchais.

fouiller, d'après les indications de Chévetel<sup>1</sup>, un petit cabinet où, sous une lourde commode, s'ouvrait une trappe conduisant à une sorte de caveau : on découvrit, dans cette cachette, une grande quantité d'argenterie, qui fut mise dans un sac scellé<sup>2</sup> ; cette opération terminée, l'espion prit ses dispositions de départ. Laisant au château M<sup>me</sup> Desilles, trop malade d'esprit pour qu'on pût espérer la convaincre de complicité avec les conspirateurs, il fit monter sur une même charrette Delaunay, Thomazeau, Groult de la Motte, Picot de Limoëlan et ses trois nièces, M<sup>mes</sup> de Virel, d'Allerac et de la Fonchais, et, sous l'escorte d'un peloton de gendarmes, on prit la route de Saint-Malo.

Les pauvres femmes pleurèrent, dit-on, en entendant se refermer derrière elles la porte de cette propriété où s'était passée leur enfance : elles durent longtemps fixer des yeux le toit de cette maison où elles laissaient leur mère, seule, l'esprit égaré, sans assistance ; enfin, à la descente de la Toutenais, un vallonnement de la route leur cacha le groupe de vieux arbres, pleins de guis, dont s'en-

1. « Chévetel, resté avec une partie des hommes de l'escorte qui étaient censés le garder, en profita pour leur indiquer, dans la serre, le lieu où avait été cachée la caisse qui contenait les fonds de l'association et l'argenterie de la famille Desilles. Ils partagèrent tout cela. Chévetel s'en adjugea la plus grande partie, et la République n'en retira qu'un mince profit. » — *Journal de Rennes*, 1847.

2. *Archives nationales*, W, 274.

toure la Fosse-Hingant ; elles se recueillirent et se mirent à prier : leur calvaire commençait<sup>1</sup>.

On écroua les prisonniers au château de Saint-Malo<sup>2</sup>, et seulement lorsqu'il les sut enfermés derrière ces formidables murailles, Chévetel respira, enfin délivré de la contrainte qu'il s'était imposée ; mais le misérable craignait que les malheurs de ses victimes ne leur suscitassent un vengeur. Il avait hâte de quitter la Bretagne et s'ouvrait de ce désir au Ministre :

MONSIEUR,

Le citoyen Morillon vous a sans doute instruit des difficultés et des obstacles que nous avons eu à vaincre pour remplir la mission dont le Comité de Sûreté générale nous avait chargés ; malgré cela les grands coups sont portés et d'ici dix jours j'irai moi-même vous rendre compte de nos opérations ; le succès a couronné nos efforts et je me flatte que ma conduite aura votre approbation ; je dois encore rester sous le manteau, ma tête en dépend, et je tiens à mon existence, parce que je crois pouvoir encore être de quelque utilité à ma patrie.

J'ai l'honneur d'être avec la considération due à vos talents et à votre civisme,

Monsieur,

Votre dévoué et très obéissant serviteur,

CHÉVETEL<sup>3</sup>.

1. Récit d'un membre de la famille Desilles.

2. Le 9 mars 1793.

3. Lettre du 8 mars 1793. — Archives du Département des Affaires étrangères, 1410.

Mais, dans la terreur que lui inspirait le sentiment confus de son ignominie, il se voyait partout en butte au poignard de quelque justicier : il n'osait rentrer à Paris où se trouvaient Fontevieux et Pontavice : il fallait que ces deux hommes disparussent : il vivait dans l'angoisse de les voir, tout à coup, se dresser devant lui et lui demander compte de sa trahison.

Déjà il avait pressé Lalligand, — il ne se mettait jamais en scène, — de dénoncer au Ministre les deux aides de camp du marquis : il avait spécifié que Fontevieux, caché sous le nom de *le Petit*, habitait à Paris, place de la Révolution, chez le citoyen Gogi ; que Pontavice logeait avec sa femme rue du Parc-Royal, à l'hôtel d'Orléans, tenu par un nommé Filhastre<sup>1</sup> ; mais, tant que les deux jeunes gens ne seraient pas sous les verrous, il refusait de s'aventurer dans Paris. Lalligand écrivait :

Mon collègue est perpétuellement en danger. Je vous le répète, si son nom est articulé avec le mien, il est infailliblement perdu. Le parti ennemi de la chose publique est mieux servi que nous<sup>2</sup>.

Et le Ministre, estimant précieux les jours d'un tel auxiliaire, mandait à Sicard.

1. *Archives nationales*, W, 274.

2. Lettre du 5 mars 1793. — *Archives du Département des Affaires étrangères*, 1410.

Surtout, mon ami <sup>1</sup>, qu'il ne t'échappe rien, car tu exposerai la vie d'un de *nos agents* : nomme-les ainsi dans tes lettres et ne déclare jamais leur véritable nom <sup>2</sup>.

Enfin, vers le milieu de mars, parvint à Saint-Servan la bienheureuse nouvelle.

Je m'empresse, mon camarade, écrivait le Ministre <sup>3</sup>, de vous apprendre que les deux coquins sont dedans ; l'aide de camp <sup>4</sup> s'est enferré jusqu'aux oreilles ; l'autre s'est assez bien défendu... Il est instant : 1<sup>o</sup> que Chévetel parte pour Paris à l'effet de donner des renseignements nécessaires sur ces deux individus et d'ailleurs pour se mettre en sûreté, car, malgré les précautions que le Comité a prises, il serait possible que l'aide de camp écrivit en Bretagne ; 2<sup>o</sup> il faut hâter l'envoi des détenus à Paris ; je vous adresse un ordre du Comité <sup>5</sup>...

Fontevieux s'était enferré, en effet : dans un premier interrogatoire il s'était donné comme négociant, avait nié toute participation au complot de la Rouërie et prétendait que les notes découvertes à la Fosse-Hingant n'étaient pas tracées de sa main. N'ayant pu cependant nier contre l'évidence, il

1. C'est Ysabeau, premier commis des Affaires étrangères, qui écrit la lettre le 8 mars 1793.

2. *Archives du Département des Affaires étrangères*, 1410.

3. Lettre du 11 mars 1793.

4. Fontevieux passait pour avoir servi dans l'état-major de Brunswick.

5. *Archives du Département des Affaires étrangères*, 1410.

avait imaginé de révéler l'existence d'un frère qui lui ressemblait si parfaitement que toujours on les avait pris l'un pour l'autre ; leur écriture même était de tous points semblables : ce frère, dont il était sans nouvelles depuis longtemps, avait, supposait-il, compté au nombre des conspirateurs<sup>1</sup>... Pontavice s'était plus habilement défendu ; mais l'important était que ces dangereux amis du marquis fussent en prison : ceci ne leur manqua point, et Chévetel, à peu près rassuré, put, sans trop d'appréhensions, rentrer à Paris.

Cependant Lalligand s'occupait de transférer à Rennes les prisonniers de la Fosse-Hingant pour les réunir à ceux de la Guyomarais : il ne négligeait pas de se faire valoir et de vanter son habileté et son courage :

Je suis, écrivait-il avec une grâce familière, secrètement prévenu que l'on fera des tentatives pour m'enlever mes prisonniers de Saint-Malo et pour m'assassiner. Mande-moi donc s'il faut tout emmener à Paris ; je le crois indispensable : rien ne déconcerte autant l'aristocratie. Mon collègue vous verra bientôt : il vous dira ce que je ne peux même confier à un courrier extraordinaire. L'affaire que nous travaillons est majestueuse ; mais, f... ! il fait chaud où je suis : les b... me convoitent avec admiration. Pauvre b... de Morillon !

1. *Archives nationales*, W, 274.

S'il n'y prend garde, il laissera ses os en Bretagne; je tiendrai bon si vous me soutenez... si vous me lâchez, je suis f...<sup>1</sup>.

L'étrange agent du Comité de Sûreté générale cherchait, d'ailleurs, à duper tout le monde : cette inquiétude *de se voir enlever ses prisonniers* n'était pas plus sincère que le reste : la feinte appréhension de ce danger imaginaire devait lui servir d'excuse dans le cas où les dames Desilles se décideraient enfin à racheter leur liberté. Comme elles semblaient n'y point songer, Lalligand se vit dans l'obligation de préciser sa combinaison.

On devait quitter Saint-Malo le 12 mars : Lalligand prit soin de ne commander qu'une très faible escorte : au moment du départ, s'approchant de M<sup>me</sup> de Virel, il lui montra la sacoche contenant les papiers saisis à la Fosse-Hingant :

« — Mon cabriolet, dit-il<sup>2</sup>, précédera le convoi : j'y vais prendre place avec Burthé : il est peureux comme un lièvre ; embusquez sur le chemin deux hommes déterminés, et, au premier coup de pistolet, — je réponds de lui, — il se sauvera de toute la vitesse de ses jambes : resté seul, je me laisse-

1. Lalligand-Morillon à Ysabeau, 9 mars 1743. — *Archives du Département des Affaires étrangères*, 1410.

2. Nous citons les paroles de Lalligand telles qu'elles ont été rapportées par les dames Desilles. Voir *Journal de Rennes*, 1847; et *Note écrite en 1812 par un membre de la famille Desilles*.

rai arracher ces papiers, je serai censé n'avoir cédé qu'à la violence, et Burthe ne manquera pas de jurer qu'il a vu toute une armée...

Cette fois encore les pauvres femmes ne comprirent pas : l'idée qu'un fonctionnaire pût forfaire à son devoir, quel qu'il fût, était sans doute trop étrangère à leur habitude d'esprit : elles ne virent dans la proposition de Lalligand qu'un moyen de joindre à ses prisonniers les quelques hommes d'action dont il les invitait à mettre le dévouement à contribution, et elles dédaignèrent de répondre.

Elles avaient, d'ailleurs, d'autres pensées : elles se sentaient dans la main de Dieu et se disposaient à mourir. Lalligand ne leur avait pas caché que bientôt elles seraient transférées à Paris : connaissant par ouï-dire le régime des prisons du tribunal révolutionnaire, elles voulaient mettre à profit leur séjour dans les cachots de Rennes, ville où elles comptaient de nombreuses relations, pour se préparer pieusement à la mort. Dès qu'elles furent écrouées à la Tour-le-Bat, une amie leur fit savoir que, dans une cellule séparée seulement de la leur par une porte lourde et massive, était enfermé un vieux et respectable prêtre réfractaire. Les dames Desilles reçurent cet avis comme une grâce du ciel : elles parvinrent à se mettre en rapport avec cet ecclésiastique ; puis, comme aux jours des persécutions antiques, une fille de la Cha-

rité, la sœur Marie-Anne, leur apporta, cachées dans la piécette de son tablier et enveloppées dans un linge d'autel, cinq hosties consacrées<sup>1</sup>. Lalligand avait là, décidément, de piètres clientes.

Cet échec ne le découragea pas ; comme il n'y avait pas de temps à perdre s'il voulait utiliser son séjour en Bretagne pour entamer quelque nouvelle spéculation, il laissa à la Tour-le-Bat ses ingrates prisonnières de la Fosse-Hingant et se mit en quête de nouveaux exploits.

Bien que ses conversations avec Chévetel lui eussent appris les noms de bon nombre de conjurés, la manière d'agir demandait, pour être productive, un certain flair.

Après mûres réflexions, son choix s'arrêta sur Thérèse de Moëlien ; il savait que Desilles avait confié à la cousine du marquis mille louis d'or, reliquat des fonds de la conjuration ; Thérèse était au surplus assez gravement compromise pour ne pas hésiter, lorsqu'elle se verrait en danger, à payer largement un sauveur. Lalligand estimait l'affaire facile et lucrative, et il ne se trompait pas.

Malheureusement, soit qu'il ne pût imposer silence à ses fanfaronnades habituelles, soit qu'il crût prudent de faire valoir à l'avance l'importance

1. *Journal de Rennes*, 1847.

de cette nouvelle arrestation, il en parla trop et trop haut dans ce milieu de comparses et de gens tarés qui s'agitaient autour des administrateurs du département et du député Sevestre, que la Convention avait envoyé en Bretagne avec mission d'enrayer le mouvement contre-révolutionnaire. Un assidu de cet entourage interlope était Sicard, avec lequel Lalligand, naïf au fond, entretenait des relations cordiales : Sicard témoignait au héros de la Fosse-Hingant une admiration sans bornes, ce qui rendait l'autre bavard : très hâbleur, à mille lieues de se douter qu'il pouvait être l'objet d'une surveillance quelconque, Lalligand ne dédaignait pas d'admettre Sicard à l'honneur de ses confidences, et celui-ci conçut aussitôt le projet de lui *souffler* sa prisonnière.

Il instruisit secrètement Sevestre de la nature de sa mission et obtint facilement un réquisitoire pour la municipalité de Fougères où habitait M<sup>me</sup> de Moëlien. Le 25 mars<sup>1</sup>, il se présente chez elle, la met en arrestation, fouille, sans rien découvrir, toute la maison et, le soir même, reprend, « *avec la Nymphé* », la route de Rennes. Le 26, à six heures du matin, elle était écrouée à la Tour-le-Bat, avant même que Lalligand eût vent de l'incident.

1. Archives nationales, W, 274.

Lorsqu'il l'apprit, il se montra fort déçu : il se sentait joué : assez inquiet de ce contretemps inattendu, il se rendit à la prison, questionna la détenue, chercha, sans y parvenir, à connaître le nom de l'homme qui s'était chargé de son arrestation, essaya même de s'attirer la reconnaissance de la prisonnière en lui reprochant de n'avoir point suivi le conseil qu'il lui avait fait passer, quelques jours auparavant, de s'éloigner de Fougères et de gagner Jersey<sup>1</sup>...

1. Voici la lettre par laquelle Sicard rendait compte au Ministre de l'arrestation de Thérèse et des soupçons que lui inspirait la conduite louche de Lalligand-Morillon.

« Parti pour Fougères ou les environs, comme je vous l'ai marqué par ma dernière n° 6, le but que je me proposais était l'arrestation d'un des agents femelles de la conjuration de Bretagne, la D<sup>lle</sup> Thérèse Moelien-Trojoli. Mon but est rempli, je l'ai remise hier entre cinq et six heures du matin dans les prisons de Rennes. Le citoyen Morillon, malgré sa grande activité, n'avait sans doute encore pu la découvrir : la prise, selon lui, était cependant importante dans tous les genres, puisqu'il avait assuré qu'outre les renseignements qu'elle pourrait donner, il savait qu'elle avait un dépôt de 1.000 louis en or. Il avait peut-être des motifs pour le dire ; je pourrai communiquer mes idées à ce sujet à mon retour à Paris, mais un fait très certain, c'est que les perquisitions les plus exactes ont été faites par mon ordre et sous mes yeux ; et moi aussi j'ai fait sonder les caves, mais je n'ai rien trouvé. Elle avait été prévenue qu'elle ferait sagement de s'éloigner ; mais, ne se croyant pas coupable, elle n'a pas voulu s'éloigner.

« J'ai été obligé de communiquer ma mission au citoyen Sevestre, député ; je lui ai demandé un réquisitoire pour les administrateurs de Fougères, qui leur enjoignait de s'entendre avec moi pour l'arrestation de la Nymphe.

« Morillon est de retour à Rennes, il a appris le fait. Il a été surpris, inquiet ; il est allé voir la belle prisonnière et l'a beaucoup questionnée pour savoir qui l'avait fait arrêter ; il lui a reproché de n'avoir pas suivi le conseil qu'il lui avait fait parve-

Mais Sicard veillait, et Lalligand ne put rien obtenir : c'était encore une affaire manquée, et, ce qui rendait sa déception plus amère, il lui fallait quitter la Bretagne, un arrêté du Comité de Sûreté générale ordonnant la translation à Paris de toutes les personnes compromises dans la conspiration de la Rouërie.

Le 10 mars, date fixée par la Rouërie pour le soulèvement général des provinces bretonnes, les paysans, en maints endroits, avaient pris les armes. La mort du *Colonel Armand* avait été tenue secrète par les royalistes ; le Gouvernement s'était efforcé de l'ébruiter, mais les gars n'y croyaient pas ; soit que les affiliés à la conjuration voulussent obéir encore même à leur chef disparu, soit que l'impopulaire décret prescrivant une levée de trois cent mille hommes décidât à la révolte les plus indifférents, tout s'embrasa en un seul jour, comme si l'âme ardente du marquis de

nir depuis quelques jours. J'insiste donc pour qu'on soit très réservé avec le sieur Morillon, qu'on ignore surtout ou qu'on feigne d'ignorer, même au Comité, l'arrestation de Thérèse Moelien, et surtout ne lui remettez pas un sol jusqu'à mon arrivée à Paris. Qu'on le surveille même, surtout si Fontevieux n'est pas arrêté. Je sais qu'il a eu avec lui des rapports, et cela malgré les notes qu'il a données sur son compte ; j'ai mal rendu mon idée, je veux dire que c'est Chef... qui est à Paris, qui communique avec Fontevieux et qui sert ses projets.

« Après l'arrivée du courrier de demain, je me rendrai à Laval... »

*Archives du Département des Affaires étrangères, 1410.*

la Rouërie eut encore présidé à cette explosion de colères. La mine qu'il avait chargée depuis si longtemps éclata tout à coup ; l'incendie s'alluma simultanément en Bretagne, dans le Maine, dans l'Anjou, en Vendée ; partout commandent les jeunes chefs que la Rouërie a groupés et instruits, partout les enrôlements s'opèrent suivant ses prescriptions ; c'est sa tactique qu'on adopte ; les bruyères, les landes, les épines, les genêts, les bas-chemins vont servir de camps retranchés ; ce sera plutôt la chasse aux bleus qu'une guerre véritable ; mais une chasse acharnée, sans merci, sans repos...

Il faut nous arrêter au seuil de cette extraordinaire épopée des paysans de l'Ouest ; aller plus avant serait pénétrer dans l'histoire de la Chouannerie, inextricable dédale de faits dont jamais personne, sans doute, ne pourra reconstituer la physionomie vraie. Il nous suffit d'indiquer ici que l'œuvre à laquelle il avait consacré toutes ses forces survivait au héros dont nous avons conté la misérable fin. Exemple frappant de l'inanité des conceptions humaines : son rêve, pour se réaliser, avait attendu que le corps de celui qui n'avait jamais connu le repos fût couché sous les chênes d'un bois désert et immobilisé pour l'éternité.

L'insurrection s'étendait donc à toute la Bretagne : les paroisses voisines de Rennes avaient

pris les armes, et les commissaires du département s'étaient mis à la tête des gardes nationales de la ville pour repousser les *brigands* : c'est sous ce nom que, dès le premier jour, on désigna les paysans révoltés ; — mais leur soulèvement rendait difficile le transport à Paris des détenus de la Tour-le-Bat. On devait traverser avec eux un pays en révolte, et l'on pouvait craindre que le convoi ne fût attaqué. Personne ne voulait assumer une si lourde responsabilité : le général la Bourdonnaye, auquel Lalligand avait demandé des troupes répondit sèchement qu'il n'avait pas un homme disponible <sup>1</sup>. Les avis, du reste, étaient partagés : tout le monde commandait à Rennes, et, pour la mesure la plus simple, il fallait consulter les conventionnels en mission, la municipalité, les représentants du pouvoir exécutif, les membres du directoire et le commandant de la force armée : dans ce désarroi général, la véritable autorité restait à Sicard, le policier silencieux, l'espion imperturbable, qui tenait les fils de tous ces pantins et, à coups de dénonciations, les faisait agir

1. Réponse du général Bourdonnaye à un arrêté du département d'Ille-et-Vilaine qui lui donne communication d'une réquisition du commissaire du pouvoir exécutif Morillon, en date du 28 mars : « Il ne m'est encore arrivé de la réquisition que cinq cents hommes, dont deux cents sont partis ce matin ; les trois cents autres partent après demain. Il ne m'est pas possible de donner une escorte suffisante dans ce moment. » — *Archives du département des Affaires étrangères*, 1410.

à sa guise, si bien que Lalligand, écœuré de l'ingratitude humaine, prenait le parti de ne plus se mêler de rien et faisait part de sa détermination au premier commis des Affaires étrangères :

Je vous prévien, mon cher ami <sup>1</sup>, que je pars aujourd'hui à midi pour me rendre à Paris.

Que je n'emène pas les prisonniers, *parce que cela ne plaît pas* et parce qu'il n'y a pas assez de force à Rennes.

J'ai essayé des tracasseries et des humiliations de tous les genres.

Je me suis regimbé comme un bougre ; enfin je pars, et tout cela s'arrangera peut-être quand nous serons ensemble.

Il ne partit pas cependant, et, le 3 avril, un nouvel arrêté du Comité de Sûreté générale <sup>2</sup> vint

1. Lalligand à Ysabeau, *reçue le 29 mars*. — Archives du Département des Affaires étrangères, 1410.

## 2.

## CONVENTION NATIONALE

COMITÉ DE SÛRETÉ GÉNÉRALE ET DE SURVEILLANCE DE LA CONVENTION NATIONALE

Du 3 avril 1793.

« Sur les renseignements fournis par le citoyen Lalligand-Morillon relativement aux causes qui ont entraîné l'inexécution du décret du (*sic*) qui ordonne la translation à Paris des prisonniers contre-révolutionnaires détenus à Rennes,

« Le Comité de Sûreté générale invite le Conseil exécutif à faire exécuter sans aucun délai ladite loi.

« LECOINTE-PUYRAVEAU, L. MARIBON-MONTAUY,  
INGRAND, ALQUIER. »

*Archives du Département des Affaires étrangères, 1410.*

couper court à toutes les tergiversations en ordonnant, d'une façon formelle, le transfèrement immédiat, dans les prisons du Tribunal révolutionnaire, des prévenus de l'affaire de Bretagne.

On partit le 22 avril au matin : M<sup>me</sup> de Virel et ses sœurs avaient obtenu de voyager dans la voiture de leur père<sup>1</sup> ; les autres accusés étaient sur de la paille, dans des chariots<sup>2</sup> ; les hommes seuls étaient enchaînés<sup>3</sup>. Une centaine de gendarmes et de gardes nationaux formaient l'escorte que conduisaient Sicard et Lalligand, redevenus amis.

Celui-ci ne renonçait pas à spéculer sur la malheureuse situation des dames Desilles : il supposait que, peu chargées par son procès-verbal, elles avaient quelque chance d'échapper à une condamnation capitale ; il lui serait facile, après l'acquiescement, de les persuader qu'elles devaient la vie à ses bons offices ; et, dès maintenant, il se ménageait leur reconnaissance en leur témoignant un

1. *Journal de Rennes*, 1847.

2. Souvenirs de Casimir de la Guyomarais.

3. Les prisonniers étaient au nombre de vingt-cinq : il n'est pas inutile de rappeler leurs noms :

M. et M<sup>me</sup> de la Guyomarais, leurs fils Amaury et Casimir, Micault de Mainville, frère de M<sup>me</sup> de la Guyomarais, François Perrin, Thébault de la Chauvinais, Julien David, Taburet, Morel, Lemasson, Picot de Limoëlan, M<sup>me</sup> de la Fonchais, de Virel d'Allerac, nées Desilles, Morin de Launay, Locquet de Granville, Groult de la Motte, Thomazeau, Thérèse de Moëlien, Vincent, Lavigne-Dampierre, Petit perruquier, Briot père et fils.

intérêt de tous les instants. C'était à lui qu'elles étaient redevables de la faveur du carrosse, et, comme elles s'étonnaient de ne pas voir Chévetel au nombre des prisonniers, il leur avait conté que le médecin, parvenu à s'échapper, devait tenter, en cours de route, de délivrer ses amis<sup>1</sup>.

Le soir du premier jour, on arriva vers sept heures à Vitré ; les prévenus furent conduits à une auberge située « sur la petite place plantée de tilleuls qui borde les fossés<sup>2</sup> ». Toute la population de la ville<sup>3</sup> se pressait dans les rues ; au moment où le convoi pénétrait sur la place, quelques cris de mort s'élevèrent ; mais Lalligand commanda à ses hommes de mettre sabre au clair, et la foule se tut aussitôt.

Le lendemain, on s'avança jusqu'à Laval ; Sicard et Lalligand écrivaient de là au Ministre :

Nous voilà rendus, avec notre convoi ; mais non sans de très grands embarras : nous prenons nos mesures pour qu'on ne guillotine personne en route ; il faut conserver ces belles têtes pour Paris. Demain, nous repartons à sept heures.

*Les Commissaires sans-culottes,*  
LALLIGAND-MORILLON, SICARD<sup>4</sup>.

1. *Journal de Rennes*, 1847.

2. *Journal de Rennes*.

3. Plusieurs milliers de personnes, dit le *Journal de Rennes*.

4. Archives du Département des Affaires étrangères, 1410.

Ils signaient ensemble, comme on le voit, et vivaient en parfaite intelligence ; ce qui n'empêchait pas Sicard d'adresser secrètement à ses chefs son petit rapport quotidien ; il avait décidément conçu une assez médiocre opinion des deux personnages objets de sa surveillance : on en jugera par ce rapport daté de Laval.

Nous voilà au milieu de notre convoi, prenant toutes les mesures pour les loger sûrement ; jusqu'ici cela marche assez militairement. Nous n'avons pas été sans embarras hier à l'arrivée à Vitré. Ici beaucoup de spectateurs, mais plus de douceur.

Il est malheureux d'être obligé de fournir des soupçons sur des infidélités qui portent sur des intérêts particuliers de la part de mon second (Lalligand). Une malle prise à Rennes, voyageant avec nous et dont j'ignore le contenu, me donne des soupçons ; elle est lourde, on dit qu'elle appartient à Chévetel<sup>1</sup>. Que veut dire cela ?

Je crois que tu feras fort bien<sup>2</sup> d'amener à l'endroit où tu nous rejoindras et qui, sans doute, sera Versailles, un homme pris parmi ceux dont tu m'as parlé : ce sont des agents de ta police. Il faudra qu'il soit intelligent et surtout que le second<sup>3</sup> ignore que tu l'as amené.

1. Cette allégation concorderait assez bien avec les souvenirs des dames Desilles, et il est probable que cette malle contenait l'argenterie trouvée à la Fosse-Hingant et dont, nous l'avons vu, *Chévetel s'adjugea la plus grande partie* (V. p. 274, note).

2. La lettre est adressée à Ysabeau, premier commis des Affaires étrangères.

3. Lalligand.

A Mayenne, à Pré-en-Pail, à Alençon, à Mortagne, à Verneuil, où l'on coucha les jours suivants, les manifestations hostiles ou sympathiques se renouvelèrent, mais avec assez de calme. A Dreux, au contraire, où l'on arriva dans l'après-midi du 19, la foule se montra menaçante<sup>1</sup> : entassée devant l'auberge où séjournèrent les Bretons, elle proposait de donner l'assaut et de les massacrer sur l'heure. Lalligand, n'osant mettre sa troupe en contact avec cette population surexcitée, pria les dames Desilles de se montrer à la fenêtre ; dès qu'elles parurent, le tumulte cessa ; il y eut un murmure aussitôt perdu dans un grand silence : « Elles sont pourtant bien jeunes pour mourir, » chuchotaient les spectateurs<sup>2</sup>...

A mesure qu'on approchait de Paris, les prisonniers exténués, à demi morts de fatigue et d'émotions, voyaient croître l'exaltation populaire, et leurs angoisses s'en augmentaient ; s'ils n'étaient pas massacrés en route, ils prévoyaient que leur supplice suivrait de près leur arrivée, et ils en étaient à souhaiter qu'un coup de colère de la

1. « Nous arriverons à Paris au point du jour, si toutefois nous ne sommes pas dépecés en route, car aujourd'hui nous avons été un peu vexés à notre arrivée ; mais nous serons fermes jusqu'au bout et nous voulons tout conduire jusqu'à Paris. Nous sommes sans le sou : il faut nous envoyer 900 livres. » — Lettre de Lalligand et Sicard, datée de Dreux, 19 avril 1793. — *Archives du département des Affaires étrangères*, 1410.

2. *Journal de Rennes*, 1847.

populace leur évitât les longs apprêts de l'échafaud et la lente horreur de la guillotine.

Les dernières étapes furent courtes : le 20, on couchait à Pontchartrain<sup>1</sup>, et, le lendemain, vers midi, après avoir suivi l'avenue de Saint-Cyr et passé au pied des terrasses du château royal dévasté et désert, le convoi entra dans Versailles par la grille de l'Orangerie.

Dès la barrière ce furent des vociférations et des huées ; les chariots s'avançaient lentement entourés d'une troupe d'hommes déguenillés et de femmes ivres, alléchés par l'espoir d'une réception semblable à celle faite, huit mois auparavant, aux prisonniers d'Orléans. On parvint cependant sans encombre aux Quatre-Bornes<sup>2</sup>, et l'on franchit le carrefour de sinistre mémoire, où avait eu lieu la tuerie. La foule s'accroissait sans cesse ; l'agitation devenait plus vive, on criait : *A la mairie ! à bas les têtes !* Lalligand et Sicard, craignant qu'un seul coup de fusil ne fût le signal du massacre, ordonnèrent à leurs hommes de se réfugier dans la cour de la mairie ; derrière les chariots on ferma les grilles, et les prisonniers furent introduits dans la

1. Lettre de Lalligand-Morillon. — Archives du Département des Affaires étrangères, 1410.

2. On appelait ainsi le carrefour formé par la rencontre des rues de l'Orangerie et de Satory : c'est là qu'eut lieu le massacre des prisonniers d'Orléans, événement que rappelle une plaque de marbre placée à cet endroit en l'honneur du maire Rigaud.

salle où délibéraient les municipaux ; devant ces magistrats débraillés, pris de vin, insolents, « troupe immonde qui tenait à la fois du bourreau, du laquais et du parvenu <sup>1</sup>, » les Bretons subirent un interrogatoire, et la municipalité décida que, « pour satisfaire au désir du peuple, on allait les promener dans Versailles ». Les malheureux, certains que leur dernière heure était venue, durent se soumettre à cette ignoble parade. Chacune des dames fut obligée de prendre le bras d'un municipal, paré de ses insignes ; les hommes parurent enchaînés, accompagnés chacun d'un gardien <sup>2</sup> chargé de le tenir en laisse. Un grand nombre de fonctionnaires, d'officiers même, vinrent grossir le cortège, qui, pendant plusieurs heures, parcourut les avenues et les places de Versailles sous un déluge de menaces et d'injures obscènes. A la tombée de la nuit, on conduisit les prisonniers à la Vieille-Geôle <sup>3</sup> ; hommes et femmes furent entassés dans le même cachot, où ils espéraient, du moins, prendre un peu de repos ; mais point : ils enten-

1. *Journal de Rennes*, 1847, d'après les souvenirs de la famille Desilles.

2. Au cours de cette *promenade*, l'homme qui accompagnait M. de la Guyomerais, lui proposa de le faire échapper à la faveur du tumulte et du désordre de la foule. Le gentilhomme refusa, ne voulant pas se sauver sans sa femme et ses enfants. — Renseignement communiqué par M<sup>lle</sup> de la Guyomerais.

3. A l'angle de la rue de la Pompe et de la rue de la Vieille-Geôle.

dirent pendant toute la soirée le bourdonnement lugubre de la foule, qui, massée devant la porte, réclamait la proie dont la vue l'avait mise en goût; et, dans l'intérieur de la prison, le guichetier, affolé, en proie à un tic nerveux et effrayant, agitait sans cesse son bruyant trousseau de clefs en répétant : « On a fait de même aux prisonniers d'Orléans ; ils vont vous massacrer comme les prisonniers d'Orléans !... » Ce geôlier avait été témoin des massacres de septembre et en était resté frappé au point qu'au seul souvenir de ces scènes d'horreur il tombait en convulsions<sup>1</sup>.

Enfin, au milieu de la nuit, la terrible odyssee s'acheva; le convoi prit la route de Meudon et par l'interminable route de Vaugirard entra dans Paris et vint s'échouer à la porte de l'Abbaye.

Dans la prison, regorgeant de détenus, il fallut, à grand'peine, entasser les vingt-cinq Bretons, auxquels on joignit, sur le même écrou, Fontevieux et Pontavice. M<sup>mes</sup> de Virel, d'Allerac, Roland de la Fonchais furent logées, avec M<sup>me</sup> de la Guyomarais et Thérèse de Moëlien dans la petite pièce qu'avait quittée, deux jours auparavant, le duc d'Orléans envoyé en captivité à Marseille; ils y trouvèrent de menus objets laissés par lui, entre autres une *Imitation de Jésus-Christ*,

1. *Journal de Rennes*, 1847, d'après les souvenirs des dames Desilles.

portant son nom, ornée d'une miniature représentant le Sauveur chargé de la Croix et montant au Calvaire<sup>1</sup> ; les cinq femmes s'installèrent, tant bien que mal, dans cette étroite cellule où deux personnes n'auraient pu vivre à l'aise.

Pourtant, à part l'encombrement de la prison, l'existence matérielle, à l'Abbaye, était supportable ; et puis on s'y trouvait en éminente compagnie : les dames Desilles y formèrent quelques relations avec M<sup>me</sup> Roland ; dans les notes ajoutées à ses *Mémoires*, la fameuse Girondine traça de ces compagnes de sa captivité un rapide croquis : « M<sup>mes</sup> de Virel et d'Allerac sont, dit-elle, deux jeunes femmes douces et honnêtes dont l'aînée, veuve de vingt-sept ans, ne manque pas d'amabilité ni de caractère ; la plus jeune était d'une santé fort languissante. Quant à Angélique Desilles, femme de Roland de la Fonchais, la conformité de son nom avec le mien occasionna des quiproquos singuliers de la part d'un de mes amis, qui projetait de m'enlever. »

Le concierge de l'Abbaye, nommé Lavacquerie, important personnage, n'était pas un méchant homme : il autorisait ses locataires forcés à recevoir, au parloir, les visiteurs munis de permissions. Les Bretons purent donc s'entretenir avec

1. *Journal de Rennes*, 1847.

quelques rares amis, entre autres le citoyen Villain-Lainville<sup>1</sup>, qu'ils avaient choisi comme défenseur : elles apprirent ainsi que Chévetel, qu'elles croyaient incarcéré dans quelque autre prison, avait été vu se promenant dans Paris ; elles en conçurent si peu de soupçons qu'elles supplièrent un de leurs amis, M. de la Martinière<sup>2</sup>, de joindre Chévetel et de lui parler d'elles ; mais le médecin demeura introuvable.

Il n'avait pas, au reste, oublié ses amis de Bretagne, et il s'occupait d'eux activement : l'accusateur public se trouvait, en effet, assez embarrassé pour entamer la procédure, et il avait été convenu que Chévetel dirigerait sous main « la marche d'une affaire dont il avait la clef ». On lui avait donc remis une liste des prisonniers, et il travaillait à établir, en connaissance de cause, la culpabilité de chacun d'eux<sup>3</sup>.

1. Par une coïncidence à noter, Augustin-Jean-Baptiste Villain-Lainville, homme de loi, habitait rue de l'Ancien-Théâtre-Français, cet hôtel de la Fautrière, où Chévetel avait logé jusqu'à l'automne de 1792.

2. *Journal de Rennes*, 1847.

3. Voici la lettre par laquelle le Ministre réclamait de Chévetel ce service :

« Je vous rappelle, citoyen, qu'il avait été convenu avec vous qu'une instruction de votre part à l'accusateur public était très nécessaire et même indispensable pour diriger la marche d'une affaire dont vous avez la clef. L'accusateur public se trouve embarrassé pour entamer la procédure. Il est instant que vous le secondiez de toutes vos connaissances. Je me suis chargé de vous écrire : je vous adresse une liste des prisonniers ; au bas de

Quant à Lalligand, il se hâtait de jouir de la vie, tenant table somptueuse et étonnant ses amis du spectacle de son opulence subite <sup>1</sup>. Son modeste acolyte, Burthe, avait demandé au Ministre une gratification de 1.000 francs ; on lui en avait provisoirement accordé 500 <sup>2</sup>.

Sicard, enfin, n'était plus à craindre : il venait d'être envoyé à Venise pour y surveiller le chargé d'affaires de la République, Henin de Cuvilliers <sup>3</sup>.

chaque nom vous indiquerez ce que vous savez du personnage, les témoins qui peuvent déposer de la conduite antérieure à la découverte de la conspiration et enfin tous les indices qui peuvent rattacher le coupable aux pièces de la conspiration. » — *Archives du Département des Affaires étrangères*, 1410.

1. *Récit de Chévetel*. « Lors de son premier retour de Bretagne, et avant qu'il eût obtenu une gratification de la Convention, Ysabeau et moi le (Lalligand) trouvâmes chez lui, au milieu des préparatifs d'un somptueux festin, et l'opulence avait fait place à la misère. »

2. *Archives du Département des Affaires étrangères*, 1410.

3. *Le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution*, par Frédéric Masson.

---

## LALLIGAND-MORILLON

Ces arrestations frappant les meilleures familles du pays, le transport des prisonniers à Paris, et plus encore, les circonstances de ces événements, qui dénotaient chez les hommes du parti révolutionnaire l'intention d'une répression impitoyable, en même temps qu'elles révélaient la présence, parmi les affiliés, d'un délateur au courant de tous les secrets de l'association, avaient jeté le trouble et l'effroi dans toute la Bretagne. Les amis du marquis de la Rouërie, poussés aux partis extrêmes, avaient, comme nous l'avons vu, armé leurs paysans, et mettaient isolément à exécution les projets belliqueux du chef disparu ; de ce nombre étaient Jean Chouan, Gavard de Parcé, Bois-Guy, les frères la Haye Saint-Hilaire, Bois-hardi, Limoëlan le jeune, d'autres encore.

Ceux à qui l'âge ne permettait pas de faire campagne avaient émigré et rejoint à Jersey ou



LALLIGAND-MORILLON



à Londres les débris de l'armée des Princes<sup>1</sup>. Bien peu osaient braver le danger et attendre, dans leurs châteaux, la fin de la tourmente.

De ce nombre était le comte de Ranconnet de Noyan, qui, par deux fois déjà, a figuré dans notre récit : il avait été l'un des plus intimes conseillers du marquis<sup>2</sup> ; il lui avait offert l'hospitalité à son château de la Mancellière, et, lorsqu'il apprit l'arrestation des habitants de la Guyomarais et de la Fosse-Hingant, il lui fut aisé de prévoir que son tour viendrait bientôt.

Cependant M. de Noyan fit bonne contenance : sceptique, parfaitement égoïste, aimant ses aises au point de dédaigner le danger, il n'avait rien changé à ses habitudes et son inséparable confident Leroy, continuait à le magnétiser tous les matins et à accumuler sur lui le fluide nécessaire à l'existence de la journée. Quand Leroy boudait son maître, — ce qui arrivait fréquemment, — un autre médium nommé Clavet, le suppléait dans ses délicates fonctions. Avec ces étranges personnages vivaient à la Mancellière la fille du comte de Noyan, M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire et le fils de celle-ci, Louis de Sainte-Aulaire alors âgé de quinze ans<sup>3</sup>.

1 *Mémoires d'Outre-Tombe*.

2. Voir page 45.

3. Louis-Claire de Sainte-Aulaire ; il devint, en 1809, chambellan de Napoléon, préfet de la Meuse en 1813, de la Haute-Garonne en

La quiétude du vieux gentilhomme déconcertait la suspicion ; ses paysans d'ailleurs lui étaient dévoués, et sa considération s'étendait fort loin dans le pays. Les autorités mêmes du district de Dol lui étaient personnellement bienveillantes, et, dans l'incertitude des événements à venir, se souciaient peu d'encourir l'inimitié de la famille la plus puissante du canton<sup>1</sup>. Une première visite domiciliaire à la Mancellière n'avait rien fait découvrir de suspect : les commissaires avaient procédé avec une certaine politesse et s'étaient retirés avec force excuses. Quelques jours se passèrent ; M. de Noyan se jugeait à l'abri de toute nouvelle poursuite, et sa fille elle-même reprenait confiance, quand, le matin du 24 avril 1793<sup>2</sup>, en entrant de bonne heure dans la chambre de sa mère, le jeune Louis la trouva

1814 ; député pendant la Restauration, il soutint la politique de son gendre, M. Decazes. Ambassadeur à Rome en 1831, à Vienne de 1833 à 1841, à Londres de 1842 à 1848, il fut nommé membre de l'Académie française en 1841 et mourut en 1854.

1.

« Le 21 avril 1793.

« Les citoyens municipaux de la ville de Dol ont arrêté et arrêté de faire des recherches et perquisitions chez Louis-René Ranconnet, à la Mancellière, à l'effet de reconnaître s'il n'aurait point chez lui d'indices de quelque liaison coupable avec les ennemis de la République ; de nommer en conséquence pour commissaires les citoyens Lodin et Merdrignac et de requérir un détachement de quatre-vingts gardes nationaux de la commune de Dol pour accompagner ces commissaires qui se transporteront demain matin au lieu de leur destination. » — *Archives de la Mairie de Dol.*

2. Archives nationales, W, 274.

en habits de voyage, occupée à faire ses paquets, et à brûler des papiers. Il lui demanda la raison de ces préparatifs et si elle avait des projets de départ.

M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire répondit « que son père serait arrêté ce matin même et conduit en prison ; qu'il y demeurerait longtemps et courrait les plus grands dangers ; mais qu'il ne succomberait pas et serait, en définitive, sauvé par elle. Elle savait tout cela avec une certitude dont elle ne pouvait rendre raison, mais qui ne lui laissait absolument aucun doute <sup>1</sup>. »

Louis de Sainte-Aulaire avait, dans ce manoir hanté où s'était écoulé une partie de son enfance, assisté à trop de séances de magnétisme, trop entendu parler de manifestations fluidiques et de puissances occultes pour s'étonner beaucoup que sa mère ait vu en songe la garde nationale et les autorités du district de Dol faire une descente à la Mancellière et emmener M. de Noyan prisonnier. En rapportant dans sa vieillesse ce souvenir, il notait ce pressentiment comme un fait extraordinaire à la vérité, mais certain et dont M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire avait conservé, toute sa vie, une impression profonde. Elle y avait vu une révélation véritable, un signe de la mission que Dieu

1. *Portraits de Famille*, par le comte de Sainte-Aulaire.



lui donnait de sauver son père, et nul doute qu'elle n'y eût travaillé avec moins de courage si elle ne se fût sentie soutenue par cette foi vive qui déplace les montagnes <sup>1</sup>.

M. de Noyan ne fit que rire de l'avis que lui donna sa fille ; mais la matinée n'était pas achevée que l'on vit arriver à la Mancellière les gendarmes de Dol escortés d'un détachement de la garde nationale, et porteurs d'un mandat d'arrêt délivré contre Ranconnet-Noyan et Leroy, son secrétaire : le commandant de la gendarmerie exposa que, six jours auparavant, en procédant à une perquisition chez un bourgeois de Dol, nommé la Patinière, on avait découvert, maladroitement caché derrière une glace posée à plat dans le tiroir d'une commode, un papier dont le citoyen Merdrignac, président du district de Dol et jacobin farouche, s'était aussitôt emparé.

— Ceci est important, avait-il dit : je reconnais l'écriture de Leroy, scribe de Noyan.

Puis, sans plus songer à la Patinière, qui profita

1. Nous suivons, autant que possible en en conservant les termes, la rarissime brochure que le comte de Sainte-Aulaire écrivit dans sa vieillesse sous ce titre : *Portraits de Famille*. Ces souvenirs, d'une exactitude que nous avons pu bien des fois contrôler, ont tout l'attrait de l'inédit, car ce petit livre est introuvable, n'ayant pas été publié : on l'imprima seulement pour les membres de la famille de Sainte-Aulaire. L'exemplaire qui nous a été communiqué appartient à M. Barbier, propriétaire actuel du château de la Rouërie. Nous lui exprimons ici toute notre reconnaissance.

de l'occasion pour se sauver, Merdrignac avait fait part de sa découverte à ses collègues du district, qui ne purent refuser d'expédier les mandats d'arrêt<sup>1</sup>.

La pièce saisie était importante, en effet : c'était la copie d'un plan de l'association bretonne<sup>2</sup>, dressé en 1791 par la Roüerie et Noyan. Plusieurs copies en avaient été faites par Leroy pour les comités de l'association : celle que l'imprudenc de la Patinière venait de livrer aux agents du gouvernement était une pièce à conviction plus que suffisante pour faire tomber la tête de M. de Noyan et celle de son secrétaire. On les conduisit tous les deux à la prison de Dol<sup>3</sup>.

« 1. Vu la lettre écrite au directoire par le citoyen Merdrignac, membre de cette administration et commissaire actuellement occupé à la vérification de la correspondance de Julien-Bernardin Revers et Patinière, où il annonce avoir trouvé une pièce curieuse et demande que le directoire fasse sur-le-champ saisir les nommés Ranconnet et Leroy, habitant la Mancellière ; considérant d'ailleurs que ces hommes sont fortement suspects de correspondances dangereuses avec les émigrés et prêtres déportés, et que les commissaires de la Convention nationale ont requis l'arrestation de ces mêmes hommes, les dits administrateurs arrêtent que Louis-René Ranconnet et Leroy, son agent, seront sur-le-champ mis en état d'arrestation ; qu'à cet effet le citoyen Jean Portal, membre de cette administration, accompagné d'un officier municipal de Dol et d'un détachement de vingt-cinq hommes de gardes nationaux de la même ville se rendra sur-le-champ chez les ci-dessus dénommés au lieu de la Mancellière, en la paroisse de Bagger-Pican, s'assurera de leurs personnes et les fera transférer à la maison d'arrêt de ce district : arrêtent de plus que ledit Revers sera aussi mis en état d'arrestation et conduit à ladite maison d'arrêt. » — *Archives de la Mairie de Dol*.

2. Voir page 65, note.

3. Procès-verbal d'arrestation de Ranconnet-Noyan et de Leroy, son secrétaire, 24 avril 1793. — *Archives de la Mairie de Dol*.

On les enferma dans la chambre du concierge, petite, obscure, donnant sur un préau infect, misérable bouge disposé pour les criminels du plus bas étage<sup>1</sup>. Le comte de Noyan supportait l'aventure de fort bonne grâce et continuait à rire aux larmes des grossières plaisanteries de son fidèle Leroy. M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire ne prenait pas si facilement son parti. A peine son père était-il en prison qu'avec un art admirable elle lui conquit l'intérêt de tous les hommes qui, depuis le geôlier jusqu'au maire de la ville, avaient pouvoir d'adoucir sa captivité. Mais là s'arrêtait l'influence des autorités locales : pour obtenir d'autres résultats, il fallait s'adresser à de plus hautes puissances. L'occasion s'en présenta bientôt.

Lalligand-Morillon, après avoir remis ses prisonniers aux mains sûres de Fouquier-Tinville, brûlait de courir à de nouveaux exploits. Chévetel, lui aussi, avait pris goût à la besogne ; mais il n'osait reparaitre en Bretagne et abandonnait volontiers à son collègue ce terrain d'opérations.

Le Comité de Sûreté générale décida que Chévetel accompagnerait le conventionnel Prieur de la Côte-d'Or, envoyé en mission dans la ci-devant province de Normandie ; Lalligand devait se concerter avec le citoyen Cavaignac, membre du

1. *Portraits de Famille*, par le comte de Sainte-Aulaire.

Comité de Sûreté générale et le suivre en Bretagne avec mission de « rechercher tous les conspirateurs cachés ou connus et de les faire mettre en état d'arrestation <sup>1</sup> ».

Lalligand partit le 14 mai. Instruit par l'expérience, il voulait, cette fois, *faire grand* et ne plus se dépenser en de mesquines spéculations.

1. *Pouvoirs donnés par le Comité de Sûreté générale à Morillon et Latouche-Cheftel, commissaires dans l'affaire des conspirateurs de Bretagne.*

Du 13 mai 1793.

« Le Comité de Sûreté générale, après avoir conféré avec le Ministre des Affaires étrangères, considérant qu'il résulte des rapports que les vingt-huit conspirateurs traduits au tribunal ne sont pas les seuls qui aient trempé dans cette infâme coalition... que déjà des mouvements se renouvellent dans la ci-devant Bretagne ;

« 1<sup>o</sup> Le Ministre des Affaires étrangères délivrera aux citoyens Lalligand-Morillon et Latouche-Cheftel une commission pour se transporter dans la ci-devant Bretagne et Normandie, ainsi qu'au citoyen Grenier, leur secrétaire ;

« 2<sup>o</sup> La mission de Morillon sera de rechercher tous les conspirateurs cachés ou connus... il pourra les faire mettre en état d'arrestation, requérir la force armée, etc.

« Pour tous ces objets, il se concertera avec le citoyen Cavagnac, député à la Convention et membre du Comité de Sûreté générale envoyé dans les départements où se transportera Morillon.

« Cheftel aura pour mission de parcourir avec son adjoint Grenier la ci-devant Normandie, d'y rechercher et poursuivre les conspirateurs, et il se concertera pour le tout avec le citoyen Prieur de la Côte-d'Or.

« Attendu que la mission confiée à Cheftel et à Morillon a la plus grande connexité, ils pourront correspondre ensemble et même se transporter l'un et l'autre sur les points respectifs remis à leur surveillance. »

Alphonse de Beauchamp, *Histoire de la Guerre de Vendée*, pièce justificative n<sup>o</sup> VI, t. I, p. 379.

Le 20 mai, il était à Dol<sup>1</sup>. M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire l'apprit et résolut de tout tenter pour obtenir de lui un instant d'entretien. On conçoit que le nom de cet homme ne fût prononcé qu'avec terreur et qu'on ne crût pas pouvoir l'approcher sans danger. En demandant à le voir, la courageuse femme commettait, au dire de ses amis une grande imprudence qu'elle payerait infailliblement de la perte de sa liberté : elle demanda cependant une audience et l'obtint sans difficulté.

On l'introduisit dans une chambre remplie d'armes de toutes espèces. Lalligand lui-même, armé jusqu'aux dents, n'avait cependant point l'air féroce : il était jeune, d'un extérieur agréable, de manières distinguées<sup>2</sup>. Il reçut M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire avec politesse et « parut, racontait-elle plus tard, attacher du prix à se séparer à ses yeux de la tourbe révolutionnaire ». A ce signalement, nous connaissons l'homme qui déjà avait enjôlé les dames Desilles.

Après avoir écouté longtemps et avec bonté la fille du comte de Noyan, il l'engagea à prendre courage.

« — L'affaire de votre père est fort grave, dit-il ;

1. Demande de la citoyenne Noyan (Sainte-Aulaire) aux citoyens administrateurs pour que son père soit mis en liberté.  
— *Archives de la Mairie de Dol.*

2. *Portraits de Famille*, par le comte de Sainte-Aulaire.

un papier qu'on vient de me remettre aujourd'hui même au district de Dol ne laisse aucun doute sur sa complicité; mais peut-être pourrait-on faire disparaître cette pièce à conviction, et il n'en existe pas d'autre à ma connaissance. »

M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire, aussi heureuse que surprise de rencontrer tant de sympathie, crut un moment que Lalligand allait détruire le fatal papier qu'il tenait dans sa main; il comprit sa pensée et ne lui laissa pas longtemps cette illusion.

« — Il irait de ma tête, fit-il, si je ne rapportais pas au Comité de Sûreté générale les actes dont j'ai délivré les reçus en bonne forme; mais, une fois le dépôt fait et ma décharge expédiée, je pourrais remettre la main sur les dossiers et en disposer sans me compromettre. »

La suppliante, dans sa gratitude, demanda comment elle pourrait reconnaître un si grand bienfait; cette fois Lalligand ne laissa pas échapper l'occasion; sans détour et sans embarras il prit, sur la table, le papier compromettant.

« — Cette pièce vaut cent mille francs, déclara-t-il. Les membres du Comité de Sûreté générale ne se contenteront pas d'un moindre prix. Je sais que votre père est riche; mais ce qui fera l'embarras, c'est que, si ses biens sont saisis, il ne pourra peut-être disposer d'aucune somme, et vous savez que de tels services doivent être payés comptant.

— Je suis riche moi-même, répondit M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire, et je sacrifierais tout ce que je possède pour sauver la vie de mon père.

— En ce cas, reprit Lalligand, ayez bon courage, vous aurez de mes nouvelles. »

Dans la suite de l'entretien qui se prolongea assez longtemps, Lalligand fit parade de bons sentiments, montra une vive sympathie pour les malheureux qu'il venait de conduire au tribunal révolutionnaire : il s'inquiétait surtout du sort des dames Desilles et craignait de ne pouvoir sauver qu'une d'elles.

« — A la Fosse-Hingant, continua-t-il, elles m'ont conjuré de faire échapper leur père, protestant qu'elles ne demandaient rien pour elles-mêmes et qu'elles périraient sans regrets ; j'ai eu la faiblesse de consentir à cette espèce de marché<sup>1</sup> : le vieux Desilles est en sûreté à Jersey ; il faut cependant bien que quelqu'un de cette famille paie pour les autres. »

Telle est la scène consignée dans les souvenirs du comte de Sainte-Aulaire. Nous avons trouvé, sur tous les points, sur toutes les dates même, son récit en si parfaite concordance avec les pièces officielles conservées aux Archives nationales et à la

1. Après le procès, les dames Desilles confirmèrent à M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire toutes les circonstances de cet étrange récit. — Voir *Portraits de Famille*, *loc. cit.*

mairie de Dol, pièces qu'il n'a certainement jamais compulsées, que nous sommes obligés d'admettre pour exactes ses assertions sur les incidents qu'aucun document ne peut contrôler. Le comte de Sainte-Aulaire avait quinze ans en 1793 : il vivait avec sa mère dans la plus étroite communauté de sentiments ; elle mourut fort âgée, et bien souvent elle lui a raconté son entrevue avec Lalligand. On peut donc être assuré que cette homme éminemment intègre, — nous parlons du comte de Sainte-Aulaire, — historien émérite, n'a ni amplifié, ni dénaturé les faits, et sa déposition est indiscutable.

Nous le trouverons, du reste, mêlé plus tard, en personne, à cette intrigue, et c'est alors en témoin oculaire qu'il parlera. Il conclut, par quelques réflexions judicieuse qu'on nous permettra de citer : « Telles étaient, dit-il, les bonnes gens de ce temps-là..... et, en consultant aujourd'hui mes souvenirs, je n'hésite pas à classer Lalligand parmi les meilleurs de ceux qui, à cette époque, gouvernaient la République. Ce jugement pourra sembler paradoxal à ceux qui se complaisent à exalter les vertus révolutionnaires. Quant à moi, je déclare que, parmi les hommes influents à cette époque sur la marche du gouvernement (je ne parle pas de ceux qui, par bêtise ou par lâcheté, suivaient l'impulsion donnée), je n'ai vu que des hommes cruels ou fripons ; beaucoup étaient à la

fois l'un et l'autre. Lalligand- Morillon, qui n'était pas cruel, mérite assurément d'être classé dans la meilleure catégorie <sup>1</sup>. »

M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire quitta donc Lalligand en le bénissant...

M. de Noyan, qu'il vint interroger dans sa prison, porta également de lui un jugement favorable, mais il était contre toutes les règles que les deux prévenus de la Mancellière restassent dans la prison de Dol pendant qu'on instruisait à Paris le procès de leurs coaccusés. Peut-être cependant M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire eût-elle obtenu cette exception en faveur de son père dont l'âge et les infirmités pouvaient être représentés comme rendant impossible un long voyage ; mais rien de pareil ne pouvait être allégué en faveur de Leroy, et M. de Noyan ne voulut pas se séparer de son secrétaire qui l'avait, — c'est le cas de se servir de cette expression, — positivement ensorcelé, et tous deux furent transférés à la maison d'arrêt de Rennes <sup>2</sup>. On suivait, avec anxiété, en Bretagne, la marche de la procédure contre les complices de la Rouërie ; on savait que Fouquier-Tinville avait terminé son acte d'accusation : M. de Noyan et Leroy y étaient compris, et l'accusateur public

1. *Portraits de Famille.*

2. Le 10 juin 1793.

requérait contre eux la peine capitale. Quand les deux prisonniers arrivèrent à Rennes, c'était donc une question de vie ou de mort d'y obtenir un répit de quelques semaines.

Sous prétexte que son père était épuisé de fatigue et hors d'état de se mettre en route, M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire obtint qu'il ne partirait pas le lendemain ; le lendemain, elle gagna encore un jour ; puis un autre ; il ne fallait pas demander davantage à la fois ; les certificats des médecins, renouvelés chaque matin, attestaient que le malade n'arriverait pas vivant à la première couchée et mettaient ainsi à couvert les autorités locales.

Leroy, que l'asthme ne condamnait pas, comme son maître, à la résignation, prit le parti, un peu égoïste, mais fort sage, de ne pas attendre plus longtemps le bon plaisir du gouvernement. Il occupait, avec son compagnon, une petite chambre tout en haut de la Tour-le-Bat. Avec une force et une adresse prodigieuses, dans le cours d'une seule nuit, il perça dans la muraille de sa prison un trou de la mesure de son corps ; au bout de ses draps il attacha des cordes, descendit au fond du fossé et remonta de l'autre côté, où des amis l'attendaient. Le soir même, il avait rejoint une bande de Chouans et échangeait des coups de fusil avec les avant-postes de l'armée républicaine.

M. de Noyan, resté dans la prison et couché

dans le fauteuil qui lui servait de lit, attendit l'heure à laquelle les porte-clefs venaient chaque matin ouvrir la porte. L'alarme fut grande à la nouvelle que Leroy s'était évadé; aux interrogatoires qu'on lui fit subir, le comte répondit avec un imperturbable sang-froid qu'il n'avait contribué en rien à l'évasion de son compagnon de chambre; qu'à la vérité il l'avait vu travailler toute la nuit à percer la muraille et attacher des cordes à ses draps de lit; mais qu'il n'avait eu ni la volonté, ni les moyens de s'opposer à ces opérations et qu'il n'avait même pas bougé du fauteuil où une cruelle attaque d'asthme l'avait retenu.

Carrier, qui faisait, ce jour-là, son entrée à Rennes, prit mal la plaisanterie sur le rapport qui lui fut adressé de l'évasion du prisonnier; il donna l'ordre de diriger, dès le lendemain, « le vieux chouan Noyan » sur Paris, où le tribunal en rendrait bientôt bonne justice <sup>1</sup>.

Le comte fit partie d'un convoi destiné à former la seconde *fournée* des complices de la Rouërie:

1. Nous anticipons ici sur l'ordre des faits, car, à l'époque où le comte de Noyan fut transféré à Paris (14 septembre 1793), le procès des complices de la Rouërie était jugé depuis trois mois: mais il nous faut terminer la narration des spéculations de Lalligand-Morillon pour ne pas morceler cet incident en entremêlant ses différentes phases au récit déjà trop touffu de la conspiration de Bretagne.

deux charrettes, contenant chacune huit personnes, parmi lesquelles bon nombre des paysans de Sougeal, qui, en mai 1792, étaient accourus à l'appel du marquis<sup>1</sup>, précédaient la voiture où avaient pris place de Ranconnet-Noyan, sa fille, et le fidèle Clavet, qui continuait à magnétiser son maître chaque matin avec la même conviction qu'à la Mancellière. M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire avait confié son fils à une de ses amies, M<sup>me</sup> de Malherbe, qui, le même jour, partait pour Paris.

Nous ne nous arrêterons pas aux incidents de la route, incidents éminemment pittoresques pourtant, mais dont le détail pourrait lasser la

1.

Rennes, 13 septembre 1793.

« Les représentants du Peuple français, en mission en Ille-et-Vilaine, requièrent les commandants de gendarmerie de conduire de brigade en brigade une escorte suffisante :

- |  |                          |
|--|--------------------------|
| 1. Louis-René Ranconnet.   | 11. Mathurin Lemarchand. |
| 2. Pierre-Charles Bougeard, dit<br>Lapierre, domestique de<br>Tuffin-Roirie. | 12. Julien Le François.  |
| 3. Marie Jauffin.  | 13. Jacques Verdier.     |
| 4. Jacques Vetel.  | 14. François Mirrel.     |
| 5. La veuve Bérié.   | 15. Julien Laumondais.   |
| 6. François Gardais.   | 16. Julien Gilbert.      |
| 7. Mathurin Avril.   | 17. Jacques Le Maréchal. |
| 8. Jacques Orain.  | 18. Julien Le Pauvre.    |
| 9. Jean Le Chat.   | 19. Mathurin Rang.       |
| 10. Jean Fauconnier.   | 20. Marie Orain.         |
|  | 21. George Drouané.      |

« Julien Gilbert ne peut être transporté. Il est malade. La V<sup>ve</sup> Bérié, Mathurin Avril et Jacques Le Maréchal se sont évadés de la prison de Rennes.

« Reste, 17.

« CARRIER, POCHOLE. »

Archives nationales, W, 275.

patience des lecteurs. Qu'il nous suffise de dire que M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire fit preuve d'un tel dévouement à son père qu'elle parvint à adoucir la brutalité des conducteurs du convoi. Elle s'assura la bienveillance du commandant de l'escorte, jeune terroriste, cumulant les fonctions incompatibles, — semble-t-il, — de maître de danse et de lieutenant de gendarmerie. Elle obtint que le comte de Noyan pourrait, chaque soir, descendre à l'auberge et éviter ainsi l'odieuse promiscuité des cachots, où l'on entassait ses compagnons de route. Le vieux gentilhomme se laissait faire, maugréant contre sa fille, regrettant Leroy et compromettant à chaque relai, par sa mauvaise humeur, les efforts que faisait M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire pour lui attirer la déférence des soldats.

Mais il fallait pourvoir aux dangers qui attendaient le prisonnier à Paris. En y arrivant, il allait se trouver sous le coup d'un acte d'accusation rédigé d'avance, et si, par malheur, Fouquier-Tinville était avisé de son entrée dans l'une des prisons dont il était le maître absolu, c'était, pour Noyan, la mort dans les vingt-quatre heures. Il est vrai que les seules pièces à conviction qui pussent lui être opposées étaient entre les mains de Lalligand, qui attendait à Paris M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire pour les lui vendre. Celle-ci se décida

donc à se séparer de son père : elle prit la poste à Alençon, afin de le devancer de deux ou trois jours.

Après quelques démarches infructueuses, elle échoua chez cet avocat Vilain-Lainville qui s'était chargé de la défense des dames Desilles devant le tribunal révolutionnaire et qui passait pour exercer sur Fouquier-Tinville une certaine influence : Vilain ne cacha pas à M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire que Noyan était perdu si son séjour se prolongeait à la Conciergerie, et que Fouquier-Tinville « ne l'en ferait pas sortir pour des compliments... mais que, si elle voulait confier à lui Vilain six mille francs, il les porterait à l'accusateur public et qu'à sa première audience elle en verrait l'effet<sup>1</sup> ». M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire suivit exactement ce conseil, remit l'argent, obtint sur-le-champ l'audience et demanda que son père fût transporté, dès son arrivée, rue de Charonne, dans la maison de santé du D<sup>r</sup> Belhomme. Fouquier-Tinville, sans autre explication, expédia l'ordre sollicité et, le soir même, le comte de Noyan était écroué chez Belhomme<sup>2</sup>, en compagnie de Clavet.

Cette maison était primitivement consacrée au traitement des aliénés. Dans un corps de logis,

1. Nous suivons textuellement le récit du comte de Sainte-Aulaire. — Voir *Portraits de Famille*.

2. Le registre d'écrou de la maison Belhomme est conservé aux archives de la Préfecture de police. Il porte le nom de *Ranconnet-Noyan et un domestique* (Clavet, le magnétiseur).

au fond de la cour, on renfermait ceux dont l'état exigeait une surveillance sévère ; les plus tranquilles occupaient les autres parties de l'habitation<sup>1</sup>.

Le propriétaire de l'établissement ne s'occupait pas plus de médecine que de politique ; il avait d'abord reçu chez lui des fous, comme il y reçut, la Terreur venue, des prisonniers, et il préféra cette dernière industrie, parce qu'il la trouva plus productive. Lié avec quelques hommes puissants à cette époque, il employa son crédit auprès d'eux pour obtenir une sauvegarde tacite en faveur de sa maison : il les intéressa dans sa spéculation, qui devint très bonne pour tout le monde. Fouquier-Tinville et les Comités de la Convention vendaient très cher leur tolérance ; Belhomme percevait d'énormes pensions, que les prisonniers payaient volontiers, et, en définitive, le régime de la Terreur n'y perdait rien, car ces prisonniers pouvaient toujours être ressaisis quand leur bourse était épuisée. Il fallait seulement alors, pour le bon renom de l'établissement, qu'en en sortant ils ne montassent pas directement sur l'échafaud et qu'on les déposât pendant quelques jours dans une prison ordinaire.

1. Cette maison de santé est restée absolument intacte. On lit encore sur le cartouche de la grande porte : *Maison de Santé du Dr Belhomme.*

A ces conditions, la maison de Belhomme devint une oasis fortunée, où l'ambition de tous les prisonniers de Paris était de se faire admettre. Le local fut successivement agrandi et les notabilités les plus diverses s'y trouvèrent réunies. Mais, quand M. de Noyan y entra, la maison conservait encore sa destination première, et il n'y trouva que des aliénés. Sur le devant de la maison, on lui donna une petite chambre assez propre : il mangeait avec la famille Belhomme ou avec sa fille et son petit-fils, qui venaient le voir à toute heure, sans que leurs communications avec lui fussent gênées par aucune entrave.

Il ne fallait pas oublier cependant que M. de Noyan était sous le coup d'un acte d'accusation et que les pièces qui constataient sa culpabilité avaient été envoyées au Comité de Sûreté générale. Si, de là, elles passaient au greffe du tribunal révolutionnaire, sa condamnation était certaine. Lalligand, du reste, commençait à s'inquiéter des lenteurs de M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire : le jour même où elle était arrivée à Paris, il l'avait prévenue que le dossier de son père était entre ses mains et qu'il était autorisé, par les membres du Comité, à le vendre au prix de cent mille francs, payés comptant. Il avait approuvé l'entrée de M. de Noyan chez Belhomme ; mais il laissait entendre que cet asile n'offrait qu'une sécurité précaire.

Ce n'était jamais en son nom qu'il présentait des éventualités menaçantes : — « Il se tenait pour trop payé, disait-il, par le plaisir de rendre service ; mais ses amis étaient plus exigeants que lui, et, malheureusement, ils étaient aussi plus puissants. »

M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire ne pouvait se tromper sur le sens et la portée de ce langage ; elle le rapportait à son père, qui, déjà, fort dérangé dans ses affaires, eût bien voulu ménager ses dernières ressources. Cent mille francs n'étaient pas alors faciles à trouver ; M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire ne pouvait fournir que quarante mille francs qu'elle avait reçus du comte de Chapt, son cousin germain ; pour le reste de la somme, que M. de Noyan se résignait enfin à payer, il offrit trente mille francs en numéraire et une malle d'argenterie d'égale valeur.

Ces conditions ayant été acceptées par Lalligand, le jour était pris pour conclure, quand une condition nouvelle, imposée par M. de Noyan, pensa rompre le marché. Il voulut que M. de Montrocher, ancien ami de sa famille, fût présent à la remise des pièces et qu'il ne livrât l'argent qu'après les avoir bien examinées. La précaution n'était pas déraisonnable : la pauvre M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire, seule dans cette caverne, offrait aux brigands une proie trop facile. Ils pouvaient prendre son argent

et lui donner en échange quelques papiers insignifiants, réservant les pièces importantes pour les lui vendre une seconde fois. La présence d'un tiers apportait un obstacle à cette friponnerie.

Montrocher était un homme de sang-froid et de courage : il ne lâcherait les fonds qu'à bonne enseigne. Lalligand le connaissait bien, aussi se montra-t-il très blessé de cette précaution, dont il comprit le motif. Il s'en plaignit amèrement à M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire, qui ne put répondre que par des larmes et en alléguant la volonté de son père qu'on savait bien être inflexible. Lalligand se laissa toucher et promit que les membres du Comité de Sûreté générale ne seraient point informés de l'intervention de Montrocher. Comme M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire le quittait, toute rassurée, il la rappela pour lui demander si elle n'avait pas quelque *pot de vin* à joindre à la somme principale.

« — Je crois vous avoir vu porter, ajouta-t-il, une assez jolie montregarnie de brillants. Le cadeau de cette bagatelle pourrait être d'un bon effet. »

La malheureuse promit sans marchander d'ajouter sa montre aux valeurs qui devaient être livrées le lendemain.

Louis de Sainte-Aulaire vit, le lendemain, partir, à la nuit close, sa mère et Montrocher dans un fiacre. Ils emportaient la malle d'argenterie, des

sacs d'argent et d'autres objets jugés nécessaires pour compléter la somme convenue. M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire était fort émue ; elle se croyait, non sans apparence, exposée à un grand danger. Lalligand pouvait n'être pas seul chez lui ; une fois nanti de la somme, ses complices ou lui-même jugeraient peut-être utile de faire parade d'austérité, en dénonçant des séducteurs pris en flagrant délit ; la tête pleine de ces tristes pensées, Louis de Sainte-Aulaire attendit toute la nuit avec anxiété. Sa mère revint au point du jour, toute joyeuse, et lui conta comment les choses s'étaient passées : les pièces accusatrices contre M. de Noyan avaient été remises aux mains de Montrocher, qui les avait lues et examinées avec un soin minutieux avant de les jeter au feu. On avait ensuite compté l'argent, livré les valeurs que Lalligand avait reçues sans nouvelles exigences et en promettant pour l'avenir sa protection et celle des chefs du Comité de Sûreté générale. On s'était séparé bons amis. Montrocher cependant revenait très irrité de ce brigandage. A grand'peine il s'était contenu pendant l'opération ; la montre garnie de brillants, escroquée par-dessus le marché, lui paraissait surtout un cas pendable, et il se moquait de M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire, qui ne pouvait se défendre d'une sorte de reconnaissance pour le misérable qui sauvait son père en la dépouillant.

L'affaire n'était pas finie pourtant. Le lendemain, nouvelle alerte : un message de Lalligand, conçu dans des termes sévères, manda M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire et Montrocher. Ils se rendirent aussitôt chez lui et le trouvèrent dans une grande colère : il se plaignit d'un manque de probité, d'une sorte de trahison.

— Il ne faut pas se jouer ainsi du Comité de Sûreté générale, criait-il ; Chabot, Bazire sont fort irrités et se vengeront assurément ; quant à moi, je n'ai plus la volonté ni le pouvoir de me mêler des affaires de M. de Noyan, et j'ai voulu vous en faire la déclaration précise.

M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire était consternée, et Montrocher perdait lui-même de son assurance : ils furent longtemps à comprendre de quoi il s'agissait : Lalligand finit par leur expliquer qu'ayant à procéder au partage de la rançon de M. de Noyan l'une des parties prenantes avait accepté pour trente mille francs la malle d'argenterie et avait reconnu, après inspection, que deux grands seaux qu'elle contenait était en plaqué et non pas en argent. Ces deux seaux étaient en ce moment renversés sur le parquet de la chambre ; il en calculait le volume et le poids, et évaluait à quinze mille francs le dommage que la mauvaise foi de ses clients avait causé à leurs protecteurs !

— C'est non seulement une odieuse ingratitude,

disait-il, mais une insigne imprudence, et, si les quinze mille francs ne sont pas, dans la journée, restitués à *qui de droit*, M. de Noyan couchera ce soir à la Conciergerie.

De toutes les épreuves qu'eut à subir M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire à cette terrible époque, aucune ne lui laissa de plus poignants souvenirs. Sa *justification* était cependant facile : elle avait donné l'argenterie telle qu'elle se comportait ; la malle qui la contenait n'avait point été faite pour la circonstance, et elle n'en avait assurément soustrait aucune pièce. Quant à la demande de fournir un supplément de quinze mille francs, elle n'avait aucun moyen d'y satisfaire...

« Elle avait vidé sa bourse, épuisé son crédit ; il ne restait pas chez elle une cuillère d'argent, et tout le mobilier de son petit appartement consistait en deux ou trois lits de sangle et quelques mauvais fauteuils... »

Quand Lalligand eut acquis la certitude que le dénuement de sa victime était absolu et que ses menaces n'obtiendraient d'autre effet que des larmes, il se calma et se fit conciliant.

« — Je veux vous prouver, dit-il, que mon bon vouloir pour vous a été aussi désintéressé que sincère. Je me charge donc de satisfaire à la dette que vous n'avez pas en ce moment le moyen d'acquitter. Je paierai de ma poche les quinze mille francs récla-

més, et je compte trop sur l'honneur de toute votre famille pour craindre qu'on les laisse longtemps à ma charge. »

En parlant ainsi, il fit asseoir M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire à une table, lui mit une plume entre les mains et lui dicta une obligation de quinze mille francs à son profit. La pauvre femme écrivit tout ce qu'il voulut, jura cent fois que la somme serait payée et se confondit en expressions de reconnaissance.

Au fait, il ne restait plus aucune pièce accusatrice contre M. de Noyan : il pouvait, en évitant d'attirer sur lui l'attention des terroristes, espérer arriver à la fin d'un régime trop violemment atroce pour durer longtemps. Mais ce n'était pas ainsi que l'entendait le vieux gentilhomme : il voulait réclamer un jugement immédiat, ne doutant pas que, faute de preuves, il ne fût acquitté et mis en liberté. A quoi bon avoir donné son argent s'il devait rester dans la même situation qu'auparavant ? Il s'abusait étrangement, on le voit, sur les allures de la justice révolutionnaire ; mais il fallait le servir à sa guise.

Sa fille retourna donc chez Fouquier-Tinville, qui fut un peu surpris de s'entendre reprocher des *lenteurs* au nom d'un prisonnier. Cette démarche n'ayant amené aucun résultat, M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire dut retourner au greffe du tribunal révolu-

tionnaire, et, cette fois, elle en revint glacée d'effroi. Fouquier-Tinville, sans doute impatienté de la revoir, lui dit avec un regard et un sourire satanique :

« — Ranconnet s'ennuie donc beaucoup dans sa prison ? »

Ne conservant aucun doute sur l'effet qu'auraient ses instances, M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire balbutia quelques mots insignifiants et se sauva en toute hâte, bien résolue à ne plus réveiller le tigre endormi.

Ici se terminerait le récit de cet incident caractéristique, et nous passerions de suite à d'autres exploits de Lalligand, si les *Souvenirs* du comte de Sainte-Aulaire ne nous fournissaient, sur l'étrange prison où séjourna son grand-père, des détails trop pittoresques pour être tenus sous silence.

Sa petite maison ne suffisant plus à recevoir ses hôtes, Belhomme avait loué un grand hôtel voisin, (l'hôtel Chabanais), avec lequel on communiquait par de spacieux jardins. Les prisonniers étaient à peine gardés, et rien ne leur était plus facile que de s'évader, mais aucun n'en avait l'idée. Le propre du régime de la Terreur était précisément de transformer la France en une vaste geôle et de faire accepter à chaque détenu l'échafaud comme une mort naturelle qu'il était raisonnable

de retarder le plus possible, mais à laquelle il eût été absurde de prétendre se soustraire définitivement. A ces conditions, la maison Belhomme était assurément la meilleure résidence qu'on pût choisir en France en 1793.

Louis de Sainte-Aulaire y vit successivement arriver M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans, le comte et la comtesse du Roure, dont il devait, quinze ans plus tard, épouser la petite-fille, les Talleyrand-Périgord, les Choiseul-Gramont, les Rochechouart<sup>1</sup>, les Nicolai<sup>2</sup> ... Cette noble compagnie était égayée par les plus jolies actrices du Théâtre-Français, les demoiselles Lange et Mézerai, qui ne pouvaient prendre au sérieux les périls auxquels elles se trouvaient si bizarrement associées et qui conservaient encore des adorateurs opulents. Tous les soirs, des voitures nombreuses stationnaient devant la porte de la prison ; dans l'intérieur on jouait, on riait et on faisait de la musique<sup>3</sup>. Les choses allèrent ainsi tant que les moyens pécuniaires ne

1. Bon nombre de détenus de la maison Belhomme se trouvaient probablement dans la situation du comte de Noyan, si l'on en juge par cette note des *Mémoires* de M<sup>me</sup> Roland : « M<sup>me</sup> de Rochechouart a payé 80 000 livres à Fouquier-Tinville pour Mouy l'émigré. Fouquier a touché la somme ; Mouy a été exécuté, et M<sup>me</sup> de Rochechouart a été prévenue que, si elle ouvrait la bouche, elle serait enfermée pour ne jamais revoir le jour. »

2. *Registre d'Ecrou de la maison Belhomme*. — Archives de la Préfecture de police.

3. *Rapport de Latour-Lamontagne*. — Archives de la Préfecture de police.

manquèrent pas aux prisonniers. Mais leurs dernières ressources s'épuisèrent bientôt, et il leur devint impossible de satisfaire à l'avidité croissante de Belhomme et des patrons de son établissement.

A la fin de chaque mois, il fallait régler ses comptes et fixer la pension du mois suivant. Chaque détenu venait alors marchander sa vie dans le cabinet de Belhomme, et il s'y passait des scènes à la fois tragiques et ridicules.

C'était chose curieuse d'entendre le geôlier traiter d'affaires avec les grandes dames.

— En vérité, lui disait un jour la duchesse du Châtelet, avec les formes un peu apprêtées de l'ancienne cour, en vérité, M. de Belhomme, vous n'êtes pas raisonnable, et il m'est, à mon vif regret, impossible de vous satisfaire!...

— Allons, ma grosse, répondait Belhomme, sois bonne fille, je te ferai remise d'un quart.

Même à ce taux la duchesse du Châtelet ne put payer la pension; elle et son amie la duchesse de Gramont durent quitter l'établissement, et, peu de jours après, elles périrent sur l'échafaud. Cette catastrophe répandit la consternation chez Belhomme; lui-même s'y montra sensible, tout en faisant remarquer, pour l'exemple, « que ces dames périssaient victimes d'une économie mal entendue ».



Lalligand-Morillon, comme on peut penser, trouvait la vie bonne et la Révolution vraiment admirable. Depuis qu'il connaissait la *manière de s'en servir* et qu'il avait acquis le tour de main, son ambition ne voyait plus de bornes, et il s'ingéniait à chercher quelle récompense il pourrait bien réclamer à ce Gouvernement libéral qu'il servait avec tant d'ardeur.

Il avait dans son passé une peccadille assez gênante : nous n'avons fait qu'indiquer ce regrettable incident de son existence mouvementée, et le moment est venu de le préciser davantage.

Avant d'être employé par le Comité de Sûreté générale, Lalligand avait connu des jours pénibles. Réduit à la dure nécessité de travailler pour vivre, il avait choisi le métier qui lui avait semblé devoir être le plus rapidement productif et s'était établi faux monnayeur.

Retiré dans une maison de campagne au Mont, entre Paray et Digoïn, mettant à profit son talent de graveur, il eut vite fabriqué des coins et un balancier, et il se mit à frapper des louis de pur cuivre qui valaient trois sols. Dénoncé et arrêté avec son père<sup>1</sup> et sa mère<sup>2</sup> qui l'assistaient dans

1. Louis-Henry-Alexandre Lalligand.

2. Pierrette Desert, femme Lalligand.

son industrie, tous trois parvinrent à compromettre par leurs dénonciations un notaire de Paray du nom de Jacques Brigaud et un capitaine de dragons appelé Etienne Mainaud Delavante<sup>1</sup>. La procédure s'engagea : la femme Lalligand, le notaire et l'officier furent reconnus innocents et renvoyés des fins de la poursuite. Lalligand père et fils s'entendirent condamner, le 20 octobre 1791, à quinze ans de fer et à la confiscation du matériel saisi à la maison du Mont ; *s'entendirent* est une façon de parler, car le jugement fut prononcé par contumace, les deux bandits ayant, dès la veille, 19 octobre, cru prudent de s'échapper de leur cachot et de prendre la clef des champs. Un second arrêt se greffa sur le premier, concernant le bris de prison dont s'étaient rendus coupables les deux faux monnayeurs.

Tel était le péché de jeunesse dont le souvenir troublait Lalligand. Non point qu'il eût des remords, mais il pouvait se trouver des gens à préjugés dont l'étroitesse d'idées se serait offusquée de voir le Comité de Sûreté générale déléguer son autorité à un échappé du bagne. Ce souvenir fâcheux ne l'avait point empêché, on l'a vu, d'obtenir les bonnes grâces de Danton, garde des sceaux de France, et de l'histriion Fabre d'Églantine, son

1. Archives nationales, W, 409.

chancelier. Pourtant Lalligand s'en préoccupait, et le jour où, après son retour de Bretagne, il se crut en droit d'obtenir une couronne civique, l'idée lui vint de solliciter l'annulation de l'arrêt qui l'avait frappé.

Ah ! la belle supplique qu'il écrivit à la Convention<sup>1</sup>. Quelle crânerie dans sa requête, et comme on sent bien que l'homme qui trace ces lignes est une des plus pures victimes de l'odieuse oppression de l'ancien régime.

Une procédure criminelle a été intentée contre moi en 1791 par le tribunal d'Autun ; j'ai été arrêté, mes biens ont été mis sous séquestre. Il est vrai qu'on n'a pas osé donner suite à cette ombre de ténèbres, mais enfin il subsiste encore, et je ne jouis pas de ma fortune.

Après les services que j'ai rendus, vous jugerez sans doute que je ne dois point être privé de toutes subsistances, ni continuellement menacé par la malveillance, si elle jugeait à propos de reprendre cette vieille procédure. Je demande que le séquestre ou saisie de mes propriétés soit provisoirement levé<sup>2</sup>... »

La Convention s'empressa de déférer à une si légitime réclamation : le jour même, elle décrétait que tous les originaux de la procédure instruite contre Lalligand seraient enlevés au greffe du Tri-

1. Le 5 mai 1793.

2. Archives nationales, F<sup>7</sup>, 4760.

bunal d'Autun et qu'il rentrerait dans la jouissance de ses biens <sup>1</sup>.

Ses biens, c'étaient les coins, le balancier et les faux écus, saisis chez lui en juillet 1791.

A la réception de ce décret et de la lettre transmissive qu'adressait au district d'Autun le Ministre de la Justice Gohier, le greffier du Tribunal n'eut pas un instant de doute : il renvoya lettre et décret au Ministre, en appelant son attention sur ces pièces, qui ne pouvaient être que des faux, si évidemment faux qu'il était, heureusement, impossible de s'y laisser prendre. Le brave homme s'attendait à des compliments pour sa perspicacité. Quelle dut être sa stupeur en recevant une nouvelle lettre du Ministre qui, d'un ton assez embarrassé, il est vrai, réitérait sa demande.

1. Comme c'est ici le point le plus invraisemblable de cette invraisemblable histoire, nous avons pris le soin de relever, dans la collection Beaudouin le texte même du décret de la Convention. Le voici *in extenso* :

« Après avoir entendu les réclamations du citoyen Lalligand-Morillon, fils, et sur la proposition d'un de ses membres, la Convention nationale décrète ce qui suit :

« ARTICLE PREMIER. — Le Ministre de la Justice fera incessamment parvenir au Comité de Sûreté générale les originaux de la procédure instruite contre le citoyen Lalligand-Morillon, fils, dans le courant du mois de juillet 1791 par le tribunal du district d'Autun.

« ART. 2. — Jusqu'au rapport qui sera fait de cette affaire à la Convention nationale par son Comité de Sûreté générale, toutes poursuites demeureront suspendues et le sequestre mis sur les biens dudit citoyen Lalligand-Morillon sera provisoirement levé pour lui en laisser la libre jouissance. »

*Procès-verbal de la Convention nationale*, imprimé par son ordre, t. XI, p. 92.

Je ne saurais entrer, disait-il, dans l'examen des motifs qui ont déterminé la Convention nationale à rendre un décret que je dois me borner à faire exécuter; je vous prie de ne pas tarder à m'envoyer les pièces qui doivent être par moi transmises sans délai au Comité de Sûreté générale.

*Le Ministre de la Justice,*  
GOBIER<sup>1</sup>.

Les membres du Tribunal d'Autun délibérèrent : ce qu'on leur demandait était si grave qu'ils tentèrent un dernier effort pour faire revenir le Ministre sur sa détermination : ils objectèrent<sup>2</sup> donc que Lalligand-Morillon n'était pas seul visé par les pièces en litige.

Le citoyen Lalligand père était compris dans la procédure; il est appelant du jugement intervenu contre lui sur cette procédure et, si les originaux vous étaient envoyés, Lalligand père ne manquerait pas d'arguer les extraits de cette procédure d'inexactitude ou d'infidélité.

La société populaire de cette ville vient de recevoir une lettre du Comité de correspondance de la Société des Jacobins de Paris à cet égard, par laquelle on l'invite à s'adresser à la Convention, pour obtenir le rapport du décret rendu en faveur de Lalligand-Morillon fils, et dont l'exécution ne tendrait rien moins qu'à innocenter deux criminels.

1. Lettre du 3 juin 1793. — Archives nationales, W, 409.

2. Le 13 juin 1793. — *Idem*.

Si ces circonstances ne vous touchent point, je vous ferai passer les originaux que vous réclamez.

Marquez-moi si je dois joindre aux originaux les pièces de conviction consistant dans une caisse renfermant les outils propres au monnayage et les pièces de cuivre fabriquées en louis.

*Le Commissaire national  
près le Tribunal dudit Autun,*

THÉVENOT<sup>1</sup>.

Le ministre Gohier, tremblant pour sa tête, communiqua cette lettre au Comité de Sûreté générale<sup>2</sup>. Ce Comité était alors composé, entre autres membres, de Rovère, l'ami de Lalligand; du noyeur Carrier; du boucher Legendre; du défroqué voleur Chabot; d'Ingrand, ce bon bougre de Montagnard, « à l'aide duquel on pouvait tout faire, tout briser, tout incendier, tout déporter, tout renfermer, tout guillotiner, tout régénérer<sup>3</sup> »; de Michaud du Doubs, qui ordonnait que tous les chefs-lieux de canton auraient un club, où les instituteurs seraient contraints de conduire leurs élèves<sup>4</sup>; de Bernard de Saintes, qui se surnommait symboliquement *Pioche-Fer*; de Maure, l'inventeur de la fête de la Terreur, qui organisait des processions où l'on portait en pompe la guillo-

1. Archives nationales, W, 409.

2. *Idem*.

3. Lettre de Piorry citée par Wallon.

4. Wallon, *Les Représentants du peuple en mission* V, 5.

tine<sup>1</sup>; de Dartigoyte, ce boucher de chair humaine, qui se faisait adjuger à vil prix les objets provenant de confiscation, qui, toujours ivre, se montrait nu sur le théâtre d'Auch dans des représentations auxquelles il forçait d'assister les femmes et les jeunes filles<sup>2</sup>. Ce joli monde était présidé par Bazire, cousin de Lalligand, son confident, son héros, Bazire qui depuis... mais alors il était vertueux, et il n'hésita pas à trouver singulier que le Ministre n'eût pu encore obtenir la remise des pièces réclamées par le Comité. Gohier les réclama donc de nouveau avec une énergie désespérée<sup>3</sup>, et, le 28 juillet, le tribunal d'Autun s'exécutait. Les originaux de la procédure étaient soustraits des cartons du greffe et expédiés au Comité de Sûreté générale, où le cousin Bazire ne les laissa pas traîner.

Mais Lalligand ne se déclara pas satisfait : d'abord, on ne lui renvoyait pas ses faux louis, qu'il ne voulait pas perdre ; il songeait ensuite que le greffe d'Autun pouvait bien avoir conservé les minutes de ses interrogatoires et du jugement. L'ami Burthe se trouvait justement de loisir, et vite le faux monnayeur le dépêcha vers sa ville natale, *muni d'une lettre du Ministre de la Justice*<sup>4</sup>,

1. Wallon, *les Représentants du peuple en mission*, V, 239.

2. *Idem*, V, 237.

3. Lettre du 18 juillet 1793. — Archives nationales, W, 409.

4. Archives nationales, W, 409.

afin d'en rapporter les dernières pièces constatant ses méfaits et la précieuse caisse contenant l'outillage qui pouvait ne pas être inutile si les mauvais jours revenaient.

Les magistrats d'Autun, inquiets de la tournure que prenaient les choses, laissèrent « au commissaire national Thévenot le soin de se conformer, comme il l'entendrait, aux ordres qui lui étaient transmis, après s'être assuré légalement de leur authenticité, ainsi que du caractère de celui qui en était porteur<sup>1</sup> ».

Thévenot fit comparaître « le nommé Burthe ou soi-disant tel », examina sa commission, y trouva des ratures, crut reconnaître pour fausse la signature de Gohier ; bref, il éluda la requête, en assurant que toutes les pièces de la procédure avaient été expédiées à Paris. Burthe, vexé, se plaignit à Lalligand, et le Ministre de la Justice dut subir l'humiliation de confirmer par lettre autographe la mission confiée à ce forban et de lever les doutes émis sur l'authenticité de sa lettre de créance.

Thévenot comprit qu'il n'y avait plus à résister : il laissa Burthe emporter tout ce qu'il voulut, et, entre autres objets, trois petites caisses d'outils, de lous faux, de coins, de matrices et de marteaux<sup>2</sup>.

1. Archives nationales, W, 409.

2. Archives nationales, W, 409.

Lalligand pouvait donc marcher la tête haute : il s'était refait une virginité. Peut-être estimera-t-on que nous avons donné trop de développement au récit de cet incident ; mais, outre qu'il fait mieux apprécier un de nos principaux personnages, c'est justice, semble-t-il, de mettre en regard du tableau de la conjuration bretonne les portraits, aussi ressemblants que possible, des hommes chargés de la combattre. Les royalistes qui luttèrent si désespérément pour la monarchie, sont en mauvaise posture dans certaines histoires : on en est resté au mot terrible de Michelet, accusant les populations de l'Ouest d'avoir profité de l'heure où la Révolution faisait face à l'ennemi, pour « lui planter dans le dos le poignard de la Vendée ». Quelque belle que soit une phrase, des faits précis valent mieux encore. La Révolution ne fut-elle point la première coupable ? Quels moyens employa-t-elle pour s'assurer les sympathies de ces Bretons, dont elle brisait les traditions, dont elle choquait les croyances ? Qu'a-t-elle fait pour les séduire et se les attirer ? Quels furent ses missionnaires, ses apôtres, les porteurs de sa bonne parole ? Des Lalligand et des Chévetel, ayant pour chefs et pour soutiens des Chabot et des Bazire ! Quoi d'étonnant à ce qu'un régime, personnifié par de tels hommes, n'ait inspiré qu'horreur et mépris. On les racontait, pourtant,

ces histoires de la Guyomarais et de la Fosse-Hingant ; elles étaient connues des paysans qui frissonnaient, en les écoutant, le soir, autour de lâtre ; les colères montaient contre les traîtres qui, par de si odieux moyens, livraient à l'échafaud de si nobles têtes ; et les chouans s'indignaient de s'entendre appeler *brigands* par des bourreaux enrichis de la dépouille des victimes. Si les insurrections bretonnes avaient besoin d'une excuse, c'est là ce qu'il faudrait plaider ; et c'est pourquoi il n'est pas inutile de s'attarder un peu à étudier les hommes que la Révolution choisit pour ses basses œuvres.

Et maintenant que nous avons peint les vengeurs, revenons aux coupables.

---

## IV

### LE PROCÈS

A l'Abbaye, les dames Desilles vivaient en commun, ainsi que nous l'avons dit, avec M<sup>me</sup> de la Guyomarais et Thérèse de Moëlien.

Ces cinq femmes, séparées de leurs coaccusés, employaient les durs loisirs de la prison à retourner de mille façons les incidents de leur arrestation, à en ressasser les circonstances, à supputer les faibles chances de salut qui leur restaient.

Il y avait pour elles bien des points mystérieux dans l'intrigue qui les avait réunies là : les péripéties mêmes du drame établissaient que les secrets de l'association avaient été trahis ; mais par lequel des conjurés ? Et cette question sans cesse se posant à leur esprit, elles en vinrent à se rappeler quelques réticences de Chévetel, quelques soupçons émis par cet ami sûr, qui avait su, à plusieurs reprises, désigner adroitement à leur défiance l'aide de camp Fontevieux. Celui-ci,

depuis la mort de la Rouërie, n'avaient pas reparu en Bretagne : il avait quitté en hâte la Guyomarais le lendemain de l'inhumation ; depuis lors on n'avait pas eu de ses nouvelles. Cet étranger n'avait-il pas livré au gouvernement révolutionnaire les noms des associés et révélé leur rôle dans le complot ?

Fontevieux, comme on sait, n'était pas Breton, et, en se laissant aller à l'accuser sur de simples apparences, les pauvres femmes obéissaient à un sentiment bien naturel ; il répugnait à leur noble caractère de supposer qu'un de leurs compatriotes se fût rendu coupable d'un crime si odieux : le traître, à leur avis, devait donc être l'allemand Fontevieux.

Or le malheureux, incarcéré depuis les premiers jours de mars, était alors écroué à l'Abbaye et occupait un cachot situé exactement au-dessus de celui des dames Desilles. Il avait été informé de cette particularité par les geôliers ou par son défenseur, et il s'ingéniait, sans y réussir, à communiquer avec elles, soit pour concerter quelque moyen de salut, soit pour les assurer simplement de sa fidélité et de son amitié.

Un jour, les dames Desilles virent descendre, à travers les barreaux de leur fenêtre, un modeste bouquet de roses, suspendu à un fil auquel était également lié un papier. C'était une lettre de Fon-

tevieux : le prisonnier, en des termes remplis « d'intérêt et d'attachement », leur apprenait qu'il était leur voisin et s'informait de leur santé. Elles rattachèrent au fil fleurs et billets, après avoir tracé au verso de la feuille cette question :

— « Êtes-vous un de nos dénonciateurs ? »

A peine le message fut-il parvenu à sa destination qu'elles entendirent à l'étage supérieur « un grand bruit et beaucoup de mouvement » ; et, le lendemain, elles apprirent que Fontevieux « avait été saisi d'une attaque de nerfs, d'épouvantables convulsions, dont il avait failli mourir, n'ayant pu supporter la pensée que ses amis le soupçonnaient d'une pareille infamie<sup>1</sup> ».

La vie se passait ainsi, pour les prisonniers, dans des alternatives angoissantes de découragement et d'espérances : ils se sentaient entourés d'ennemis inconnus, et ils n'ignoraient pas aussi que des amis tenaces s'employaient à les sauver.

Les défenseurs de Pontavice avaient réuni une somme de dix mille livres pour faciliter son évasion<sup>2</sup> : mais cet acompte, augmenté d'une promesse de quinze cents francs de rente, n'avait pu séduire le gendarme chargé de sa surveillance ; d'un autre côté, Lalligand, qui ne tenait pas à ce qu'on

1. *Journal de Rennes*, 1847.

2. *Idem*.

guillotinaient ses clients, attendu que, eux morts, il pourrait difficilement se faire payer les prétendus services qu'il leur avait rendus, Lalligand promettait de tout tenter pour « sauver au moins les femmes ». Il jouait si parfaitement la comédie du désintéressement que, plus tard, M<sup>me</sup> de Virel affirmait que « son dévouement ne s'était pas un seul instant ralenti <sup>1</sup> ».

En outre, des bruits vagues circulant dans Paris parvenaient jusqu'aux détenus. On assurait que les administrateurs du département avaient été informés d'une assemblée tenue à l'hôtel de Toulouse, rue des Vieux-Augustins, par quelques Bretons accourus pour tenter la délivrance de leurs compatriotes. Les journaux annonçaient que ces conjurés devaient « ou distribuer de l'argent aux juges et jurés », ce qui n'impliquait pas une très haute opinion de l'intégrité de ces magistrats, ou « séduire les gendarmes; en désespoir de cause, ils comptaient employer la force <sup>2</sup> ».

Ces rumeurs entretenaient la confiance des prisonniers, et c'est sans trop de craintes qu'ils voyaient approcher le jour du jugement. Le Tribu-

1. *Journal de Rennes*, 1847.

2. *Le Thermomètre du Jour*, 1793.

La tentative de corruption de Pontavice sur son gardien avait, sans doute, donné naissance à ces bruits. La somme de 10.000 livres que cet accusé avait reçue prouverait, d'ailleurs, qu'ils n'étaient pas dénués de toute vraisemblance.

nal criminel extraordinaire, — on ne disait pas encore le *Tribunal révolutionnaire*<sup>1</sup>, — n'avait pas, d'ailleurs, à cette époque, le terrible renom que lui valurent par la suite les fournées de l'an II. Il n'avait prononcé, depuis le jour de son institution, qu'une vingtaine de condamnations capitales, et le grand nombre des complices de la Rouërie permettait d'espérer que les juges hésiteraient, soit à faire un choix parmi les coupables, soit à les livrer tous ensemble au bourreau.

Le 24 mai, les Bretons avaient été transférés à la Conciergerie<sup>2</sup>, et, le 3 juin au soir, on les avertit qu'ils comparaitraient le lendemain devant le Tribunal.

A neuf heures du matin, l'audience fut ouverte. Une foule compacte de curieux remplissait le prétoire public; le tumulte fut grand quand parurent les vingt-sept accusés : leur placement sur les bancs prit un temps assez long. On fit à M. de la Guyomerais les honneurs du *fauteuil*<sup>3</sup> : ainsi appelait-on, par ironie, la sellette ou siège élevé sur lequel s'asseyait ordinairement le principal coupable. Sur le premier banc prirent place M<sup>me</sup> de

1. Le Tribunal prenait cependant ce titre dans ses imprimés : dès le premier jugement, l'en-tête des procès-verbaux est ainsi libellé : ... *Séances du Tribunal criminel révolutionnaire, établi à Paris par la loi du 10 mars 1793...*

2. Archives de la Préfecture de police.

3. Archives nationales, W, 273.

la Guyomarais, ses enfants et ses domestiques ; les dames de Virel et leur oncle occupaient la seconde banquette ; Thérèse de Moëlien, dont l'air de jeunesse et la beauté attiraient les regards, fut mise au troisième banc avec Fontevieux et Pontavice<sup>1</sup>.

A leur suite entrèrent les défenseurs : Tronson du Coudray, Chauveau-Lagarde, Julienne, Villain de Lainville, Labezardel et Pollet, qui s'assirent au bas des gradins où se tenaient leurs clients ; puis vinrent les témoins parmi lesquels on se montrait Ysabeau, le premier commis des Affaires étrangères et les conventionnels Lebreton, Duval, Billaud-Varennés, Bazire. Parurent ensuite les douze jurés<sup>2</sup> ; enfin l'huissier annonça *le Tribunal*,

1. On mit sous les yeux des juges un *catalogue* des accusés, afin d'éviter les confusions. Cette liste est restée au dossier. Comme elle indique la place de chacun d'eux et qu'il n'est pas inutile de rappeler leurs noms, nous donnons copie de cette pièce :

« Ordre dans lequel sont placés les accusés :

« *Fauteuil* : Laguyomarais père.

« *Premier banc* : Femme Laguyomarais Laguyomarais l'ainé, Laguyomarais cadet, Perrin, Thebault, David, Taburet.

« *Deuxième banc* : Morel, Lemasson, Picot-Limoëlan, dame la Fonchais, veuve Virel, dame Dalleyrac (*sic*), Delaunay.

« *Troisième banc* : Locquet de Granville, Grout de la Motte, Thomazeau père, D<sup>lle</sup> de Fougères (*Thérèse de Moëlien*), Fontevieux. Pontavis (*sic*), Vincent.

« *Quatrième banc* : Micault-Mainville, Dampierre (*la Vigne-Dampierre*), Lepetit, Briot père, Briot fils. »

2. Voici leurs noms : Dumont (de la Somme), Coppins (de Provins), Jourdeuil, Brochet, Duplain, Gannet, Chrestien, Saintex, médecin ; Gaudin, homme de loi ; Hattinguair, commissaire

et l'on vit les magistrats gagner leurs places, vêtus de noir, la tête couverte du chapeau à plumes, portant au cou un ruban tricolore : c'était le président Montané, les juges Foucaut, Desmadelaines et Roussillon; derrière eux marchaient l'accusateur public, Fouquier-Tinville et le greffier Fabricius.

Le tribunal observait à ses débuts des procédés réguliers, à peu près demeurés en usage jusqu'à nos jours dans les procès de cour d'assises. Il n'est pas inutile pourtant de donner une physionomie détaillée de ces premières audiences, où quelques garanties étaient encore, dans la forme tout au moins, laissées aux accusés.

Le greffier fit l'appel nominal, et tout aussitôt le président, se tournant vers le jury, invita chacun de ses membres à prêter individuellement le serment dont il lut la formule :

Citoyens, vous jurez et promettez d'examiner avec l'attention la plus scrupuleuse les charges énoncées contre les accusés ci-dessus nommés; de ne communiquer avec personne jusqu'après votre déclaration; de n'écouter ici ni la haine, ni la crainte, ni l'affection; de vous décider d'après les charges et moyens de défense et suivant votre conscience et votre intime conviction,

national à Meaux; Fallot, ancien procureur de la commune de Saint-Cloud; Leroy-dix-Août (ci-devant marquis de Montflabert), de Coulommiers. — Archives nationales, W, 273.

avec l'impartialité et la fermeté qui conviennent à un homme libre <sup>1</sup>.

Les douze jurés se levèrent l'un après l'autre et, avançant la main, répondirent : *Je le jure*. Montané se tourna ensuite vers les accusés restés debout pendant cette cérémonie et, les ayant invités à s'asseoir, demanda à chacun d'eux son nom, son âge, sa profession et sa demeure. Ce premier interrogatoire terminé sans incidents, le président ajouta :

« — Soyez attentifs à ce que vous allez entendre. Et, s'adressant à Fabricius :

« — Greffier, dit-il, donnez connaissance de l'acte d'accusation <sup>2</sup>. »

Fabricius se leva, et, prenant un fort cahier <sup>3</sup> noué de faveurs bleu tendre, il commença la lecture. Nous n'analyserons pas cette pièce, les faits qu'elle rapporte n'étant que le résumé des événements que nous avons racontés : le rôle de Lalligand-Morillon y est exposé en détails, mais le nom de Chévetel n'est pas une seule fois cité <sup>4</sup>; en

1. Archives nationales, W, 273.

2. *Idem*.

3. Il compte trente et une pages.

4. Voici comment le nom de Chévetel était escamoté : « Ce projet contre-révolutionnaire avait été dénoncé au Comité de Sûreté générale de la Convention nationale qui avait chargé des commissaires d'en poursuivre les auteurs et complices. Ces commissaires, assistés des officiers de police, ont fait les recherches et perquisitions nécessaires... etc. »

revanche, les lieux communs révolutionnaires y reviennent à chaque ligne : *le joug de la tyrannie, — les lâches oppresseurs, — les tyrans de l'Europe, — l'hydre étouffée dans sa naissance...* etc.

Quand la lecture en fut terminée, Montané, s'adressant de nouveau aux prévenus :

« — Voilà, dit-il, de quoi vous êtes accusés ; vous allez entendre les charges qui vont être produites contre vous <sup>1</sup>. Huissier, faites l'appel des témoins.

Mais à ce moment l'un des défenseurs, Tronson du Coudray, se leva et prit la parole :

« — Le nombre des accusés, dit-il, comme celui des pièces à vérifier est si grand que ni mes collègues, ni moi, n'avons pu encore, quelque activité que nous y ayons apportée, nous mettre en état de défendre avec assez de connaissance les intérêts de nos clients : je requiers donc, tant en mon nom qu'en celui de mes collègues, pour tous les accusés, que le Tribunal consente à remettre la cause à un délai suffisant pour permettre aux défenseurs de connaître à fond cette importante affaire <sup>2</sup>. »

Fouquier-Tinville ayant acquiescé à cette requête, le Tribunal délibéra pendant quelques instants et le président déclara :

1. Archives nationales, W, 273.

2. *Idem.*

« — La cause est remise au vendredi 7 du présent mois. »

Au jour dit, le Tribunal rentra en séance à neuf heures : les curieux s'entassaient aux barrières du prétoire, aussi nombreux qu'à la première audience. Toute la matinée fut prise par la lecture des pièces saisies, des procès-verbaux, des dépositions de témoins absents : le greffier récitait ces choses au milieu de l'inattention générale ; cela dura pendant six heures consécutives ; il était, lorsqu'il s'arrêta, trois heures de l'après-midi. L'audience suspendue pour permettre aux accusés et aux juges de prendre leur repas, recommença vers six heures par l'audition des premiers témoins.

D'abord on fit comparaître les experts en écriture, Blin<sup>1</sup> et Harger<sup>2</sup>, auxquels on présenta les billets trouvés à la Fosse-Hingant et écrits de la main de Fontevieux, ce que celui-ci avait nié. En les comparant à d'autres lettres de l'accusé, les experts certifièrent que ces billets avaient été tracés par Fontevieux et qu'il ne pouvait subsister aucun doute à cet égard<sup>3</sup>. Puis parut à la barre le premier commis des Affaires étrangères, Ysabeau<sup>4</sup> :

1. Blin, Jacques-Nicolas, rue Saint-Paul.

2. Harger, Alexis-Joseph, rue des Rosiers.

3. Archives nationales, W, 273.

4. Ysabeau, François-Germain, trente-cinq ans, rue Taitbout, n° 36.

il avait été chargé de diriger l'affaire de Bretagne, mais ne connaissait personnellement que Fontevieux et Pontavice, et seulement depuis leur incarcération. Sa déposition ne présenta donc pas grand intérêt : il s'étendit cependant assez longuement sur les détails de leur arrestation, et, lorsqu'il se tut, il était dix heures et demie du soir.

La suite des débats fut remise au lendemain.

Le 8, l'audience du matin fut remplie par la déposition des députés Lebreton, Duval et Billaud-Varennès ; de Lucas et de Le Poitevin, hommes de loi ; de Pierre Juet, secrétaire de la Convention, et d'un nommé Charles Bachet : aucun d'eux ne révéla de faits nouveaux : ils ne pouvaient connaître que l'*envers* de la conjuration. L'accusation ne faisait pas un progrès et perdait même visiblement du terrain ; jurés et public se désintéressaient de ces racontars sans effet sur l'issue du procès. Seul le citoyen Lebreton produisit deux billets anonymes, qui lui avaient été adressés et qui étaient ainsi conçus :

— Trois messieurs de Retenen (?) ont été ébergés à la Rouairie pendant six mois : les frères Fournier en étaient.

— Citoyen, Fournier<sup>1</sup> est un monstre ; sa belle-

1. Il s'agit peut-être de Fournier, ci-devant procureur à Rennes.

sœur et lui ont donné du poison à leur père ; la fille Dayot pourrait l'avoir fourni. Cela m'a été dit à Hédé, 23 mai<sup>1</sup>.

Révélation qui n'apportait aucune lumière et qui resta inexplicquée.

La séance, suspendue à deux heures, fut reprise à cinq heures du soir : on entendit Bazire, beau parleur, qui ne savait rien et l'exposa en termes choisis, ainsi qu'un « ci-devant noble », Kératry, qui n'en apprit pas davantage.

L'événement risquait de tourner à la confusion de l'accusateur public : cette affaire, autour de laquelle on avait mené un si grand bruit, ce vaste complot qui avait failli renverser la République, n'était établi sur aucun témoignage concluant, sur aucune dénonciation formelle. On disait hautement dans le public que le procès ne serait pas continué ; que Danton, le trouvant impolitique, exigeait qu'on en restât là ; et que, d'ailleurs, aucune preuve ne pouvait être produite contre les prévenus. Cette pénurie des moyens de l'accusation s'expliquait ; du moment que ni Chévetel, ni Lalligand n'étaient appelés à déposer, on en était réduit à recueillir de vagues on-dit, ou des récits de seconde main, puisque pas un

1. Ces deux billets tracés en caractères contrefaits sont restés joints au dossier. — Archives nationales, W, 273.

seul des affiliés, autre que ceux assis au banc des accusés, n'avait consenti à parler.

Fouquier comprit que ses victimes lui échappaient : vers la fin de cette troisième audience il demanda au Tribunal de suspendre de nouveau ses travaux jusqu'au surlendemain, « afin d'avoir le temps de produire ses témoins à charge ou toutes autres pièces », ce à quoi, après en avoir délibéré, le Tribunal consentit <sup>1</sup>.

Le lundi, 10 juin, l'accusateur public annonça, dès le début de l'audience, « qu'il n'était pas encore prêt ». A défaut de témoins introuvables, il s'était fait livrer par le Ministère de la Justice toutes les pièces de la procédure au nombre de deux cent soixante-treize. Il avait passé son dimanche à les classer et à en extraire les principales dépositions ; mais l'examen sommaire d'un si grand nombre de papiers exigeait au moins une journée, et il l'obtint encore de la complaisance servile des juges : ce travail fait, il se trouvait enfin prêt à conclure et, le mercredi 12, les débats s'engagèrent définitivement. On expédia quelques témoins, encore deux députés, Oblin et Chaumon, puis le gendarme Narbot, que Pontavice avait tenté de gagner à prix d'argent, et, en dernier lieu, la femme Noël, concierge de l'hôtel

1. Archives nationales, W, 273.

où le comte de la Vigne-Dampierre habitait pendant ses séjours à Paris.

Tout aussitôt commencèrent les interrogatoires des prévenus.

Nous n'avons point à résumer ces longues séances ; pendant trois jours pleins<sup>1</sup>, le président Montané pressa les accusés de questions, et leurs réponses n'ajouteraient rien, pour la plupart, au récit détaillé que nous avons donné des événements de la Guyomarais et de la Fosse-Hingant ; nous devons seulement indiquer quels furent leurs moyens de défense, sans cependant ajouter plus de créance qu'il ne convient au compte rendu du *Bulletin*<sup>2</sup> : c'était un journal quasi-officiel, rédigé sous l'inspiration directe de Fouquier-Tinville, et ce patronage le rend sujet à caution.

M. de la Guyomarais, interrogé le premier, s'efforce d'assumer sur sa propre tête toutes les responsabilités. C'est lui qui a reçu la Rouërie sous le nom de Gasselin : ni sa femme ni ses enfants n'ont connu son hôte que sous ce pseudonyme ; d'ailleurs, Loisel dit Fricandeau s'occupa de tout : il fut présent à la mort, présida à l'inhumation.

1. Mercredi 12, jeudi 13 et vendredi 14 juin.

2. Voici ce qu'à propos du procès de A. Cloutz, Georges Avenel a dit de ce recueil : « Subleyras et Coffinhal, préposés en ce jour à la rédaction du *Bulletin*, étudiaient les physionomies de l'audience afin de *défigurer patriotiquement après coup le compte rendu* que rédigeait l'avocat Ferral. »

Loisel, on le comprend, étant parvenu à émigrer, pouvait être chargé sans danger<sup>1</sup>.

M<sup>me</sup> de la Guyomarais suivit le moyen que venait de lui indiquer son mari : elle ignorait le véritable nom de la Rouërie et ne fit qu'écouter les conseils de Loisel.

Perrin, questionné après elle, se montra aussi lâche qu'à la Guyomarais, ne cherchant qu'à sauver sa tête, assurant les juges de son repentir, compromettant tous les autres. Le médecin Lemasson avoua qu'il avait commis une imprudence en assistant à une inhumation clandestine ; mais il ignorait absolument la qualité du défunt. C'est là ce que répondirent tous les autres : pour eux, l'homme mort à la Guyomarais n'était qu'un hôte de passage, hébergé par charité et dont on avait fait disparaître le corps uniquement dans le

1. En publiant, il y a quelques années, les notes laissées par son père, M<sup>me</sup> de la Guyomarais s'est élevée avec indignation contre les assertions du *Bulletin* : celui-ci prête à M. de la Guyomarais une réponse assez peu chevaleresque : « — S'il avait su, aurait-il dit que l'hôte auquel il offrait l'hospitalité était le marquis de la Rouërie, il lui aurait fermé sa porte. »

Il serait bien étonnant, en effet, que M. de la Guyomarais eût fait au Tribunal une semblable réponse après avoir avoué tout le contraire à Lalligand-Morillon lors de l'enquête ouverte en Bretagne. Peut-être espérait-il cependant, en arguant de son ignorance de la personnalité de son hôte, sauver de l'échafaud sa femme et ses fils et leur indiquer un moyen de défense. Le *Bulletin* ment en bien des endroits, et cette réponse de M. de la Guyomarais est en tel désaccord avec ce que nous savons de son abnégation et de la noblesse de son caractère que nous ne pouvons y ajouter foi.

but d'éviter les formalités d'usage et les déclarations obligatoires.

Pendant plus de trente heures les interrogatoires se succédèrent presque sans incident. Nous devons noter cependant celui de M<sup>me</sup> de Virel, qui, questionnée sur les personnes présentes à la Fosse-Hingant lors de l'évasion de Desilles, répondit très naturellement :

« — Il y avait là, entre autres, un médecin de Paris, M. Chévetel, que mon père aimait beaucoup.

— Où demeure-t-il ? interrogea Montané ?

— Rue de Tournon, n° 6<sup>1</sup>. »

Mais il était entendu que le nom du traître ne serait pas prononcé : Montané n'insista pas et, le soir, sur les notes sténographiques destinées au *Bulletin*, ce nom fut supprimé ; même, pour mieux dérouter les soupçons possibles, on imprima : « un médecin de Paris, M. de \*\*\* » ; preuve que la rédaction du *Bulletin* était étroitement surveillée.

M<sup>lle</sup> de Moëlien se défendit énergiquement : elle ne nia pas ses relations avec son coussin, assura que les épaulettes et autres insignes militaires trouvés chez elle provenaient du major Chafner<sup>2</sup>, dont elle avait désiré conserver ce souvenir en raison de leur étroite amitié. Montané en revenait

1. Chévetel avait quitté en 1792 l'hôtel de la Fautrière. — *Journal de Rennes*, 1847.

2. Le *Bulletin*, imprimerie « Chatenai ».

sans cesse à la déposition écrite de Boujard, ce domestique de la Rouërie, dont nous avons résumé les délations<sup>1</sup> ; mais Thérèse lui fit observer que cet homme était un ivrogne, qui, pendant son très court séjour au château, n'avait cessé de s'enivrer aux dépens de la cave du marquis. Le président insistant sur ce que Boujard avait affirmé que la Rouërie projetait de détruire Antrain et Pontorson après en avoir passé tous les habitants au fil de l'épée :

« — Mais, citoyen, objecta la jeune fille, si mon cousin avait été l'homme que vous dites, croyez-vous qu'il aurait compté de si nombreux amis et de si chauds partisans ?

Montané vit qu'il s'enferrait, et il tourna court. Mais une nouvelle question adressée à M<sup>lle</sup> de Moëlien faillit mettre les rieurs du côté des accusés : il s'agissait d'une liste des conjurés et de la somme de mille louis en or qu'elle avait fait disparaître, disait-on, au moment de son arrestation : Lalligand n'avait pu se consoler de la perte d'une si belle prise, et il en avait parlé, trop peut-être, à Billaud-Varennes qui, appelé comme témoin et interrogé à ce sujet, répondit malicieusement :

— En effet, Lalligand-Morillon m'a assuré que la prévenue avait soustrait cette somme... *Mais*

1. Voir page 119.

*mon collègue Bazire pourra donner à cet égard des renseignements lumineux.*

Bazire était, on se le rappelle, le cousin de Lalligand et très certainement de moitié dans ses spéculations ; mandé à la barre, il se drapa dans sa dignité et refusa de répondre.

Le président se le tint pour dit : cette mauvaise langue de Billaud-Varennes avait risqué de tout compromettre. Était-il donc besoin de faire éclater aux yeux ce qui ne ressortait que trop déjà de l'attitude des prévenus et de la confusion des débats, à savoir que, dans ce prétoire de la justice révolutionnaire, les honnêtes gens se trouvaient au banc des accusés et que les autres, — juges, jurés, témoins, magistrats, — tous frères, tous fréquentant les mêmes clubs, obéissant au même mot d'ordre, n'ayant, du reste, sur leur délicatesse réciproque aucune illusion, jouaient là simplement une comédie et singeaient prétentieusement les formes solennelles des tribunaux réguliers.

Comment ! Pas un seul de ces jurés obstinément silencieux ne s'étonne de l'obscurité de l'instruction ? Aucun ne cherche à savoir par qui les victimes ont été désignées. Pourquoi celles-ci et pas d'autres ? Qui a découvert leur crime ? Où est le principal témoin ? Qu'est-ce que cet inconnu qui a tout conduit et dont le nom n'est jamais

prononcé ? Où est ce Lalligand-Morillon dont, au contraire, il est mention à toute minute ? Non, ces bonnes gens se contentent de ce qu'on leur donne ; ils sont là pour condamner et non pour s'éclairer et attendent placidement l'heure d'entrer en scène.

Il faut dire que Montané se montra le digne chef de cet aréopage : fut-il inepte ou pensa-t-il être plaisant en posant à Groult de la Motte cette stupide question :

« — N'êtes-vous point veuf ?

— Oui, depuis le mois de septembre.

— *Votre femme n'est-elle pas morte d'aristocratie*<sup>1</sup> ?

— Elle est morte du chagrin de voir sa fille malade. »

Et on se représente le pauvre homme se rasseyant, les larmes aux yeux, étouffant les sanglots de détente nerveuse qui lui montent à la gorge, tandis que les curieux s'esclaffent et le huent, mis en gaité par la facétie du président.

Pour Limoëlan aussi l'audience fut cruelle : il y avait contre lui une preuve accablante, une pièce à conviction terrible : c'était la lettre de sa fillette que nous avons citée plus haut<sup>2</sup> : on la lui lut et

1. *Bulletin du Tribunal révolutionnaire.*

2. Voir page 272.

le malheureux père s'affaissa, ne cherchant plus à lutter.

Enfin, le 15 juin, vers midi, les interrogatoires se terminèrent. Le greffier donna lecture de quelques-unes des pièces saisies à la Fosse-Hingant, entre autres du manifeste du marquis de la Rouërie<sup>1</sup> ; puis Fouquier-Tinville prononça son réquisitoire, et la séance fut suspendue.

A cinq heures les plaidoiries commencèrent et se poursuivirent jusque bien avant dans la nuit : elles prirent encore toute la journée du lendemain. De cette partie des débats nous ne connaissons qu'un incident : Tronson du Coudray s'était chargé de défendre M<sup>me</sup> de la Fonchais : la tâche était ardue, car, dans le focal de la Fosse-Hingant, sur les comptes de l'association, le nom de la Fonchais était porté en regard d'une somme de douze cents livres versée à la caisse commune. L'avocat s'étonnait que Desilles eût inscrit sur une pièce si compromettante le nom de sa fille : à force de questionner sur ce point sa cliente, il la vit se troubler, la pressa, mit toute son éloquence à lui arracher la vérité et obtint enfin l'aveu que cet argent avait été remis à la jeune femme par une autre personne, avec mission de le faire parvenir à la Rouërie.

1. Voir page 65.

« Alors, Madame, s'écria Tronson du Coudray, vous êtes sauvée ! Faites-moi connaître le nom de cette personne.

— Ah ! répondit M<sup>me</sup> de la Fonchais, je ne serai point la dénonciatrice de celle qui a eu confiance en moi, quoi qu'il puisse advenir <sup>1</sup>.

— Madame, songez à vos enfants.

— Celle-là aussi est mère, » répliqua tristement la noble femme.

Et elle s'obstina dans son héroïque silence.

Au cours de sa plaidoirie, l'avocat fit allusion à ce trait sublime d'abnégation : il chercha à attendrir les juges, à obtenir peut-être de la victime ce nom qui devait la sauver ; mais les magistrats furent insensibles, M<sup>me</sup> de la Fonchais resta muette : bien longtemps après, seulement, on apprit que celle pour qui elle s'était dévouée n'était autre que sa belle-sœur, M<sup>me</sup> Dauzance de la Fonchais...

Les plaidoiries se terminèrent le 17, dans la matinée. Montané prononça le résumé des débats, puis rédigea les questions à poser au jury : il n'est pas superflu de faire remarquer que, sur la minute originale, figurent au nombre des accusés Ranconnet de Noyan et son confident Leroy : seulement, en regard de leurs noms, aucune question

1. *Frère et Sœur*, par S. Harvut, membre de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. Saint-Malo, 1885.

n'est inscrite<sup>1</sup> ; ceux-là avaient payé, la justice se déclarait satisfaite.

Après une suspension d'audience de trois heures, les jurés entrèrent dans la salle de leurs délibérations : les accusés furent réintégrés à la Conciergerie, où la nuit entière se passa dans l'angoisse de l'attente, le Tribunal resta en séance ; dans la salle vide qu'éclairaient des lampes, les curieux en nombre toujours croissant s'entassaient derrière les barrières.

Le jour parut et les jurés ne rentraient point : leur délibération s'éternisa pendant douze heures. A six heures du matin enfin l'huissier annonça que leur travail était terminé : un grand tumulte se fit dans la salle ; ils entrèrent et reprirent solennellement leur place ; puis le silence s'établit, et chacun d'eux, interpellé par le président, émit à haute voix sa réponse aux questions posées. Quand cet appel fut terminé, les juges opinèrent à haute voix, l'un après l'autre ; mais déjà les assistants, d'après le vote des jurés, prévoyaient la sentence, et tout aussitôt le bruit courut dans le Palais que douze au moins des Bretons seraient condamnés à mort.

Les avis de ses assesseurs recueillis et quelques écritures terminées, Montané donna l'ordre aux

1. Archives nationales, W, 273.

gendarmes d'introduire les deux fils de la Guyomarais, M<sup>me</sup> de Virel et d'Allerac, David, les médecins Taburet et Morel, Micault-Mainville, la Vigne-Dampierre, les deux Briot et le perruquier Le Petit. Pour ceux-là le verdict était favorable, et le Tribunal concluait à leur acquittement.

Les vingt-sept accusés attendaient dans la même salle depuis la veille au soir qu'on statuât sur leur sort. Quelle dut être pour eux cette interminable nuit ! Le va-et-vient des guichetiers, une porte brusquement ouverte, le moindre bruit de la prison entretenaient leur anxiété. Quels groupes lamentables devaient former ces fils serrés contre leur mère, ces trois sœurs priant ensemble, ces malheureux torturés par l'incertitude, supputant leurs chances de vivre, se réconfortant l'un et l'autre, parvenant à échafauder des espérances tournées aussitôt en accès de désespoir. De toutes ces scènes tragiques qu'ont vues les cachots de la Conciergerie, l'attente du verdict restait peut-être la plus terrible. Et quand le petit jour commençait à poindre à travers les barreaux ; quand la prison se réveillait, les malheureux secouaient la torpeur de la nuit, subissant malgré eux le réconfort qu'apporte l'aube, se raccrochant à la vie, jusqu'au moment où, d'une grille subitement poussée, surgissait la silhouette noire d'un huissier du Tribunal, accompagné de guichetiers, tenant au bout d'une courte

laisse les énormes dogues chargés de la police de la geôle. L'huissier bredouillait la sentence, s'arrêtait à chaque nom, et brusquement la déchirante séparation s'opérait : il y avait dans ces formalités brutales un raffinement dont s'augmentaient les cruautés de la mort. Les douze prévenus dont l'acquiescement allait être prononcé furent ainsi subitement arrachés aux derniers embrassements de leurs compagnons. Cette sélection instruisait ceux-ci de leur sort.

On dit qu'après avoir entendu lecture de l'arrêt qui les renvoyait des fins de la poursuite M<sup>mes</sup> de Virel et d'Allerac ne pouvant plus conserver aucune illusion sur la condamnation de leur jeune sœur M<sup>me</sup> de la Fonchais, furent prises d'une crise de désespoir si poignant, qu'attirés par leurs cris dans la salle de délibérations, trois des jurés qui venaient de rendre le terrible arrêt s'empresèrent à leur faire reprendre leurs sens.

— Ayez du courage, Mesdames, disaient-ils, votre religion doit vous en imposer et vous fournir aussi des consolations<sup>1</sup>.

Tandis que cette lamentable scène se passait dans les coulisses du Tribunal, comparaissaient devant les jurés le jardinier Perrin et le médecin Le Masson : celui-ci bénéficiait des privilèges de sa profession ;

1. *Journal de Rennes*, 1847, d'après les souvenirs des membres survivants de la famille Desilles.

l'autre recueillait le prix de ses délations; tous deux s'entendirent condamner à la déportation.

Enfin on fit monter M. et M<sup>me</sup> de la Guyomais, Pontavice, Fontevieux, la Chauvinais, Thérèse de Moëlien, M<sup>me</sup> de la Fonchais, Picot de Limoëlan, Morin de Launay, Locquet de Granville, Groult de la Motte, Jean Vincent : ils prirent place sur les bancs, entre les gendarmes, et Montané debout, la tête couverte, donna lecture de l'arrêt qui les condamnait à mort et ordonnait que leurs biens seraient séquestrés et vendus au profit de la République.

Le jugement devait être exécuté le jour même sur la place de la Révolution.



Il était plus de dix heures du matin, le 18 juin, lorsque les condamnés descendirent du Tribunal. Ils ne rentrèrent pas à la Conciergerie et furent directement amenés à la salle basse, voisine du greffe, où devaient se faire les apprêts de leur supplice.

Douze ecclésiastiques les y attendaient ; jusqu'à l'époque de la pleine Terreur, Fouquier-Tinville ne manqua jamais d'informer, chaque jour, du nombre des condamnés l'archevêché, qui envoyait au Palais autant de prêtres que la journée com-

prenait de victimes ; prêtres assermentés comme bien on pense, et qui, la plupart du temps, voyaient repousser leurs offres de service : beaucoup, cependant, soit par charité chrétienne, soit par habileté politique, s'obstinaient à suivre les condamnés jusqu'à l'échafaud.

Les Bretons refusèrent unanimement le ministère des intrus qui se retirèrent, et, tout aussitôt, commencèrent les préparatifs de l'exécution.

On apporta aux malheureux un dernier repas : quelques-uns mangèrent, assis sur les bancs qui garnissaient le pourtour de la salle ; d'autres se livrèrent de suite aux aides du bourreau ; tous, assuré-t-on, causaient à voix forte, ricanaient fiévreusement ; seule, M<sup>me</sup> de la Fonchais, se recueillant, s'assit à la table du greffe et se mit à écrire. Les lignes que traça la noble femme étaient destinées à sa belle-sœur, M<sup>me</sup> Dauzance de la Fonchais, pour laquelle elle sacrifiait sa vie et qui n'apprit que plus tard l'héroïque dévouement auquel elle devait d'exister encore<sup>1</sup>. Ce testament de mort terminé, elle adressa à ses sœurs, plus favorisées qu'elle, le touchant billet que voici :

Séchez vos pleurs, mes bonnes amies, ou, du moins, répandez-les sans amertume ; tous mes maux vont finir

1. Nous n'avons pu retrouver la lettre que M<sup>me</sup> de la Fonchais écrivit à sa belle-sœur.

et je suis plus heureuse que vous. Je viens d'écrire à ma belle-sœur pour lui recommander mes enfants ; vous voudrez bien, je l'espère, devenir avec elle les mères de ces pauvres petits orphelins. Que ce titre précieux vous aide à supporter la vie ! Je vous quitte pour me rapprocher de la Divinité.

Recevez, mes bien chères sœurs, l'adieu le plus tendre et le plus affectueux ! Je voudrais m'occuper de vous plus longtemps, mais cette idée m'affaiblit et je veux conserver toutes mes forces.

Adieu ! encore une fois, et modérez votre douleur ; nous nous rejoindrons un jour ! Je vous embrasse de toute mon âme. Adieu, mes amies !<sup>1</sup>

N'est-ce pas l'occasion de rappeler la remarque faite au début de cette étude : la renommée est injuste dans la distribution de ses faveurs : son caprice s'attache à quelques-uns et en délaisse d'autres tout aussi méritants. Les circonstances de leur mort ont rendu fameuses la princesse de Monaco, M<sup>me</sup> de Lavergne, Cécile Renault... Qui se souvient aujourd'hui du nom de M<sup>me</sup> de la Fonchais ? Pourtant cette jeune mère, léguant ses enfants à celle dont elle prend volontairement la place sur l'échafaud, nous semble compter parmi ces victimes auxquelles l'histoire doit au moins la vaine revanche de la célébrité.

1. L'original de ce billet a été communiqué à Levot, l'historien de la *Biographie bretonne*. Le texte en a été également publié par M. Harvut dans *Frère et Sœur*.

Lorsqu'elle eut fini d'écrire, dévorant ses larmes, elle tendit ses mains au bourreau ; ses compagnons déjà étaient liés ; chacun à son tour prenait place sur l'escabeau de la toilette ; les chevelures tombaient sur les dalles, sabrées par les ciseaux de Sanson : Thérèse de Moëlien seule s'opposa à ce que le bourreau lui coupât les cheveux et releva elle-même ses magnifiques nattes, découvrant sa nuque<sup>1</sup> ; puis, docilement, tous, une fois prêts, venaient se ranger sur la banquette, attendant le signal du départ ; autour d'eux allaient et venaient les valets du bourreau ; à la grille de bois qui séparait la salle de l'avant-grefte, se rangeaient des guichetiers, des porteclefs, des agents de police et des sans-culottes amateurs, venus pour jouir du spectacle : ces horribles préliminaires exigèrent plus de deux heures ; d'ailleurs on ne se pressait pas, Fouquier-Tinville ayant cru utile de réquisitionner « une force armée imposante », dans la crainte de quelque mouvement en faveur des Bretons<sup>2</sup>.

Le bruit s'était répandu dans la ville de l'exé-

1. Souvenirs inédits de C. de la Contrie, secrétaire du marquis de la Rouërie.

2. Attendu le grand nombre des condamnés, j'invite le citoyen commandant à donner des ordres pour qu'il y ait le plus de cavaliers possible et une force armée imposante, d'autant mieux que ce sont de grands conspirateurs qui ont une suite. » — Archives nationales, AF<sup>n</sup>, 48.

cution imminente de douze conspirateurs : pour la première fois l'échafaud allait recevoir une aussi nombreuse fournée, et il semble bien que l'accusateur public n'était pas sans inquiétudes sur la façon dont la population de Paris accueillerait cette hécatombe. La Terreur ne l'avait pas encore, à cette époque, asservie et hébétée : c'était toujours ce peuple poli et d'instincts délicats dont l'aménité et l'indépendance étaient proverbiales : plus tard on parvint à l'enrégimenter et à l'abêtir ; mais, en juin 1793, il avait peu perdu de ses qualités. Chose étrange et qu'on n'a pas assez remarquée, il frondait ouvertement le nouveau régime, comme il avait froncé l'ancien : le jeudi 6 juin, il avait exigé, en dépit du Gouvernement, que les processions sortissent dans les rues : « Elles étaient aussi nombreuses, dit un journal<sup>1</sup>, que les patrouilles dans une place assiégée. »

1. *Courrier français*, 10 juin 1793.

Il se passa dans la rue Saint-Denis un fait qui prouve bien quel était encore l'esprit de la population parisienne. Le même journal raconte ainsi l'anecdote : « Une charrette, chargée d'une pierre énorme, traversait la rue, tandis que passait une procession du Saint-Sacrement. Tout à coup l'essieu de la voiture se rompt et la pierre se renverse sur un enfant de dix ans. Soudain la rue retentit de cris douloureux : on accourt pour dégager ce petit infortuné de dessous le poids énorme sous lequel il est enseveli. On parvient enfin à le retirer. On le croyait écrasé ; mais, ô surprise ! voilà que cet enfant saute de joie et dit : *Heureusement je n'ai pas de mal !* Alors le peuple crie : *Au miracle !* On demande au prêtre qui portait le Saint-Sacrement de faire là

Quand la procession de Saint-Sulpice passa à la Croix-Rouge, on remarqua que le commandant du poste de la Section ne se découvrit pas : il y eut des rumeurs, et cet homme, interpellant le prêtre qui portait l'ostensoir, cria :

« — Ne t'inquiète pas, fais ton métier ! »

Le soir même, la Section, — la fouguese Section du Bonnet rouge ! — se réunissait en assemblée générale et cassait de son grade cet officier pour crime de sacrilège<sup>1</sup>.

On comprend que Fouquier-Tinville n'était pas sans appréhender l'effet qu'allait produire sur ce peuple impressionnable et si difficile à brider la sanglante exhibition qui se préparait. A part, du reste, quelques exaltés qui suivaient de près la politique, la masse, depuis la mort de Louis XVI se désintéressait des événements : le 31 mai n'avait été qu'une révolution de palais à laquelle le peuple n'avait rien compris ; le procès des Bretons n'avait pas causé plus d'émotion ; les journaux, sauf le *Bulletin du Tribunal*, lui avaient à peine consacré quelques lignes ; on ignorait généralement les noms des victimes : on savait qu'elles étaient au nombre de douze, et que parmi elles se trou-

une station et de donner le salut. On porte ensuite l'enfant sous le dais, à côté du Saint-Sacrement, et pendant toute la marche on ne cesse de crier : *Au miracle !* »

1. *Courrier français*, 19 juin 1793.

vaient plusieurs femmes ; ceci seulement excitait vivement la curiosité. Aussi, dès midi, l'animation était-elle grande dans les rues où devaient passer les charrettes. A la place Louis XV la foule s'amas-sait continuellement : ce n'était point la popu-lace, spectatrice habituelle des exécutions de la Grève, mais un public de bourgeois, de « gens comme il faut », dit un espion<sup>1</sup> : les retarda-taires couraient à toutes jambes, crainte de man-quer le commencement du spectacle ; des hommes du peuple apportaient des échelles, traînaient des charrettes, improvisaient des estrades et offraient des places à *cinq sous* : la plupart des curieux s'étaient munis de lorgnettes, « et se déplaçaient souvent pour chercher le point visuel le mieux accommodé à leur vue ; celui qui avait une bonne place ne l'aurait pas quittée quand il eût dû mou-rir de faim<sup>2</sup> », et l'*observateur* ajoute : « Jugez combien de bavardages ils ont fait pendant une heure et demie d'attente. Parmi ce chaos et cette confusion d'une populace très nombreuse, ce que j'ai vu de plus remarquable, c'est la posture d'un militaire en habit bourgeois, qui, tournant à demi le dos à l'échafaud dressé, ayant les pieds dans la troisième ou quatrième position, les bras l'un dans l'autre, a resté dans une attitude de conster-

1. *Tableaux de la Révolution française*, par Schmidt, t. II.

2. *Idem*.

nation pendant plus de trois quarts d'heure. »

Sans cesse de la rue Royale, de la rue de la Bonne-Morue, du cul-de-sac de l'Orangerie, des quais, accouraient de nouveaux groupes de curieux ; par ceux qui arrivaient du Palais après avoir assisté au départ, on apprit que les charrettes approchaient ; on sut que les condamnés montraient beaucoup de résignation, qu'ils s'étaient déclarés *bien jugés* et reconnaissaient avoir mérité la mort <sup>1</sup>. Au sortir de la Conciergerie, à peine montée sur la charrette, M<sup>me</sup> de la Guyomarais avait crié à deux reprises : *Vive le Roi!*

Ces détails répétés dans la foule aiguillonnaient la curiosité ; chacun se hâtait de prendre place ; toutes les têtes se tournaient vers la rue Royale ; toutes les lorgnettes se braquaient sur ce point : les guinguettes des fossés de la place se vidaient, les balustrades de pierres se garnissaient de curieux ; l'immense espace était noir de têtes ; on eût cru voir tout le peuple de Paris assemblé <sup>2</sup>.

Un peu avant trois heures, on vit poindre, tournant l'angle de la rue Saint-Honoré, l'escorte des gendarmes : ils entrèrent dans la place, fendant la foule : on remarqua leur air morne et leur silence <sup>3</sup>. Le peuple lui-même se taisait et regar-

1. *Bulletin du Tribunal révolutionnaire.*

2. *Rapport de Dutard à Garat, Ad. Schmidt.*

3. « J'ai donc vu avancer les gendarmes l'œil morne et silencieux (*sic*). » — *Rapport de Dutard à Garat.*

daît anxieusement : les deux chariots parurent, se suivant, minuscules dans cet immense décor ; les baïonnettes de la troupe luisaient au soleil : on apercevait leur double ligne serpentant vers l'échafaud, encadrant les charrettes, où cahotaient les condamnés debout, pressés l'un contre l'autre, la tête découverte. Ils causaient paisiblement entre eux ; tous paraissaient tranquilles ; quelques-uns des hommes riaient. La foule ébahie de tant de sang-froid se taisait ; elle s'attendait à autre chose ; comme les condamnés ne montraient pas le poing, elle ne savait que dire et demeurait inerte ; on scrutait les attitudes et le moindre geste des victimes ; on se montrait surtout M<sup>me</sup> de la Guyomarais, dont on ignorait le nom <sup>1</sup>, mais dont le visage fier et le maintien noble frappaient les esprits : on prenait M<sup>me</sup> de la Fonchais et Thérèse de Moëlien pour ses filles <sup>2</sup>, et ce rapprochement augmentait l'intérêt. Thérèse étonnait par sa beauté et son calme <sup>3</sup>, M<sup>me</sup> de la Fonchais par sa résignation et son air

1. « J'y ai remarqué surtout une mère de famille dont les traits de la figure, encore bien marqués, annonçaient une femme qui avait eu des mœurs et une bonne éducation. » — *Rapport de Dutard à Garat.*

2. « La dame de la Guyomarais et ses deux filles ont montré un courage au-dessus de leur sexe. » — *Courrier français*, 19 juin 1793.

3. « Une demoiselle ayant à peu près vingt-cinq ans, qui, par sa beauté et son maintien, me parut être du nombre de celles qui faisaient jadis les charmes de la société. » — *Rapport de Dutard à Garat.*

d'extrême jeunesse : elle paraissait n'avoir pas plus de quinze ans<sup>1</sup>.

Les charrettes étaient arrêtées au pied de l'échafaud, et l'on vit les condamnés descendre ; il y eut un moment d'attente solennel ; ceux qui, haut juchés, voyaient bien, disaient :

« — Ils s'embrassent!... »

Ils s'embrassaient, en effet<sup>2</sup> ; et si l'imagination peut suppléer au laconisme de ce seul mot laissé par les chroniqueurs, est-elle capable de se représenter l'horreur d'une telle scène ? Les mains liées qui ne peuvent s'étreindre, les lèvres qui tremblent sous un suprême appel d'énergie, les joues qui blémissent, les yeux qui se mouillent, les mots : *adieu ! courage !* à peine murmurés... et les aides qui se bousculent, le bourreau qui prend sa place, le panier qu'on apprête, l'ordre dans lequel on se place, les supplications muettes pour le pas cédé à ceux qu'on craint de voir faiblir, l'appel des noms, les regards d'épouvante affolée échangés à la première tête qui tombe...

Ce fut un des hommes qui, d'abord, parut sur la plate-forme : il se retourna vers la foule pour saluer : en hâte il fut entouré, lié, basculé. Le couteau tomba ; déjà un autre était là, puis un

1. « Enfin une autre demoiselle qui paraissait n'avoir guère plus de quinze ans. » — *Rapport de Dutard à Garat.*

2. *Bulletin du Tribunal révolutionnaire.*

troisième, puis une femme<sup>1</sup>... ils montaient pour disparaître aussitôt par l'effet du mouvement de bascule que leur imprimait la planche : le reste de l'opération était masqué par le groupe des aides ; la chute régulière du triangle annonçait seule qu'elle se consommait ; il remontait, vite épongé, et retombait lourdement, à intervalles égaux, avec une régularité de mâchoire : à chaque bouchée, le panier s'emplissait de têtes roulantes ; à droite de la bascule le tas de corps tronqués haussait...

Pontavice mourut le dernier<sup>2</sup> : l'exécution avait duré douze minutes<sup>3</sup>.

1. « On en a fait monter un qui s'est retourné pour saluer le peuple. Trois ou quatre hommes ont précédé les femmes. » — *Rapport de Dutard à Garat.*

2. *Bulletin du Tribunal révolutionnaire.*

3. Voici en quelle forme était rédigé le procès-verbal d'exécution : nous donnons celui concernant Thérèse de Moëlien, qu'on appelait, en raison de son pays d'origine, de *Fougères*. Une pièce semblable était dressée pour chacun des exécutés : les mots en italiques seuls sont manuscrits, le reste est une formule imprimée.

PROCÈS-VERBAL

D'EXÉCUTION

DE MORT

MOELIEN-DEFOUGÈRES

« L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, deuxième de la République française, le *dix-huit juin après midy*, à la requête du citoyen accusateur public près le Tribunal criminel extraordinaire et révolutionnaire, établi à Paris par la loi du 10 mars 1793, sans aucun recours au tribunal de cassation, lequel fait élection de domicile au greffe dudit Tribunal séant au Palais,

« Nous, huissiers audianciers (*sic*) audit  
tribunal, demeurant à Paris, rue  
, section

soussignés, nous sommes transportés en la maison de justice dudit

Tandis que les charrettes prenaient le chemin du cimetière de la Madeleine, la foule se dispersait en discutant; « les gens comme il faut », notait l'espion du ministre Garat, « péroraient fortement, longuement, sur cet événement ». Les gens du peuple, et surtout les femmes, disaient de la grande demoiselle! : « — Ah! comme elle avait une belle peau! Comme elle avait les cuisses blanches! » parce que son jupon s'était accroché lorsqu'on l'avait jetée sur le monceau ensanglanté.

Tribunal pour l'exécution du jugement rendu par le Tribunal *ce jourd'huy dûment en forme* contre *Thérèse Moëllien Defougère* qui *le (sic)* condamne à la peine de mort pour les causes énoncées audit jugement, et de suite l'avons remis *(sic)* à l'exécuteur des jugements criminels et à la gendarmerie qui l'ont conduit *(sic)* sur la place de *la Révolution cy-devant Louis XV*, où sur un échaffaud dressé sur ladite place, *ladite Moëllien Defougère* a, en notre présence, subi la peine de mort, et de tout ce que dessus avons fait et rédigé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de raison, dont acte.

« BOUCHER.

TAVERNIER.

« Enregistré gratis à Paris, le 20 juin 1793. »

1. Thérèse de Moëllien.

---

## CHÉVETEL GLORIFIÉ

L'épilogue de ces choses n'était pas moins tragique que le drame lui-même. Ces têtes fauchées, ces gens supprimés en pleine force d'âge et d'action, laissaient des foyers dévastés, des familles sans soutien.

Se figure-t-on l'horreur de ces maisons vides, le désespoir de ces enfants dont le père est émigré ou enrôlé dans les bandes chouannes, disparu, hors la loi ; dont la mère est morte sur l'échafaud : la maison est vendue, les meubles saisis, les terres séquestrées... Un étranger s'installe dans le manoir familial ; les petits sont jetés dehors, aux soins de la République, dont le nom seul les fait frémir d'épouvante, et qui, d'ailleurs, ne s'occupe pas d'eux. Qui les recueillera ? On risque sa tête à se montrer pitoyable ; les portes se ferment, les plus braves se cachent.

Combien chacun des arrêts de mort prononcés par le Tribunal représente-t-il d'existences brisées ?

Que de projets d'avenir anéantis ! Que de bouleversements, que de ruines, quel chaos : la Révolution passa sur la société comme le soc d'une charrue dans une fourmilière.

Il fallait que cette génération fût douée d'une force d'âme peu commune, ou peut-être d'une singulière insouciance, pour se reprendre à vivre après de tels désastres : car, pour beaucoup, le cauchemar dura vingt ans et ne les quitta qu'à la Restauration. Étrange époque encore que cette renaissance du vieux monde : les gens se comptaient comme à la suite d'un naufrage : revenant qui d'exil, qui de la déportation, ils recherchaient leurs parents disparus, leurs enfants dispersés, rassemblaient les restes de leur fortune, retrouvaient leurs châteaux ou vendus ou en ruines, leurs bois défrichés, leurs étangs à sec, et s'efforçaient, comme après un cyclone, à reconstituer un foyer des débris de l'ancien. Ils récriminaient peu d'ailleurs, ayant la résignation facile et prenant leur parti de la mauvaise fortune avec une indifférence qui n'était pas sans grandeur.

Il nous reste donc à suivre celles des victimes de Chévetel et de Lalligand que laissait vivantes la sentence du 18 juin. Aucune famille bretonne ne se trouvait plus atteinte que celle de la Guyomarais. Le père et la mère venaient de perdre la

vie sur l'échafaud; des sept enfants qu'ils avaient en 1793, trois des fils étaient émigrés, Joseph, Edouard et Félix : le premier fut tué à Quiberon; le dernier, lieutenant à l'armée des Princes, fut fait prisonnier en Belgique et mourut fusillé à Nieupoort. Edouard seul survécut à la Révolution et épousa plus tard M<sup>lle</sup> Victoire de Bertho. Deux autres fils, on se le rappelle, Amaury et Casimir, étaient demeurés chez leur père et avaient assisté à la mort du marquis de la Rouërie. Amenés à Paris et traduits devant le Tribunal, ils avaient été acquittés<sup>1</sup>; mais, le jour même où le verdict était rendu, le Comité de Sûreté générale, se substituant à la justice, ordonnait que tous les accusés absous seraient immédiatement transférés à la prison de Sainte-Pélagie et maintenus en état d'arrestation<sup>2</sup>. Amaury y passa peu de temps : il obtint sa liberté sous condition d'être incorporé dans le 15<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval qui guerroyait contre

1. On assure que Casimir aurait été exécuté si, sur le procès-verbal de son arrestation, le greffier du district de Lamballe ne l'avait porté comme étant seulement âgé de seize ans et demi. Ce ne fut qu'à l'époque de son mariage avec M<sup>lle</sup> de la Goublaye de Nantois que Casimir de la Guyomarais apprit que, né le 11 juin 1776, il avait, à l'époque du procès, dix-sept ans passés. — *Note de M<sup>lle</sup> Mathilde de la Guyomarais.*

2. 18 juin 1793. « Le Comité de Sûreté générale, pénétré des dangers qu'il y aurait de laisser circuler librement les prévenus de la conspiration de Bretagne qui ont été acquittés par le Tribunal, . . . arrête que tous les prévenus acquittés seront maintenus en état d'arrestation à Sainte-Pélagie, où ils seront à l'instant transférés. » — *Archives nationales*, W, 275.

les Vendéens. Casimir vint l'y rejoindre le 23 décembre 1793 ; tous deux convinrent de s'échapper : un jour qu'ils menaient leurs chevaux baigner dans la Loire, Amaury de la Guyomarais parvint à mettre le sien à la nage, traversa le fleuve et courut s'engager dans l'armée de Charette, où il fut tué. Son frère, après avoir servi pendant deux ans dans les troupes républicaines, réussit à désertier avec sept chasseurs, le 28 janvier 1795, et reçut, de Boishardy, le commandement d'une bande de chouans qui opérait dans les environs de Lamballe. Il tint campagne jusqu'à la pacification : le roi Louis XVIII le nomma, en 1816, chevalier de la Légion d'honneur.

Les deux filles de la Guyomarais, laissées seules au château après l'arrestation de leurs parents, ne tardèrent pas à être emprisonnées à leur tour comme suspects. L'aînée, Hyacinthe, était aimante et douce ; la plus jeune, Agathe-Julie<sup>1</sup>, d'une taille élevée, très blonde, d'une grande distinction, passait pour avoir hérité de l'énergie de sa mère. Sur le certificat de civisme qu'on lui délivra lorsqu'elle sortit de prison après le 9 thermidor, on lisait :

« Son caractère est celui d'une jeune personne qui

1. Elle était sœur jumelle d'Amaury.

ne peut désirer que la vengeance de la mort de ses parents<sup>1</sup>. »

Hyacinthe et Agathe étaient alors sans aucune ressource : tous leurs frères étaient morts ou émigrés ; la Guyomarais, ainsi que les terres qui en dépendaient, avait été séquestrée et en partie vendue ; le château était occupé par le citoyen Padel de Lamballe, qui l'avait transformé en entrepôt de sel ; la contrée était journellement le théâtre de combats entre les bleus et les partis de chouans auxquels la forêt de la Hunaudaye servait de retraite<sup>2</sup>. Les demoiselles de la Guyomarais furent recueillies par leur oncle, Micault de Mainville, celui-là même qui avait comparu devant le tribunal révolutionnaire. Sous l'Empire seulement, lorsque leur frère Casimir quitta l'armée royale définitivement licenciée, les jeunes filles reprirent avec lui possession du château de leur père : Hyacinthe s'y maria avec M. Couppe des Essarts, Agathe épousa le général de la Motte-Rouge. Leur nom, rendu illustre par les catastrophes auxquelles il fut mêlé, n'est plus porté aujourd'hui que par la

1. La pièce est datée du 28 thermidor an II. — *Souvenirs du général de la Motte-Rouge.*

2. On se battit en août 1794 dans la forêt même à la Loge-à-Madame ; en 1795 à Ploubalay ; en 1796 à Matignon, au bois de la Motte, à Plancoët, à Henan-Bihen et à Pleurtuit. — *Mémoires du colonel de Pontbriand.*

vénérable M<sup>lle</sup> Mathilde de la Guyomarais, leur nièce<sup>1</sup>. Il est donc condamné à s'éteindre : rien ne rend plus sensible l'horrible trouée que la Révolution opéra dans cette famille, dont le chef comptait, avant 1792, neuf enfants vivants.

Le jardinier Perrin et le médecin Lemasson, condamnés à la déportation par la sentence du 18 juin 1793, avaient été transférés à Bicêtre pour y attendre le départ de la chaîne. Ils furent compris, le 8 messidor an II, dans une des fameuses fournées de la conspiration des prisons et moururent le jour même sur l'échafaud. Julien David revint en Bretagne et vécut jusqu'en 1840 ; les D<sup>rs</sup> Morel et Taburet reprirent également, après leur sortie de prison, l'exercice de leur profession. La leçon ne parut pas leur avoir profité, et les *Mémoires du colonel de Pontbriand* citent un fait qui prouve les relations suivies de Morel avec les chouans<sup>2</sup>.

1. Fille de Casimir de la Guyomarais et de M<sup>lle</sup> de la Goublaye de Nantois. M<sup>lle</sup> Mathilde de la Guyomarais habite encore aujourd'hui le château : c'est à elle que nous devons de si précieux renseignements sur les événements de 1793.

2. Voici le fait curieux recueilli par le colonel de Pontbriand : « Le 22 janvier 1800, deux chouans ignorant que la petite ville de Plancoët était au pouvoir des républicains, y revinrent assez tard et furent faits prisonniers. Un officier nommé Malter les fit conduire sur le bord de la rivière d'Arguenon, et, après les avoir fait dépouiller et lier ensemble, il ordonna de les tuer à coups de baïonnette. Ces malheureux ainsi massacrés furent jetés ensuite

Si nous quittons la Guyomarais pour la Fosse-Hingant, nous retrouvons, dans la famille Desilles, des épisodes non moins tragiques. Après la crise de désespoir qui les avait terrassées à la sortie de l'audience, M<sup>mes</sup> de Virel et d'Allerac, acquittées par le Tribunal, furent, ainsi que leurs compagnons, écrouées à Sainte-Pélagie par ordre du Comité de Sûreté générale. Elles y rencontrèrent M<sup>me</sup> Roland, qu'elles avaient déjà connue à la prison de l'Abbaye. Elles voyaient clair, maintenant, dans la sombre intrigue qui avait amené leur infortune. L'absence

dans la rivière. La mer était haute, la nuit assez noire ; mais Malter, ayant entendu comme le bruit d'un homme qui nageait, ordonna de tirer dans la direction, et une balle vint encore traverser le bras du nommé Bonnier, jeune homme de Dinan, qui, déjà percé de 4 coups de baïonnette, dont deux le traversaient de part en part, traînait avec lui le cadavre de son camarade. Il parvint cependant, en suivant le cours de la marée descendante, à s'éloigner assez pour être à l'abri des coups de fusil et aborda dans les vases, sur l'autre rive, où il réussit à se débarrasser du corps de son compagnon. Il se remit ensuite à l'eau et gagna à la nage une ferme, où il pensait implorer du secours ; mais tout était fermé, et, ignorant s'il ne s'y trouvait pas des républicains, il monta dans un grenier, où il s'enveloppa dans du linge mouillé que les fermiers avaient déposé là. Il resta ainsi vingt-quatre heures sans connaissance ; ce ne fut que le lendemain, vers neuf heures du soir, qu'il lui revint des idées confuses de ce qui lui était arrivé. Il put descendre dans la maison, où il fit le récit de son aventure, et les fermiers allèrent prévenir un des frères de Pontbriand, qui lui envoya de suite M. Morel, médecin de Plancoët. Celui-ci ne revenait pas qu'un homme eût pu survivre à de telles blessures ; il lui donna tous ses soins, et son rétablissement fut si prompt que, le 11 février, il put rejoindre les royalistes au château de Chesne-Ferron, près Dinan, au moment de la signature de la paix. Il paraît que le froid et l'eau de mer arrêtaient le sang et favorisèrent cette prompte guérison. »

au banc des accusés de Chévetel que, de tous, elles croyaient le plus compromis, son nom rayé des procès-verbaux, le mutisme absolu gardé à son égard par l'accusateur public, leur avaient enfin désillé les yeux. Lalligand-Morillon, au reste, ne les abandonnait pas et entretenait soigneusement leur indignation contre le traître qui les avait vendues. Il était parvenu à gagner toute leur confiance et s'employait activement à obtenir leur mise en liberté sous caution : c'était une simple affaire d'argent : Chauveau-Lagarde s'était généreusement offert à garantir la rançon de ses clientes ; mais l'affaire traînait en longueur, et Lalligand affirmait que, si l'on ne « graissait pas la patte » du Comité de Sûreté générale, les portes de la prison ne s'ouvriraient point. Tel était l'usage, assurait-il, et sur ce point, du moins, il ne mentait pas <sup>1</sup>.

Dans cette extrémité, sans argent et sans moyen

1. « J'ai vu les dames Desilles sortir de prison, je n'ai pas eu leur secret à cet égard ; mais je viens de voir Castellane quitter cette même prison au prix de 30.000 livres délivrées à Chabot. Dillon est sorti des Madelonnettes de la même manière. A cet instant, 22 août, j'ai sous mes yeux, une D<sup>lle</sup> Briout, demeurant cloître Saint-Benoît, 207, fille entretenue dont l'ami est fabricant de faux assignats. Dénoncé, on a paru le poursuivre, mais l'or a coulé dans les mains des administrateurs : celui qui met sur pied la force destinée à chercher sa personne et à s'en emparer, soit où il est caché ; sa maîtresse est arrêtée pour la forme ; les administrateurs qui paraissent venir l'interroger lui donnent des nouvelles de son ami, et bientôt ils auront ensemble la liberté puisqu'ils ont de quoi la payer. » — *Mémoires de M<sup>me</sup> Roland.*

de s'en procurer, M<sup>me</sup> de Virel regrettait amèrement les deux cents louis dont, à la Fosse-Hingant, elle s'était départie au profit de Chévetel et que celui-ci avait empochés sans vergogne. Lalligand, instruit de l'incident, s'indigna, courut chez Chévetel, lui arracha, non sans menaces, une somme de cent louis, dont les membres du Comité de Sûreté générale voulurent bien, annonça-t-il, se contenter : il est bien probable qu'il en garda pour lui une part : en somme, cette affaire à laquelle il donnait des soins depuis si longtemps se soldait pour lui par un bénéfice minime : du moins il emportait l'estime de M<sup>mes</sup> de Virel et d'Allerac, qui sortirent de prison en le bénissant et en se reprochant de l'avoir méconnu<sup>1</sup>.

En arrivant en Bretagne, elles trouvèrent leur maison dévastée : leur mère était folle et gardée dans un hospice, leur père venait de mourir de désespoir à Jersey ; elles ne pouvaient demander asile à leurs cousines de Limoëlan qui, ayant elles-mêmes perdu leur père sur l'échafaud, avaient vu

1. On retrouve encore l'écho de cette illusion dans les *Mémoires de M<sup>me</sup> Roland*, à laquelle les prisonnières se confiaient : « Jugées, acquittées, encore détenues et sans argent, les deux jeunes femmes se rappelèrent la bourse de louis ; elles confient cette particularité à un *homme probe et ferme* qui se rend chez Chévetel et lui demande les 200 louis. Chévetel, surpris, nie d'abord, s'étonne de la vigueur du requérant, qui menace de le couvrir de mépris à la face de l'Univers ; il balbutie, confesse la moitié et la rend en assignats, mais après plusieurs conférences. » — *Mémoires de M<sup>me</sup> Roland*.

leur château séquestré et leurs biens saisis. Que devinrent-elles ? Nous l'ignorons ; elles disparurent, soit qu'elles eussent trouvé le moyen de gagner les îles anglaises, soit, ce qui paraît plus probable, qu'elles se fussent retirées dans quelque une de ces communautés secrètes, refuge mystérieux des religieuses chassées de leurs couvents. Il n'y avait pas, au reste, de sécurité pour elles en Bretagne : leur cousin Picot de Limoëlan, que nous avons vu servir le marquis de la Rouërie en qualité d'aide de camp, menait par le pays des bandes de chouans, faisant aux bleus une guerre d'embuscade acharnée. Il joua plus tard, dans l'affaire de la machine infernale, le principal rôle, parvint à dépister les policiers de Fouché et gagna l'Amérique, où il mourut prêtre en 1826<sup>1</sup>.

De tous ceux qui vécurent dans l'intimité de la Rouërie, celui-là fut un des plus heureux : on a vu quel avait été le sort de Pontavice, de Fontevieux et de Thérèse de Moëlien ; les autres commensaux du marquis ne furent pas moins éprouvés. Le major Chafner, réfugié d'abord près des Princes, rentra en France dès qu'il eut appris l'exécution de ses amis : il voulait, sinon les venger, du moins lutter contre leurs bourreaux, et il prit rang dans l'armée vendéenne ; sa trace se perd là. On assure que, fait

1. A Charles-Stown, le 29 septembre.

prisonnier dans un des combats de la Loire, il fut emmené à Nantes et devint l'une des victimes des noyades de Carrier.

Gervais Tuffin, le cousin du marquis, son factotum dévoué, eut une fin héroïque : dès qu'il fut sorti des prisons de Rennes, où nous l'avons vu incarcéré en août 1792, il courut s'engager sous les ordres de Boisguy, qui guerroyait contre les bleus sur la lisière du Bas-Maine et dans le pays d'Antrain. Il suivit ainsi toute la chouannerie. Envoyé par son chef en Angleterre, au commencement de 1794, il en ramena quelques émigrés bretons de marque : MM. de Bourmont, de • Suzannet, de Botherel, de Serrent, de la Trémouille, etc... Tous débarquèrent dans la baie de Cancale pendant la nuit du 15 au 16 mars. L'éveil avait été donné aux troupes républicaines : tous les postes étaient renforcés, les passages gardés avec soin : la garnison presque entière de Saint-Malo et de Dol surveillait la côte. « A peine le débarquement était-il effectué que les émigrés tombèrent dans une patrouille de trente hommes... Pour comble de malheur, les guides s'égarèrent dans les marais de Dol. Tuffin et les amis qui l'accompagnaient se trouvaient dans un lieu coupé de fossés avec des douves fort larges, la plupart remplies d'eau et dans un pays qui leur était entièrement inconnu : ils furent assaillis de tous

côtés par une grêle de balles. Tuffin tomba l'un des premiers ; se sentant mortellement blessé, il remit à son camarade Duval l'or et les lettres qu'il avait pour du Boisguy, en le chargeant de lui transmettre son dernier adieu. Duval réussit à franchir toutes les tranchées et la rivière du Biez-Jan, d'où, prenant sur la droite sans s'arrêter, il parvint à traverser les marais et, tournant la ville de Dol, arriva au point du jour sur la paroisse de Bager-Morvan, où, exténué de fatigue, il entra dans la première maison qu'il rencontra. Il eut le bonheur d'y trouver de braves gens, qui lui prodiguèrent leurs soins. Quelques jours après, il arriva au quartier général de Boisguy et lui remit une lettre du comte d'Artois avec mille louis d'or qu'avait apportés Tuffin et que cet homme intrépide avait réussi à sauver, quoique le poids de cet or l'eût horriblement fatigué pendant sa fuite <sup>1</sup>. »

Le fils naturel de la Rouërie disparut aussi dans la tourmente : confié, après la mort de son père, aux soins de la famille de Chappedelaine, il rejoignit bientôt les bandes de Puisaye et fut tué dans un engagement <sup>2</sup>.

1. *Mémoires du colonel de Pontbriand.*

2. Suivons ici la tradition locale ; mais nous devons avouer que nous n'avons trouvé que très peu de traces authentiques de l'existence de ce jeune homme. Dans les registres paroissiaux de Saint-Ouen-de-la-Rouërie, il figure à deux reprises : une première fois (18 février 1789), comme témoin du mariage de Guillon (le

La mère du marquis survécut à la Révolution : on sait qu'ayant renoncé à vivre avec son fils elle s'était retirée, depuis le retour d'Amérique du colonel Armand, dans sa maison de Fougères : elle parvint, sans doute, à s'y faire oublier tant que dura la Terreur. Même, lorsqu'elle apprit les tragiques événements de la Guyomarais, elle crut prudent de ne pas donner signe de vie. La succession du marquis étant devenue vacante, elle ne la réclama point : le château et les terres, en qualité de « biens d'émigrés ou réputés tels », appartenaient à la Nation. L'inventaire en fut dressé en octobre 1792<sup>1</sup>, et une première vente eut lieu en janvier 1793. Thérèse de Moëlien acheta une grande partie du mobilier : elle ignorait encore à cette époque la mort de son cousin et s'efforçait, suivant peut-être les recommandations de celui-ci, d'empêcher la dispersion de ses meubles. Le 5 septembre suivant, nou-

domestique qui accompagna le marquis à Coblenz), et la seconde fois (16 décembre 1790) comme parrain du fils du même serviteur. Il signe simplement *Armand*. Voici d'ailleurs le texte du second de ces actes :

« Armand-Jean Guillon, fils du sieur Michel et de dame Monique Palard, sa femme, demeurant au château de la Rouërie, né d'hier et baptisé le 16 décembre 1790. Parrain *Armand*, marraine, *Jeanne-Marie Palard*. Ont signé : *Armand, Jeanne-Marie Palard*. »

1. *Inventaire des effets appartenant à Tuffin de la Rouërie, fait par nous maires et officiers municipaux de Saint-Ouen-la-Rouërie, suivant la loi du 8 août 1792.* — Archives du Greffe du Tribunal de Fougères.

velles enchères et, cette fois, Thérèse de Moëlien n'étant plus là, les paysans de la contrée se ruèrent à la curée de leur ci-devant seigneur.

La mère du marquis s'obstina à ne point paraître, et il faut reconnaître que son abstention était inspirée par la plus élémentaire prudence. En l'an XI seulement, quand la chouannerie fut dispersée, quand le calme régna enfin dans le pays de Fougères, elle réclama l'héritage de son fils : un arrêté du 19 vendémiaire lui attribua en douaire la terre de la Rouërie, et le séquestre fut définitivement levé au mois de prairial de la même année.

La vieillesse de la marquise douairière de la Rouërie fut donc, sinon heureuse, du moins assurée contre la misère : elle mourut, âgée de soixante-dix-neuf ans, le 19 avril 1808, dans son hôtel de Fougères, où elle avait passé ses dernières années <sup>1</sup>.

On n'a pas oublié, sans doute, le comte de la Belinaye, qui joua un rôle épisodique au commencement de notre récit : lui aussi traversa, sans trop d'encombres, la période révolutionnaire. Emigré dès le 10 janvier 1790, il obtint en 1792, grâce à ses relations avec le prince de Condé, le commandement de la première division d'infante-

1. *Etat civil de Fougères.*

rie noble qui prit part à la campagne d'Argonne<sup>1</sup> ; réfugié en Angleterre après le licenciement d'Ar-lon, il y séjourna pendant toute la durée de la Terreur, du Directoire et de l'Empire, et ne rentra en France qu'avec les Princes<sup>2</sup>.

Mais il était ruiné ; il estimait que ses vingt-quatre ans d'émigration méritaient quelque récompense exceptionnelle, et voici la lettre que, ne voyant rien venir au bout de six ans d'attente, il écrivait en 1820 au Ministre de la Guerre : c'est un curieux échantillon de l'égoïste éloquence particulière à ceux qui, dans la Révolution, n'avaient perdu que de l'argent : il est à remarquer que ceux-là se lamentaient plus que les autres.

MONSEIGNEUR,

C'est avec une entière confiance dans la justice et les bontés de votre Excellence que je la supplie de vouloir bien mettre un terme aux dégoûts, aux chagrins et à l'humiliation dont, pour prix de soixante-seize années de bons et fidèles services et du sacrifice que j'ai fait à la fidélité que je dois au Roi de la totalité de la grande fortune dont je jouissais avant la Révolution, je suis abreuvé depuis ma rentrée en France à la suite du Roi au mois de juin 1814 après vingt-quatre ans d'émigration. Depuis cette époque je n'ai cessé de solliciter le cordon rouge et le traitement de mon grade de

1. *Archives du Ministère de la Guerre.*

2. *Idem.*

lieutenant-général... je n'ai pour toute décoration que ma petite croix de Saint-Louis, que je porte depuis cinquante-huit ans.

... Je suis entré au service en 1744 et suis officier général depuis quarante ans.

J'ai fait toute la guerre de sept ans et me suis trouvé au combat de Saint-Cast en 1758. Au 1<sup>er</sup> janvier 1770, je fus fait colonel du régiment de Condé-Infanterie, que j'ai commandé jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1784, que j'ai été fait maréchal de camp. J'étais brigadier depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1780.

J'ai émigré le 10 janvier 1790 et me suis rendu à Turin pour y prendre les ordres de S. A. R. M<sup>gr</sup> le comte d'Artois et de S. A. S. M<sup>gr</sup> le prince de Condé.

Et, d'après leurs ordres, après avoir parcouru toute l'Italie, j'ai été avec mes deux fils cadets me fixer près de Morges sur le lac de Genève et y réunis quelques gentilshommes pour nous rendre ensuite au rassemblement qui devait se faire à Lyon, et qui malheureusement n'a pas eu lieu.

Au mois de mars 1791 nous nous sommes rendus à Worms à la formation de l'armée de S. A. S. M<sup>gr</sup> le prince de Condé. J'y ai commandé la 1<sup>re</sup> division de l'infanterie noble jusqu'après la campagne de 1792, que je me suis rendu en Angleterre dans l'espoir de servir le Roi plus utilement en allant en Bretagne rassembler les restes de la coalition de feu le marquis de la Rouërie, mon neveu, auquel j'ai fourni des fonds très considérables que j'ai perdus ; mais, les princes en ayant ordonné autrement, je suis resté en Angleterre jusqu'au mois de juin 1814, que je suis rentré en France.

Lieutenant général pour tenir rang du 13 août 1814... Solde de retraite de 4.000 francs, tous mes biens vendus,

je n'ai pour toute existence que cette misérable pension très insuffisante pour les besoins de la vieillesse...

Chantilly, le 20 octobre 1820.

DE LA BELINAYE <sup>1</sup>.

L'argent ne vint pas, le cordon rouge pas davantage, et le vieux comte de la Belinaye fut réduit à ne porter jusqu'à sa mort survenue à quelque temps de là que *sa petite croix de Saint-Louis*.

Mais un personnage plus intéressant sollicite notre attention. Qu'était devenu Lalligand-Morillon, que nous avons laissé en possession des pièces du procès qui lui avait été intenté pour fabrication de fausse monnaie ? La joie du succès l'avait grisé et devait lui être fatale.

Tout alla bien pendant quelques mois; soutenu par le crédit toujours grandissant de Bazire, — si manifestement associé à son cousin qu'il se chargea de faire à la Convention et sur les notes de celui-ci le rapport sur l'affaire de Bretagne <sup>2</sup>, — Lalligand se crut de force à braver le proverbe et à passer pour prophète en son pays. Il retourna à Digoin, traita sur le pied de la camaraderie le conventionnel Bernard, qui régentait cette partie

1. Archives du Ministère de la Guerre.

2. Le 4 octobre 1793.

de la France, obtint de lui la révocation des fonctionnaires qui lui déplaisaient et leur remplacement par quelques-unes de ses créatures. La Révolution, peu scrupuleuse décidément sur le choix de ses fonctionnaires, avait fait un juge de ce Brigaud, dont nous avons déjà cité le nom et qui avait comparu jadis, comme complice de Lalligand, devant le tribunal d'Autun, pour crime de fausse monnaie. Brigaud avait été acquitté, et Lalligand ne lui avait pas pardonné cette préférence de la justice.

A peine arrivé à Paray, il fit incarcérer ce magistrat et le remplaça de sa propre autorité « par un jeune homme de vingt-quatre ans, le seul de la commune qui eût des relations avec lui<sup>1</sup> ». Ayant de la sorte solidement assis son crédit, il fit savoir à ses concitoyens de Digoin, de Paray, de Charolles et autres lieux qu'il arrivait porteur d'une commission « l'autorisant à recueillir des renseignements sur les personnes suspectes et les émigrés réfugiés dans les montagnes du Beaujolais<sup>2</sup>, » et, dès l'abord, il manifesta l'intention d'emprisonner un certain citoyen Deshaies, qui passait pour riche. Deshaies fit intercéder en sa faveur ;

1. Dénonciation de la Société populaire de Paray. — Archives nationales, W, 409.

2. La Société populaire et régénérée de Charolles aux citoyens représentants du Peuple. — Archives nationales, W, 409.

Lalligand parla de sa conscience, de son devoir et aussi de sa trop grande bonté, qui confinait à la faiblesse. Bref, il demanda vingt mille livres pour prix de la liberté de Deshaies : on marchandait, on fit valoir « que ce jeune homme n'était pas en état de payer une somme aussi considérable », et l'austère représentant du Comité de Sûreté générale « voulut bien se réduire à six mille livres<sup>1</sup> ».

En peu de temps, notre homme obtint de la sorte plusieurs mises en liberté de suspects riches : chaque fois l'affaire se soldait pour lui par l'achat de quelque domaine « payé comptant suivant acte dressé chez le citoyen Duchêne, notaire à Digoin<sup>2</sup> ». Il spécula de cette façon sur « les femmes Maublanc et Meyneaud, ex-nobles<sup>3</sup> » ; celle-ci était la femme du ci-devant président du Parlement de Bourgogne, lequel, comme bien on pense, était en prison. C'était là une belle tête à racheter, et Lalligand, à qui on en avait offert un bon prix, vint ingénieusement proposer à la Société populaire de Digoin de lui verser trente-deux mille livres si elle voulait l'aider à réclamer la liberté de cet honorable magistrat<sup>4</sup>.

1. L'agent national de Charolles au Comité de Sûreté générale. 29 germinal an II. — Archives nationales, W, 409.

2. La Société populaire et régénérée de Charolles aux citoyens représentants du peuple. — Archives nationales, W, 409.

3. *Idem*.

4. Dénonciation de la Société populaire de Paray. — Archives nationales, W, 409.

Il se livrait ainsi ostensiblement à l'étrange commerce qu'il avait entrepris : il trafiquait de la vie des gens avec l'inconscience d'un homme qui comprend son époque, qui sait que le bon temps ne durera pas toujours et qui se hâte d'en profiter. Il vit « en demi-dieu<sup>1</sup> » à Digoin, se passant tous ses caprices, forçant un certain charpentier, nommé Harpet, son voisin, à lui céder sa maison, qu'il trouve plus commode que celle qu'il habite, rançonnant ses compatriotes ébahis de tant de cynisme et traitant la province en pays conquis. Un court billet, écrit par un des malheureux qu'il pressure, en dit plus long que tous les récits :

Remets à Lalligand les fauteuils qu'il réclame et tout ce qu'il demandera<sup>2</sup>...

Mais cet étonnant proconsulat devait avoir une fin. La mort de Bazire, compromis avec Chabot et Fabre d'Eglantine dans les spéculations de la Compagnie des Indes, porta un coup sensible au crédit de Lalligand. Ne le sentant plus soutenu en haut lieu, estimant naïvement que « la probité est enfin à l'ordre du jour », les sociétés populaires de Digoin et de Charolles eurent le courage de dénoncer à la Convention « ce monstre que la

1. Dénonciation de la Société populaire de Paray.

2. Archives nationales, W, 409.

nature vomit sans doute dans sa colère, qui, brisant les liens les plus sacrés, fut mauvais fils, mauvais mari, un être enfin qui ne rêve et ne sue que crimes et dont l'infamie est notoirement connue<sup>1</sup>. »

Ces bons jacobins reconnaissaient cependant que « le méchant est un instrument duquel on est quelquefois obligé de se servir en temps de Révolution, mais que l'on doit briser dès l'instant qu'il devient nuisible » ; et, comme leur compatriote en était arrivé là, ils suppliaient humblement les représentants du peuple de purger le territoire de la République de « cet être astucieux et pervers ».

Ils avaient si grande hâte d'en être débarrassés qu'une délégation de la Société entreprit le voyage de Paris pour porter cette supplique au Comité de Sûreté générale. Lalligand fut rappelé : il voyagea en personnage d'importance, dans sa propre voiture et sous la surveillance de deux gendarmes à sa solde<sup>2</sup>. Le 8 prairial, il était écroué à la Conciergerie.

Il ne s'avoua pas vaincu et voulut payer d'audace, le moyen lui avait si souvent réussi ! Il réclama la faveur de comparaître, non pas devant le Tribunal, mais, ainsi qu'un décret spécial de la Conven-

1. Archives nationales, W, 409.

2. *Idem.*

tion lui en laissait la faculté, devant le Comité de Sûreté générale, pour y être contradictoirement entendu avec ses dénonciateurs, qu'il se proposait de « confondre » ; mais on ne lui répondit pas : les choses tournaient mal.

Pourtant, en découvrant sur les listes le nom de ce fidèle serviteur de la République, Fouquier-Tinville, qui, généralement, ne se montrait pas si pointilleux, craignit de commettre quelque sottise en confondant dans une fournée vulgaire cet homme qui, après tout, *était de la maison*. Pour un vieux prêtre inoffensif, pour une pauvre mère de famille simplement suspecte, il n'eût pas fait tant de façons ; mais cet espion, ce voleur, ce pourvoyeur de guillotine pouvait avoir des amis puissants, et Fouquier n'était pas de ces magistrats qui vous bâclent un réquisitoire sans y regarder de près. En cette affaire délicate il voulut prendre l'avis de ses chefs, et voici la lettre adroite que le président du Tribunal adressait, le 12 messidor, au Comité de Sûreté générale :

Les services importants rendus à la chose publique par Lalligand-Morillon, honorés et récompensés par la Convention nationale, semblent placer ce citoyen *dans la classe des patriotes qui inspirent de l'intérêt, jusqu'à ce qu'ils soient reconnus coupables*. Le Comité ne penserait-il pas qu'il est juste d'accélérer le jugement de Morillon, qui, dans sa prison, est affligé de maladies

graves. Dans ce cas le Comité est prié de donner des ordres efficaces pour que les pièces soient remises à l'Accusateur public<sup>1</sup>.

Le Comité se servait dans ces circonstances d'un mot qui calmait les scrupules de Fouquier ; il lui disait : *Va ton train !* Cela signifiait : nous avons nos raisons que tu n'as pas besoin de connaître...

Les choses se passèrent de la sorte : Lalligand fut compris, comme un vulgaire honnête homme, dans la fournée du 19 messidor, — avec, entre autres, une vieille domestique de soixante-douze ans, convaincue : « d'avoir abandonné les drapeaux de la liberté pour servir dans l'armée anglaise à Toulon », — et exécuté le même jour à la place du Trône. Son corps retrouva dans la fosse commune de Picpus celui du jardinier Perrin, qui l'y avait précédé depuis une décade.

Faut-il le dire ? La mort d'un si méprisable personnage était, à cette triste époque, une catastrophe pour bien des gens. En l'apprenant, le comte de Noyan se crut perdu ; de fait, il ne lui restait plus aucun protecteur, et l'argent lui manquait pour s'en procurer de nouveau. M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire, exilée de Paris, comme tous les ci-devant nobles, par le décret du 27 germinal

1. Archives nationales, W, 409.

an II<sup>1</sup>, s'était réfugiée dans une chambre louée à Vaugirard, près de la barrière ; elle vivait là, sans ressources, manquant de pain, ne pouvant sortir faute de vêtements<sup>2</sup>.

La chute de Robespierre mit fin à cette situation : M. de Noyan sortit de prison l'un des premiers ; les administrateurs du département comprirent qu'un homme, resté pendant seize mois, sous le coup d'un acte d'accusation, sans que Fouquier-Tinville l'eût traduit en jugement, devait être tenu pour innocent : aucune pièce compromettante ne se trouva dans son dossier<sup>3</sup>.

Le vieux gentilhomme, mis en liberté, loua un appartement rue Saint-Louis-au-Marais. Il l'habi-

1. Décret concernant la répression des conspirateurs, l'éloignement des nobles et la police générale.

« ... Art. 6. — Aucun ex-noble... ne peut habiter Paris ni les places fortes... celui qui y serait trouvé dans dix jours est mis hors la loi. »

Le même décret contenait cet article :

« Si celui qui sera convaincu désormais de s'être plaint de la révolution vivait sans rien faire et n'était ni sexagénaire ni infirme, il sera déporté à la Guyane. »

2. *Portraits de Famille*, par le comte Sainte-Aulaire.

3. Lalligand avait tenu sa parole ; tous les papiers compromettants pour le comte de Noyan avaient été rendus à M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire, même les lettres de M. de Kersalaün, gendre de Noyan, qui était émigré. Voici, à ce sujet, une note conservée aux *Archives de Dol* :

« L'administrateur du ci-devant district de Dol, sur la demande du citoyen Morillon, chargé de pouvoirs du Comité de Salut public (*sic*), lui adresse toutes les pièces trouvées à la Rouërie ainsi qu'à la Mancellière, chez Ranconnet ; on pourra trouver la lettre d'envoi des pièces dont il s'agit dans le registre de correspondance de ladite administration. »

tait depuis quelques mois et causait, un matin, tranquillement dans son cabinet avec sa fille, quand on vint l'avertir qu'un homme âgé et de bonne mine demandait à le voir, sans consentir à donner son nom. M. de Noyan ordonna qu'on le fit entrer. Le visiteur annonça « qu'il se nommait *Lalligand-Morillon*, qu'il venait réclamer le paiement d'une obligation de quinze mille francs souscrite au profit de son fils et qu'il avait recueillie dans la succession de celui-ci... »

M. de Noyan ne s'attendait pas à une pareille sommation; il eut peine à l'entendre sans colère et ne se montra nullement disposé à y faire droit. Il rappela même, en termes assez vifs, les circonstances qui avaient motivé la signature de cette obligation; le vieux Lalligand, de même que son fils, était homme de belles manières et savait conserver une apparence de dignité dans les situations les plus équivoques. Il écouta M. de Noyan avec déférence et lui répondit froidement qu'il n'avait point à justifier la conduite de son fils, que les fautes de ce malheureux jeune homme avaient été expiées par sa mort, et qu'après tout ce n'était pas aux gens dont il avait sauvé la vie et la fortune à se montrer sévères pour sa mémoire. Vieux, infirme, ruiné, privé de son unique enfant, lui, Lalligand, s'était attendu à trouver plus de sympathie dans une famille dont son fils lui avait

souvent vanté les vertus et la reconnaissance.

Le vieillard se retira ensuite avec une profonde révérence et en annonçant qu'il reviendrait, sous peu de jours, chercher la réponse.

Demeuré seul avec sa fille, M. de Noyan ne se contenta plus. Le fond et la forme modérée de cette réclamation l'irritaient également ; un appel à sa générosité, à sa justice, lui semblait être une amère ironie. Mais M<sup>me</sup> de Sainte-Aulaire, indépendamment de tout calcul de prudence, était touchée du souvenir des circonstances dans lesquelles sa signature avait été donnée, des serments qu'elle avait faits de ne jamais la contester. Elle déclara donc résolument à son père « que cette dette lui semblait sacrée, qu'elle la paierait avec les premiers fonds dont elle aurait la disposition et qu'elle aimerait mieux travailler de ses mains pour vivre que d'engager un procès sur un pareil sujet ».

M. de Noyan dut céder : il paya les quinze mille francs<sup>1</sup> ; mais il ne le pardonna jamais à sa fille, et rien ne contribua plus que ce fait à entretenir les pénibles démêlés qui peu à peu leur rendirent impossible la vie commune.

M. de Noyan ne retourna jamais en Bretagne ; il rappela près de lui son indispensable intendant

1. *Portraits de Famille*, par le comte de Sainte-Aulaire.

Leroy, qui, après son évasion de la Tour-le-Bat, avait rejoint les chouans et fait bravement dans leurs rangs toute la campagne. Leroy parvint à réunir les débris de la fortune de son maître qui acheta, à Etioles, une magnifique propriété<sup>1</sup>; c'est là que le comte de Noyan mourut au commencement de 1810, à l'âge de quatre-vingts ans. Une croix de fer, près de la porte de l'église du village, marque l'endroit où il fut inhumé<sup>2</sup>.



Il nous reste à fixer le sort du principal comparse du drame que nous avons conté, de Chévetel.

S'il fallait en croire la tradition locale, il n'aurait pas longtemps profité de sa trahison. Dans ce pays d'Antrain, où son nom est resté un objet de mépris et presque de terreur, les paysans montrent, sur le bord du chemin qui va de Bazouges à Marcellé-Raoul, une croix qu'on appelle la *Croix-Chévetel*, et la légende assure que, frappé par la foudre, l'homme qui avait livré ses amis au bourreau, fut un jour trouvé mort là, étendu dans le fossé qui borde la route. Ce n'est qu'une légende. Chévetel

1. C'est Leroy qui construisit à Etioles, dans une partie du parc que lui avait concédée M. de Noyan la bizarre maison qu'on y voit encore aujourd'hui.

2. *Portraits de Famille*, par le comte de Sainte-Aulaire.

devait vivre longtemps, riche, honoré, heureux peut-être.

Son père avait été élu maire de Bazouges dès la constitution des communes ; c'était, nous l'avons dit, un médecin estimé et qui passait pour probe et libéral. Quelles furent ses relations avec son fils pendant le séjour de celui-ci en Bretagne ? L'aida-t-il dans l'exécution de sa mission ? Voilà ce qui semble impossible à connaître ; nous savons seulement qu'un nommé Legendre, curé constitutionnel à Marcillé-Raoul, dénonça Chévetel père comme royaliste, « coupable d'avoir tenu des propos injurieux contre le Gouvernement républicain et d'avoir trahi sa patrie ». Cette dernière accusation reposait sur ce fait que les autorités de Bazouges, maire en tête, avaient abandonné leur poste à l'approche de l'armée vendéenne. Chévetel père répondit que, « si l'on était parti, c'est qu'on n'avait aucun moyen de défense : il produisit, en outre, de nombreux certificats attestant son civisme, et Legendre, « convaincu d'avoir méchamment accusé un citoyen patriote », fut condamné à la déportation<sup>1</sup>.

Nous trouvons dans ce fait l'indice que le maire de Bazouges jouissait auprès des autorités d'un grand crédit, auquel la personnalité de son fils

1. Vicomte le Bouteiller, *Journal de Fougères*, 1892.

n'était peut-être pas étrangère, crédit dont il n'usa guère en faveur de sa fille, Julie Chévetel, religieuse Urbaniste du couvent de Fougères, qui, emprisonnée en 1793 et transférée à Rennes, n'obtint sa liberté qu'en mars 1795<sup>1</sup>.

Quoi qu'il en soit, Chévetel, après l'exécution des complices de la Rouërie, ne se risqua pas à reparaitre en Bretagne. Il se fixa à Paris, sinon caché, du moins tâchant de se faire oublier et réussissant cependant à mettre à profit la Révolution pour arrondir sa fortune : vivant dans l'entourage de Danton, de Fabre, de Chabot, de Bazire, il était à bonne école.

Nous n'avons pu, d'ailleurs, recueillir aucun renseignement au sujet de la spéculation que porte à son actif M<sup>me</sup> Roland dans les notes ajoutées à ses *Mémoires*. « Chévetel, écrit-elle<sup>2</sup>, visant à la fortune, avait gagné la confiance d'un riche particulier, appelé, je crois, Paganel ou à peu près ainsi, possédant entre autres des terres immenses en Limousin. Cet homme, désirant émigrer pour échapper aux orages de la Révolution, fait à Chévetel une vente simulée ; il part et compte sur

1. Julie-Louise-Georgine Chévetel, fille de noble homme Louis-Rose-Valentin Chévetel et de dame Louise Fontaine, née à Bazouges-la-Pérouse, le 26 mai 1763, prit l'habit aux Urbanistes le 9 janvier 1787 sous le nom de Sœur Sainte-Pélagie et fit profession le 15 janvier 1788. — *Registres paroissiaux de Laignelet*.

2. Anecdotes faisant suite aux *Mémoires de M<sup>me</sup> Roland*.



les revenus que son fidèle ami doit lui faire passer ; mais Chévetel les garde et jouit avec Danton d'une opulence que tous deux ont acquise par des moyens pareils. »

Le 5 floréal an II, en pleine Terreur, trois semaines après l'exécution de Danton, Chévetel se maria : il prit pour femme M<sup>lle</sup> Fleury, l'actrice du Théâtre-Français, dont nous avons dit quelques mots<sup>1</sup>, avec laquelle il entretenait, depuis longtemps, des relations et qui avait été, on se le rappelle, la maîtresse d'Armand de la Rouërie.

M<sup>lle</sup> Fleury, mise en prison comme ses camarades de la Comédie, comme tout le monde, pourrait-on dire, avait eu l'heureuse fortune d'être réclamée par la section de Marat, rappelant les titres précieux de cette citoyenne à la bienveillance des patriotes ; c'était elle, en effet, qui, au mois de janvier 1790 avait sauvé Marat sur le point d'être arrêté. Le Comité de Sûreté générale, « en reconnaissance de cette belle action », ouvrit les portes de sa prison à M<sup>lle</sup> Fleury, ainsi qu'à Vanhove et à sa femme « qui avaient participé à ce trait patriotique<sup>2</sup> ».

Quel rôle joua Chévetel dans l'intrigue à laquelle sa maîtresse dut sa liberté ? Il s'entremet activement sans doute pour obtenir cette faveur inespérée ; à cette époque Danton vivait encore et son

1. Voir page 32.

2. *Journal de la Montagne*, 28 pluviôse an II.

influence restait grande ; mais, dès que le fougueux tribun qui avait été son plus puissant protecteur, eût porté sa tête sur l'échafaud, Chévetel, surnoisement, s'appliqua à disparaître. Ceux qui, ayant connu, comme lui, les dessous de l'intrigue politique, ayant été mêlés au tourbillon révolutionnaire, sont parvenus à se glisser hors de la bagarre, à si adroitement ramper entre l'orgie de sang de la Terreur, la brutale lessive de Thermidor, les représailles du Directoire, l'énergique répression du Consulat et à se garer des coups qui pleuvaient de toutes parts, ceux-là étaient des hommes vraiment forts : du jour où il ne figura plus sur les états d'émargement du Comité de Sûreté générale, le nom de Chévetel ne fut plus prononcé ; comme médecin même, on ne le rencontre dans aucun annuaire, sur aucune liste, et nous ne retrouvons le personnage que sous l'Empire, maire du village d'Orly, près de Choisy-le-Roi<sup>1</sup>.

Comment était-il venu échouer là ? C'est un

1. L'acte de mariage de Chévetel a été notre seul guide dans cette recherche assez délicate. Il avait épousé, le 5 floréal an II, à Paris, l'actrice du Théâtre-Français. En suivant M<sup>lle</sup> Fleury jusqu'à sa mort, nous avons chance de recueillir quelques renseignements sur son mari. L'érudit et obligeant archiviste de la Comédie-Française, M. Monval, nous apprit que ladite M<sup>lle</sup> Fleury était morte à Orly et que ses dernières quittances étaient signées *Fleury-Chévetel*. C'est ainsi que nous avons été amené à retrouver, dans les registres de la mairie d'Orly, la trace de Chévetel et même, dans la mémoire des habitants du village, le souvenir de sa personne. Nous devons des remerciements à

point assez obscur : on sait seulement qu'il se rendit acquéreur, pour un prix minime, d'un vaste rectangle de terrain situé au centre du village, en bordure de la place de la mairie ; logé dans une vieille maison qui existe encore, décrépite et grise, derrière le chevet de l'église, il y vécut d'abord assez simplement, en compagnie de sa femme, qui ne prit sa retraite que le 23 avril 1807<sup>1</sup>.

Chévetel passait pour riche : nul ne savait rien de son passé ; il ne parlait à personne de ses accointances révolutionnaires et paraissait, au contraire, si dévoué au Gouvernement impérial qu'il fut, en 1811, nommé maire de la commune par le préfet de la Seine.

A la Restauration, il se montra partisan fanatique de la monarchie légitime : trop petit personnage pour qu'on songeât à s'inquiéter de la sincérité de ses opinions, il put, sans fausse honte, redevenir impérialiste en 1815. Il avait pris, dans son village une certaine importance : sans qu'il exerçât officiellement son art, on n'ignorait pas qu'il était médecin ; les paysans le consultaient, et il ne faisait point payer ses conseils, ce qui lui assurait une certaine popularité.

M. le secrétaire de la mairie d'Orly, dont nous avons mis à contribution la parfaite connaissance des Archives de la Municipalité.

1. Archives de la Comédie-Française.

Au second retour des Bourbons, on le revit royaliste ardent : son enthousiasme éclipsait même la ferveur des fonctionnaires militants ; auprès de lui les plus ardents paraissaient tièdes.

Lorsqu'en octobre 1823 le duc d'Angoulême revint de sa campagne d'Espagne, Chévetel ne put maîtriser ses sentiments d'amour pour un si grand prince, et, voici, dans sa grotesque platitude, la lettre qu'il adressait au baron de Viel-Castel, sous-préfet de l'arrondissement de Sceaux :

La France aspire après le retour du Restaurateur de la monarchie espagnole ; Paris lui prépare la couronne du triomphateur ; mais, parce que cet illustre Rejeton de notre bonheur y arrive, il est plus que probable qu'il traversera une partie de votre arrondissement ; nous serons même peut-être assez heureux pour qu'il entre dans le département de la Seine par la commune d'Orly ; à cette idée nos cœurs palpitent de joie ; nous n'avons que des vœux et des hommages de respect et d'admiration à offrir à ce prince chéri ; la bonté est l'apanage de son auguste famille, et nous aimons à croire qu'il agréerait avec bienveillance le triomphe de l'ovation offert par des cœurs simples et dévoués. Nous serait-il permis de le lui offrir, si notre bonne fortune voulait qu'il passât, à son retour, par chez nous ? Serez-vous assez bon pour nous prévenir afin que nous eussions le temps de lui ériger sur la grande route, hameau de la Vieille Poste, un arc de triomphe en verdure avec cette inscription : *omnigenæ virtutis alumnus*.

L'âme des héros aime à se reposer du tumulte des armes et du fracas des villes et des Cours : avec nous

tout sera pur et sincère comme nos vœux pour le bonheur et la prospérité du digne Prince que nous désirons combler de bénédictions à son passage. Voudrez-vous bien, Monsieur le Sous-préfet, transmettre à qui de droit le désir que nous vous témoignons, si vous n'en trouvez pas l'accomplissement impossible, et me donner vos ordres et me faire connaître vos intentions dans le cas où l'on approuverait notre projet.

Agréez, Monsieur le Sous-préfet, mes salutations et mes civilités très humbles.

V. CHÉVETEL <sup>1</sup>.

Le sous-préfet transmet à ses chefs la supplique du maire d'Orly, et l'histoire ignore ce qu'il en advint : il convient de dire que Chévetel se savait à cette époque assez menacé, et cette amplification dithyrambique n'avait d'autre but que de détourner une révocation réclamée par certains de ses administrés : on l'accusait de s'ériger en seigneur, de rétablir à son profit et à celui de ses créatures les anciens usages féodaux... D'ailleurs voici la note qui, émanée de la Direction de la police, parvint au cabinet du préfet :

Le sieur Chévetel, maire de la commune d'Orly (Seine), est signalé comme ayant de fort mauvaises opinions. On lui reproche d'avoir participé aux crimes de Danton, dont il était l'ami, et ces reproches sont

1. Archives nationales, F<sup>1</sup>B<sup>is</sup>, Seine, n° 17.

fondés. On peut consulter à cet égard les *Mémoires de M<sup>me</sup> Rolland* et l'*Histoire de la guerre de la Vendée*, par M. Beauchamp.

On impute aussi au sieur Chévetel d'infliger de son autorité privée des amendes à ceux de ses administrés qui sont traduits devant lui, soit pour querelles, soit pour vol et dévastation de récolte. Ces amendes sont ordinairement prononcées au profit des pauvres et du garde champêtre. On cite un cordonnier de Choisy-le-Roi et sa femme que, le 29 septembre dernier, le maire d'Orly aurait condamnés à 10 francs d'amende envers le garde champêtre pour s'être introduits dans un vignoble, où ils cueillaient du raisin <sup>1</sup>.

Le préfet, M. de Chabrol, reçut en même temps <sup>2</sup> communication et de la proposition de Chévetel et de la dénonciation dont ce pur royaliste était l'objet : le contraste avait de quoi l'étonner : aussi, le jour même, il répondait à la demande de renseignements du Ministre :

MONSEIGNEUR,

Avant la réception de votre lettre, on m'avait désigné le sieur Chévetel comme ayant de fort mauvaises opinions, suite naturelle de celles qu'il aurait professées pendant la Révolution. J'ai pris des renseignements à ce sujet tant auprès de M. de Châteaugiron qu'auprès de M. le sous-préfet de Sceaux, et, d'après ce qu'ils m'ont assuré, il paraît constant que depuis

1. Archives nationales, F<sup>1</sup>B<sup>n</sup>, Seine, 17.

2. Le 15 octobre 1823.

dix ans la conduite de ce maire et les opinions qu'il manifeste hautement ont toutes les apparences d'un vif attachement à la famille royale et d'un véritable retour à la bonne cause. Afin de vous mettre à portée d'en juger, Monseigneur, j'ai l'honneur de vous adresser un billet qu'il écrivait le 14 octobre dernier à M. le sous-préfet de Sceaux. Les sentiments qui y sont exprimés ont un tel caractère de vérité qu'il serait impossible de feindre mieux ce que l'on ne sait pas sentir. — Le sieur Chévetel remplit d'ailleurs parfaitement ses fonctions de maire, et il paraît difficile de le remplacer sous ce rapport. — Quoi qu'il en soit, les faits qui vous sont signalés viennent appuyer la première accusation et commandent de nouvelles investigations. — J'en ai conféré avec M. le sous-préfet. Aussitôt qu'il m'aura fait parvenir le résultat des recherches qu'il a déjà commencées et dans lesquelles il mettra le plus grand soin, je m'empresserai de les communiquer à Votre Excellence,

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monseigneur,

de Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

CHABROL<sup>1</sup>.

Et le Ministre concluait par cette note griffonnée sur le dossier :

Ne citer que les derniers faits : on peut dire seulement que la conduite de ce maire pendant la Révolution pourrait exciter de fortes présomptions contre lui.

1. Archives nationales, F<sup>13</sup><sub>n</sub>, Seine, 17.

Nous avons tenu à produire, dans leur texte même, les pièces de ce petit procès ; il ne laisse pas que d'être instructif : voilà, à l'heure où la Restauration est triomphante, le maire d'une commune de la Seine, dénoncé comme ayant joué dans la Révolution un rôle odieux ; c'est un ami de Danton, un jacobin, un espion des Comités de la Convention d'exécrable mémoire... Et le Ministre se borne à mettre en regard de cette accusation qu'il n'y a pas à rechercher les antécédents de ce magistrat. Le pardon inscrit dans la Charte n'était donc pas un vain mot ? Que vient-on nous parler de la Terreur blanche et des billets de confession. Comment ! La Restauration trouve sur son chemin, dans ses rangs, l'homme qui, traîtreusement, a porté au parti royaliste les plus rudes coups, et elle ne se croit pas le droit, sinon de le punir, du moins de l'exclure de l'Administration !

Si l'on compare cette candeur du préfet de Louis XVIII, qui, après lecture de la prose de Chévetel, note *que les sentiments exprimés ont un tel caractère de vérité qu'il serait impossible de feindre mieux ce que l'on ne sait pas sentir*, si l'on compare, disons-nous, cette naïve confiance à la prudence soupçonneuse du Comité de Sûreté générale, lorsqu'à la suite de ce même homme il envoyait en Bretagne espion sur espion, pour surveiller ses moindres agissements, on en arrive à

penser que, suivant un mot fameux, ces gens de la Restauration n'avaient en effet *rien appris* et *rien oublié* : ils se croyaient encore au temps des nobles sentiments et des dévouements chevaleresques ; ils ne voulaient voir, dans le déchaînement des passions révolutionnaires qu'un coup de folie passager et jugeaient sincères tous les *meâ culpâ* dont les hypocrites se frappaient la poitrine,

Le contraste devient attristant si l'on rapproche cette indulgence d'autres faits d'une nature tout opposée. Vers cette époque, une pauvre femme, la veuve de Pontavice<sup>1</sup>, l'aide de camp du marquis de la Rouërie, suppliait le Ministre de lui accorder un secours : son père, capitaine commandant de la Bastille, est mort en défendant la forteresse contre l'émeute le 14 juillet 1789 ; son mari a payé de sa tête son dévouement à la cause royale ; elle est demeurée pendant vingt ans sans ressources ; elle rappelle que le comte d'Artois a promis, jadis, à Coblenz, de récompenser les services rendus par Pontavice ; ayant, par prudence, brûlé tous ses papiers, elle ne peut représenter le brevet de colonel dont le marquis de la Rouërie avait gratifié son mari au nom des Princes ; elle supplie Son

1. Elisabeth-Louise Person, fille de feu Nicolas-Joseph Person, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, inspecteur des chasses de S. A. S. M<sup>sr</sup> le duc d'Orléans.

Altesse de vouloir bien faire appel à ses souvenirs...

Et un chef de division lui répond « que le Gouvernement n'a pas à sa disposition des fonds sur lesquels on puisse imputer des pensions de la nature de celle qu'elle réclame <sup>1</sup> » !

Un peu plus tard, une demande de renseignements, adressée par un particulier habitant Landrecies, parvient au Ministre de la Guerre : il s'agit de savoir ce qu'est devenu un officier du nom de Fontevieux et la date de son décès. Après enquête — *après enquête !* — le Ministre répondit que ce Fontevieux, après la guerre d'Amérique, servait dans le régiment de Gévaudan, qu'il a émigré en 1791... *Depuis lors on ignore ce qu'il est devenu* <sup>2</sup> !

Ainsi les Princes, si prodigues de promesses au temps de l'émigration, en étaient arrivés à oublier jusqu'au nom de ceux qui étaient morts pour leur cause. L'avaient-ils jamais su, seulement ?

Et Chévetel restait maire<sup>3</sup> : aux grands jours il ceignait l'écharpe blanche et arborait à sa fenêtre le drapeau fleurdelisé.

1. Archives du Ministère de la Guerre.

2. Archives du Ministère de la Guerre.

Il est bien stipulé qu'il s'agit de Jean-Baptiste-Georges de Fontevieux, baptisé à Straubig le 19 avril 1759. Il ne peut donc y avoir aucune confusion avec un autre officier du même nom.

3. Etat civil de la commune d'Orly.

Sa femme était morte le 23 février 1818 et, dans son acte de décès, signé du curé et des autorités d'Orly, l'ancienne actrice est désignée sous le titre de *Pensionnaire de Sa Majesté*. Car Chévetel est devenu un personnage : il n'administre pas sa commune, il y règne ; c'est lui qui consigne sur les registres les délibérations du Conseil qu'il préside ; cette même main qui, jadis, de la Cour des Princes exilés, adressait à Danton des listes de proscription, note, à chaque anniversaire, l'empressement des paysans à témoigner leur amour pour « l'Auguste famille que le Ciel dans sa bonté a rendue à la France ». Lors des fêtes du baptême du duc de Bordeaux, sa rédaction devient lyrique.

Le Conseil municipal de la commune d'Orly, rassemblé à la mairie le 15 avril 1821, considérant que la commune a toujours saisi avec empressement les occasions de témoigner son respect et son entier dévouement à l'auguste famille des Bourbons et que ce serait faire injure au sentiment de tous les habitants de douter un instant de la part sincère que chacun d'eux prendra au jour fixé pour le baptême du petit-fils de saint Louis, arrête :

1° Que le maire et l'adjoint, le Conseil municipal, le bureau de bienfaisance, la garde nationale en tenue et sous les armes, seront avertis de se rassembler à dix heures du matin, le 1<sup>er</sup> mai, pour se rendre en corps au temple, afin d'y rendre grâce au souverain Être de toutes choses de la faveur qu'il a accordée à la France en perpétuant l'auguste race de ses rois prête à

s'éteindre, et lui adresser nos vœux ardents pour qu'il daigne veiller sur les jours précieux de l'enfant qu'il nous a accordé dans sa miséricorde.

Arrête : 2<sup>o</sup> Que dans le cas où l'autorité ecclésiastique supérieure n'aurait pas donné des ordres pour ce jour solennel, il sera envoyé séance tenante une députation du conseil municipal à M. le Curé pour l'inviter à célébrer ce jour-là une messe en actions de grâce en faveur de celle que le ciel nous accorde et de faire chanter un *Te Deum* si l'hérarchie (*sic*) ecclésiastique ne s'y oppose pas, la veille du premier de mai et ce jour-là la cloche sera sonnée à plusieurs reprises chacun desdits jours.

A la sortie du temple il sera fait une distribution à domicile aux indigents qui seront désignés par le bureau de bienfaisance et par le conseil séance tenante. Le soir il y aura bal gratis sans illumination, les localités ne le permettant pas.

Le Conseil municipal considérant ensuite que, dans ce moment-ci, presque tous les bourgeois étant absents et que les granges vides (*sic*), considérant que *le maire se charge de payer les frais de cérémonies de l'église et du bal*, qu'il ne reste qu'à pourvoir à la distribution qui sera faite aux indigents, arrête que M. le préfet voudra bien autoriser le percepteur à compter une somme de 40 francs sur les fonds disponibles des deniers communaux versés en caisse sur l'exercice de 1820<sup>1</sup>.

Ces palinodies ne l'empêchèrent pas d'acclamer la Révolution de 1830... et il resta maire ! Il

1. Archives de la mairie d'Orly. Cette transcription, comme presque toutes celles du registre, d'ailleurs, est entièrement de la main de Chévetel.

maria au nom de Louis-Philippe, comme il avait marié au nom de Charles X, de Louis XVIII et de Napoléon. Mais, depuis la mort de sa femme, son existence s'était modifiée. On faisait bombance dans sa petite maison de la place de la Mairie, « la broche, nous dit-on, y tournait nuit et jour ». On y voyait se glisser, à la brume, des amis venus de Paris par le coche de Choisy-le-Roi, car il existe encore à Orly des gens qui ont connu Chévetel : ils se rappellent un homme gros et fort, de taille assez petite, marchant avec une peine extrême, car il souffrait de la goutte<sup>1</sup>, et appuyé sur un bâton : chaque jour, il faisait, ainsi, son tour dans les rues du village, et les gamins, — vieillards aujourd'hui, — couraient à lui en criant :

« — Bonjour, monsieur Chévetel ! »

Il riait, car il était « bon vivant », tutoyait tout le monde, ne se déshabituant pas de jouer au seigneur. Tout le monde avait recours à lui pour les soins aux malades, pour les remplacements militaires, pour les recommandations et les démarches de toute sorte. On n'ignorait pas qu'il « aimait à intriguer », et on en abusait.

Cependant il était plus craint qu'aimé : son inconduite même causa du scandale : on lui con-

1. Dans les dernières années de sa gestion, sa signature sur les registres de la mairie devient presque illisible.

nut un enfant, ce qui fit jaser, et l'on assure encore qu'il ne se gênait pas pour condamner à douze heures de *violon* les maris gênants. Il n'avait pour tout domestique qu'une vieille bonne hargneuse et insolente, détestée de tout le village.

En 1832 il donna sa démission de maire : le désordre de sa vie, ses démêlés avec le curé, un digne et saint prêtre, qui resta pendant quarante ans à Orly, rendaient impossible sa magistrature. Cette déchéance en amena d'autres, et sa fin fut misérable. Il n'avait plus de flatteurs, n'étant plus riche : il avait épuisé toute sa fortune et engagé ses immeubles. Sa servante allait de porte en porte mendier pour lui <sup>1</sup>.

Chévetel mourut le 15 février 1834 <sup>2</sup>. Son enter-

1. Après la mort de Chévetel, cette femme fut admise dans un hospice de Paris.

Dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*, Chateaubriand note en 1834 : « La femme du fils du médecin Chévetel vient d'être recueillie à l'infirmerie *Marie-Thérèse*. » Cette maison de retraite avait été fondée par M<sup>me</sup> de Chateaubriand, et l'auteur du *Génie du Christianisme*, qui habitait alors la maison voisine de l'infirmerie, était en mesure d'être bien renseigné. Nous n'avons pu vaincre la discrétion de M<sup>me</sup> la supérieure de l'infirmerie Marie-Thérèse, ni, par conséquent, éclaircir cette note des *Mémoires d'Outre-Tombe*.

2. « L'an 1834, le 15 février, à sept heures du matin, par devant nous Jean Salvé, adjoint, remplissant en l'absence du maire les fonctions d'officier de l'Etat civil de cette commune d'Orly (canton de Villejuif), arrondissement de Sceaux, département de la Seine, sont comparus les sieurs Rose-Victor Genty, maître charron, âgé de trente-neuf ans, et Louis-Barthélemy Bonneau, maréchal-ferrant, âgé de quarante-cinq ans, tous deux domiciliés à la susdite commune d'Orly, rue Paruseau, et voisins du décédé

rement fut un événement : les habitants d'Orly voulurent conduire avec pompe à sa dernière demeure le magistrat qui, pendant vingt ans, avait présidé à leurs destinées. Les enfants des écoles faisaient la haie depuis la porte de la maison jusqu'à l'église : le corps fut inhumé dans l'ancien cimetière ; mais une délibération du Conseil municipal ordonna, quelques mois plus tard<sup>1</sup>, qu'en reconnaissance des services rendus par Chévetel à la commune d'Orly ses restes seraient transportés au cimetière nouvellement établi à la sortie du village. Sa tombe y fut la première creusée : on l'y voit encore, à gauche de la grande allée,

ci-après nommé, lesquels nous ont déclaré qu'aujourd'hui, à quatre heures du matin, M. Valentin-Marie-Magloire Chévetel, docteur en médecine, âgé de soixante-treize ans, ancien maire de cette commune, est décédé en son domicile, situé en ce lieu d'Orly, susdite rue Paruseau, et les déclarants ont signé avec nous le présent acte de décès, après qu'il en a été donné lecture, lequel décès a été constaté suivant la loi par M. Carrère, docteur en médecine, demeurant à Choisy-le-Roi (Seine). — *Archives de la Commune d'Orly.*

1.

« 21 décembre 1834.

« Le Conseil considérant que feu M. Chévetel qui fut, pendant vingt ans, maire de la commune, est décédé avant que le cimetière nouveau fût terminé, et que c'est sous son administration qu'il a d'abord été question d'opérer ce changement de cimetière, croit acquitter une dette de reconnaissance en demandant la translation des restes de son ancien maire dans le nouveau lieu de sépulture, et, à cet effet, s'étant fait rendre compte des frais que nécessiterait une pareille translation, lesquels s'élèvent à la somme de 100 francs, a voté ladite somme et demande à l'autorité supérieure l'autorisation de faire cette dépense. » — *Registres des Délibérations de la commune d'Orly.*

dans la partie supérieure de l'enclos. La dalle qui la recouvre est presque complètement fruste, et les caractères en sont effacés : on y devine cependant le nom et la consolante formule : *qu'il repose en paix !*

Souvent nous nous sommes arrêté devant cette pierre, et, songeant à ce que nous avons recueilli sur l'existence de celui qui dort là, nous nous disions : « A quoi bon ? De quel droit raviver ces souvenirs et exhumer ce sinistre passé ? Ne vaut-il pas mieux se taire et laisser sa mémoire bénéficier de l'oubli?... »

Mais notre pensée se reportait à cette autre tombe, perdue au fond des bois de la Guyomais, à cette épouvantable scène de l'exhumation du marquis de la Rouërie, à cette tête coupée au cadavre et roulant sur le parquet, à tous ceux que l'odieuse intrigue a désespérés, ruinés, perdus, tués... Ceux-là aussi, pourtant, ont des droits à la vérité.

Si humble que soit un historien, si modeste que soient ses prétentions, son rôle est toujours celui d'un justicier. Pourquoi n'auriez-vous que rancune et qu'injure pour ces Bretons et ces chouans, si allègrement traités de *brigands* et de détrousseurs de grands chemins, tandis que vous prêcheriez l'effacement et l'oubli pour les Chabot, les Fouquier-Tinville, les Lalligand et les Chévetel ?

L'histoire n'a point à faire acception de partis ni de personnes : tant pis pour ceux qu'elle cloue à son gibet. Ainsi que le disait le docteur Noir de *Stello*, elle s'en lave les mains, — lavez vos noms.

FIN

# TABLE DES MATIÈRES

---

## PREMIÈRE PARTIE

	Pages.
I. — UN GENTILHOMME D'AUTREFOIS .....	1
II. — LA CONJURATION BRETONNE.....	40
III. — LE CHATEAU DE LA ROUËRIE.....	85
IV. — « MONSIEUR MILET ».....	126
V. — CHÉVETEL.....	171

## DEUXIÈME PARTIE

I. — LE DRAME DE LA GUYOMARAIS.....	203
II. — LA FOSSE-HINGANT.....	257
III. — LALLIGAND-MORILLON.....	298
IV. — LE PROCÈS.....	337
V. — CHÉVETEL GLORIFIÉ.....	373

---

**HOUSSAYE (Henry)**, de l'Académie française,

**Histoire de la chute du premier Empire**, d'après les documents originaux :

1814. 2<sup>e</sup> édition. 1 vol. in-16... 3 50

*Le même*, format in-8<sup>e</sup>..... 7 50

1815. La première Restauration. — Le Retour de l'île d'Elbe. — Les Cent-Jours. 2<sup>e</sup> édition. 1 vol. in-16. 3 50

*Le même*, format in-8<sup>e</sup>..... 7 50

1815 (2<sup>e</sup> partie) : Waterloo. 1 vol. in-16, 6<sup>e</sup> édition..... 3 50

*Le même*, format in-8<sup>e</sup>..... 7 50

**LENOTRE (G.)**.

**La captivité et la mort de Marie-Antoinette**. — Les Feuillants. — Le Temple. — La Conciergerie. D'après des relations de témoins oculaires et des documents inédits. *Ouvrage orné d'un portrait inédit en héliogravure et accompagné de gravures et de plans*. 1 v. in-8<sup>e</sup>. 8 "

— *Un conspirateur royaliste pendant la Terreur*. Le Baron de Batz, 1792-1793, d'après des documents inédits. 1 vol. in-8<sup>e</sup>, orné de deux portraits en héliogravure..... 7 50

— **La Guillotine pendant la Révolution**, d'après des documents inédits tirés des archives de l'État. 1 beau vol. in-8 avec 2 gravures..... 7 50

— **Paris révolutionnaire** (*Ouvrage couronné par l'Académie française*). Nouvelle édition illustrée. 1 vol. in-16..... 3 50

— **Le vrai Chevalier de Maison-Rouge**, A.-D.-J. Gouze de Rougeville, 1761-1814, d'après des documents inédits. 1 vol. in-16, avec 2 gravures..... 3 50

**BIRÉ (Edmond)**.

**Journal d'un Bourgeois de Paris pendant la Terreur** (*Ouvrage couronné par l'Académie française. Second prix Gobert*) :

I. 1792, du 21 septembre 1792 au 21 janvier 1793. Nouvelle édition. 1 vol. in-16..... 3 50

II. 1793, du 21 janvier au 2 juin 1793. Nouvelle édit. 1 vol. in-16... 3 50

III. La Gironde et la Montagne, du 2 juin au 31 octobre 1793. Nouvelle édit. 1 vol. in-16..... 3 50

IV. La chute des Dantonistes, 5 novembre 1793-6 avril 1794. 1 v. in-16. 3 50

*La cinquième et dernière série est sous presse.*

— **La Légende des Girondins**. (Nouvelle édition). 1 vol. in-16..... 3 50

**Marquis de DREUX-BRÉZÉ.**

**Notes et Souvenirs pour servir à l'histoire du parti royaliste (1872-1883)**. 1 vol. in-8<sup>e</sup> orné d'un portrait de M. le comte de Chambord. 3<sup>e</sup> édition accompagnée de réponses et pièces justificatives.. 7 50

**Comtesse d'ARMAILLÉ.**

**Une fiancée de Napoléon, Désirée Clary**, reine de Suède (1777-1860). 1 vol. in-16..... 3 50

— **Madame Elisabeth**, sœur de Louis XVI. 1 vol. in-16... 3 50

— **Marie-Thérèse et Marie-Antoinette**. 3<sup>e</sup> édition. 1 vol. in-16.. 3 50

**LA ROCHETERIE (Maxime de)**.

**Histoire de Marie-Antoinette** (*Ouvrage couronné par l'Académie française, prix Marcellin Godéin*). 2<sup>e</sup> édition. 2 vol. in-16 accompagnés d'un portrait inédit en taille-douce..... 8 "

**GEOFFROY de GRANDMAISON.**

**Napoléon et les Cardinaux noirs (1810-1814)**. 1 volume in-16... 3 50

— **Napoléon et ses récents historiens**. 1 volume in-16..... 3 50

**KERVYN de LETTENHOVE (Le Baron)**.

**Marie Stuart**. L'œuvre puritaine, le Procès, le Supplice (1583-1587). 2 vol. in-8<sup>e</sup>..... 15 "

**RAMBAUD (Alfred)**.

*La domination française en Allemagne*. Les Français sur le Rhin (1792-1804). 1<sup>e</sup> édition. 1 volume in-16. 3 50

— *La domination française en Allemagne*. L'Allemagne sous Napoléon I<sup>er</sup> (1804-1811). 4<sup>e</sup> édit. 1 v. in-16.. 3 50

**ROUSSET (Camille)**, de l'Académie française.

**Le comte de Gisors (1732-1758)**. Étude historique. 4<sup>e</sup> édition. 1 vol. in-16. 3 50

*Le même*. 1 volume in-8<sup>e</sup>..... 7 50

— **La Grande armée de 1813**. Nouvelle édition. 1 vol. in-16..... 3 50

— **Histoire de Louvois** et de son administration politique et militaire (*Ouvrage couronné par l'Académie française, 1<sup>er</sup> prix Gobert*). 7<sup>e</sup> édition. 4 vol. in-16... 14 "

— **Les Volontaires (1791-1794)**. 5<sup>e</sup> édition. 1 vol. in-16..... 3 50